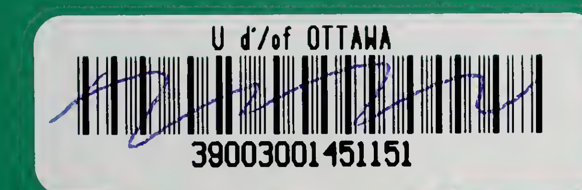




À la Société bibliographique

hommage de l'auteur

[illegible]

JOURNAL

DE

PAUL DE VENDÉE

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.



JOURNAL

DE

PAUL DE VENDÉE

CAPITAINE HUGUENOT

1611-1623

Précédé d'une notice sur le Bois-Chapeleau

et sur les familles de Vendée et d'Appelvoisin

PAR

M. L'ABBÉ A. BENONI DROCHON

CURÉ DE L'ABSIE

Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest
et de la Société de Statistique des Deux-Sèvres

Extrait des *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres*. T. XVII.

NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE

22, rue des Halles, 22

1880



NOTICE

SUR

LE BOIS-CHAPELEAU

I

La terre et seigneurie du Bois-Chapeleau, à laquelle se réfère le journal que nous publions, relevait en arrière-fief de la baronnie de Vouvent en Bas-Poitou. Elle est située à un kilomètre environ du bourg de la Chapelle-Thireuil, canton de Coulonges-sur-l'Autize, qu'on appelait autrefois Coulonges-les-Royaux.

Aussi loin que nos recherches nous ont fait pénétrer dans le passé historique de cette seigneurie, dont les archives nous ont été gracieusement communiquées par les propriétaires actuels, nous y trouvons les Appelvoisin, que Thibaudeau (1) fait venir de Gênes dès le XIe siècle. Cette famille se fixa d'abord dans un site pittoresque, auquel elle donna son nom. Le château d'Appelvoisin est assis près d'un ruisseau qui sépare la paroisse de Saint-Paul-en-Gâtine de celle du Breuil-Barret, et délimite en cet endroit les diocèses de Poitiers et de Luçon. De là les membres de cette famille s'étendirent, soit par leurs alliances, soit par des acquisitions, dans tout le voisinage.

Le premier qui soit mentionné dans les archives comme pro-

(1) *Hist. du Poitou*, t. III, p. 316.

priétaire du Bois-Chapeleau, est Guillaume d'Appelvoisin qui, le 21 juin 1380, rend hommage pour cette terre à Guillaume L'Archevêque, seigneur de Parthenay et de Vouvent.

Ce dernier domaine, antique propriété des Chabot, bienfaiteurs de l'abbaye naissante de l'Absie, était passé dans la maison des Lusignan, par le mariage d'Eustache Chabot avec Geoffroy de Lusignan, second fils de Hugues VIII et de Bourgogne de Rancon, et père du trop célèbre Geoffroy à la grand'-dent qui mourut heureusement sans postérité (1).

Valérie, sa nièce, fille de Guillaume, troisième fils des précédents, apporta en dot la seigneurie de Vouvent à Hugues L'Archevêque, sire de Parthenay, vers 1230.

L'hommage que Guillaume d'Appelvoisin avait rendu à Guillaume VII de Parthenay, il le renouvelle au fils aîné de celui-ci, le 21 octobre 1404.

A la mort de Guillaume, la terre du Bois-Chapeleau devint l'héritage de Guichard d'Appelvoisin, son fils aîné. Ce capitaine fut un des plus dévoués à la fortune des L'Archevêque, pendant leurs luttes avec le Dauphin qui fut plus tard Charles VII.

Il se mit, avec son frère Gilles, à la tête de la noblesse poitevine décidée à défendre la ville de Parthenay. En reconnaissance des grands services qu'il recevait alors de Guichard d'Appelvoisin, Jean L'Archevêque lui signa, pendant le siège de sa petite capitale, des lettres par lesquelles il lui accordait le droit de haute justice dans la terre du Bois-Chapeleau (2).

Quelques années plus tard, Charles VII éleva Guichard d'Appelvoisin à la dignité de chambellan, et en vue de le favoriser lui accorda, en 1429, la permission de fortifier le bourg de la Chapelle-Thireuil (3). Les fossés creusés à cette époque sont encore fort apparents tout autour du bourg de la Chapelle et surtout dans la prairie, au sommet de laquelle se dressait la forteresse principale. Sur la place qu'elle occupait, M. le

(1) Mgr Cousseau, *Hist. de Lusignan*, p. 403-404, et M. Ledain, *la Gâtine historique*, p. 126-127.

(2) Nous donnons aux pièces justificatives sous le n° 1 ces lettres, datées de Parthenay le 13 juillet 1419.

(3) Voir pièces justific. n° 2.

comte de Touchimbert vient de construire une maison d'école pour des religieuses.

Guichard d'Appelvoisin mourut vers 1445. Il avait épousé Jeanne Juvenel des Ursins qui, l'année suivante, rendit hommage pour la terre du Bois-Chapeleau à Arthur de Bretagne, comte de Richemont, que le testament de Jean II de Parthenay avait constitué le maître de toute la Gâtine (1).

Voici les termes de cet aveu que nous copions intégralement et qui nous dispensera de transcrire les suivants :

« Scachent tous que de très-redoubté et très-puissant sei-
« gneur, Monsieur le comte de Richemont, seigneur de Par-
« thenay et de Vouvant, connestable de France, je Jehanne
« Juvenel des Ursins, dame d'Appelvoisin et du Boys-Chap-
« pelleau, par don à moy faict par feu Monseigneur Guichart
« d'Appelvoisin, jadis mon feu espoux, tien et advohe à tenir,
« tant pour moy que pour mes parsonniers, hommes, teneurs
« et subjects de mon dit seigneur, à cause de son chastel,
« baronnye et chastellenie de Vouvent, à foy et hommage lige
« et au devoir de rachapt, quand le cas y advient, selon la
« coustume et à un chappeau de roses (2), rendu au chastel
« de Vouvent, chascun an, en chascune feste de Penthecouste,
« c'est assavoir mondit lieu et herbergement du Boys-Chap-

(1) Ledain. *Gâtine histor.*, p. 205 et suiv.

(2) Ce chapeau de roses, une des plus gracieuses redevances féodales dont les aveux fassent mention, est appelé tantôt la *couronne*, tantôt le *chapeau*, et d'autres fois, par diminutif, le *chapelet* de roses dû à Vouvent. Ne serions-nous pas autorisé à déduire de cette appellation le nom même de la seigneurie du *Bois-Chapeleau?* Il n'existe à notre connaissance aucune région comme la nôtre où le mot chapelle et ses dérivés se retrouvent plus fréquemment répétés. Il semble que ce fut par l'érection de chapelles que la religion prit autrefois possession de la Gâtine. Ainsi la *Chapelle*-Thireuil, la *Chapelle*-aux-Lys, la *Chapelle*-Seguin, berceau de la paroisse actuelle de l'Absie, la *Chapelle*-Saint-Etienne, la *Chapelle*-Saint-Laurent, la *Chapelle*-Bertrand, la *Chapelle*-Bâton, la *Chapellerie*, près Hérisson, la *Chapelle*, à Fénery, etc.

Avant d'aliéner la terre de Vouvent au président de Lamoignon, le duc de Longueville avait décidé que le chapelet de roses, au lieu d'être porté au château, serait offert à l'église de Vouvent. Depuis 1640, les reçus portent en effet la signature des curés de Vouvent.

« pelleau, assis en la paroische de la Chapelle-Tireuil, ô toutes
« ses appartenances et appendances, soient lesdites choses en
« maison, terres gaignables et non gaignables, prés, boys,
« estangs, garennes, vignes, terrages, terrageries, complans,
« hommages, hommes levans et couchans, moulins, dixmes,
« dixmeries de bleds, vins, bestes, cens, rentes, taillées, bians
« et autres choses quelxconques. Et ay et advohe et tiens et ay
« acoustumé à avoir et à tenir en et soubs le dict hommage,
« ès dits herbergements, appartenances et appendances, et
« sur et par raison d'icelles, haulte moïenne et basse justices
« et jurisdicions et tout ce qui s'en deppend et puet deppendre.
« Et fay, je la dite des Ursins, protestacion d'accroistre, d'a-
« mender et corriger, spécifier et plus à plain desclairer s'il
« est mestier, en cestuy présent fief ou adveu, touteffois que
« requise en seray et qu'il viendra à ma notice, que aucune
« chose y auray mal baillé et desclairé, trop ou moins advohé.
« En tesmoing desquelles choses, j'ay faict mettre et apposer à
« cestuy présent adveu, le scel estably aux contracts à Parte-
« nay, pour mon dit seigneur et faict signer à ma requeste du
« seing manuel du notaire dessoubs escript, le XIIe de moys de
« novembre, l'an mil quatre cens quarente et six. »

« J. Butaut, signant à la requeste de la dame advohante. »

(Pièce en parchemin. Le sceau est brisé.)

Quand le comte de Richemont, par la mort de son neveu, parvint au trône ducal de Bretagne, Charles VII disposa des seigneuries de Parthenay et de Vouvent en faveur de Jean de Dunois, comte de Longueville (1). Dès le mois suivant, le 10 janvier 1458-59, Jeanne des Ursins, qui vivait encore, rend hommage de sa terre du Bois-Chapeleau à son nouveau suzerain de Vouvent.

Nous pensons que Bernard d'Appelvoisin, abbé de l'Absie, de 1456 à 1462, était frère de Guichard, dont nous venons de parler, et que François d'Appelvoisin, également abbé de

(1) P. *Anselme*, t. I, p. 461.

l'Absie, de 1472 à 1482, était fils dudit Guichard et de Jeanne des Ursins.

C'est à ces deux abbés et surtout au premier que nous devons la reconstruction de notre belle église abbatiale, aujourd'hui paroissiale de l'Absie, qui porte, gravées à toutes ses clefs de voûte, les armes (1) de ses généreux fondateurs. Commencée sous le gouvernement du premier, elle ne fut achevée que par les soins du second.

L'écusson de la dernière travée, près de la grande porte, se distingue de tous les autres par un franc canton dextre, également d'azur, autant qu'on en peut juger sous l'épaisse couche de badigeon qui les afflige.

Quand Louis XI eut injustement confisqué la seigneurie de Thouars, Marguerite d'Amboise, épouse de Louis Ier de la Trémoïlle, vint en 1475 demander un repos pour ses cendres à François d'Appelvoisin, abbé de l'Absie, son parent. Sept ans après son mari la rejoignait. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver ces deux sépultures ignorées dans la chapelle portant le nom de La Trémoïlle, et qui forme le prolongement du transept de notre église (2).

A la mort de Jeanne des Ursins, survenue vers 1479, Guillaume d'Appelvoisin, son fils aîné, lui succéda dans sa terre d'Appelvoisin et du Bois-Chapeleau. Il avait épousé Catherine de la Noue, comme il paraît par une lettre en latin de Charles VIII, donnée à Paris le 13 août 1490, tendant à faire punir Geoffroy, Jehan, Marie et Catherine Guischars, ses voisins, d'excès et

(1) Ces armes sont : *d'azur à la herse d'or*, et pour support deux anges. L'écu est sommé tantôt d'une mitre, tantôt d'une crosse et d'autres fois d'une croix cardinalice.

N'est-ce point par erreur que le P. Ménestrier (*Méthode du blason*, p. 129) blasonne les armes des Palavicini : *cinq points équipollés à quatre d'azur, chargé d'une estacade alezée de sable ; cette estacade est de* pals voisins *les uns des autres.*

Nous observerons que cette estacade ne se retrouve ni sur les clefs de voûte de l'Absie, ni sur une porte du château en ruines d'Appelvoisin, ni enfin sur les cachets de lettres que nous avons vues.

(2) *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest*, t. XIV, p. 442, où il est rendu compte de cette découverte.

voies de fait, commis par ceux-ci contre la dite dame de la « Nohe ».

Guillaume eut pour fils aîné et pour successeur René ou Reigné d'Appelvoisin, seigneur du Bois-Chapeleau, qui épousa en 1490, Louise de Puiguyon. En 1496, le 4 septembre, il rend hommage de sa terre à la comtesse de Dunois, Anne de Savoie.

Les archives du Bois-Chapeleau nous fournissent; pour l'année 1490, une très curieuse commission, donnée par Jacques de Beaumont, seigneur de « Bersuyre », lieutenant-général et sénéchal du Poitou, à Jehan Laydet, Hugues Bertaud et Jehan Busseau, à l'effet d'informer sur de graves excès dont se plaignait René d'Appelvoisin, commis dans l'église de la Chapelle-Thireuil. Il y est dit que René d'Appelvoisin, qui est extrait de noble et très-ancienne lignée, est seigneur du Bois-Chapeleau, fondateur, dotateur et grand augmentateur par lui et les siens de l'église paroissiale et presbytère dudit lieu de la Chapelle, qu'à ce titre il a droit de sépulture dans le chœur de ladite église, comme d'y mettre, tant au dehors qu'au dedans la titre de ses armes pleines, qu'au mépris de ses droits Jacques Archambault et Marc Rataux, s'étant transportés en l'église de la Chapelle, le jour de la Pentecôte dernière, ils ont dérompu, brisé et abattu par terre les armes de René d'Appelvoisin, qui étaient au grand vitrail de l'église.

En réparation de ces excès le seigneur du Bois-Chapeleau demandait que les frères Rataud fussent mandés à Poitiers, afin d'y rendre compte de leur conduite et en être punis. Signé Royrand.

Cet acte de violence, commis dans l'église de la Chapelle, n'était pas le seul grief que René d'Appelvoisin eut contre Jacques Rateaud, écuyer, seigneur de Curzay. Cette même année une autre enquête fut faite par Jehan Besly, sergent du roy et notaire juré en cour laye et Pierre Leberton, aussi notaire juré de Fontenay. Neuf témoins furent entendus, c'étaient Mathurin Boutin, laboureur, demeurant à Brelouze; Pierre Guerry, au Breuil-Charlet; Colas Raoult, à la Brangière; Thomas Ragueneau, à la Ranfrère; Jehan Boutet, chapelier, à la Brangière; Jehan Jousse, à la Théaude; Colas Dagnen, marchand,

à la Vergne, Jehan Charrier, id. à la Maynardière, et Jehan Couraud, meunier, tous paroissiens de la Chapelle. Nous ne résisterons pas au plaisir de transcrire ici une de ces dépositions qui, en indiquant le fait, résume toutes les autres.

Mathurin Boutin, interrogé sous la foi du serment, répond que « il est recors que le jour Madame Saincte Macrine passée, « VIIe jour de juillet, estant à la Chapelle-Tiroil, où il estoit « allé en l'onneur et révérence de la dite feste, luy estant « devant l'églize du dit lieu, il vit et fut prézent, comme ung « nommé François Bonneau, soy-disant illec estre venu pour « Jacques Rataud, escuyer, seigneur de Curzay, pour amasser « la vente des merciers et marchans qui avoient estallé leurs « marchandizes, ledit jour, à la Chapelle-Tiroil, accompaigné « d'ung nommé Jehan Vivien, sergent du dit Rataud et de « quatre hommes à cheval, armés de brigands, aians à leurs « costés dagues et espées, qui vindrent au dit lieu de la Cha- « pelle, en menant grand bruyt et scandalle, comme en pas- « sant avecques leurs chevaulx par la presse des gens, qui « estoient illec assemblés, et en mennant et faizant grand bruyt « et grand cry, vit et fut prézent que le dit Bonneau leva la « vente des dits merciers et marchans qui estoient estallés « et avoient leurs marchandizes en certains lieux et places, « estans en la terre et seigneurie du Bois-Chapeleau, qui sont « certains foussés et places, tenant d'une part à l'ousche de la « Chapele et d'autre au chemin qui va du rivau à la Vault, « d'ung bout au carrefour estant entre des hormmeaux, par « lequel l'on va du rivau au cymentière dud. lieu de la Cha- « pele, une planche, pour entrer en la dite ouche, entre deux, « comme ledit depposant dit bien scavoir de tout son congnais- « sement, mais dit que nonobstant, le dit Bonneau voulut lever « la dite vente par force des dits merciers, lesquels distrent « qu'ils n'en devoient point et que jamès ils ne l'avoient payé « et que au cas qu'elle seroit deue, ils la devroient au seig^r du « Bois-Chapeleau, pour ce qu'ils estoient en sa terre; et tout « incontinent arriva ung nommé Jehan Guillet, praticien en « court laye, lequel comme procureur du seign^r du Bois-Cha- « peleau, demanda au dit Bonneau qui l'avoit illec fait venir

« et que il vouloit faire ; lequel Bonneau luy fit response qu'il « estoit illec venu pour et au nom du dit Rataud, son maistre, « pour lever la vente des dits merciers ; lequel alors luy dist « le dit Guillet qu'il ne luy appartenoit point et que les dits « merciers estoient en la terre du Bois-Chapeleau, aussi qu'il « n'estoit pas bien fait à luy de la lever parce que procès en « estoit pendant à Poictiers, tant en matière d'appel que com- « plainte ; lequel Bonneau tout esmeu, aiant toujours avecques « luy les dits gens de guerre, dit qu'il la lèveroit réaulment et de « fait, quelques choses qu'il en deust avenir, et vit le dit deppo- « sant comme ledit Bonneau leva ladite vente par force des dits « marchans et penetiers, quelque remonstrance qu'en fist le dit « Guillet, lequel en appela à tesmoings le dit depposant et « autres. Et plus n'en dit. »

Cette enquête porta ses fruits, car dès le 7 septembre suivant, 1490, le roi Charles VII, par lettres données à Angers et scellées du sceau de France, ordonnait aux sénéchaux de Poitiers ou de Fontenay « de faire comparoir Jacques Rataud et de le punir de son usurpation, ainsi que Jean Vergnault, fils du sieur de la Jolière, François Bonneau et un certain Petit-Jean, serviteur de l'archiprêtre d'Ardin, et autres leurs alliés et compains (1). »

Mais laissons là ces aventures qui pourtant peignent assez bien les mœurs violentes de cette époque et reprenons la succession des seigneurs du Bois-Chapeleau.

Au mois de décembre 1505, cette terre était passée aux mains de Gilles d'Appelvoisin, fils de René et de Louise de Puiguyon ; nous n'avons sur lui trouvé aucun renseignement.

Sa fille Hélène, dame d'Appelvoisin, de Thiors et de Bois-Chapeleau, à raison de ce dernier fief, rend son hommage, le 16 avril 1526, à M[me] Jeanne, duchesse de Longueville. La

(1) Nous avons ici une preuve nouvelle et la confirmation du jugement porté par notre honorable confrère, M. Ledain, sur les membres de cette famille : « Leur caractère indocile semble avoir toujours conservé quelque chose de la violence de leur ancêtre, meurtrier de saint Thomas. » M. Ledain. *Notice hist. sur les seigneurs de Vernay*. (Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. xv, p. 441.

pièce en parchemin est signée Cant, notaire, et sur le dos est contresignée Cailleau, pour réception d'aveu.

Elle renouvelle cet hommage le 8 décembre 1541, entre les mains de François III, duc de Longueville, qui venait successivement de sortir de la tutelle de sa mère, Marie de Lorraine et de celle de son grand-père, Claude de Lorraine, duc de Guise (1).

Nous ne devinons pas à quelle occasion Hélène d'Appelvoisin, pour obéir à l'ajournement qu'elle avait reçu de Jean de Brilhac, conseiller en la sénéchaussée de Poitiers, réitère son aveu du Bois-Chapeleau au mois de juin 1548, par l'intermédiaire de Joseph Château, son procureur (2).

En 1550, Antoine d'Appelvoisin, concurremment avec Hélène d'Appelvoisin, qui ne mourut qu'en 1559, est porté comme seigneur du Bois-Chapeleau. Antoine avait épousé Renée Girard, qui, devenue veuve, épousa en secondes noces, Jean des Granges, sieur de Montfermier; nous retrouverons bientôt Louis des Granges, leur fils, héritier pour un tiers dans le Bois-Chapeleau. Du premier mariage naquirent plusieurs enfants, François qui suit et cinq filles qui épousèrent, l'une Michel Brisson, sieur de l'Eraudière, et l'autre Pierre Rousseau, sieur de la Place. Son fils aîné François, seigneur d'Appelvoisin, baron de Loge-Fougereuse et de Thiors, hérita vers 1561 du Bois-Chapeleau.

Deux ans après, au mois de mars, le nouveau châtelain, désireux d'arrondir le parc de son château, arrenta, moyennant quarante-six sols tournois, plusieurs pièces de bois taillis et de terres labourables. Ces terres, dépendant de Saumore et de la Vau, faisaient partie du domaine que Geoffroy-la-Grand-Dent avait dû donner à l'abbaye de l'Absie, en compensation des brigandages commis contre les religieux et les biens de cette abbaye (3). Nous donnons aux pièces justificatives cette transaction passée entre François d'Appelvoisin, d'une part et

(1) Ledain. *Gâtine hist.* p. 240.
(2) *Archives du Bois-Chapeleau.*
(3) Thibaudeau, Mgr Cousseau, Ledain, p. 127.

David Panter, évêque de Rochester, abbé de l'Absie et les religieux du couvent, d'autre part (1).

François d'Appelvoisin était lieutenant de la compagnie de Charles Tiercelin de la Roche-du-Maine et chambellan du roi François II. Il avait épousé en 1542 la fille de ce capitaine, un des plus célèbres de la pléïade qui illustra le règne de François Ier. Par son mariage, François d'Appelvoisin, devenu immensément riche, s'engageait à faire revivre, en le joignant au sien, le nom de la Roche-du-Maine, destiné à disparaître à la mort de son beau-père (2). François d'Appelvoisin mourut en 1584. Voici un détail intéressant que nous copions dans le journal inédit de Pierre Desayvre, sgr de la Berjardière, sénéchal de Saint-Paul-en-Gâtine, en 1562. Page 40, il écrit : « Messire François d'Appelvoisin, chevallier de l'ordre du Roy, décéda en son chastel de Chistré, le 8e jour de may l'an mil cinq cens quatre-vingts-quatre, et fut son corps aporté et ensepvely en l'église de l'Absie-en-Gastine, le 16e jour desd. moy et an. »

L'aîné de leurs enfants portait le nom de Charles Tiercelin-d'Appelvoisin, comme son père ; il épousa Claude de Chastillon ; il était déjà chevalier de l'ordre du roi, quand en 1599, nous le trouvons pour la première fois, successeur de son père au Bois-Chapeleau. Quand sa charge ne l'appelait pas près du roi ou aux armées, Charles Tiercelin habitait de préférence la Bodinatière, gracieux séjour dans le voisinage de Saint-Hilaire-de-Voust, qu'il transmit en héritage à Bertrand d'Appelvoisin, son fils. C'est la fille de ce Bertrand, nommée Françoise, qu'épousa Paul de Vendée, auteur du journal que nous publions.

Paul de Vendée nous racontera lui-même les détails de son mariage, les difficultés qu'il lui faudra vaincre pour devenir seul et paisible possesseur du Bois-Chapeleau. Cette terre n'entrait que pour les deux tiers dans les propriétés du père de

(1) Voir pièces justificatives, n° 3.

(2) *Thibaudeau*. T. iii, p. 315. La seigneurie de la Roche-du-Maine se trouve dans la paroisse de Prinçay, près de Monts, en Loudunais.

son beau-père, dont les embarras financiers déterminèrent la mise en vente du Bois-Chapeleau (1). Une expertise, faite en 1614 à la requête des nombreux créanciers, signée Daniel Roy, procureur, et Alexis Vexiau, greffier, nous montre le château et la seigneurie dans le plus lamentable état. Le château déserté par ses maîtres n'était plus habité que par quelques rares serviteurs et par Pierre Joubert, sergent, qui, conjointement avec son frère Jacques Joubert, aussi sergent, demeurant à la Grange, rédigea le procès-verbal des criées. L'instigateur principal de la vente du Bois-Chapeleau était Jacques Berthon, sieur de Fonbriant, assesseur en la maréchaussée de Fontenay-le-Comte, envers lequel Charles Tiercelin-d'Appelvoisin, sieur de la Roche-du-Maine était déjà obligé pour une somme de 24,000 livres et auquel la vente avait été secrètement consentie dès l'année précédente. Les criées furent faites simultanément à Poitiers et à Fontenay au mois de mars 1618. Voici les noms des juges et procureurs des deux Cours, mentionnés dans le volumineux dossier de cette vente. Pour Poitiers ce sont René Brochard, sieur des Fonthaines, plus ancien juge, en l'absence du lieutenant général, Jehan Estivalle, Jehan Baron, François Boynet, René Irland, François de Brilhac, René Beugnon, Jacques Blacvot, Lucas Gabriau, André Allard, Guy Chevallier et Louys Degoret.

Pour Fontenay, Jean Gaudin, Paul Babin, N. Thubin, Pierre Frai......, advocats, Mathurin Bertaud, Paul Payré, Guillaume Chatenayre, Mathieu Daguin, Pierre Giraudeau, Jehan de Rié,

(1) Charles Tiercelin avait bien d'autres dettes. Le 6 juillet 1616, il est obligé de payer 48,000 livres à Charles de Jalesme, fils de Michel, sgr de Jalesmes, paroisse de Vernaise, pays d'Anjou, et de Jacqueline d'Appelvoisin, et la moitié de cette somme à damoiselle Claude-Tiercelin d'Appelvoisin, « religieuse, nourrice de l'église Saint-Sulpice, en Bretaigne. » Les témoins de cet arrangement, passé à Chinon, sont Louis de Chérité, sgr de la Verdrière, près Beaufort, gendre dudit de Jalesmes, Daniel de Saint-Quintin, baron de Blet, Jacques du Fiesné, Jehan Le Bascle, sgr du Marais, Claude du Pré, trésorier de France, pour la Généralité de Limoges, Françoise d'Appelvoisin, épouse du seigneur de Saint-Ophange, Anthoine Citois, avocat à Poitiers, Febvrier et Paillé, notaires. — Archives du Bois-Chapeleau.

Nicollas Charron, Jehan Martineau, Laurence Pascaud, Barthélemy Renaud ou Revaud, Jacob Besly, procureur, et Pierre Robert, aussi procureur.

La seigneurie du Bois-Chapeleau fut adjugée au mois d'avril 1618 au sieur de Fonbriant, moyennant la somme de 34,000 livres.

Paul de Vendée, à titre de neveu du vendeur, usant du bénéfice que la loi accordait, s'empressa de retirer par retrait lignager cette seigneurie, qu'il lui répugnait de voir passer en des mains étrangères. Après de longs pourparlers, dont il nous racontera plus loin les péripéties, il redevint propriétaire des deux tiers du Bois-Chapeleau.

Paul de Vendée avait épousé Françoise d'Appelvoisin. Leurs fiançailles se firent le 14 mars 1613, au château de la Bodinatière, et le mois suivant, 24 avril, se célébrait leur mariage, au temple de la Brossardière, en présence de M. Tomson, ministre de la Châtaigneraie.

Ici se présente sous notre plume une réflexion bien triste; comment Françoise d'Appelvoisin avait-elle été amenée à embrasser le protestantisme? Elle, la petite-fille de Charles Tiercelin, si vaillant pour défendre la foi catholique; elle, la petite nièce de Baptiste Tiercelin, évêque de Luçon, et du grand-prieur d'Aquitaine, que nous verrons s'enfuir de la Bodinatière pour ne pas assister à son mariage; elle enfin l'héritière d'une si chrétienne famille, qui avait fourni à l'Eglise tant d'illustres personnages?

La réponse se trouve dans les entraînements de l'époque. Malheureusement la noblesse du Bas-Poitou versa presque toute entière dans les erreurs de la prétendue réforme, qui faillit ruiner la France, dont les enfants s'entr'égorgeaient.

A la vérité, la noblesse, pressée d'abord par les rigoureux édits de Louis XIV, et plus encore par la raison, est revenue à la religion de ses grands-pères, selon une parole célèbre.

Quant à Paul de Vendée, il avait été élevé par son père dans le protestantisme.

Avant de poursuivre la nomenclature des seigneurs de Bois-Chapeleau, il convient d'en faire connaître le nouveau châtelain et de dire quelques mots de sa famille.

II.

Paul de Vendée, écuyer, sieur de Bourneau, était fils de Mathieu de Vendée, aussi écuyer, sieur dudit lieu et de Perrette Goguet (1), dont le père Christophle Goguet, sieur de Biossay, et docteur en droit, faisait fonction de sénéchal pour l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autize.

Vendée, d'où cette famille tirait son nom, est un antique manoir, caché dans un des méandres que forme la rivière de la Vendée dans son ravissant parcours. Cette petite seigneurie était sur le territoire de la paroisse de Pairé-sur-Vendée, aujourd'hui réunie à Foussay.

En 1581, Mathieu de Vendée avait acquis cette terre de messire Georges de Villequier, chevalier, vicomte de la Guierche en Touraine, seigneur de la Roche, près Gençay, qui mourut sans enfants au mois de février 1582. Ce détail se trouve dans un procès que le sieur du Cluzeau et sa femme avaient intenté à Paul de Vendée, au sujet de cette acquisition.

Nous n'avons nulle part retrouvé la trace des aïeux de Mathieu de Vendée, qui prend à la vérité le titre d'écuyer, et qui devait être d'ailleurs d'assez bonne famille pour marier un de ses fils dans la puissante maison des Appelvoisin.

Les titres de noblesse des Vendée, vérifiés en 1667 par Barentin, ne furent, pensons-nous, définitivement approuvés qu'en faveur d'Henry de Vendée, fils de Paul. La famille de

(1) Dans une lettre d'Henri III, donnée à Paris, le 26 mars 1580, nous trouvons la généalogie de la famille Goguet, alors en procès au sujet d'un testament. Hilaire Goguet, sieur de Puiletard, mort en 1565, avait eu de son mariage avec Perrette Leblanc, native de Saint-Porchaire, près Bressuire, trois enfants : André, Christophle et Hilaire. André eut pour fille unique Perrette, épouse de Mathieu Robin, sieur de Sauvaget; Christophle, n'eut aussi de son mariage avec Marie Vernède, qu'une fille, Perrette, épouse de Mathieu de Vendée. Quant à Hilaire nous ne savons pas s'il fut marié.

Vendée portait de *gueules à la croix encrée de sable, au chef de...... chargé de cinq besans d'or* (1).

Paul de Vendée était l'aîné de quatre enfants, issus du mariage de Mathieu de Vendée et de Perrette Goguet. Les autres étaient André, qui mourut jeune, ne laissant qu'une fille, nommée dans le journal M[lle] des Touches; Marie, qui épousa Pierre du Mets et qui mourut le 4 mai 1613, et Marguerite mariée à Gabriel Bitaud, écuyer, sieur de la Rousselotière, qui mourut 6 jours après, 10 mai 1613.

La seigneurie de Vendée relevait du Petit-Château à foi et hommage lige et au devoir de rachat, comme il paraît par un dénombrement rendu en 1561 à Louis de Pontlevoys, chevalier seigneur de la Mothe-Pontlevoys, gentilhomme de la chambre du roi et baron du Petit-Château, par Claude de Villequier, chevalier, baron de Villequier, vicomte de la Guerche, seigneur de la Roche-de-Gençay, le Chaillou près Thouars, la Grange-Clerbaud, la Rivière, les Nouhes, Airafou et Vendée, à cause de Renée d'Appelvoisin, sa femme.

Nous allons résumer ce dénombrement, qui nous donnera la consistance et les arrière-fiefs de Vendée.

Outre le château, la seigneurie comprenait : 1° Le village de la *Redellière,* paroisse de Vouvent; 2° le fief de la *Roullère,* tenu de M. du Paty; 3° les villages de la *Morinière* et de la *Vieille-Vigne;* 4° les droits de disme, en la paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, partagés avec les chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand, de Poitiers; 5° le village du *Poiron,* en la Chapelle-Thireuil; 6° un fief de cent journaux de vigne, tenu en parage avec M. Voussard, de Brebaudet, appelé le *fief Voussard,* et touchant à celui de l'abbé de Saint-Maixent et à celui du commandeur de la Vau-Dieu; 7° le *Retail-sous-Vendée,* tenu à foi et hommage par les héritiers de Guillaume du Retail et d'Antoine de la Rochefaton, sieur de Saveilles; 8° le fief de la *Donye,* de la *Barrotière*; 9° le *fief Cherbonneau,* sis en la paroisse Saint-Hilaire-sur-l'Autise; 10° le tènement de la *Mousnerie;* 11° le *fief Brémaud* et de la *Cherrye*, tous tenus

(1) Archives du Bois-Chapeleau.

par le sieur de Saveilles ; 12° le fief de la *Marterye ;* 13° le tènement de l'*Iverniere,* proche d'Ardin ; 14° Seize borderies, en la paroisse de Saint-Pierre-du-Chemin, tenues par René Buignon, sieur de la Fauconnière ; 15° cinquante-deux journaux de vigne, près Saint-Hilaire, tenus par Joachim Berland, sieur des Places ; 16° ainsi que le village de la *Teublerie,* paroisse de Faymoreau ; 17° le fief du *Couldray,* paroisse Sainte-Radégonde-la-Vineuse ; 18° le fief du *Plessis-Voussard,* sis en la paroisse de la Châtaigneraye, tenu par Pierre Gazeau, écuyer, sieur du Plessis-Voussard, à cause de sa femme Jeanne de Mouillebert ; 19° le fief du *Taillis,* sis en la paroisse du Taillis, près Mouilleron.

La terre de Vendée était chargée d'une rente de 10 livres, payables aux Jacobins (dominicains) de Fontenay. En 1706 Henry de Vendée s'étant refusé à continuer le paiement de cette rente si on ne lui en montrait les titres authentiques, s'attira une réponse aussi calme que concluante de la part de F. Pierre Brilloüet, sous-prieur en chef des Jacobins. Nous extrayons de la lettre de ce religieux quelques passages.

Il y est dit « Que bien que notre couvent ait esté bruslé et qu'il ait perdu la pluspart de ses titres par les guerres des religionnaires, nous en avons cependant un assez ancien et assez authentique : C'est une sentence rendue au siège de Fontenay le 5 janvier 1572 ; il y a 134 ans ! contre Jean Jubin et Remy Garnier, fermiers de Vendée, qui sont condamnés à payer la dite rente en conséquence d'un testament de demoiselle Jeanne Vouzart vefve de Guy Bessé, dame de Vendée, laquelle est enterrée dans notre église. J'ay de la peine à me persuader que vous ne soyez pas informé de ces détails et de l'obligation de cette dette puisque vous-même payâtes encore l'an passé... »

Vendée est aujourd'hui la propriété de Madame de la Barre, sœur de Monsieur de Rogier, de Poitiers.

III.

Paul de Vendée mourut en 1627, durant le siège de La Rochelle, à peine âgé de cinquante ans. Il laissait à sa veuve le soin d'élever leurs trois enfants, Espérance, Henry et Renée.

Avant de suivre les destinées de cette famille, étudions la physionomie féodale et l'étendue de la terre du Bois-Chapeleau, dans un dénombrement fourni le 9 mai 1631, par Françoise d'Appelvoisin, veuve de Paul de Vendée à « très-haut et très-« puissant Henry d'Orléans, duc de Longueville et d'Estoute-« ville, prince souverain de Neufchastel en Suisse, comte de « Dunois, seigneur de Montreuil-Bellay, Parthenay, Vouvent « et Mervent, lieutenant-général pour le roy en Normandie. »

Ce dénombrement contient 35 pages in-folio et porte la signature de Françoise d'Appelvoisin.

Elle déclare premièrement tenir la terre du Bois-Chapeleau à foi et hommage lige et sans ligence, au devoir de rachat à mutation de vassal et au devoir annuel d'un chapeau de roses, au jour et fête de Pentecôte, pour l'abony de la ligence du guet, et continue ainsi :

1° Ma maison et hostel noble du Bois-Chapeleau, avec ses appartenances de grange, escuries, four, prisons, cour, pourpris, closture de murs, dhoue, forteresse canonnière, barbes-à-cannes (sic), arbalétrière, avec jardins, prés, bois taillis et futays auquels j'ai droit de héronnière défensable, estangs, garennes et deffends de poil et plume, vignes, terrages, complans, dixmes, moulins à vent et à eau, droit de vérolie, avec droit de justice, haute moïenne et basse et exercice d'icelle; devant la porte de mon dit hostel est un vieil étang remis de présent en pasturault d'environ cinq à six boisselées.

2° « Item, ma *forteresse* que j'ai on bourg de la Chapelle-Tiroeil, estant de présent en mazure, rencloze de fossés et dhoue et qui peut contenir en soy la place d'une boisselée de terre ou environ avec les placettes qui sont au devant, lesquels ont leur estandue le long de l'église paroissialle et maison prioralle et

jusqu'au grand humeau du bourg de la Chapelle, iceluy comprins, esquels se fait l'assemblée des marchands vandans leurs marchandises, le jour et feste de sainte Maigrine (sic), desquels marchands j'ai droit d'avoir charge et prendre droits de plassage, tout le dit jour; soubs les appartenances de laquelle forteresse est comprinze l'église paroissialle avec la maison prioralle de la dite Chapelle-Tiroil; en laquelle église, j'ai tout droit honorifique, préhéminence et droit de sépulture au chœur d'icelle, comme estant dame du fief suzerain et dominant » (1).

3° « Mon grand pré, vulgairement appelé le *Grand-Pré du Bois-Chapeleau*, situé près le bourg de la Chapelle, joignant d'une part la douhe de ma forteresse et le chemin de la Vau, et retournant à main dextre le long de la terre de Pierre Morin, qui fut à Pierre Pelloquin et aux terres de ma mestairie de la Jollière et d'autre bout à la queue de mon estang du Quignon, le long d'un marreau de seppe, despendant du prieuré, puis continuant le long des terres des héritiers de Hugues Paillissier, d'Anthoine Girard, d'Hillaire Beaubeau et des héritiers Mathurin Chauvin, contenant vingt journaulx ou environ, en ce comprins trois lopins de pré qui appartiennent à Louis des Granges, sieur de Montfermier, qu'il tient de moy, lesquels prés je fais faucher par bians. »

4° « Ma *mestairie de la Jeollière* qui peut contenir deux cents-cinquante boisselées, dix journaulx de pré et trois boisselées de jardrins, tenant à mes bois taillis, au fief que tient de moy le prieur de la chapelle et aux terres des Morissets. »

5° « Ma mestairie *de la Vau*, contenant trois cents boisselées, neuf journaulx de pré et deux boisselées de jardrins, tenant au fief du prieuré de Saint-Lors, au fief des Vaux que tient de moy l'abbé de l'Absie-en-Gastine et à mes bois taillis. »

6° « Un mas de terre en brandes, landes et ageoncs, situé dans la paroisse de la Chapelle et dans celle de Saint-Lors, contenant deux cents boisselées, tenant au chemin par lequel

(1) Ce droit devait être d'application difficile quand les seigneurs étaient protestants comme dans le cas présent.

on va de la Chapelle à Coulonges-les-Réaux et d'autre *au fossé qui départ les paroisses de la Chapelle et de Saint-Lors* et d'autre à la rivière du Fougerou et au domaine du prieuré de Saint-Lors. »

7° « Ma mestairie de la *Potherie*, contenant deux cents boisselées de terre, huit journaulx de pré et deux boisselées de jardrins, tenant le tout à mon fief de Vendée, que je tiens du sieur baron du Petit-Chasteau, d'autre part au chemin qui conduit de la Barre à Beugné et au fief Bugnon, qui dépend du Breuil-Charlet, tenu de la seigneurie de Sazay. »

8° « Ma mestairie de la *Maynardière,* tenant aux terres du prieuré du Buceau, et à mes boys, une muraille entre deux, contenant six vingts boisselées, sept journaulx de pré et deux boisselées de jardrins. »

9° « Ma métairie de *Luguetière,* tenant à mes bois taillis et au fief du Buceau, qui peut contenir sept vingts boisselées, six journaulx de pré et une boicelée de jardrin ; toutes lesquelles mestairies sont en la paroisse de la Chapelle-Tiroil. »

10° « Mes *moulins à eau et à vent*, assis en la rivière de Saumore, avec droits de vérolie, de deffands et pescheries en la dite rivière. »

11° « Certains fiefs de vigne au devoir de sixte des fruits pour complant et à ung denier pour chascun journault pour recongnaissance de fief, savoir 1° le fief des *Fraignay*, contenant 150 journaulx, renclos de vieille haye, tenant au village du Cousset et au tennement de la Girardière, au fief de vigne du prieur de la Chapelle. 2° Le fief des *petites-vignes*, contenant 90 journaulx, renclos de vieux fossés, tenant au fief des Fosses, appartenant au dit prieur et d'autre part au chemin par lequel on va à la Bobinière. 3° Le fief des *vignes de Coupperie*, contenant 70 journaulx renclos de vieille haye, tenant au tennement de la Boutterie, qui est tenue de moy roturièrement par Damoiselle Renée Rouhault. 4° Le fief des *vignes de Goumenchère*, de présent en terre labourable, contenant 40 journaulx, tenant au chemin par où l'on va de la Goumanchère à la Mairière, que tiennent Jean Goullard et Anthoine Giraud. 5° Le fief du *Petit-Grefier*, contenant 30 journaulx, touchant au fief de la

Salle, autrement la Marche, appartenant au sieur de la Brénaudière, à cause de son chasteau de...... 6° Une partie du fief des vignes *du Grand-Greffier*, comprenant 12 journaulx, tenant aux terres du Grand-Greffier, appartenant au sieur de la Rembourgère. »

12° « Le village de la *Mesnardière*, que tiennent roturièrement de moi Mathurin Goullard, Jehan Dazelle, Hilayre Pasteau, Mathurin Basty, Lucas Daguin et leurs parsonniers, au devoir de la sixte des fruicts, 16 raz avoine, 10 sols, 5 gelines et 2 chapons. »

13° « Les dessus dits tiennent de moy le village de la *Tuaudière*, au droit de terrage et dixme des fruicts et au devoir de 11 raz avoine, 6 sols, ung chapon et 2 poules. »

14° « Les dessus dits tiennent de moy ung tennement de terre appelé le *Pasty*, contenant 30 boisselées, et un autre appelé les *Nouhelles*, contenant 40 boisselées. »

15° « Le village de la *Vergne*, que tient de moy Lucas Daguin et autres, au droit de terrage et au devoir de douze sols, ung chapon et 9 boisseaux de fromant, tenant au fief du Buceau et aux vignes du Treuil, despendant de l'abbaye de l'Absie-en-Gastine. »

16° « Le *fief Boisseau*, contenant 100 boisselées, que tiennent de moy le dit Daguin, Blays, Durand et leurs parsonniers. »

17° « Le village de *Billonnière,* que tiennent de moy Loys Martineau, Cyprian Bourdeau, la veuve Mathurin Tapon et leurs parsonniers, au devoir de terrage, 18 raz avoine, 3 boiceaux fromant, 4 chapons, 2 gelines et 1 sol de cens, touchant à la Rembourgère et au fief de la Mairière. »

18° « Le village de la *Girardière,* que tiennent de moy Jacques Joubert, Nouel Esnaud, Jean Richay, les héritiers François Guyard et autres leurs parsonniers, tenant au chemin qui va de la croix du Cousset à la Verdonnière et aux vignes des Fraignays. »

19° « Le tennement des *Crèches,* contenant 80 boisselées, que tiennent les dits Goullards, Joubert et consorts. »

20° « Mon *estang des Crèches* avec ses chaussées, esseds, agouty et pasturages. »

21° « Le tennement des *Cailletières,* contenant 30 boisselées, que tient de moy Louis des Granges, sieur de Montfermier. »

22° « Un autre tennement, appelé les *autres Cailletières,* contenant 20 boisselées de terre, que tient aussi le dit des Granges. »

23° « Le village de *la Renfrayre,* tenu par Anthoine Goullard et les héritiers François Macoin et Jacques Joubert, auquel tennement sont tenus de moy par Pierre Girard, ung moullin à fromant, ung moullin à gros bled, ung moullin à draps et ung moulin à vant, au devoir de 11 boisseaux seigle, 10 boisseaux fromant, 2 chapons. »

24° « Le tennement de *la Bruière* (ou *la Bouhère*), contenant environ 12 boisselées, tenu de moy par Jacques Joubert et les héritiers Jean Maceau. »

25° « Le village et tennement de *la Brangerie,* que tiennent de moy Anthoine Goullard, Jacques Moyroux, Jean Tapin l'aîné, Hilaire Beaubeau, tenant à la mestairie de Saulmore, despendant de l'abbaye de l'Absie, à la rivière de Saulmore et à mon fief de Vandée, que je tiens du sieur du Petit-Chasteau.»

26° « *Le moulin* à draps *de la Follie,* avec maison, jardins, bets, rebets, poullée, pré, terres, que tiennent Estienne Girard et René Fourré. »

27° « Le village et tennement *du Puy,* que tiennent Louis des Granges, escuyer, sieur de Montfermier et Pierre Jouffrit, tenant au rivau du Saulmore et au fief de Brachechien, que tient de moy Pierre Joubert. »

28° « Le village et tennement des *Champs,* que tient Hugues Gaultier. »

29° « Le village et tennement de la *Lardère,* que tiennent Nouel Vignault, Jacques Baudet, Jean Guignard. »

30° « Le village et tennement *du Poiron,* que tient de moy à roture messire de la Porte, chevallier, sieur de la Melleray et de la Lunardière, Clément Guisnaud, Jean et Mathurin Goullard.»

31° « Le dit sieur de la Porte tient de moy le tennement des *Grissatières,* contenant 200 boisselées de terre. »

32° « Le village et tennement de la *Landrière,* que tient de moy Bastien Roy et Pierre Ayraud. »

33° « Le tennement de *l'Aubier,* contenant 70 boisselées, que tient de moy à roture le prieur de la Chapelle, à droit de terrage des fruicts et au devoir d'une geline et 6 deniers de cens. »

34° « Le tennement de *Gaschet,* sur le Chesne-Charron, contenant 200 boisselées, que tiennent de moy Jean Tapin le jeune, Fransois Malescot, Bastien Roy, Clément Guinaud, Jean et Mathurin Goullard. »

35° « Le *moulin Fousché,* du Busseau (ou de Bousleau), que tient de moy Pierre Baraton, Sicot Chaboceau, au devoir de 15 sols, ung chapon et une geline. »

36° « Tient de moy Louys des Granges, sieur de Montfermier et du Breuil-Charlet, un tennement de terre labourable et bois taillis, appelé les *Coustault-Gernays,* contenant 150 boisselées, touchant à la terre du Breuil, tenu de la seigneurie de Serzay, au cours d'eau de Brelouze à Saulmore et aux terres du prieur de Puyhardy. »

37° « Le tennement bois et pré de *Gaschet,* une moitié de mon domaine et l'autre, que tiennent Jean Goullard et Pierre Boismoreau, pour le prieur de Puyhardy. »

38° « Le tennement appelé *Bois-Bouchard,* contenant 20 boisselées, que tient Louis des Granges. »

39° « Un autre tennement appelé la *Verte-Tein,* contenant 3 boisselées, tenues par le même. »

40° « Un troisième, appelé le *Bois-Sigeon,* aussi par le même, et tenant au Puy de la Fouille, appartenant audit d'Appelvoisin. »

41° « La maison Juliotte, autrement la *petite Brelouze,* tenue à roture par le dit des Granges et les héritiers Sébastien Malescot. »

42° « Le fief *Bugnon,* contenant 50 boisselées, que tiennent Fransoys Malescot, Jean Billard, le dit des Granges et Jean Tapin, touchant au tennement du Serizier-au-Loup, appartenant au sieur du Plaissis. »

43° « Le tennement du *Porier,* contenant 25 boissellées, tenus par les dessus dits. »

44° « Tiennent de moy André Baribaud et Pierre Joubert, l'herbergement qui fut aux Tenauds. »

45° « Le village et tennement de la *Brenardière,* que tiennent Mathurin Bichon, les héritiers feu Jean Gaygnaud et Pierre Joubert. »

46° La maison et herbergement qui fut Escottière. »

47° « Le village et tennement de *Brelouze,* que tiennent Jean Goullard, Jean Tapin, Fransois Malescot et ledit des Granges.

48° « Le tennement de la *Fontayne-Micheau,* que tiennent Mathurin Guionneau, Nouel Vignault et Jacques Gaultier. »

49° « Le village et tennement de la *Barre-Bodin*, que tiennent de moy Pierre Joubert, Nicolas Mullot, Hillayre Baubeau. »

50° « Le village et tennement de la *Mouhérie,* que tiennent Hillayre Baubeau et René Maynard, tenant au fief de la Salle, autrement la Marche et au fief de Brachechien. »

51° « La *Maison de la Feste,* sise au bourg de la Chapelle, que tient de moy Jacques Joubert le jeune. »

52° « L'herbergement Guillemineau, que tiennent de moy Pierre Joubert et René Mullot.

53° « Le tennement de la *Minée,* contenant 6 boisselées, que tient le dit Pierre Joubert. »

54° « Le tennement de *Baubaret*, que tiennent de moy Jean Mestayer et Anthoine Massé. »

55° « Une *maison,* sise devant l'églize de la Chapelle, tenant par le devant aux presclotures de ma forteresse, tenue par la vefve Pierre Bran, Jean Dazelle et Pierre Aultin, au devoir d'une fourche de bian et ung boiceau de fromant. »

56° « Le village et tennement de la *Barre,* que tiennent de moy les héritiers Jean Baribaud, Anthoine Massé, René Mesnard, Pierre Joubert, Jean Mestaier et les héritiers Pierre Portet. »

57° « Le village et tennement de la *Bobinière,* que tiennent en partie de moy Pierre Pasteau, Jean Fabvreau. »

58° « Le tennement de terre labourable, d'environ 100 boissellées, appelé le *Petit-Greffier,* tenu par le dit des Granges. »

59° « Le tennement dit des *Revollées,* que tiennent de moy Noel Vignault et les héritiers feu Laurent Macoin, d'environ 25 boissellées de terre. »

60° « Les villages et tennement de la *Boutherie,* et *Goumanchère,* joignant l'un à l'autre, tenus de moy par damoiselle Renée Rouhault, Hugues Paillissier, Jean Goullard et autres. »

61° « Le tennement dit du *Greffier,* tenu de moy par Loys Martineau et Pierre Aultin. »

62° « Le tennement *du Terrail,* tenu par Jean Goullard, Mathurin et Anthoine Giraud. »

63° « Le tennement de la *Garnerie,* tenu par Lucas Daguin, Blaise Durand, d'environ 20 boissellées. »

64° « Le tennement du *Quignon,* tenu par Anthoine Giraud, d'environ 15 boissellées, touchant au bois du Quignon, appartenant au prieur de la Chapelle. »

65° « Le tennement de la *Planche-Luneau,* d'environ 30 boissellées, tenu par Hillaire Bobeau et Anthoine Giraud. »

« Sur les quelles choses cy-dessus j'ai droit de justice haute, moïenne et basse avec droit de dixmes, tant mixte que prédialle, non seulement en l'estendue de mon fief, mais aussi dans toute la paroisse de la Chapelle sur les fiefs d'autruy, et la dixme des aigneaux, laynes, gorrons, desquelles dixmes le prieur prend la moitié. »

« Souls lequel hommage lige tiennent de moy et sont mes vassaux, ceux qui s'ensuivent :

1° « *Le prieur de la Chapelle-Tiroeil* tient à foy et hommage et au devoir de rachapt, quand le cas y advient de son costé, ses maisons du prieuré et sa mestairie y joignant, ensemble son fief des Fosses, contenant 60 journaulx de vigne, et lesdites terres d'environ 12 boissellées, 4 journaulx de pré et 2 arpents de bois, tenant au chemin qui conduit de la Barre à Saulmore. »

2° « *L'abbé de l'Absie-en-Gastine* tient de moy à foy et hommage plain et au devoir de 10 livres tournois à mutation d'homme vassal, quand le cas y advient de son costé, sa mestairie, appelée la Grand-Vaux, situé au village de la Vaux, paroisse de la Chapelle, contenant 4 boissellées de terre, tenant au chemin qui va de la Vaux à Saint-Lors et d'autre au pré Noyron, appartenant au dit abbé. »

« Ensemble un autre tennement de terre labourable, appelé le fief des Marzelles, contenant 15 boissellées. »

« Item, tient de moy le dit abbé à foy et hommage plain et au devoir de plect et cheval de service, suivant la coustume, une borderie appelée les Ruelles, paroisse de la Chapelle. »

« Item, tient de moy ledit abbé, en franche aumosne, le village du Treuil et les vignes des Barrets et tout ce qui est par luy tenu en la paroisse de la Chapelle, de sa mestairie de Saulmore. »

3° « *Le prieur de Puy-Hardy,* despendant du prieuré de Parthenay-le-Vieux, à foy et hommage plain et au devoir de 25 sols d'abony à mutation d'homme vassal, tient de moy une borderie de terre appelée Gaschet. »

4° « *Louis Reigner, escuier, sieur du Plaissis,* tient de moy à foy et hommage plain, au devoir de plect et cheval de service, un fief, appelé le fief Gillet, autrement Neuf-Chèze, contenant une borderie de terre labourable, size en la paroisse de la Chapelle. »

5° « *François Joubert* et les héritiers feu *Jean Macoin,* tiennent de moy à foy et hommage plain, au devoir de plect et cheval de service, à mutation de vassal, le fief des vignes, appelées les Petites-Vignes, autrement les Chamaillères, d'environ une demye borderie. »

6° « *Michel* et *Pierre Le Merle* tiennent de moy à foy et hommage plain, au devoir de plect et cheval de service, un quarteron et demy de terre, situé à la Chebetière, paroisse de Feniou. »

7° « Les *héritiers du sieur* de la......, *Jean Geslineau* et autres tiennent de moy, par hommage plain, deux pièces de terres, contenant 14 boissellées, 1/2 journault de pré et une pièce de bois taillis de 12 boissellées, situé au village de la Pouge, paroisse de Feniou, au devoir de 5 sols, ung comble chauché d'avoine. »

8° *René de la Porte* (1), escuier, sieur de la Rembourgère, tient de moy à foy et hommage lige, au devoir de rachapt, à

(1) Sur l'origine de la famille des La Porte, plus tard ducs de la Meilleraye, voir l'intéressante étude de M. Ledain. *La Gâtine hist. et monum.*, p. 294 et suiv.

mutation de vassal, son hostel et maison noble de la Rembourgère et les terres labourables, d'une contenance de 300 boissellées, tenant au chemin de Saulmore au Buceau, et à celui du Treuil à Scillé. »

« Item, tient de moy le dit de la Porte par hommage plain et au devoir d'un cheval de service, une borderie de terre appelée la Perdrissonnière, sise en la paroisse de la Chapelle. »

9° « Messire de *la Porte,* chevalier, seigneur de la Mesleraye, tient aussi à foy et hommage plain et à cent sols de plect et soixante sols de cheval de service, son hostel et herbergement de la Lunardière, contenant 400 boissellées, touchant à la rivière de Saulmore, aux terres de la Bernardière, et au bois du sieur de Laignelière. »

10° « Je tiens à mon domaine le fief de l'*Archerie*, contenant 200 boissellées de terre et 10 journaulx de pré, lesquelles choses sont tenues par Jacques Jousbert, Anthoine Goüllard et les héritiers Jean Macoin. »

« En toutes les quelles choses cy-dessus est mon parprenant, pour une tierce partie, le dit Louis des Granges, sieur de Montfermier, à cause du don cy-devant fait à deffuncte damoizelle Renée Girard, sa mère, par deffunct Anthoine d'Appelvoisin, vivant, chevalier, sgr du Bois-Chapeleau, fors ma mestairie de la Bobinière, en laquelle ledit des Granges n'a rien, comme estant un acquest fait par mes prédécesseurs depuis le susdit don. »

11° « Item, je tiens à mon domaine à foy et hommage lige et au devoir de rachapt, quand le cas y advient de mon costé, mon fief et mestairie noble de la *Mairière*, contenant deux borderies de terre, dans la quelle le dit des Granges n'a aucune portion, comme estant un acquest fait par moy despuis le susdit don, fait à la dite Girard, èsquels fiefs, mes vassaux ont droit de jurisdiction basse et amande de 7 sols, 6 deniers et ce qui en despend, suivant la coustume. »

« Et est tout ce que tiens et advouhe tenir de vous, mon dit seigneur, soubs ledit hommage, faisant arrest à cetuy mon présent fief et adveu soubs les protestations accoustumées d'icelle accroistre, etc., et pour présenter mon dit adveu par-

devant mon dit seigneur ou messieurs les officiers, j'ai constitué mon procureur général et spécial M......., auquel j'ai baillé charge de ce faire et d'en requérir tels actes qu'il appartiendra. En tesmoing de quoy je, ladicte d'Appelvoisin, ay signé mon présent adveu et fait sceller du scel de mes armes et d'abondant fait signer ma requeste aux nottayres cy-soubscripts, ce neufviesme jour du mois de may, l'an mil six cens trante et ung.

Françoyse d'Appelvoisin.

F. Malescot. J. Tapin.

Notaires du Petit-Chasteau,
à la requeste de la dite constituante. »

Présenté par Jacques Boutron, procureur de Françoise d'Appelvoisin, cet aveu fut reçu, le 13 mai 1632, par Josias Martineau, s[r] de la Bellonière, sénéchal des baronnies de Vouvent et Mervent, et contresigné par Gerbet, procureur.

IV.

La possession de la terre du Bois-Chapeleau causa de longs procès à la veuve de Paul de Vendée et à ses enfants.

Louis des Granges, s[r] de Montfermier, propriétaire pour un tiers dans ce domaine, voyant que cette terre était pour lui une source de contestations incessantes devant les tribunaux, vendit son tiers à Gabriel, s[r] de la Pastelière et des Nouhes. Cette vente mit le comble aux embarras et multiplia les difficultés. Les héritiers de Gabriel de la Pastelière se divisèrent entre eux le tiers du Bois-Chapeleau, à la réserve d'une petite portion, que Gabrielle de la Pastelière donna à M[me] Elizabeth de Beaucorps, première femme de Daniel Chastaigner, sgr du Bergeriou (1). Ceci se passait vers 1678. Les autres héritiers la Pastelière arrentèrent leur portion à Jean Boutron et à dame Françoise Suaudeau sa femme ; ce ne fut qu'en 1708, par une

(1) Le Bergeriou est une vieille maison noble, située au Busseau.

transaction passée entre Henry II de Vendée et le seigneur du Bergeriou, au nom de tous les héritiers de la Pastelière, que toutes les prétentions de ceux-ci furent éteintes, moyennant d'assez grosses compensations.

Quand donc Henry de Vendée succéda à sa mère, vers 1654, il trouva un héritage très-embrouillé, sur lequel il dut donner 15,000 livres à chacune de ses sœurs.

Henry Ier de Vendée épousa Suzanne Robineau, fille de Claude, sgr de la Cantinière et d'Esther Bodin. Sa sœur aînée, Espérance, avait été mariée avec Louis de Voullons, sieur de la Vergnays, dont elle était veuve en 1655, et Renée, la plus jeune, épousa Pierre de Gremme, sr de la Gantrie, paroisse de Lamairé, près Saint-Loup.

Du mariage d'Henry de Vendée et de Suzanne Robineau naquirent trois garçons : Henry, qui suit, Alexandre, sieur de la Morinière, René, sieur de Vendée et de la Maisonneuve, et une fille nommée Espérance. Les deux cadets servirent dans les armées de Louis XIV. Le 15 janvier 1689, le roi signa de sa main le brevet qui le créait cornette des chevau-légers dans la compagnie de Beaucamps. Nous donnons ici cette pièce curieuse.

« Aujourdhui quinziesme du mois de janvier 1689, le Roy « estant à Versailles, se confiant en la valeur, courage, expé- « riance en la guerre, vigilance et bonne conduite du sr de « Maisonneuve et en sa fidélité et afection à son service, Sa « Majesté lui a donné et octroyé la charge de cornette en la « compagnie de chevaulx-légers de Beaucamps, pour d'oresen- « avant en faire les fonctions et en jouir aux honneurs, auto- « rités, prérogatives, droits et apointements qui y apartiennent, « tels et semblables dont jouissent ceux qui sont pourveus de « pareilles charges, m'ayant Sa Majesté, pour tesmoignage de « sa volonté, commandé de luy en expédier le présent brévet « qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, son « conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et « finances. »

Louis.

Le Tellier.

Le maréchal de Tourville « veu le choix et consentement donné par les gentilshommes de l'escadron du Bas-Poitou, en faveur de René, sieur de la Maisonneuve, » le nomma maréchal-des-logis du dit escadron, le 11 juillet 1697. Donné à La Rochelle, signé de Tourville et scellé de ses armes.

Les deux frères avaient ensemble fait la campagne d'Allemagne, comme lieutenants dans le régiment de Marivaux. L'un d'eux, René, mourut en 1697 des suites d'un coup de feu reçu en pleine poitrine. Voici en quels termes il raconte l'événement à sa mère, dans une lettre datée de Vahequen, le 29 juillet 1693 :

« Madame et très-honorée mère,

« Vous aurez appris par mon frère le malheur qui m'est « arrivé ; le Seigneur m'a ramené de bien loin ; j'ay eu un « coup de pistolet dans la poitrine, c'est un petit miracle « comme j'en suis reschapé ; j'en dois rendre grâce à Dieu et « à mon bon tempérament ; je n'ay pas eu un seul moment de « fièvre et je fis 8 grandes lieues après être blessé. Je fus ca- « nardé ; j'essuyé plus de 60 coups de fusil et le coup qui me « blessa fut un coup de pistollet à brusle-pourpoint ; ma pauvre « et brave jument resut dix ou douze coups et tomba roide ; il « y eut un cuirassier qui me manqua d'un coup de carabine à « brusle-pourpoint ; je paray le coup avec le bras ; il me persa « mon justaucorps à costé de la cuisse.... Vostre onguent a « guéry ma playe. »

Cette blessure ne fut pas si bien guérie qu'elle ne devînt la cause de la mort de ce jeune gentilhomme. Son frère était à Trêves trois ans plus tard et c'est dans cette ville qu'il dressa la procuration qu'il envoyait à Suzanne Robineau, sa mère, chargée de représenter ses intérêts dans les partages.

Tandis que ses frères cadets s'illustraient sur les champs de bataille et mouraient pour la France avec l'entrain, alors héréditaire dans les familles chevaleresques, Henry, d'une santé délicate, aux prises avec la goutte, habitait le Bois-Chapeleau, se débattant en d'interminables procès.

Le 19 mars 1672, il était à Paris pour ses affaires, il donne commission à René Renfray, s[r] d'Argelly, son procureur, de rendre en son nom l'hommage du Bois-Chapeleau. Celui-ci comparaît devant Michel Dubet, sgr de Chavanne, bailly de Preuilly, commissaire pour la tenue des assises de Vouvent, Mervent et Mouilleron, assisté de David Arnault, s[r] de la Morandière, lieutenant des dites baronnies. Il est constaté qu'il n'est survenu aucune mutation depuis le dernier hommage, rendu par le dit de Vendée, le 25 août 1654, quelques jours après la mort de sa mère.

Henry de Vendée mourut le 10 septembre 1682 laissant un fils et une fille. Ce fils qui portait le même nom que son père et que nous appellerons Henry II de Vendée, était lieutenant des grenadiers au régiment d'Anjou. Il nous faut dire que malheureusement le nouveau châtelain du Bois-Chapeleau tint une conduite en plusieurs points très-répréhensible.

Il se convertit à la révocation de l'édit de Nantes, mais cette conversion forcée ne rendit point ses mœurs plus correctes. Sa mère, d'ailleurs, mécontente de cette conversion, commit envers son fils de grandes injustices, que Henry estimait à la somme de 60,000 livres; de son côté, sous prétexte que ses intérêts avaient été lésés pendant son absence; il intenta à sa mère un procès scandaleux et fit vendre les meubles du Bois-Chapeleau (1683). Suzanne Robineau, affligée des procédés de son fils, se retira à la Doit, paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, où elle vivait avec sa fille Céleste, également protestante.

A la révocation de l'édit de Nantes, Madame de Vendée se retira en Allemagne avec ses deux fils et sa fille, mais ils revinrent en France, comme nous le verrons plus loin.

Le mariage d'Henry II de Vendée donna lieu à un scandale nouveau. Il épousa sa cousine germaine, Esther de Greime, fille de Louis de Greime, s[r] de la Ganterie et de Renée de Vendée, demeurant à Lamairé. Il fallut une dispense de parenté, obtenue du pape Innocent XI, et une double dispense de bans de Nosseigneurs les Evêques de La Rochelle et de Poitiers, la première signée Jean Lambert, docteur de Sor-

bonne, trésorier de l'église cathédrale et vicaire général de La Rochelle, et la seconde Anthoine Rogier, licencié en droit, chanoine de l'église de Poitiers, official et vicaire général.

L'enquête faite par ce dernier mit au jour de fâcheuses révélations. Leur mariage eut lieu au commencement de mars 1685. A la fin de cette même année nous les trouvons déjà séparés; Esther de Greime se retira chez les Dames de l'Union chrétienne de Fontenay, où elle demeura jusqu'en 1705, époque de sa mort. Henry continua d'habiter tantôt le Bois-Chapeleau, tantôt le château de Champron, paroisse de Romagne, près Couhé, dont il avait hérité de sa tante Gabrielle Robineau, veuve de Pierre de Jousserand, et tantôt le château de Vendée. Dans ces divers endroits il ne donnait guère le bon exemple. Il servit de caution à Daniel Châteigner, s[r] du Bergeriou, emprisonné pour cause de religion. Il promit de donner 6,000 livres à l'intendant si son protégé sortait du royaume dans l'intervalle de l'année (1).

Henry II de Vendée mourut le 10 mars 1708, au château de Vendée, à l'âge de soixante-seize ans. Il établissait par son testament, daté du 14 mai 1702, Suzanne Jobert, veuve du sieur Venaud, et Jeanne Venaud, sa fille, ses légataires universelles. Il donnait de plus 600 livres de rente viagère à une certaine Marie Bailly, femme Bruneau, de Poitiers.

Il n'avait point eu d'enfants de son mariage avec Esther de Greime, laquelle était morte avant lui. Le seul héritier naturel était son frère ALEXANDRE, SEIGNEUR DE VENDÉE et de la moitié de Champron. Apprenant la maladie de son frère, celui-ci s'empressa d'accourir. Aussitôt après le décès il mande René Moreau, sieur de la Mesleraye, suppléant le sénéchal du Petit-Château, pour venir mettre les scellés sur les meubles du défunt, 11 mars 1708. Puis immédiatement s'engage devant le présidial de Fontenay et ensuite devant celui de Poitiers un long et triste procès entre lui et les légataires de son frère défunt. La contestation se termine seulement en 1713 et à

(1) Lièvre, *Hist. des protestants du Poitou*; t. II, p. 129.

l'avantage d'Alexandre de Vendée, moyennant quelques compensations.

Pendant ces longues chicanes, les officiers du roy avaient mis en séquestre la terre du Bois-Chapeleau. Vouvent, dont relevait cette seigneurie, avait été réuni à la couronne, et c'est devant les officiers royaux de Poitiers, Le Peultre, Soulas et le comte du Rivault, que Alexandre de Vendée dut rendre son hommage provisionnel, le 22 juin 1708.

A l'avènement de Louis XV, l'hommage fut renouvelé par Jean Choquin, procureur au présidial de Poitiers, au nom d'Alexandre de Vendée, en vertu d'une procuration du 1er mai, signée Baschard, notaire à la Chapelle-Seguin. Afin de se dispenser de rendre son hommage en personne, le seigneur du Bois-Chapeleau allègue une indisposition, constatée par le certificat de Biard, chirurgien, et du sieur Cochon, sénéchal de Coulonges.

Alexandre de Vendée avait épousé Jeanne-Thérèse-Ursule Fradin, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Françoise-Suzanne-Louise, mariée avec MESSIRE JEAN-JACQUES DE L'ESMERYE, CHEVALIER, COMTE DE D'ESCHOISY, lieutenant pour le roi en Angoumois et demeurant paroisse de Celette.

Alexandre de Vendée était mort en 1742, puisqu'à cette date sa veuve afferme le moulin des Noues à Jacques Caillault, farinier, demeurant à la Toûche du Busseau.

Déjà précédemment M. le comte d'Eschoisy avait commencé à jouir des biens que sa femme lui avait apportés en dot.

Le 4 mai 1742 il constituait Me Charles Masson, sr de la Motte, procureur fiscal du Bois-Chapeleau, et M. François Pottier, sénéchal de Vendée et du Bois-Chapeleau, à l'effet de reconstituer le terrier de la seigneurie. En conséquence il est fait commandement à tous les vassaux, tenanciers, censitaires et justiciables de la dite seigneurie de comparoir devant Me Paul Moreau, notaire à Fontenay-le-Comte, pour rendre tous les hommages, aveux, dénombrements et déclarations roturières dus au Bois-Chapeleau.

Quelques mots pour finir sur la succession des propriétaires du Bois-Chapeleau jusqu'aux temps présents.

Jean-Jacques de l'Esmerie, chevalier, marquis d'Eschoisy, qui avait épousé l'héritière du Bois-Chapeleau, était fils de Jacques de l'Esmerie et de Marie-Anne Gabaret. Il était né le 2 février 1693 et son mariage avec Mademoiselle de Vendée se fit à la fin de novembre 1729. Il mourut à l'âge de 89 ans, le 24 juillet 1772, dix-neuf ans après son épouse. Ils reçurent l'un et l'autre la sépulture dans la chapelle du château d'Eschoisy, paroisse de Celette.

Six enfants restaient de leur mariage, deux garçons et quatre filles.

Jean-Jacques-Philippe-Joseph , l'aîné , épousa demoiselle Claudine-Cézarine de la Tour-du-Pin de Montauban. Il mourut sans enfants en 1759 à la bataille de Minden.

Le cadet Jean-Jacques-François-Joseph de l'Esmerie eut en partage le Bois-Chapeleau et Vendée. Il était né le 4 juin 1735 et fut baptisé dans l'église de Saint-Agnan de Luxé. A peine âgé de trois ans il fut proposé pour être admis dans l'ordre de Malte, dont faisait partie son grand-oncle, Frère Joseph de l'Esmerie, prieur commandataire de Blizon et grand-prieur d'Aquitaine.

Une lettre de Malte, datée du 24 août 1757, constate que le jeune novice a *fait ses caravanes* pour l'ordre de Malte.

Cependant il ne se pressait guère de prononcer ses vœux. Il obtint même vers cette époque un bref de Rome qui éloignait la date de sa profession.

La mort de son père en 1772, en lui ouvrant de nouveaux horizons, fit décidément sombrer sa vocation chancelante. Il se trouvait d'ailleurs le seul héritier du nom d'Eschoisy.

Cette même année, 9 avril 1773, M. le duc de la Vrillère, ministre du roi, lui accordait par lettres authentiques la succession laissée vacante par son père, comme lieutenant de la province d'Angoumois. Il est désigné dans cette pièce « anciennement chevalier de Malte ».

Le vingt-cinq mars 1777 il affermait la terre du Bois-Chapeleau à André Drillaud, laboureur, demeurant à la Chapelle-Tireuil.

De ses quatre sœurs, l'une avait été mariée à M. le marquis Duleau et mourut très jeune.

Le 25 février 1783 il épousa demoiselle Charlotte-Elisabeth-Isidore-Suzanne de Bizemont, fille de André-Victor, marquis de Bizemont, maréchal de camp des armées du roi et de Angélique-Isidore de Lannoy.

De ce mariage naquit le 29 août 1785, dans la paroisse de Saint-Barthélemy de Long-Pont, près Paris, Agathe-Jeanne de l'Esmerie d'Eschoisy. L'enfant fut présentée au baptême par son grand-père le marquis de Bizemont et par dame Agathe-Geneviève Sauvestre de Clisson, comtesse des Mothes.

Quand éclata la Révolution M. le marquis émigra en Suisse, d'où il revint en sa propriété d'Eschoisy. Il y était au 16 germinal an III (5 avril 1795), puisqu'à cette date il passe une convention devant Huet, notaire à Mansle, concernant le Bois-Chapeleau, dont le bail est réduit à 4,000 livres. Les preneurs Jean et Pierre Boutin, oncle et neveu, qui avaient succédé à André Drilleaud, se chargent d'acquitter les deniers nationaux. Ce bail devait courir jusqu'à la Saint-Michel 1797.

M. d'Eschoisy mourut en son château le 24 fructidor an X (9 septembre 1802), laissant deux filles encore jeunes, confiées aux soins de sa veuve.

La cadette, Luce-Joséphine-Angélique épousa M. Armand-Vespasien de Bizemont, son cousin, et l'aînée, Agathe-Jeanne, fut mariée, au mois de mars 1804 à M. Jean Prévost-Sansac, marquis de Touchimbert (1).

De ce mariage sont issus six enfants, quatre filles et deux fils. Des quatre filles deux moururent en bas âge. L'aînée des survivantes, Sabine, a épousé M. de Maubué, ingénieur de ponts et chaussées, propriétaire de l'antique seigneurie d'Appelvoisin; la plus jeune, Louise, en religion sœur Sainte-Suzanne, est morte récemment supérieure de la maison d'Ancenis.

L'aîné des fils, M. Léopold-Charles marquis de Touchimbert, habite le château de Londigny près de Ruffec. C'est à sa science et à son obligeance que nous devons les détails généalogiques qui précèdent. Il a épousé Mademoiselle de Loyac.

Le cadet M. Alfred Prévost-Sansac, comte de Touchimbert

(1) V. sur cette famille, Thibaudeau, *Hist. du Poitou* t. III. p. 273.

est le propriétaire actuel du Bois-Chapeleau. Il a épousé Mademoiselle Suzanne Sallentin. Leur fille unique est mariée à un officier de grand mérite et qu'attend, selon toute vraisemblance, un brillant avenir, M. le comte Jean de Ses-Maisons, capitaine-écuyer et instructeur à l'école militaire de Saumur.

L'antique demeure du Bois-Chapeleau a été remplacée par un château moderne, construit en 1862, sous l'habile direction de M. le comte de Touchimbert.

V.

APPENDICE

—

QUELQUES ARRIÈRE-FIEFS DU BOIS-CHAPELEAU.

I.

La Rembourgère. (Le Beugnon-en-Gâtine.)

3 septembre 1409. — Jehanne Mouchete, veuve de Jehan Chauvin. Aveu rendu à Guischard d'Appelvoisin.

1er juin 1419. — Jehan Chauvin, fils des précédents. Aveu rendu au même, scellé à Chandeniers aux armes des seigneurs de Parthenay.

7 janvier 1449. — Le même à Jeanne Juvenel des Ursins. Scellé à Parthenay.

10 février 1455. — Guillaume Chauvin à la même.

12 décembre 1516. — Jean Chauvin. Aveu à Gilles d'Appelvoisin qui signe l'acte d'hommage.

8 juillet 1642. — René de la Porte, escuier, sr de la Rembougère et de la Bonnière, qui signe. Scellé au comté de Secondigny.

6 juin 1685. — Armand de la Porte, chevalier sr de la Rembourgère, y demeurant paroisse du Beugnon, comparant en sa personne, comme fondé de pouvoirs de Messire Pierre de

la Porte, prêtre, chevalier, seigneur de la Bonnière, chanoine de Sainte-Croix de Parthenay. *Signé*: Le Bois-Chapeleau de Vendée, A. de la Porte, Rochard, s^r de la Gruaudière, sénéchal, et B. Genays, greffier.

II.

La Lunardière. (Fenioux).

20 juin 1484. — J. Colas Goulard, escuier, s^r de la Lunardière et de celui qui fut Jehanne Lunarde.

8 août 1522. — Joachin de Naytac, écuyer s^r de la Lunardière, à cause de Perrine Goullarde, sa femme.

5 juillet 1529. — Perrine Goullarde, veuve de Jehan de Naytac, aveu pour la Lunardière et celui qui fut à Jehanne Lunarde, que tient de présent Raoulet de la Porte.

1580. — Toussaincts Bibien, sgr de la Lunardière, à cause de Marguerite Leurande, sa femme, seule héritière de défunct Anthoine Leurand, duc de Nayntré, escuier, son frère aisné.

1601. — Charles de la Porte, sgr de la Meilleraye et de la Lunardière. Aveu à Claude de Chastillon, veuve de Charles Tiercelin d'Appelvoisin. *Signé*: Cl. de Chastillon, Ch. de la Porte, Vexiau, sénéchal, Richard, proc. fisc.

5 juin 1685. — Armand-Charles, duc de Mazarin, de la Meilleray et de Mayenne, demeurant au château de la Fère-sur-Oise en Picardie, pair de France, sgr de la Lunardière, comparant par Jean Olivier, procureur ducal; aveu reçu par Tristan Hurlot, séneschal du Bois-Chapeleau.

20 juin 1753. — Pierre Baraton, notaire et agent du duché de la Meilleraye, fondé de pouvoirs de Monseigneur Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc de Mazarin, mineur mais émancipé par son mariage avec dame Louise-Jeanne Durfort de Duras, duchesse de Mazarin, par l'assistance de Joseph Pialat, intendant de ses maisons et son curateur.

III.

Fief-Grelet ou *Neufchèze.*

9 avril 1601. — Gaspard Régnier, escuier s^{r} de la Goubarderie, fils de Jehan Regnier. *Signé*: Gaudouard, sénéchal, Vexiau, greffier, et Richard, proc. fisc.

IV.

L'Aignelière.

Jehan de Malemousche, escuier. Aveu rendu à Gilles d'Appelvoisin, vers 1510.

V.

La Brunenchelière des Chasteliers ou *la Mairière.*

8 mars 1397.— Pierre Bomart, « parochien » de la Chapelle-Thireuil. Aveu à nob. hom. Guillaume d'Appelvoisin, chevalier, d'une borderie de terre appelée le *Fief-aux-Bemais*, qui fut aux Moriceaux, assise en la paroisse de la Chapelle, tenant aux terres de Guillaume Rataut, successeur et héritier de Catherine de la Briaudière, aux terres de l'abbé de l'Absie, et à celles de l'abbé de Bourgueil-en-Vallée, à cause de leur prieuré de Saint-Lors, avec droit de basse justice.

5 novembre 1505. — Mathurin Chappeau, demeurant aux Chastelliers, paroisse de Fenioux, en ce non compris ce que les hospitaliers ont ès dits Chastelliers. *Signé* : Perreau, not. à Coulonges.

20 mai 1526. — Jehan Robin, prêtre, demeurant à la Chapelle.

Le 9 mars 1753. — M. Jean-Jacques d'Eschoisy poursuit N. de Villedon, chevalier sgr de Sanzay, pour défaut d'hommage de cette terre.

VI.

Saint-Nicolas de Puy-Hardy.

Une pièce curieuse concerne le Fief de Puy-Hardy qui relevait du Bois-Chapeleau. Elle contient deux bulles du pape Paul II (Pierre Barbo), données à Rome le 19 des calendes de janvier 1469.

La première est adressée à Enjorrand de Montsorbier, moine de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. Celui-ci, ayant résigné entre les mains du pape son prieuré de Parthenay-le-Vieux, réservé auparavant par disposition apostolique à Jehan d'Amboise, doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, le pape lui assigne l'usufruit de maisons à Parthenay et de la Chapelle N. D. de Brusson et de Puy-Hardy, valant 50 livres tournois, appartenant audit prieuré et en outre une pension de 100 livres, payable par ledit Jehan d'Amboise et ses successeurs dans ledit prieuré de Parthenay-le-Vieux.

La deuxième est adressée à l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes à l'archidiacre de Bresse et au chantre de Saint-Hilaire de Poitiers et les charge de faire exécuter la bulle précédente, c'est à dire de faire jouir Enjorrand de Montsorbier de l'usufruit ci-dessus et de la pension de 100 livres.

Enfin Jehan Plure, archidiacre de Bresse, diocèse de Châlon et chanoine de Saint-Vincent de Besançon est chargé de publier et de mettre à exécution l'une et l'autre bulle. C'est le sceau de cet archidiacre que l'on voit assez bien conservé au pied de ce parchemin.

B. Drochon.

L'Absie, 25 *août* 1879, *en la fête de saint Louis.*

NOSTRE AIDE SOIT AU NOM DE DIEU
QUI A FAIT LE CIEL ET LA TERRE. AMEN.

—

Initium sapientiæ timor Domini.

—

PAPIER JOURNAL ET MÉMORIAL COMMANSÉ A FAIRE L'AN MIL SIX CENS UNZE (1).

Le lundy jour   mil six cens unze, mon frère André, s^r des Touches, mourut, revenant d'Espagne (2). Mon père en fict les nouvelles, le sixiesme jour d'octobre ond. an je fus pour remersier nos amis, qui l'avoint assisté en sa maladye.

Le samedy 14e jour de janvier mil six cens douze, sur la minuict, mon père mourut et fut enterré le lendemain dimanche 15, au cimetière donné à ceux de la religion réformée de Fontenay. Je luy fis ériger un tombeau, sur lequel est escrit ce qui s'en suit :

D. O. M.

Matheus Vendeus pietate laudandus, fortitudine insignis, hìc situs est, qui cùm optimam suæ ætatis partem in bellicis expeditionibus consumpsisset, sibi quietem cum publicà salute preparavit, tumultuante æstu civili regem et patriam pro

(1) Nous avertissons le lecteur que nous avons cru nécessaire de retrancher de ce journal plusieurs passages. Sans importance réelle, ils n'étaient souvent que de fastidieuses répétitions. Nous avons respecté l'orthographe.

(2) Il mourut à Bordeaux, comme il paraît par une procuration du 11 août 1612, passée par Robert, notaire à Fontenay-le-Comte, par laquelle Perrette Goguet, veuve de Mathieu de Vendée, constitue Paul de Vendée, sieur de Bourneau, son fils aîné, son mandataire spécial, pour aller à Bordeaux, chercher les meubles et les hardes du défunt et régler les dettes qu'il pouvait laisser. (Archives du Bois-Chapeleau.)

viribus et facultatibus suis strenuè ac liberaliter defendit, ob id admirandus quod in ipsis thubarum clangoribus et furiosi Martis horrendis fragoribus, numquam animum à piis christianis exercitationibus avocavit ; sibi famam perennem, suis splendorem adeptus est. Vixit annos LXIII. Perretta Gogueta uxor amantissima, Paulus, Maria et Marguerita Vendei superstites liberi. M.M. P.P.

Icy gist Mathieu de Vendée, escuyer, sieur du dit lieu et de Biossay, recommandable durant sa vye en piété, charité et prudhomie, lequel, après avoir dès son jeune aage perdu ses père et mère, employa depuis le meilleur de son tens à servir son roy, ses amis et sa patrye, et ayant en plusieurs endrois franchi les périls et travaux de la guerre, il vient enfin finir ses jours entre les bras de Perrette Goguet, sa chère espouze, laquelle, avec Paul, Marye et Marguerite de Vendée, leurs enfans, luy a basti ce tumbeau. Il vesquit soixante et trois ans, et en mariage trente et quatre.

Le jeudy 14e jour de mars mil six cens trèze, le contract de mariage de ma femme et de moy fut passé à la Bodinatière (1) par Rousseau et Bouchereau, de Saint-Hillaire de Voust, notaires de la baronnie du Petit-Chasteau. Led. Bouhereau en a la minutte. Mre le grand-prieur d'Acquitaine y estoit et Messieurs de Ligne et de la Touchotière, M. et Mademoizelle d'Escoüé et Mademoizelle de la Place, de Rouen, leur sœur ; ma mère y estoit, M. du May et ma sœur Marye, sa femme, et M. des Mothais et M. de Cougnac, advocat à Fontenay, que j'avois avec moy pour me servir de conseil.

Le vendredy, 15 du susd. mois de mars 1613, M. Tomsom, ministre de la Chastaigneraye, vint à la Bodinatière, qui nous fiansa, après que M. le grand-prieur d'Acquitaine, Messieurs de Ligne et de la Touchotière s'en furent en allés et après disner, ma mère et toute sa compagnye s'en retourna à Fontenay.

Le jeudy 28 du susd. mois de mars 1613, M. le grand-prieur d'Acquitaine, oncle paternel de ma femme, mourut à Changillon.

(1) La Bodinatière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Voust, canton de la Châtaigneraie, aujourd'hui habité par M. Cougnaud.

Le dimanche 28[e] jour d'avril mil six cens trèze, ma femme et moy fusmes espouzés à la Boursardyère (1), par M. Tomsom, pasteur de l'églize réformée de la Chastaigneraye.

Le samedi 4 mai 1613, ma sœur du May mourut et fut enterrée le lendemain, sincquiesme dud. mois, à Fontenay, au cimetière de ceux de la religion réformée.

Le vendredy dix may 1613, ma sœur de la Rousselotière mourut et fut enterrée le lendemain, samedy unziesme, auprès de ma sœur du Metz.

Ma fille Espérance, première de nos enfans, nacquit le dimanche quatriesme jour de septembre, l'an mil six cens saize, sur la minuict, et fut batisée en ma maizon de Vendée, le dimanche douziesme de febvrier en la susd. année, où le presche se fit exprès, qui avant ne s'y étoit jamais faict. Monsieur de Brebaudet (2) fut son parrain et Mademoizelle de la Bodinatière (3), sa grand mère, fut sa marraine, Monsieur Vatable, ministre de l'église de Fossay, la batiza.

Mon filz, Henry, nasquit a Vendée aussi, le dimanche deuziesme jour de juing, sur le midy, l'an mil six cens dix neuf et fut batizé aud. lieu de Vendée, l'onziesme jour du susd. mois et an, où le presche se fit aussi exprès pour cest effect, par le mesme M. Vatable, qui avoit batizé ma fille, ministre en l'églize réformée de Fossay et Saint-Hillaire-sur-l'Autize. Monsieur le baron du Petit-Chasteau et de la Cressonnière fut son parrain et Mademoizelle de la Place, d'Escoüé, fut sa marrainne.

Ma fille Renée nasquit au Bois-Chappelleau, le mercredy sincquiesme jour de avril, l'an mil six cens vingt et trois, sur la minuict, elle fut batizée par M. Vatable, ministre de l'église de Coullonges, qui pour cest effet fit le presche en ma maizon

(1) C'est la Brossardière, où Charles de la Forest, sgr de Vaudoré, avait établi le prêche comme seigneur haut justicier.

(2) Pierre Voussard, sgr de Brebaudet, fils de Christofle Voussard, et de Jacqueline de Belissac. On dit aujourd'hui par corruption, Breuil-Baudet, dans le voisinage de Vouvent.

(3) Espérance de Contour, fille de N. de Contour et de Françoise Le More, avait en premières noces épousé Bertrand d'Appelvoisin, sgr de la Bodinatière, qui se remaria avec Jacqueline Pizon ; Bertrand mourut en 1612 ; son fils Henry lui succéda.

du Bois-Chappeleau, le mercredy, douziesme jour du susd. mois et an. M. de la Place, d'Escoüé, fut son parrain et mademoizelle d'Estival (1), sa marrainne.

(Ici finit la 2e page — manque la page 3.)

L'an mil six cens sèze.

May 1616.

Le dimanche, premier jour de may, je fus au presche à la Buardière (2) ; Chevallereau estoit avec nous.

Le lundy 2, je donnay charge à Chevallereau de recevoir des héritiers de Vaudurant deus années d'arrérage de l'avoine qu'ilz me doivent, tant sur leur vigne de Birouire, que sur une autre de Cherzay, terme escheu de Nouel dernier, de l'année 1615, et une année de la rente de 19 l., qu'ilz me doivent sur leur maizon, size devant la halle de Fontenay, terme eschu de la Saint-Michel de la susd. année 1615, et luy en ay donné un acquit du susd. deuziesme may, pour donner aux d. héritiers.

Le mardy 3 j'ay donné à Jean Mignaut unze livres pour payer à Breschaire, fermier de la Roussière, vingt ras davoine, que j'avois eu de luydès l'année 1615.

Juillet 1616.

Le unziesme jour de juillet 1616, j'ai resu de Jean Martin la somme de trois cens livres, sur ce qu'il me doit de la ferme de la Fresleryе et luy en ay donné un acquit, portant tant sur la susd. somme de trois cens livres, que autres, qu'il avoit cy-devant payé tant à deffunct mon père, que à deffuncte ma mère que à moy, toutes icelles sommes faizans la somme de dix neuf cens quatre vingt livres.

Septembre 1616.

Le 4e jour de septembre 1616 ma femme acoucha, sur la

(1) M. d'Estival était frère d'Henry d'Appelvoisin, sgr de la Bodinatière.

(2) La Buardière, dont le nom reviendra souvent, relevait du fief de M. de Maleray de la Socelière. Le culte protestant y fut célébré avant l'érection du Temple de Foussay. Lièvre, *Hist. des Protestants du Poitou*. t. 2. p. 11.

minuict, de ma fille Espérence, pour le premier de nos enfans.

Le 29, je racueillis Liénart, mon cuizinier, pour un an et je luy dois donner trente six livres.

L'an mil six cens disset.

Janvier.

Le jour de janvier 1617 jay resu de Perot, mon fermier des Toûches, la somme de 330 livres, pour le terme eschu à Nouel de l'an 1616. Le 15, jay accueilli mon palfrenier la Tourette, pour un an, et luy dois donner 18 l. et rien autre choze.

Feburier 1617.

Le dimanche 12e jour du mois de fébvrier 1617, ma fille Espérence fut batisée, le presche s'estant fait exprès à Vendée pour cest effect, par M. Vatable, ministre de Fossay, qui ne s'i estoit jamais fait avant. M. de Brebaudet fut son parrain et Mademoizelle de la Bodinatière, sa grand-mère, fut sa marraine.

Mars 1617.

Le vingt neuf mars 1617, j'ay fait marché avec mon cuizinier, Claude, pour un an, pour le pris de 36 l. par an.

Auril 1617.

Le dimanche 2, je fus au presche, où nous fusmes reconcilyés, Malleray et moy.

Le lundy 3, je partis de Vendée, pour m'en aller au sinode à Touars ; je passay à la Bodinatière et fus coucher à Brethète (1).

Le mardy 4, je partis de Brethète et fus disner à la Mocquarière , où arrivèrent Messieurs Pasquart et Challemot (2), ministres, avec leurs anciens, qui s'en alloint à Touars, je les laissay à disner et fus coucher à Pasdejeu.

(1) Brethète ou Berthète, paroisse de Fennery, près Parthenay, relevait de Saint-Aubin du Cloux. Henry d'Appelvoisin de la Bodinatière en rend hommage en 1625, à François de Betoullat, sgr de la Grange et de Saint-Aubin du Cloux.

(2) Jean Chalmot, de Niort, ministre de Paysay-le-Chapt et de Melleran.

Le mercredy 5, je fus à Touars loger au *Grand-Saint-Jullyen*, où estoint Messieurs de la Bégaudière, de Marconnay, de Rozefleur (1), de Marbes, Tenaut et pluzieurs autres, tant ministres que anciens.

Le jeudy 6
Le vendredy 7
Le samedy 8 } aud. lieu de Touars.
Le dimanche 9
Le lundy 10

Le mardy 11, je partis de Touars et vins coucher à Pasdejeu.

Le mercredy 12, je partis de Pasdejeu, vins disner à la Mocquaryère et coucher à Brethète.

Le jeudy 13, je partis de Brethète, vins passer à la Bodinatière et coucher à Vendée.

Le vendredy 14
Le samedy 15
Le dimanche 16 } je ne bougeay de Vendée, M. de Rou estoit avec moy.
Le lundy 17
Le mardy 18
Le mercredy 19

Le jeudy 20, je fus à Biossay.

Le vendredy 21, je fus à Fontenay, où M. Besly (2), advocat du roy aud. lieu, nous accorda Malleray et moy, d'un procès que nous avions ensemble, à cauze de quelques terres en Loypie, près Vendée, ou il prétendoit le terrage, ce que je déniois. Je disnay et soupay chés des Mothais.

Le samedy 22, ma femme, M. de Rou et moy partismes de Biossay et vinsmes coucher à Vendée.

Le dimanche 23, je fus au presche à la Buardyère.

May 1617.

Le mardy 2, Chevallereau partit de Vendée et fut à la Bodinatière, affin d'aller à Nantes avec mon frère, pour bailler six

(1) Jean de la Place, s[r] de Rosefleur, ministre de Pouzauges.

(2) Jacob Besly, d'une famille de robe qui a contribué à illustrer la ville de Fontenay.

milles livres à Mademoizelle du Breuil-le-Loup sur ce que nous luy devons ; desquelles six milles livres il y en a six milles livres de mes deniers. Ils en ont tiré acquit, duquel j'ay copie, et au bas d'icelle reconnoissance de M. de la Bodinatière, signée de luy, par laquelle il reconnoist avoir l'original dud. acquit, à nous donné, par lad. demoizelle du Breuil, de la susd. somme de six milles livres.

Le samedy 6, M. de la Bodinatière m'envoya son lacquay, et Chevallereau, qui estoit de retour de Nantes avec luy, s'en alla tout droit à Fontenay, sans venir à Vendée.

Le dimanche 7, Chevallereau vint à Vendée, il me donna la copie de l'acquit de Mademoizelle du Breuil et la reconnoissance de M. de la Bodinatière, portant au pied commant il a l'original dud. acquit. Nous fusmes après disner au presche. Ce mesme jour je donnay à Claude, mon cuizinier, 3 l. 4 s.

Le jeudy 11, j'escrivis à Roche-Guillaume (1) pour le procès que deffunct mon père et luy avoint ensemble. Il me fit responce et me remettoit à en traicter le dimanche prochain suivant.

Le dimanche 14, nous fusmes au presche ; M. Quinefaut (2) vint à Vendée, qui disna et soupa avec nous.

Le lundy 15, je ne bougeay de Vendée. J'escrivis à M. de Roche-Guillaume à Vouvant et luy donnois assignation à mercredy prochain pour nous trouver à Fontenay, pour sortir de nos procès à l'amiable, lequel me manda qu'il se trouveroit à Fontenay au jour que je luy mandois.

Le mardy 16, je donnay à La Tourette 3 l. ; je partis de Vendée et fus coucher à Biossay.

Le mercredy 17, je fus à Fontenay dès au matin. Je vis M. de Roche-Guillaume, qui me prya d'attendre à son retour de Paris à traiter de nos affaires. Ce mesme jour je donnay à M. Pager, le procureur, 800 l. pour du Metz et ses compagnons feuillans, de reste de ce que je luy devois et ay tiré un acquit dud. Pager, qui, dans deus mois me doit fournir d'un acquit

(1) Pierre Draud. s[r] de Roche-Guillaume, receveur des parties casuelles des baronnies de Vouvent et Mervent.

(2) Henri Quinefaut,sénéchal de Vendée, habitait près de Coulonges.

du dit Du Metz et de ses compagnons et faire endosser la minutte de l'obligation d'acquit dud. Du Metz et du notoire qui l'a passée.

Le dimanche 21, le jeune Babin et deus de ses sœurs et la femme de son frère ayné et deus des autres filles de la Viaillère et la petite Mairé, Desroziers et le prieur de Pairé vindrent au logis.

Le mercredy 24, je resus des lettres de Paris, de M. Jarde.

Le jeudy 25, Bazin et La Ronde vindrent au logis. Je donnay à Bazin cent explois, pour distribuer à ceus qui tienent en mon fief et les assigner aux assises, au lundy sincquiesme de juing. Après disner le prieur de Payré, Desroziers, Le Fontenier de Coullonges et quelques autres me vindrent voir. Il fit ce jour-là un bien fort tens, de grands vents, pluyes, grans cous de tonnerre et gresle, grosse comme œufs de poulles.

Le vendredy 26, Chevallereau nous vint voir ; ma femme se trouvoit fort mal, qui fut cauze que je bougeay du logis.

Le samedy 27, je fis ferme de ma métairye de la Morinière à Guillaume Dieumeguard, pour sincq ans; lad. ferme passée par Michel Bonneau, de Saint-Hillaire, notaire de Vouvant.

Le lundy 29, M. Quinefaut et Couturier, procureur à Vouvant et Jean Martin vindrent à Vendée, pour voir ce que led. Martin me seroit redevable pour mes bois, qu'il avait laissé courir plus qu'il ne devoit ; il demanda terme deus jours pour en parler à son oncle et à son frère.

Le mardy 30, René Morin m'aporta un contract en parchemin de certaines ventes par lui acquizes en mon fief Voussard : il m'en a payé les ventes.

Le mercredy 31, M. Quinefaut et Couturier et Jan Martin se trouvèrent de rechef à Vendée, où il fut dit que pour me récompenser de mes bois, qui avoient couru plus qu'il ne falloit, l'un un an, l'autre deus, l'autre trois, lesd. Martin me laisseroint une année de la coupe du marreau du bois appellé (1) qui n'estoit encore pas coupé, ou que je leur donnerois, pour avoir le tout, sincquante sinc livres de retour. Ce jour-là, M. de Rou arriva à Vendée, qui venoit de Pasdejeu et

(1) Le mot manque dans le manuscrit.

avoit avec luy Jean Mignaut, que Mademoizelle de la Bodinatière envoyoit, pour savoir de nos nouvelles.

Ce mesme jour, Jacques Pougnet m'aporta un contract d'acquêt, qu'il a faict en mon fief, pour m'en payer les ventes; je luy en ay donné acquit au dos du contract.

Juin 1617.

Le jeudy, premier jour de juin mil six cens disset, j'escrivis à Mademoizelle de la Bodinatière par Jean Mignaut. M. et Mademoizelle de la Place, ayant seu que ma femme se trouvoit mal, envoyèrent savoir de nos nouvelles.

Le vendredy 2, M. Chapon nous vint voir et Viaillère; M. de la Bodinatière nous vint aussi voir et sen retourna le mesme jour.

Le samedy 3, je resus de Dieumeguard, qui doit entrer mon métayer à la Morinière, à la Saint-Michel prochaine, 6 l. qu'il doit donner de pot-de-vin en entrant.

Le lundy 5, M. Quinefaut vint à Vendée où nous tinsmes notre première assize. Jean Mignaut arriva, de la part de Mademoizelle de la Bodinatière, pour savoir des nouvelles de ma femme. Les susd. assizes furent remizes à continuer au trentiesme et dernier jour du prézent mois.

Le mardy 6, j'escrivis aussi à Albert (1), affin qu'il vint à Vendée et qu'il amenast M. Barryère (1), pour voir ma femme qui se trouvoit mal.

Le mercredy 7, Mrs Barryère et Albert vindrent voir ma femme; ilz disnèrent avec nous, puis sen retournèrent à Fontenay, d'où ils envoyèrent, se soir mesme, une médecine à ma femme, pour prendre le lendemain.

Le jeudy 8, Mademoizelle de la Place nous vint voir dès au matin; elle disna avec nous, puis s'en retourna le mesme jour à Escoüé.

Le vendredy 9, Bazin vint au logis qui m'aporta trois déclarations, qu'il avoit chez luy, touchant mon fief de Vendée.

Le dimanche 11, M. Chapon nous vint, qui soupa avec nous.

Le mercredy 14, M. du Poiron vint à Vendée, où il coucha.

(1) Tous deux médecins à Fontenay.

Le jeudy 15, M. du Poiron s'en alla après disner ; sitost qu'il fut party Morisset, Barrière et Brunet, son beau-frère, le vindrent cercher au logis.

Le vendredy 16, Fransois Brézet et Bonneau vindrent à Vendée, où Brézet raferma mes dismes mixtes de Saint-Hillaire-sur-l'Autize, pour sinc ans, pour le pris de 45 l., une charge de febves et un gorron de laict, pour commanser lad. ferme en l'année 1619, et en faire le premier payemant l'an 1620, au mars. Il luy reste encor deus ans de la ferme que luy avoit faicte deffuncte ma mère, Bonneau en a passé la ferme. Ce mesme jour il afferma la moitié de ma petite cloistre, pour la levée de ceste année seulement, le pris de 20 l.

Le dimanche 18, M. Chapon nous vint voir et Viaillère. Après disner la femme de Rousseau vint voir ma femme qui se trouvoit mal.

Le jeudi 22, j'envoyay Henry à Vouvant à Bouron, affin de retirer de Martineau mon adveu de Vendée au Petit-Chasteau. Martineau promit de le sercher et de me le faire avoir.

Le samedy 24, M. de Rou arriva à Vendée et venoit de la Boustière, où il étoit allé, il y avoit neuf ou dix jours.

Le dimanche 25, je fus après disner à la Viaillère, voir Madame de la Viaillère ; son fils s'en vint avec moy à Vendée, puis après souper fusmes coucher à Biossay. Monsieur de Rou fut à la Bodinatière.

Le lundy 26, M. de la Bodinatière et M. de Rou vindrent dès au matin à Biossay, où nous disnasmes, puis fusmes à la Fuye, voir M. du Poiron, que nous trouvasmes disnant et M. de Semagne (1) avec luy. Nous fusmes tous ensemble à la foire : j'y vis M. de la Roche du Maine : j'y vis aussi M. de Sainte-Gemme, qui commanda à Porcher et à Mairé, ses fermiers, de me payer ce qu'il m'estoit deu de reste, soit du principal ou des demeures. Nous retournasmes souper au soir et coucher à Biossay et avec nous les Oullyères.

Le mardy 27, je fis marché à Fourneau et Cherpentier pour me racommoder la maizon de Sauvaget, qui est auprès du moulin, pour le pris de 10 l. Il me doit fournir de douze chevrons

(1) Henry de Salo, s[r] de Semaigne. Gouget, *Armorial du Poitou*, p. 170.

et deus fillyères et les mettre. Ce jour-là Mademoiselle de la Touchotière vint à Biossay, et sa fille ainée avec elle, elles soupèrent et couchèrent au logis. M. de la Bodinatière, M. du Poiron et M. des Oullyères s'en allèrent de Biossay à la Bodinatière.

Le mercredy 28, Mademoizelle de la Touchotière s'en alla après disner. Je fis marché à Desse, cherpentier, de me refaire le plancher de ma métairye de Biossay, je luy dois donner six livres, j'ai donné à la métayère quarante solz pour avoir du clouc. Ce mesme jour j'ai esté achevé de payer de Jacquette, vefve du feu sergent Arnaudeau, de tout ce qu'ilz me devoint et sommes demeurés quittes. J'ay donné à Mestivier, de Niort, 150 l. 10 s. sur ce que je luy dois. J'ay donné à Migner 30 l., sur ce que je lui doy. Je partis de Biossay, ma femme, M. de Rou et moy et sommes venus coucher à Vendée.

Le jeudy 29, nous fusmes M. de Rou et moy à la Viaillère et de là fusmes coucher à la Bodinatière, où nous trouvasmes M. du Rocheraud et M. du Poiron.

Le vendredy 30 et dernier jour du mois de juing mil six cens disset, nous partismes, M. de Rou et moy, de la Bodinatière et vinsmes à Vendée. Ce jour là Fortin vint disner avec nous et Quinefaut. Après disner nous tinsmes nos assizes, où M. de la Briaudyère se trouva et Salomon Pougnet et un homme de la part de Mademoizelle du Bignonnet (1). La susd. assize fut remize à continuer au seiziesme octobre prochain suivant.

Juillet 1617.

Le samedy premier jour de juillet mil six cens disset, je fus à la Viaillère. Ce jour là je resus des lettres de Paris de M. Jarde, mon procureur et une copie de contract, touchant l'affaire de Gohory.

Le dimanche 2, M. Chapon et sa femme nous vindrent voir.

Le lundy 3, je commansay à faire faucher mon grand pré. Nous resusmes des nouvelles d'Escoüé et un lacquay de la part de Mademoizelle du Pin, qui m'escrivoit.

(1) Renée Girard de la Roussière-Cubrange, épouse de Louis Viault sgr du Buignonnet.

Le mardy 4, j'escrivis à Mademoizelle du Pin par le lacquay qu'elle m'avoit envoyé. M. de Rou partit ce jour-là de Vendée, pour s'en aller à Estival, je luy prestay huit escus d'or sol.

Le jeudy 6, Quinefaut vint à Vendée, où nous fismes mes lettres de Paris à Jarde, mon procureur et une procuration aud. Jarde, pour deffendre pour moy contre Gohory.

Le vendredy 7, M. Fortin et le jeune Guiot vindrent à Vendée, qui me montrèrent leur procuration, pour envoyer à Poictiers, pour consentir ma demande du fief de Blanchefort. Ce jour-là Madame Chapon et Madame Besly, sa fille, vindrent au logis.

Le dimanche 9, nous fusmes au presche dès au mattin et fismes la cène par la grâce de Dieu. Chevallereau se trouva à la Buardyère, qui fit la cène avec nous. Je trouvai au logis Mathieu Bérard. Luy et Chevallereau demourèrent tout le jour. Je fus au presche d'après disner. M. Chapon vint disner avec nous.

Le mardy 11, Madame de Bretignolle et Madame Vatable vindrent nous voir à Vendée.

Le mercredy 12, ma femme partit de Vendée après souper et fut coucher à la Bodinatière, pour aller à Pasdejeu, voir Mademoizelle sa mère.

Le jeudy 13, le prieur de Pairé et Desroziers me vindrent voir, qui soupèrent avec moy.

Le vendredy 14, j'envoyay à Fontenay mon lacquay pour quérir une nappe, une couple de serviettes et trois escuelles d'estain, que j'ai acheté pour l'églize, pour servir les jours de cène et seront à l'églize, pour ce qu'ilz sont payés des deniers de l'églize et ont cousté 9 l. 15 s.

Le samedy 15. Ce jour là ma femme arriva de Pasdejeu, où elle estoit allé voir sa mère.

Le dimanche 16, Quinefaut vint au logis dès au mattin, disna avec nous et après disner fusmes au presche à la Buardyère, et après nous vinsmes souper à Vendée et M. Chapon aussy.

Le mardy 18, Chevallereau et sa femme vindrent à Vendée;

je resus ce jour-là des nouvelles de Boisgrollier (1), pour response à une lettre que je luy avois escrite. J'en resus aussi une de la vefve de deffunct mon beau-frère Rousselotière (2).

Le vendredy 21, Chevallereau et sa femme s'en allèrent à Fontenay après disner.

Le samedy 22, je retiray de Bichaut le contract de rétrocession, que la procureuze de Coullonges m'a faict, de la moitié du fief de Blanchefort. Le prieur de Pairé me vint voir, qui collationna avec moy.

Le dimanche 23, Quinefaut me vint voir. J'escrivis à Paris touchant Boisgrollyer.

Le lundy 24. Ce jour-là Brézet vint me faire plainte que les dismeurs de Saint-Hillaire emportoient sa part aud. dismes, qu'il tient de moy.

Le mardy 25, je montay à cheval pour aller trover les susd. dismeurs, pour leur faire rendre ce qu'ils avoient pris. C'estoit Bazin, Ferré, Boutoleau et autres, qui avoient le baillyage de la Doit, la Cousture et le bourg.

Le mercredy 26, M. Chapon nous vint voir et Dejean aussy, qui collationna avec nous, puis s'en alla.

Aoust 1617.

Le mardy premier jour d'aoust mil six cent disset, j'escrivis à M. des Mothais, pour responce à celle qu'il m'escrivoit, touchant l'affaire de Rocheguillaume.

Le mercredy 2, le prieur de Pairé me vint voir.

Le dimanche 6, je fus au matin au presche à la Buardyère. M. Quinefaut vint au logis, qui y soupa. Nous fismes mes lettres de Paris et des mémoires que nous envoyasmes à M. Jarde.

Le lundy 7, j'envoyay mes lettres à Coullonges au messager de Paris et huict cars d'escus. M. Chapon nous vint voir.

(1) Abimelec de Cumont, sgr de Boisgrollier.

(2) Gabriel Bitaud, s[r] de la Rousselotière et des Coustaux, veuf de Marguerite de Vendée. Il avait épousé en 2[es] noces d[lle] Claude Maistre.

Le mardi 8, je fus à la Bodinatière pour voir mon frère (1), lequel je ne trouvoy pas.

Le mercredy 9, je fus à la chasse.

Le vendredy 11, M. de la Bodinatière envoya son lacquay à Vendée, savoir commant nous nous portyons.

Le samedy 12, le prieur de Pairé me vint voir, qui fit collation avec moy, puis s'en alla. Ce mesme jour, Quinefaut vint à Vendée, à qui je fis voir mes lettres de Paris.

Le dimanche 13, le jeune Genay vint au logis dès au matin, puis s'en alla tout aussitost après desjusner.

Le mardy 15, je fus au presche au mattin, à la Buardyère, où M. de la Vallade (2) prescha. Ce jour-là je payay mon cuizinier et refis marché à 20 l. par an et les peaux de moutons, agneaus, chevreaus, veaus, lapereaus et autres, qu'il doit aussi avoir.

Le mercredy 16, M. Chapon nous vint voir. Je resus des lettres de Mademoizelle de la Bodinatière par Jamard.

Le vendredy 18, je fus disner avec M. de la Bodinatière.

Le samedy 19, le prieur de Pairé me vint voir. Nous fusmes pescher. M. de Thory y vint aussi.

Le dimanche 20, je fus à la Fougereuse, chés M. de Valdam, où se trouvèrent Messieurs de la Bodinatière, de la Rochejacquelin, de Thory, de Sainte-Anne, de la Frémodyère, Deschans (3) et l'Isle, Le Coustau et Chanduryère. Nous y disnasmes et après disner nous en partismes tous ensemble. Je m'en vins à Vendée coucher, où je trouvay M. Chapon (4); nous soupasmes

(1) Ce n'était que le beau-frère de Paul de Vendée ; c'est par amitié qu'il nomme ainsi le frère de sa femme, fils aîné de Bertrand d'Appelvoisin qui mourut en 1625.

(2) Ministre de Fontenay, originaire de Bergerac; il avait épousé Louise Billaud. Lièvre, *Hist. des protest.*, t. iii, 149.

(3) P. Des Champs, écuyer, était propriétaire d'un petit fief nommé Mortaigne, contigu à la seigneurie de la Goujonnerie, près Loge-Fougereuse; ces deux terres furent successivement aliénées par Charles Tiercelin d'Appelvoisin, la première à P. Des Champs, et la seconde à Charles Perreau, originaire du Breuil-Barret. (Archives de la Goujonnerie.)

(4) Ce M. Chapon était sans doute le ministre ou ancien de la Buardière ; sa fille aînée, Marie Chapon, mariée avec Jacob Leroy, sieur de la Saulnière

ensemble. Je luy donnay une lettre pour porter au prieur d'Azay, près Saint-Maisant, en passant en s'en allant à Poictiers.

Le lundy 21, je fus après disner à la chasse avec mon chien couchant.

Le mardy 22, M. de la Frémodyère et M. Deschans vindrent à Vendée ; ilz venoint de la Bodinatière.

Le mercredi 23, M. de la Bodinatière arriva à Vendée, comme nous voulions souper ; il y coucha.

Le jeudy 24, M. de la Bodinatière et M. de la Frémodyère et Deschans partirent après disner, pour aller à Escoüé, voir M. de la Place.

Le samedy 26, j'envoyay quérir le Flaman, auquel je donnay charge de me lever des estoffes chés Dejan, suivant le mémoire que je lui donnay, pour me faire un abillement, puis vinsmes à Vendée, ou nous trouvasmes Messieurs de la Bodinatière, de la Frémodyère et Deschans desja rendus, qui estoient de retour d'Escoüé. Ce mesme jour ils s'en allèrent après disner à la Bodinatière.

Le lundy 28, je disnay à la Bodinatière. Comme je partois de la Bodinatière M. de Thory y arriva, qui revenoit de Nantes.

Le mardy 29, je partis dès au matin de Vendée et fus au Poiron, où estoint desja rendus M. de la Bodinatière, de Thory, de la Frémodière et Deschans ; après disner M. du Poiron arriva, qui venoit de Ligne. Nous couchasmes tous au Poiron.

Le mercredy 30, nous partismes tous du Poiron et nous en vinsmes passer à Mervant, ou je les laissay aller à la Bodinatière et m'en vins coucher à Vendée.

Le jeudy 31, Messieurs de la Bodinatière, de Thory, du Poiron, de la Frémodière et Deschans vindrent souper et coucher à Vendée.

Septembre 1617.

Le vendredy premier jour de septembre mil six cens disset, nous fusmes, dès au matin pescher en la rivière.

et demeurant à Puy-de-Serre, émigra avec son mari, à la révocation de l'édit de Nantes ; la seconde avait épousé Jacob Besly, procureur à Fontenay.

Le samedy 2, nous mandasmes le prieur de Pairé, pour nous venir aider à pescher, nous prismes force poisson, brochets, carpes et autres. Après disner Messieurs de la Bodinatière, de Thori, du Poiron, de la Frémodière et Deschans furent coucher à la Bodinatière, où j'envoyay une partie du poisson que nous avions pris.

Le dimanche 3, je fis mes lettres de Paris.

Le lundy 4, je partis de Vendée et fus coucher à Brethète.

Le mardy 5, je partis de Brethète et fus disner à la Mocquarière (1). Je rencontray Messieurs de la Bodinatière, de Thory, de la Frémodyère et Deschans, au droit de Repérou (2) et nous en allasmes ensemble coucher à Pasdejeu.

Le mercredy 6, M. de la Noüe et ma tante vindrent disner à Pasdejeu ; M. de Thory partit, dès au matin, pour s'en aller à Loumois.

Le jeudy 7, Monsieur de la Bodinatière et Messieurs de la Frémodiére et Deschamps partirent de Pasdejeu, pour s'en aller au Pin (3). Je ne bougeay de Pasdejeu.

Le vendredy 8, je partis dès au mattin de Pasdejeu et fus disner à Champigny et de là coucher à la Loutière, chés mon frère (4) du Coudray, où je le trouvay et ma sœur.

Le dimanche 10, M. du Coudray et moy fusmes voir M. de Manne et de là fusmes au Coudray, où nous trouvasmes Mademoizelle du Coudray. Nous fusmes avec elle deus ou trois heures, puis nous en vinsmes à la Loutière, où, nous y rendant, nous trouvasmes M. de Nueil et M. de Melziart, qui venoint de Paris.

Le lundy 11, nous ne bougeasmes de la Loutière.

Le mardy 12, nous partismes de la Loutière et fusmes à Nueil, où nous disnasmes. Après disner nous prismes congé

(1) Commune de Tessonnières.

(2) Commune de Soulièvres, près Airvault.

(3) Commune de Marnay, canton de Vivône.

(4) Il s'agit ici d'un frère de sa femme, car Paul de Vendée n'avait alors que deux sœurs, Marguerite, mariée, comme nous avons dit, avec Gabriel Bitaud, s[r] de la Rousselotière, et Marie qui avait épousé en 1602 Pierre Maignen, sieur du Mets ou du May et qui moururent l'une et l'autre en 1613.

de Messieurs de Nueil et Melziart et nous vinsmes à Lodun, où nous laissasmes Melziart et vinsmes coucher à Pasdejeu.

Le mercredy 13, je ne bougeay de Pasdejeu. Le lacquay de M. de Thory arriva, qui aporta à M. de la Bodinatière un espervier. M. de la Bodinatière y arriva sur le soir, qui venoit du Pin.

Le jeudy 14, M. du Coudray s'en alla chés luy.

Le vendredy 15, M. de la Bodinatière et moy partismes de Pasdejeu, vinsmes disner à Boussay et coucher à la Touchotière (1).

Le samedy 16, nous partismes de la Touchotière et vinsmes ensemble jusques à la Bodinatière, où je laissay mon frère et m'en vins coucher à Vendée.

Le dimanche 17, ma femme fut à la Touche, pour voir Mademoizelle de la Rochejacquelin (2), qu'elle ne trouva pas.

Le lundy 18, le curé de Fossay, le sergent Lavallée et Chastellier vindrent à Vendée, disnèrent avec nous. M. de la Noüe-Rocas vint à Vendée, qui venait de la Bodinatière.

Le mardy 19, M. de la Noüe partit de Vendée et s'en alla à Escoüé, voir M. de la Place.

Le mercredy 20, M. de la Noüe revint d'Escoüé et coucha à Vendée.

Le jeudy 21, M. de la Noüe partit après disner de Vendée et s'en alla à la Bodinatière.

Le samedy 23, le prieur de Pairé me vint voir.

Le dimanche 24, je fus au presche après disner à la Buar-

(1) Commune de Chanteloup.

(2) La famille de la Rochejaquelein, que les guerres de la Vendée devaient à jamais immortaliser, eut pendant plusieurs générations les seigneuries de la Touche, du Busseau, des Places et de Beugné. Madame de la Rochejaquelein, dont il est ici question, était Anne Viault, fille de Louis Viault, chevalier, sgr du Buygnonnet, de la Touche et des Places, et de Renée Girard de la Roussière ; elle avait épousé le 7 octobre 1598, Louis du Vergier, chevalier, sgr de la Rochejaquelein. De leur mariage naquirent René, marquis de la Rochejaquelein, s^r de la Touche et des Places, Simon et Louis, chevaliers de Jérusalem, Françoise et Anne.

(Note fournie par Monsieur le marquis Julien de la Rochejaquelein. Archives de M. le comte de Grimoüard du Péré, propriétaire actuel des Places.)

dyère. M. Chapon vint souper avec nous. Le prieur de Pairé y soupa aussi et y coucha.

Le lundy 25, je partis au mattin de Vendée, le prieur de Pairé avec moy et fus disner à la Bodinatière. Nous y couchasmes et M. du Palais, séneschal de Fontenay (1) et M. de Valdam y vindrent souper et coucher.

Le mardy 26, nous partismes de la Bodinatière tous ensemble et vinsmes avec le sénéchal jusques à Boulosseau, où je le quittay et m'en vins à Vendée.

Le vendredy 29, je fus au presche au mattin à la Buardyère. M. Chapon vint disner avec nous.

Octobre 1617.

Le dimanche, premier jour d'octobre mil six cens disset, je partis de Vendée, pour m'en aller à Fontenay. Je rencontray sur le chemin M. de la Bodinatière et Lisle. Nous fusmes à Fontenay et disnasmes chés M. le séneschal. Après disner nous fusmes voir jouer une partye de longue paume qu'avoit faict M. le baron de la Cressonnière et au soir soupasmes chés M. le séneschal. Je couchay chés Chevallereau.

Le lundy 2, nous fusmes à la paume voir jouer Lebois contre M. l'Assesseur et M. de Beaulieu le Franc. Nous disnasmes chés M. le séneschal. Après disner M. de la Bodinatière et moy partismes de Fontenay, vinsmes ensemble jusques à la Pibolyère, où nous nous séparasmes. Il s'en alla chés luy et moy à Vendée.

Le mardy 3, je fus faire amasser les dismes du fief de vigne de Maussion, où Salomon Pougnet estoit, qui amassoit le complan.

Le mercredy 4, je fis vendenger mon fief Voussard.

Le jeudy 5, je partis de Vendée et fus à Biossay, et ma femme avec moy, pour faire vendenger à Biossay.

Le vendredy 6, nous fismes commanser à vendenger. Je fus à la ville, où je disnai chés Moulin-Billaud avec M. de la Vallade et le sieur de la Forès, beau-frère du d. Billaud.

(1) François Brisson, sr du Palais, fils de Pierre Brisson et de Jeanne Bertrand. Il était le neveu du célèbre Barnabé Brisson.

Le samedy 7, nous fismes achever de vendenger nostre vigne. Je fus à la ville. Je fus longtens à la boutique d'Albert. Ma femme s'en retourna à Vendée.

Le dimanche 8, je fus au presche à Fontenay, où je fis la cène par la grâce de Dieu. Je fus au presche de l'après disnée, je disnay chez Besly, le procureur.

Le lundy 9, je fus à Fontenay, où je fus voir M. des Mothais.

Le mardy 10, ma femme vint de Vendée, je fus à *la Grue* voir des chevaux qu'un breton y avoit.

Le jeudy 12, je fus à la foire après disner et fus chés Grignon, le notaire, faire passer ma ferme des Tousches, que j'affermois à Cornuaud.

Le vendredy 13, je fus à la foire après disner et n'en bougeay tout le jour.

Le samedy 14, je fus disner à Escoüé et après disner ma femme y arriva.

Le dimanche 15, nous partismes, M. de la Place et moy, d'Escoüé, dès au mattin, fusmes à Fontenay voir M. le séneschal, puis fusmes au presche. A la sortye je harday mon cheval allezan pour une haquenée brethonne et un petit roussin breton, je fis de retour quatre vingts escus, puis fusmes disner à Escoüé.

Le lundy 16, M. Quinefaut vint à Vendée, nous avions une tenüe d'assizes. La Vergne, Grolleau, Coustau et la Viaillère y vindrent, je resus de Pigeau les ventes de certaines vignes, qu'il avoit acquizes, en mon fief Voussart. Les assizes furent remizes à continuer au quatriesme febvrier de l'année suivante mil six cens dishuict.

Le jeudy 19, je fus à la Morinière, voir les réparations qu'il y faut faire.

Le vendredy 20, je fus à Chantegrous, pour voir Quinefaut, lequel je ne trouvai pas.

Le lundy 23, Dejean, le marchand, et Besly, procureur, disnèrent avec moy aux noces des filles de ma métayère de Biossay. Je fis passer ce jour-là la ferme de mes moulins de Sauvaget à Vredon.

Le jeudy 26, je fus à Vouvant ou je vis M. de Rocheguillaume et Martineau. Je vis le papier terrier de Vouvant, où il

apert que la rente qui estoit dheue aud. Vouvant sur les moulins de Roust, est une rente seconde et non féodalle, laquelle a esté depuis amortye par la Tousche-Mouraut : l'arrentement estoit faict à un Pierre Pasquet, pour la ferme perpétuelle dud. moulin.

Le dimanche 29, je fus au presche au mattin à la Buardyère.

Le lundy 30, le pryeur de Pairé et M. Chapon me vindrent voir.

Nouembre 1617.

Le jeudy 2, je resus mes sensifs de blé, qui me sont dheus à Vendée. Ce jour-là M. de la Bodinatière envoya savoir de nos nouvelles.

Le vendredy 3, Jacques Pougnet vint dès au mattin à Vendée, pour me pryer de luy permettre de faire arracher de terre des pierres d'un lyeu, qui est des communaus du village de la Fosse. Après disner je fus à Fossay faire ferrer ma hacquenée. En m'en retournant je fus voir la fosse-Lorans et passay chés M. Chapon.

Le samedy 4, Bazin, de Saint-Hillaire-sur-l'Autise, vint à Vendée, auquel je donnay charge de faire une sayzie sur le moulin de Rous.

Le dimanche 5, nous n'usmes point de presche à la Buardyère. Nostre pasteur estoit au sinode à Pouzauges (1).

Le jeudy 9, je fis donner jugement par M. le séneschal de Fontenay, la court tenant, au procès que Malleray et moy avions ensemble, touchant le sensif que je dois à Vouvant, qui luy a esté vendu par Madame de Longueville, sur certaines miennes terres en Loi-pie.

Le vendredy 10, je fus à Sauvaget voir travailler mes massons.

Le dimanche 12, je resus de Escotière, Mestès et les Motets sur le pris de la ferme de mon pré du Baudrain, la somme de soixante neuf livres, dont je leur ay baillé un mémoire. Ilz me devront encor onze livres et deux chapons.

(1) Dans la liste des synodes provinciaux, M. Lièvre a oublié de mentionner celui-ci tenu à Pouzauges, au mois de novembre 1617. *Hist. des protestants*, t. III p. 323.

Le mardy 14, M. et Mademoizelle de la Place et M. des Nouelles arrivèrent à Vendée.

Le jeudy 16, M. et Mademoizelle de la Place et M. des Nouelles partirent de Vendée et furent à la Bodinatière.

Le vendredy 17, Mademoizelle du Tranchard arriva à Vendée.

Le dimanche 19, Mademoizelle du Tranchard partit après disner de Vendée et s'en alla au Poiron. Je luy donnay mon lacquay, pour l'y conduire. M. Chapon et Malescot disnèrent avec nous. Il y vint aussy deus bouchers de Coullonges, à qui j'ay vendu deus bœufz gras; ilz m'aportèrent 60 l. et en emmenèrent un : dedans huict jours ilz doivent venir quérir l'autre et m'aporter autres 60 l.

Le jeudy 23. Ce jour-là, M. de la Robertière et M. Besly, procureur à Fontenay, vindrent à Vendée, auquel j'affermay tout le bien que j'ay autour de Fontenay, pour sinc ans, à y entrer dès la feste de Saint-Michel dernière passée et en sortir à pareil jour, lesd. sinc années finies, pour en faire le payement chasque feste de Noel.

Le dimanche 26, je fus au presche au mattin à la Buardière. M. Chapon vint disner avec nous. Sur le soir M. du Poiron arriva à Vendée.

Le lundy 27, après disner M. du Poiron et moy partismes de Vendée et fusmes coucher à la Bodinatière, où nous trouvasmes M. de la Métairye, qui en sortait et s'en allait coucher à sa maizon de la Chesnelyère (1).

Le mardy 28, nous vismes la noce d'Embrelin.

Le mercredy 29, nous partismes après disner de la Bodinatière et fusmes coucher au Poiron.

Le jeudy 30, M. du Poiron et moy et Chevalier, de Merevant, fusmes à la chasse du sanglier et sur le soir, en nous rendant au Poiron, nous trouvasmes M. de la Roussière (2), Saint-Juire (3),

(1) Ancienne seigneurie, voisine de la Bodinatière et de la commune de Saint-Hilaire de Voust. Cent ans plus tard cette terre était possédée par Jacques Gentet, écuyer, qui avait épousé Marie-Anne Goullard. (Archives de M. Babin, de la Goujonnerie.)

(2) François de la Roussière-Girard, fils d'Emery de la Roussière et d'Anne de la Brosse.

(3) M. de Saint-Juire avait épousé Renée Viault, sœur de Anne Viault, mariée à M. Louis de la Rochejaquelein.

M. d'Auzay (1) et M. de la Roullyère, qui aussi chassoint ce jour là un sanglier,

Décembre 1617.

Le vendredy, premier jour de décembre mil six cens disset, je partis après disner du Poiron et fus coucher à Biossay.

Le samedy 2, M. du Poiron vint à Biossay, d'où nous fusmes voir M. de la Place, à Escoüé.

Le dimanche 3, nous fusmes à la chasse aus lapereaus, dedans les roches de M. de la Place.

Le lundy 4, nous fusmes tout le jour vers Veluire et la Forest-Naideau, à la chasse du chien couchant.

Le mardy 5, nous partismes d'Escoüé et vinsmes passer à Biossay, où M. du Poiron me quitta, pour s'en aller au Poiron.

Le jeudy 7, M. Chapon nous vint voir. J'achevay de payer Mesnager le marché que j'avais faict avec luy, pour mes moulins à l'eau de Sauvaget.

Le samedy 9, je fus à Fontenay, après disner, avec Robertière et Besly, aus quels je passay ferme de Biossay et de tout le bien que j'ay autour de Fontenay. La ferme est passée par Mignet et Pineau. De là, je fus voir des Mothais, puis m'en revins coucher à Biossay.

Le dimanche 10, je fus au presche à Fontenay et disnay chés Besly.

Le lundy 11, je fus à Fontenay, où je levai, chés Dejan, de l'escarlatte, pour m'en faire des bas de chausses. Je fus voir M. Roy chés luy.

Le mercredy 13, je fus à Fontenay, où je fis mettre par le Lorrain, une guarde à mon espée. Ce mesme jour je resus de Simon Aumon ma rante de soixante livres, qu'il me doit sur les moulins Liotz, chasque feste de Noel.

Le jeudy 14, je fus disner chés M. Roy.

Le samedy 16, je fus dès au mattin en ville. Je fus disner au

(1) Nicolas Marois, écuyer, s^r du Bois et de la Maratte, en l'Ile de Ré, seigneur d'Auzay par sa femme, Renée Tiraqueau, fille de Lancelot Tiraqueau, neveu du célèbre jurisconsulte. (Note fournie par M. Louis de la Rochebrochard.) (V. l'*Armorial du Poitou* par Gouget, p. 32 et 97.)

Petit-Louvre et avec moy Chevallereau et Bonnin, le borgle de Saint-Hermine, je fus tout le reste du jour en ville, je soupay et couchay au *Petit-Louvre*, Chevallereau avec moy.

Le dimanche 17, je fus au presche au mattin, puis emmenay disner avec moy, au *Petit-Louvre*, Besly et Réal. Après disner, je fus au presche, ou je vis M. de la Place et Mademoizelle, puis je fus voir des Mothais et Madame du Plomb, qui estoit malade. J'y trouvay M. le séneschal de Fontenay, j'y soupay, puis m'en vins coucher au *Petit-Louvre*.

Le lundy 18, j'envoyay quérir Chevallereau, pour disner avec moy, puis je m'en allay à Biossay, où ma femme arriva. Je fis ferme, ce jour là, avec Marquet, mon métayer, de ma métairye de Bourneau. Robert passa la ferme.

Le mardy 19, je partis dès au mattin de Biossay, Chevallereau avec moy. Je fus voir M. du Poiron.

Le jeudy 21, je resus de Jean Dousset la rente de 4 l., qu'il me doit chasque feste de Saint-Michel, sur la maizon et jeu de paume, des Loges de Fontenay. Je contay avec mon métayer de Biossay, pour les prés qu'il tient à ferme de moy, outre ceus de sa métayrye et sommes quittes pour ce reguard.

Le vendredy 22, M. Pineau me vint voir à Biossay.

Le samedy 23, je fus en ville. Je disnay chés M. Albert avec M. de Sainte-Anne et M. de la Briaudière et Réal, puis je fus jusque chés Chevallereau et m'en revins à Biossay, où je montay à cheval et vins coucher à Vendée. Je trouvay sur le chemin Messieurs Chapon, du Portau, René Guilloteau et Denyau, mon métayer.

Le dimanche 24, je fus au matin au presche à la Buardyère.

Le mardy 26, M. Chapon, Malescot et le bonhomme Cornadeau vindrent disner avec nous. Ce mesme jour, le Cousteau, de la Chapelle-au-lis, vint à Vendée, de la part de M. de la Bodinatière, m'aporter cent sincquante livres.

Le jeudy 28, ma femme partit de Vendée, pour aller à Biossay, où elle livra à Bernardeau huict tonneaux de fromant.

Le dimanche 31 et dernier jour de décembre de l'an mil six cens disset, je resus dès au mattin une lettre de M. de Rocheguillaume, qui me pryait de me trouver à Fontenay le

mercredy prochain suivant, pour terminer nos différents. Je luy ay faict responce et promis de m'y trouver.

Lan mil six cens dishuict.

Januier 1618.

Le lundy, premier jour de janvier l'an mil six cent dishuict, je fus au presche à la Buardyère, où il se faizoit ce jour là. M. Chapon vint disner avec nous. Je contay avec Lardy et Bouron de la bezongne qu'ilz m'ont faite jusques à cejourd'huy. Ils me doivent de reste, savoir, led. Bouron, quatre livres et demye et led. Lardy unze livres et demye, et trois moutons, qu'il avoit chés luy, où il avoit la moityé, seront tous à moy.

Le mardy 2, j'envoyay à Bureau, de Coullonges, une peau de bœuf à couroyer.

Le mercredy 3, je fus trouver M. de la Place à la fin du presche et après disner fusmes au logis de M. de la Cressonnière, au *Petit-Louvre*, où Rocheguillaume et moy fusmes accordés des procès que nous avions ensemble, par l'advis desd. sieurs de la Cressonnière et de la Place. Led. Rocheguillaume me doit donner huict cens livres et me quitte d'une condennation de despans, qu'il avoit contre moy, et moyennant ce, je luy cède lesd. prétentions que j'avois sur la maizon, size au dessus et proche la fontaine de Fontenay, qui fut autrefois à ma grand-mère, mère de mon père, et de tout ce que j'eusse peu luy demander de restitution de ce qui avoit esté donné en mariage par mad. grand-mère à ma tante, sa fille, femme de Abraham Gallyer, assesseur à Fontenay, du quel Guallier la femme dud. Rocheguillaume estoit fille et seulle héritière d'une autre femme que ma tante.

Le jeudy 4, dès au mattin Rocheguillaume et moy estans au *Petit-Louvre*, fismes passer une transaction, par l'advis de nostre conseil, de l'accord que nous avions faict le jour précédant ; passée lad. transaction par Robert, notaire à Fontenay, puis nous disnasmes ensemble au *Petit-Louvre.* Ma femme arriva ce jour là à Biossay, où je la fus trouver.

Le vendredy 5, ma femme livra à Bernardeau le reste de son blé, assavoir, trois tonneaus fromant et dis tonneaus de baillarge.

Le samedy 6, M. de la Place vint disner à Biossay, ayant avec luy Réal et Chevallereau et après disner s'en alla. Je retiray de Chevallereau les pièces de ma rente de Bourneuf et les donnay à Besly, mon fermier.

Le dimanche 7, nous fusmes au presche au mattin et fismes la cène par la grâce de Dieu.

Le jeudy 11, M. de Rocheguillaume vint me voir à Vendée. Il avoit avec luy Jorryère, de Vouvant, et Desousches.

Le dimanche 14, Faucillon, le sellyer, aporta un harnois à ma hacquenée.

Le lundy 15, M. de la Robertière et M. Besly m'aportèrent à Vendée le pris de la ferme qu'ilz tiennent de moy à Biossay, assavoir tréze cens livres, dont le terme n'escherra qu'à Nouel prochain. Je resus une lettre de Rocheguillaume, pour nous accorder, Mademoizelle de la Touche-Mouraut et moy, je luy donnay jour pour cest effect à jeudy prochain.

Le mercredy 17, M. de la Place vint coucher à Vendée. M. du Coudray y arriva aussi.

Le jeudy 18, M. de la Place et moy, partismes ensemble de Vendée, il s'en alla à Escoüé et moy à Fontenay au *Petit-Louvre,* où je trouvay M. de Rocheguillaume. Fombryant nous y vint trouver pour parler du susd. accord, qui fut qu'elle me accommoderoit de ses moulins de Roust. Ce mesme jour je fus coucher à Nalliers.

Le vendredy 19. Je partis de Nallyers et fus à Lusson, pansant trouver Richardière, pour une affaire de M. de la Place, qui m'en avoit pryé, mais ne l'y trouvant pas, je revins coucher à Fontenay au *Petit-Louvre,* où je trouvay M. du Chagneron et Belleveue.

Le samedy 20. Je fus voir Richardière, chés Des Mothays, où je disnay, puis fus à Escoüé, où je trouvay Mr du Coudray.

Le dimanche 21. Nous partismes, après disner d'Escoüé, M. du Coudray et moy, et vinsmes coucher à Vendée.

Le lundy 22. Je resus de Bernardeau trois cens livres, que j'avois envoyé quérir jusque chés luy, par Pierre Deniau, desquelles je prestay cent sincquante livres à M. du Coudray. Il me bailla une cédule de cent soixante deus livres, pour ce

que, quelque tens avant, ma femme lui avoit presté douze livres. Ce mesme jour je payay madame de la Viaillère, de la somme de cent soixante six livres, que je luy devois par obligation et retiray mon oblige, en la présence de M. du Coudray, de M. Chapon et de David Brunet, neveur de lad. Viaillère.

Le mercredy 24. Je resus au soir tout tard, une lettre de M. de la Place, par laquelle il me prioit d'estre le lendemain de grand matin à Fontenay, pour parler à M. de la Richardyère de son affaire du prieuré de Montreuil.

Le jeudy 25. Je fus à Fontenay, où je parlay à M. de la Richardière. Je disnay avec M. de la Place aux *Trois-Piliers;* puis fusmes ensemble voir M. de la Richardyère qui promit à M. de la Place de luy conserver le prieuré de Montreuil contre tous.

Le mercredy 26. Je fus trouver Girardeau et luy donnay mon affaire contre Guérinière (1), et luy laissay la sentence donnée au profit de deffunct mon père contre Guinefolle (2) et la transaction dud. Guinefolle sur lad. sentence. Je fus disner au *Petit-Louvre;* je donnay à Fombryant copie de la déclaration que m'avoit donné autrefois le feu s[r] de Guinefolle, pour son moulin de Roust. Je fus, après disner, aus commédiens, qui jouoint aus *trois-rois,* puis fus souper au *Petit-Louvre.*

Le samedy 27. Je fus à Biossay et m'en revins en ville. Je disnay au *Petit-Louvre* avec Rocheguillaume et Petit-Pas, de La Rochelle. Après disner je fus au parquet, où il fut dit en ma cauze contre Guérinière, qu'on viendroit à quinzaine pour faire bail de mon bien, saizy à la requeste dud. Guérinière.

Le mercredi 31 et dernier jour du mois de janvier de l'an mil six cens dishuict, j'envoyay Lajeunesse, mon homme, à Fontenay, chés M. des Mothais, porter une couple de chous pommes, une perdry et une couple de pigeonneaus. Je payay à Chabot tout ce que ma femme et moy luy devions.

(1) Louis de la Guérinière, écuyer, s[r] de la Roche-Henry, élection des Sables.

(2) N. Mesnard, s[r] de Guinefolle, paroisse de Nalliers.

Féburier 1618.

Le jeudy premier jour de fébvrier de l'an mil six cens dishuict, arriva à Vendée mon fermier des Tousches, qui me donna trois cens trente livres, qui est le pris de sa ferme. Le prieur de Pairé estoit lors à Vendée, qui s'en alla aussitost.

Le vendredi 2. Cornuaut, mon fermier des Tousches, s'en alla et le métayer dud. lieu des Tousches, qui estoit avec luy. Le prieur de Pairé disna avec moy et après disner, M. Chapon me vint voir.

Le samedy 3. J'envoyay mon homme à Fontenay, parler à Giraudeau, procureur, et luy escrivois de mon affaire contre Guérinière.

Le dimanche 4. Je fus au presche au mattin à la Buardyère.

Le lundy 8. Le prieur de Pairé fut tout le jour avec moy.

Le mercredi 7. J'envoyay au Poiron, pour savoir commant se portoit mademoizelle de Ligne; j'escrivois à M. du Poiron. Je fus à la chasse vers la Freslerye.

Le jeudy 8. M. Quinefaut estoit au logis, où nous tenions nos assizes, et fut lad. assize remize à continuer au huictiesme jour de mars suivant.

Le samedi 10. Je fus à Fontenay, où je vis M. du Plomb, chés M. des Mothais. Je fus au parquet longtens avec le lieutenant criminel. J'eus deffaut contre Guérinière, ne s'estant trouvé personne pour luy en l'assignation qu'il m'avoit faict donner. Je m'en vins coucher à Vendée. Chapon estoit avec moy. Nous trouvasmes en le chemin Boutet et Paiou.

Le dimanche 11. Maistre Jacques Faucillon vint à Vendée et Montauban avec luy. J'ay payé aud. Faucillon tout ce qu'il a faict pour mes chevaux et pour ceus de ma femme. J'ay aussi payé led. Montauban. Je donnay à mes fagotteurs pour un millyer de fagotz et quatorze cens bougres (1), qu'ils m'ont

(1) Ce mot, corruption de *Bulgare*, qui était une insulte et qui n'est plus qu'une parole grossière, s'emploie ici dans un sens qui a donné lieu à un proverbe du Bocage et de la Gâtine. A quelqu'un qui se sert de ce mot, fait-on quelque observation? Il répond : *Bougre n'est pas un jurement, c'est un fagot d'épines !*

faict en mon bois de Barrot, la somme de cent quatre solz, et suis demeuré quitte avec eus pour ce reguard.

Le jeudy 15. Je vendis à un boucher, un bœuf de ma métayrye, qui estoit seul et à moy et à mon métayer, le prix de 35 l.

Le dimanche 18. Je fus au presche au mattin à la Buardyère.

Le lundi 19. J'escrivis à Paris à M. de la Bodinatière et à M. Jarde, mon procureur, et à M. de Riges. J'envoyay mes lettres à Coullonges par Henry.

Le mardy 20. Ma femme arriva ce jour-là de Pas-de-jeu.

Le jeudy 22. M. du Poiron arriva à Vendée et un gentilhomme, sien parant avec luy, nommé Foureilles.

Le vendredy 23. MM. du Poiron et Foureilles disnèrent à Vendée et après s'en allèrent à la Touchotière.

Le mardy 27. J'avois à disner avec moy à Vendée, M. Chapon, Malescot, Baage et le bonhomme Piaud, ensiens de l'églize de Fossay, et Daniel Audebran, ensien de l'églize de Saint-Hillaire-sur-l'Autize.

Le mercredi 28. Je fus après disner au grand estang de Pui-de-Serre que l'on peschoit, pour acheter du poisson.

Mars 1618.

Le jeudy, premier jour de mars mil six cens dishüict, j'envoyay à Pui-de-Serre quérir du poisson, que j'avois acheté le jour précédant.

Le dimanche 4. Je fus au presche au mattin, je payay Bouron et Lardy de toutes les fosses qu'ils m'ont faict, savoir, vingt et une brace ; je payay aussi la Follye de tous les fers, qu'il avoit mis à mes chevaus.

Le lundy 5. Gabryel, mon cuizinier, vint à mon service, auquel je dois donner, par an, 24 l. et les peaus de moutons, veaus, agneaus et chevreaus, qu'il abillera (1) à la maizon.

(1) *Abiller* pour dépouiller et par extension préparer. De là le mot *abillage*, usité dans le Mirebalais, pour désigner tout ce que l'on mange avec son pain. Dans le Bocage on se sert pour exprimer la même chose du mot *quementage*. GLOSSAIRE POITEVIN, par l'abbé Rousseau, curé de Verruyes.

Le mardy 6. Je fis marché avec Debouté, le masson, et Deussou, son beau-frère, pour faire mon cellyer dessus ma cave, à quinze sols la brasse de la muraille, cent sols pour une porte de taille aud. cellier et une descharge, aussi de taille, au droict la met dud. cellyer.

Le mercredy 7. Pierre Denyau acheta un veau à la foire de Fossay, qui luy cousta trente deus livres, pour mettre au lyeu du noireau, qui nous estoit mort.

Le jeudy 8. Nous avions une tenue d'assizes, où M. Quinefaut estoit, Salomon, Pougnet, Laplante, Jubien, Bonneau et Bazin, qui disnèrent avec moy. J'affermay à La Ronde, ma noue de la Proustière et mon bois de Baudrain, le pris de 27 livres, par chacun an, pour sincq ans : Bonneau en a passé la ferme. La susd. assize fut remize à continuer au disneuvesme d'avril prochain ensuivant.

Le dimanche 11. Je parlay au métayer de Pui-de-Serre, nommé Giraut, pour le mettre en ma mestairie de la Freslerye.

Le lundy 12, M. Albert vint dès au mattin à Vendée pour voir ma fille, qui avait la fiebvre ; Babin (1), advocat, et sa belle-mère vindrent à Vendée et s'en retournèrent sur le soir à la Viaillère.

Le mercredy 14, M. du Poiron vint nous voir ce mesme jour.

Le jeudy 15, M. du Poiron s'en alla après disner au Poiron.

Le vendredy 16, Bonneau, de Saint-Hillaire-sur-l'Autize, vint à Vendée ; avec luy Tonnard, qui acheta de moy des vignes en mon Fief-Voussard, lesquelles j'avois prizes sur un homme de Nieiul, pour les avoir laissé courir de serpe ; je vendis aussi à La ronde les vignes que j'avois eu de Cadet.

Le samedy 17, je resus une lettre de Janneau, mon greffier des Tousches, qui me prioit de leur mander le jour, que je voudrois assigner à mes assizes dud. lieu des Tousches, et luy manday que ce fust au samedy, dernier jour de ce prézent mois de mars.

(1) Paul Babin, fils de Jacques Babin, s[r] de la Chopinière, et de Marie Gobin. Il avait épousé Gabrielle Sablon dont il eut sept enfants. L'aîné, nommé Paul comme son père, fut avocat au parlement de Paris.
Généalogie de la famille Babin, de la Goujonnerie.

Le dimanche 18, je fus au mattin au presche à la Buardière, M. Chapon et Daniel Boulliau (1), de Saint-Hillaire-sur-l'Autize vindrent disner avec nous.

Le lundy 19, j'escrivis à Paris à M. de Riges et envoyay mes lettres à Coullonges par mon laquay.

Le mardy 20, ce jour-là vint à mon service La Crois-Blanche, de Fontenay, pour me servir de vallet de chambre.

Le mercredy 21, je fis marché avec Mesnager, pour me redresser une borderye ruinée à la Roullyère, touchant à la maizon à Jean Cornadeau, savoir est, une chambre de 18 pieds de long et 15 pieds de large avec la cheminée et les portes à un abajou double, pour donner jour à lad. chambre et me le rendre couvert, pour le pris de 25 l. et un pain, que je leur dois bailler.

Le vendredy 23, j'envoyay à l'estang des Broizes, où je fis acheter du poisson. M. Chapon vint à Vendée, qui fit amener une petite boude (2) de sa vache, qu'il donna à ma fille.

Le dimanche 25, M. Chapon m'amena Guachignard, métayer de Cute-praye, pour prendre ma métayrye de la Freslerye à ferme. Jean Martin à l'instant y arriva aussi, qui fit aud. Guachignard un transport des années qui luy restoient à faire de sa ferme de ma métayrye de la Freslerye, auquel transport je fus estably comme le consentant et quittant iceluy Martin des années, par luy transportées aud. Guachignard, à prendre dès la Saint-Michel prochaine et prometz le tenir quitte de payement d'icelles, pour m'en adresser aud. Guachignard.

Le mercredy 28, M. Quinefaut vint à Vendée pour commanser à dresser mon papier censaire de Vendée. Ce jour-là je fus à Fossay au contract de mariage de mon filleuil, Paul Denyau. M. Quinefaut coucha à Vendée.

Le jeudy 29, M. Quinefaut estant à Vendée, comme nous estions pretz à disner, M. de la Bodinatière arriva, que nous

(1) Il existe encore à la Châtaigneraie des descendants d'une famille Bouilleau, originaire des environs de Saint-Hilaire-des-Loges, autrefois Saint-Hilaire-sur-l'Autise.

(2) Génisse, que sa mère allaite encore. Lalanne. Diction. de patois Poitevin.

n'avions pas veu, depuis son retour de Paris. M. de Fonbriant (1) vint à Vendée me voir en se rendant du Bois-Chapeleau à Fontenay. M. de la Bodinatière fut au Poiron.

Le vendredy 30, j'envoyay Lacrois aus Tousches, pour estre à mes assizes, n'y pouvant aller.

Auril 1618.

Le dimanche, premier jour d'avril mil six cent dis huict, je fus au mattin au presche à la Buardyère. Après disner Hourderye me vint voir.

Le lundy 2, j'escrivis à Paris à Jarde et à Roy, mes procureurs.

Le mardy 3, je fus à la Morinière en chassant.

Le mercredy 4, je fus à la Freslerye, pour faire amoucher (2) mon bois et voir les arbres que Jean Martin laisse à esbrancher, pour le métayer qui doit entrer à la Saint-Michel prochayne.

Le jeudy 5, ma femme fut coucher au Poiron, voir sa tente. Ce jour-là je pris Fransois, pour me servir de lacquay.

Le vendredy 6, Desroziers et Viaillère vindrent me voir, qui soupèrent avec moy.

Le samedy 7, j'escrivis à M. de la Rivière (3), de Mouzoeuil, pour l'affaire que j'ay avec la vefve de feu mon beau-frère Rousselotière.

Le lundy 9, je donnay à mes bessons (4) six livres pour le fossé du bout de mon vergier ; je donnay aussi au picardoize douze livres sur ce que je luy dois donner lorsqu'il aura recouvert mon pavillon de Vendée et la vis, par où l'on y monte.

(1) Jacques Berthon, maire et capitaine de Fontenay, sieur de Fonbriant, avait une hypothèque de 24,000 livres contre Charles Tiercelin d'Appelvoisin qui lui avait vendu à la mort de son père les deux tiers de la terre du Bois-Chapeleau. Le dernier tiers appartenait à Louis des Granges, sieur de Montfermier.

(2) *Amoucher*, mettre en mouche ou tas, se dit du bois et du foin.

(3) Judic de Bessay, sa veuve, maintenue noble par sentence de Barantin, du 26 fév. 1667. Elle était fille de N. de Bessay, sgr de Bonneuil-Matour. *Armorial manuscrit du Bas-Poitou, documents de ma collection. B. D.*

(4) *Besson*, pionnier ou terrassier. *Glossaire du patois poitevin par l'abbé Lalanne*, au mot *besson*.

Le vendredy 13, je fus au presche au mattin.

Le samedy 14, j'envoyais Lacrois, mon vallet de chambre à Fontenay, pour assigner à mes assizes l'héritier au bien vacquant de deffunct Danyel Agroue.

Le dimanche 15, nous fismes la cène à la Buardyère, par la grâce de Dyeu, puis retournasmes au presche après disner.

Le lundy 16, je fus au mattin à Saint-Hillaire-sur-l'Autize et après disner je fus à la Bodinatière, où je trouvay M. du Poiron, qui y estoit, il y avoit trois ou quatre jours.

Le mardy 17, M. de la Bodinatière, M. du Poiron et moy fusmes à la chasse au sanglyer, aus bois de Faimoreau et des Places.

Le mercredy 18, nous retournasmes de rechef chasser dans les bois.

Le jeudy 19, je partis après disner de la Bodinatière et m'en vins coucher à Vendée. Je trouvai Quinefaut, Bazin, Laplace, gendre de Richardière, Cotin, Grolleau, Bonneau, Robert, procureur à Fontenay, Babin, gendre de la Viaillère et Chapon, qui s'y estoient rendus à la tenue d'assizes que nous y avions se jour-là et qui fut remize à continuer au dissettiesme may prochain suivant.

Le vendredy 20, Laplace, gendre de Richardière, de la Chataigneraye, passa à Vendée, disna avec nous, puis s'en alla à Saint-Maixant.

Le dimanche 22, je fus au presche après disner à la Buardyère, au retour duquel lyeu je resus de Bernardeau, du Gros-Noyer, qui estoit à Vendée dès au mattin, la somme de six cens soixante et une livres, trèze solz, quatre deniers, qu'il me devoit du reste du blé que je luy avois vendu.

Le mercredy 25, je partis de Vendée et fusmes, ma femme et moy, coucher à Escoüé, où nous trouvasmes M. de Brebaudet.

Le jeudy 26, M. de Brebaudet s'en alla chés luy.

Le vendredy 27, nous partismes d'Escoüé après disner et fusmes coucher à Biossay.

Le samedy 28, je fus de Biossay à Escoüé, ayant avec moy Pineau et Mignet, notaires royaus à Fontenay, où le bon homme Hurtaud me passa un contract de vente de son bien, pour me

payer des arrérages de la rente de vingt boiceaus de blé, moityé fromant et moityé sègle, qui m'estoit dheue à Bourneuf, sur certains domaines d'une partie desquels led. Hurtaud estant détenteur, comme héritier de ceus qui devoient lad. rente, il estoit condamné au payement et arrérages, sauf son recours contre ses cohéritiers, par sentence donnée à Fontenay, de laquelle n'y avoit point eu d'appel, ains en suitte de lad. sentence, y avoit heu transaction entre deffunct mon père, où il est obligé à payer les arrérages et continuer la rente à l'advenir. En mesme tens je passay à sa fille qui le gouverne, une ferme dud. bien pour trois ans et confessé, par lad. ferme, avoir esté payé contant du pris de chasque année et pour lesd. trois années. Je fus voir M. de la Place.

Le dimanche 29, je fus au presche au mattin à la Buardière et après disner je payay Bouron et Lardy, de tous les fossés qu'ilz m'ont faitz.

Le lundy 30 et dernier jour d'avril de l'an mil six cens dis huict, je fus à la Bodinatière, puis m'en revins à Vendée, où je trouvay M. de Brebaudet.

May 1618.

Le mardy, premier jour de may mil six cens dishuict, M. de Brebaudet estoit à Vendée, qui y disna et Fortin qui l'y vint trouver, puis, après disner, en partit et s'en fut coucher à Brebaudet.

Le mercredy 2, j'ai donné à la Tourette, mon palfrenier, douze livres, et 7 livres qu'il avoit heu par cy-devant, font disneuf livres. Il est tout payé de son service de l'année passée et aura vingt solz d'avance sur celle-cy. Ce mesme jour je fournis d'une déclaration au chambryer de Nicœuil, pour le pré de la Morinière, sis ès isles, apelé les Peirotz, près Fonboullant, que je tiens de luy, à cauze de son fief de la Doit.

Ce mesme jour, Pierre Denyau et moy avons vendu à Reverdy deus bœufz gras, le pris de cent trois livres, terme à la Pentecoste. Je donnay à Debouté et à son beau-frère, quatre livres.

Le jeudy 3, je partis de Vendée, pour aller aus Tousches et fus coucher à Biossay.

Le vendredy 4, je partis de Biossay et fus coucher à Lusson, où je trouvay le lieutenant criminel de Fontenay et l'assesseur et Fombriant, qui estoint près de s'en retourner à Fontenay. Je fus trouver M. de la Richardière au jeu de paume ; nous fusmes, luy et moy, souper à *la Madeleine*, chés Cailler. M. Roulleau et sa femme soupèrent avec nous, puis je m'en allay coucher à mon logis chés Laguarde.

Le samedy 5, je fus dire adyeu à la Richardyère en son logis. Je vis M. de Sainte-Gemme à mon logis et le salluay, puis je partis de Lusson et vins coucher à Vendée.

Le dimanche 6, M. de la Frémaudière (1) et un autre gentilhomme avec luy, arrivèrent après disner à Vendée.

Le lundy 7, M. de la Frémodière ne bougea de Vendée. Nous passasmes l'après disnée à jouer à l'homme. M. Chapon vint souper avec nous.

Le mardy 8, M. de la Frémodière partit de Vendée après disner, pour s'en aller à la Bodinatière. Je payay aussi le Flaman de tout ce que nous luy devions, savoir : la fasson de mon habit de camelot et la robe de taffetas fassonné de ma femme et de tout ce qu'il a fourny en faizant lad. robe.

Le mercredy 9, M. de la Bodinatière vint souper et coucher à Vendée.

Le jeudy 10, nous partismes, M. de la Bodinatière et moy, de Vendée et fusmes coucher à Lusson, où nous arrivasmes sur les deus heures. M. de la Rivière, de Mouzeuil, nous vint trouver, qui nous mena chés M. de Beauchans, pour nous voir, Mademoizelle de la Rousselottière et moy, pour nous accorder des différens que nous avions ensemble et des prétentions qu'elle avoit sur moy ; où il fut trouvé par ses amis et les miens, que je ne luy devois rien de toutes ses prétentions, fors d'une année de la rente, que mon deffunct père avoit promis, par chascun an, à ma deffuncte sœur, et moy je dizois au contraire ; et de ce nous remismes à nous en accorder à Fontenay et en passer par deus advocats.

Le vendredy 11, nous disnasmes à *la Madeleine*, chés Cailler,

(1) Louis Boisnet, s[r] du Pin et de la Frémaudière.

avec Mademoizelle Doüet et un autre et M. de la Haye avec elle, et Madame Roulleau. Nous partismes de Lusson après disner et M. de la Place avec nous, qui nous quitta à Mouzeuil, pour s'en aller à Escoüé ; nous fusmes coucher au Poiron, où nous trouvasmes M. de Ligne ; M. du Poiron n'estoit pas de retour de Poictiers.

Le samedy 12, nous partismes après disner du Poiron. M. de la Bodinatière s'en alla chés luy et moy à Vendée.

Le mardy 15, je fis marché à deus baissons, pour me faire des clapiers en ma guarenne de dessous mon village de la Roullyère, à douze solz la brasse ; ils doivent avoir deux meres (?) dis piedz d'assiette et quatre piedz sur trace ; ilz ont commencé dès ce mesme jour.

Le mercredy 16, Mathieu Bérard me vint voir en passant, pour s'en aller à Coullonges.

Le jeudy 17, nous avions une tenue d'assizes où se trouva Mademoizelle de la Rochejacquelin, qui fit les foy et hommage qu'elle me doit, pour sa maizon des Places, du fief de la Teublerye et du fief d'El, près la Morinière. Laplante, Jubien, Jacques Pougnet et Bonneau s'i trouvèrent aussi, qui disnèrent avec nous. Davière y vint aussi. La susdite assize fut remize au settiesme juing prochain suivant.

Le dimanche 20, je payay Dieumeguard, le cherpentier, de la bezongne qu'il m'a faict à ma borderie de la Roullyère et ay faict marché avec luy, pour me faire la cherpente de mon logis de sur ma cave. Je luy dois donner neuf livres et pour les chevrons qui y fallent, un double du pied, pour les tirer. Ce mesme jour, je payay Mesnager des cartiers qu'il me tire à la pierrière de Martinet.

Le mercredy 23, le prieur de Pairé vint à Vendée et Caffin, de Foussay, qui soupèrent avec nous.

Le jeudy 24, nous partismes, ma femme et moy, pour aller à Sauvaget, où se trouva Mademoizelle de Ligne, M. du Poiron et M. de la Bodinatière, qui avoit avec luy Larocque ; nous y peschasmes : nous disnasmes là, puis nous en vinsmes à Vendée, fors Mademoizelle de Ligne, qui s'en alla au Poiron.

Le samedy 26, je fus à Fontenay, où je vis M. de la Rivière,

de Mouzeuil, chés Pager, le procureur, où nous ne fismes rien en l'affaire de la vefve de la Rousselotière. J'avois Besly, procureur, avec moy. Je m'en revins à Vendée.

Le lundy 28, le prieur de Pairé et Desroziers me vindrent voir après disner.

Le mercredy 30, M. de la Place et sa femme vindrent disner à Vendée et de là coucher à la Bodinatière. M. de la Place s'en alla de là à Paris et à Rouen.

Le jeudy 31, et dernier jour de may de l'an mil six cent dix huict, je fus à la Bodinatière, où je trouvay Mademoiselle de la Bodinatière, qui avoit avec elle ma couzine de la Vergne. Mademoizelle de la Bodinatière, Mademoizelle de la Place, ma couzine de la Vergne, M. de la Bodinatière et moy vinsmes coucher à Vendée.

Juing 1618.

Le vendredy, premier jour de juing mil six cent dis huict, M. de la Bodinatière partit de Vendée, pour aller à Sainctes. Je luy prestay mon grand cheval et un de mes lacquays.

Le dimanche 3, je fus au presche, après diner, avec Mademoizelle de la Bodinatière.

Le mardy 5, Macoin m'amena un millyer de latte que je luy payay à huict livres.

Le mercredy 6, je ne bougeay de Vendée. Je resus quatre brasses d'aisses seiches, que je dois payer à quarante set solz, sis deniers la brasse.

Le jeudy 7, nous avions nos assizes, qui furent remizes au 5 juillet prochain suivant.

Le vendredy 8, je ne bougeay de Vendée. Je fis marché à un faizeur de thuiles, pour m'en fournir sincq millyers à quatre livres le millyer et quatre livres le tonneau de chaus, j'en dois prendre trois pipes ; il y en aura une qui ira sur les sinc millyers de thuille et outre sur chasque millyer il me doit donner six fêtaus ; je luy ay donné un cart d'escu d'esre (d'arrhes).

Le dimanche 10, je fus au presche au mattin à la Buardyère.

Le lundy 11, nous fusmes à la Bodinatière.

Le mardy 12, M. de la Bodinatière vint coucher à Vendée, retournant de Sainctes d'avec M. de la Roche-du-Maine.

Le mercredy 13, M. de la Bodinatière s'en alla après disner chez luy.

Le jeudy 14, Mademoizelle de la Bodinatière, ma femme, ma couzine de la Vergne et moy fusmes coucher à Escoüé. Ce jour mesme vint à mon service La Verdure, mon cuizinier : il doit gaigner par chascun an douze escus et toutes les peaus de moutons, agneaus, veaus et chevreaus.

Le vendredy 15, nous partismes d'Escoüé, fusmes passer à Fontenay et de là au Poiron, voir Mademoizelle de Ligne. Nous y disnasmes, puis vinsmes coucher à Vendée, où nous trouvasmes M. de Thory.

Le samedy 16, M. du Poiron vint à Vendée.

Le dimanche 17, M. de la Bodinatière vint à Vendée ; puis luy et nous tous qui estions à Vendée, fusmes souper et coucher à la Bodinatière.

Le mardy 19, Mademoizelle de la Bodinatière partit de la Bodinatière, pour s'en retourner à Pas-de-jeu, et ma femme et moy vinsmes coucher à Vendée.

Le vendredy 22, je fus aus Tousches et de là coucher à Mareuil.

Le samedy 23, je vis Janneau, mon greffier des Tousches, et la vefve Pasquereau, laquelle vendit à Cornuaut, mon fermier du d. lieu, les terres qu'il avoit eu de moy, en eschange d'autres qu'il avoit parmy les miennes, et ce pour le pris de 83 l., qu'il me donneroit, pour demourer quitte envers moy de pareille somme, que son deffunct mary me devoit par obligation. Ce mesme jour je vis M. de Loudryère (1) et luy donnay la sentence que j'avois contre les seigneurs du Plessis de Rosnay (2) et deus baus à ferme de ma maizon des Touches, faicts à la requeste du s^r baron de Mareüil, pour le rachat à lui obvenu, de ma d. maizon,

(1) René de Tallensac, sieur de Loudrière, frère utérin du sieur de la Boulaye, sénéchal d'Aunis. Il épousa, vers 1623, Françoise de Coligny, sœur de M. de Chastillon. *Lettre écrite par Jean Besly, le 28 février 1623, et communiquée par M. Edgard Bourloton, de Maillezay.*

(2) Gabriel des Ville-Neuves, écuyer, s^r du Plessis-Rosnay, fils de celui dont il est fait ici mention, fut maintenu noble par sentence à expédier. *Armorial manuscrit du Bas-Poitou.* Documents de ma collection.

par la mort d'un s[r] du Plessis et un acquit d'un des d. baus à ferme. Ce mesme jour je partis de Mareüil et fus coucher à Lusson.

Le dimanche 24, M. de la Richardière et moy desjunasmes à mon logis, puis fusmes disner chés Richardyère, où se trouva l'aumosnier Cailler; puis fusmes à *la Madeleine* chés led. Cailler, où nous soupasmes. Je m'en vins coucher à mon logis.

Le lundy 25, je partis de Lusson de bon mattin, vins à Biossay, où ma femme se rendit, puis après disner fusmes à la foire.

Le mardy 26, ma femme et moy fusmes voir Mademoizelle des Mothais, où MM. de la Bodinatière, de Thory et du Poiron nous vindrent trouver. Nous fusmes ensemble en foire. Ma femme s'en alla à Vendée et moy je fus coucher à Biossay.

Le mercredy 27, je fus à la foire dès au mattin, où je trouvai M. de la Bodinatière, M. de Thory et M. du Poiron. M. de la Cressonnière me parla des différens, que nous avions ensemble, touchant mes droits du fief de Vendée et me prya que nous en passassions à l'amiable, qui seroit au retour de Martineau de Paris, dont il me donneroit advis. Je luy promis que nous nous rendrions chés luy pour cest effect. Je vis aussi M. de Rocheguillaume, qui me parla de terminer le différent de Mademoizelle de la Tousche-Mouraud et de moy à l'amiable et s'obligea de m'en escrire.

Le vendredy 29, je donnay à Mesnager deus cars d'escus, dont il y en a vingt et quatre solz, pour m'avoir blanchy ma fuye, et les huict solz faudra les y rabattre sur le marché de trois livres, que j'ay faict avec luy, pour me recouvrir le logis de dessus ma cave.

Le samedy 30 et dernier jour de juing mil six cens dis huict, M. de Roche-Guillaume vint à Vendée, pour me parler de l'accord d'entre Mademoizelle de la Tousche-Mouraud et moy et me prya d'en passer par nos amis, ce que je luy promis et de luy savoir dire quel jour.

Juillet 1618.

Le dimanche, premier jour de juillet mil six cens dis huict, M. de Thory arriva dès au mattin à Vendée. Je fus voir M. de

la Bodinatière et le pryay de se trouver à Fontenay au sixiesme jour de ce prézent mois, pour m'assister en l'accord de la Tousche-Mouraud et de moy, que Roche-Guillaume avait entrepris de faire, ce qu'il me promit.

Le lundi 2, j'escrivis à Roche-Guillaume, pour l'affaire de la Tousche-Mouraud, il me manda qu'il m'en feroit responce le mardy ou mercredy suivant.

Le mardy 3, je ne bougeay de Vendée, avec M. de Thory.

Le mercredy 4, M. de Thory fut à la Bodinatière; je resus une lettre de Roche-Guillaume, où il remettoit nostre affaire au lundy prochain suivant. J'en avertis M. de la Bodinatière, par M. de Thory.

Le jeudy 5, nous avions une tenue d'assizes à Vendée, où se trouva Fortin, Pougnet, Fourneau, Le Boulleus, Bonneau, Aubusson, Loryal, Arnaud, Desroziers, le chambryer de Nieuil et autres. Lad. assize fut remize au jeudy vingt sincq d'octobre prochain suivant. Le pryeur de Pairé me vint voir, qui soupa avec nous et Desroziers.

Le dimanche 8, nous fusmes au presche à la Buardyère, où nous fismes la cène par la grâce de Dieu. M. de Thory s'y trouva, qui s'en vint à Vendée avec nous.

Le lundy 9, nous fusmes longtens, M. de Thory et moy à Mérevant, à attendre M. de la Bodinatière, qui s'y devoit trouver à une chasse, que faizoit Roche-Guillaume, où après avoir longtens attendu, nous fusmes à Vouvant voir Roche-Guillaume. Nous soupasmes avec luy.

Le mardy 10, M. de Thory et moy fusmes à la forest, où nous avions promis à M. de Roche-Guillaume, de nous rendre. Nous tuasmes une biche. Nous nous en revinsmes à Vendée.

Le mercredy 11, le pryeur de Pairé me vint voir.

Le jeudy 12, le pryeur de Pairé me vint voir, disna avec nous, puis nous fusmes pescher à la rivière, où nous prismes force poisson.

Le vendredy 13, je fus à Pairé voir M. de Pairé (1) et M. de

(1) Nous pensons qu'il s'agit ici de « Jacques Grimouard, écuyer, sieur de Pairé, maintenu noble par sentence du 23 septembre 1667, dont les an-

Granzay, son fils. M. de Thory partit de Vendée poūr s'en retourner à Estival. Après souper je fus voir derechef M. de Pairé, qui estoit à Fossay logé chés la bouchère.

Le vendredy 20, je fus faire pescher au-dessus le moulin de Roust.

Le samedy 21, je fus disner avec M. de la Bodinatière, où arriva, comme nous estions prestz de sortir de table, M. de la Touchotière, et presqu'aussitost M. de la Gort (1) y arriva.

Le dimanche 2, M. Chapon vint disner à Vendée et luy et moy fusmes après disner à mon petit fief Voussard et à la Morinière : Pierre Denyau estoit avec nous.

Le lundy 23, je partis après disner de Vendée, pour aller voir M. de Pairé et fus coucher à Niort, au faubourg, hors la porte Saint-Jean, *au fer-de-cheval.*

Le mardy 24, je partis de Niort et fus disner à Pairé, je trouvay M. de Pairé et M. de Granzay, son filz. J'y couchay. Ce jour-là, arriva le filz de M. du Breuil-Coiffaut ; y arriva aussi le filz ainé de la Forest-Naideau, qui y soupa, puis s'en alla chés luy.

Le mercredy 25, le capitaine Laroche, de Niort, arriva à Pairé et un autre avec luy, qui disnèrent avec nous. Après disner je partis de Pairé et m'en vins à Niort, au Port, *au Chapeau-rouge*, où je fis donner une mezure d'avoine à mes chevaus, puis m'en vins souper à Vendée.

Le samedy 28, je disnay à la Bodinatière. Après disner nous fusmes voir Guédézière.

Le lundy 30, je fus à la Freslerye, où je ne trouvay personne que le bonhomme Jean Martin. Je fus de là à la Bodinatière, où je ne trouvay aussi personne. En m'en revenant à Vendée, je trouvay M. de la Court, des Oullyères.

cêtres portaient anciennement le nom de Chevalier, changé par le contrat de mariage de Jehan Chevalier avec Claude Trochart, dame de la Girardière, pays d'Anjou, et par stipulation de Phelippes Grimouard, écuyer, sieur de Perré, oncle maternel dudit Chevalier, qui lui fit un grand don à cest effect. Armes : d'argent fretté à six bâtons de gueulles, au franc canton dextre d'azur. *Armorial manuscrit du Bas-Poitou,* documents de ma collection.

(1) François de Grange, écuyer, sieur de la Rée, eut pour fils aîné Charles de Grange, sieur de la Gort, à Xaintray. Ibid.

Aoust 1618.

Le mercredy, premier jour d'aoust mil six cens dis huict, je fus à la Bodinatière, où je trouvay M. du Coudray; après disner, nous partismes, luy et moy, de la Bodinatière et vinsmes coucher à Vendée. M. de la Bodinatière me promit de se trouver le lendemain à Fontenay, pour l'affaire d'entre la Tousche-Mouraud et moy.

Le jeudi 2, nous partismes de Vendée, M. du Coudray et moy et fusmes à Fontenay, où M. de la Bodinatière se trouva et ne fismes rien en notre affaire; elle fut remize au samedy vingt sincquiesme de ce prézent mois. Nous disnâmes chés Chevallereau. Après disner M. du Coudray et moy fusmes aus comédyens, puis soupasmes et couchasmes chés Chevallereau.

Le vendredy 3, nous disnasmes chés Chevallereau et après disner fusmes aus comédyens, puis fusmes coucher à Vendée. Je prestay à M. de Coudray un escu soleil et un cart d'escu.

Le samedy 4, nous partismes de Vendée après disner et fusmes à Fontenay aus comédyens, puis fusmes coucher à Escoüé, voir Mademoizelle de la Place.

Le dimanche 5, nous partismes dès au mattin d'Escoüé, avec ma couzine et fusmes au presche avec elle, puis fusmes disner, M. du Coudray et moy *à la Grue,* et après disner aus comédyens, puis fusmes coucher à Vendée.

Le lundy 6, nous partismes après disner de Vendée, pour aller à Fontenay voir jouer les comédyens, qui ne jouèrent point.

Le jeudy 9, M. Quinefaut vint à Vendée, qui disna. Y vint aussi, dès au mattin, M. Fourneau et Desroziers. M. du Coudray partit dès au mattin, pour s'en retourner chés luy et fut coucher à la Bodinatière.

Le vendredy 10, M. du Coudray envoya dès au mattin à Vendée un nommé Taschereau et m'escrivoit une lettre, par laquelle il me prioit de luy prester douze escus et les luy envoyer par son homme porteur de sa lettre, par lequel je luy envoyay huict escus soleil, faizant la somme de trente livres huict solz.

Le dimanche 12, M. Quinefaut vint à Vendée. Nous fusmes

à la Morinière et avions avec nous le bonhomme Jean Cornadeau. Nous vinsmes souper à Vendée.

Le lundy 13, je partis de Vendée et fus à la Bodinatière, puis, après disner, je fus au Poiron, où je vis Mademoizelle de Ligne, ma tante et M. du Poiron, mon couzin.

Le mardy 14, je partis du Poiron et m'en vins à Vendée, d'où je partis après disner, pour faire mon voyage de Paris et fus passer à la Bodinatière et coucher à Brethète.

Le mercredy 15, je partis de Brethète et fus coucher à Pas-de-jeu, où M. du Coudray arriva le mesme jour.

Le jeudy 16, je ne bougeay de Pas-de-jeu. Je renvoyay la Tourette à Vendée et j'escrivis par luy à ma femme.

Le vendredy 17, M. du Coudray et moy partismes de Pas-de-jeu, fusmes disner à Champigny et coucher à la Loutière.

Le samedy 18, je partis après disner de la Loutière, avec le bonhomme Josef Chardon et fusmes collationner à Azay et de là je fus coucher à Tours.

Le dimanche 19, je partis de Tours, fus disner à Escuré et coucher à Blois.

Le lundy 20, je partis de Blois, fus disner à Saint-Lorans-des-Eaux et coucher à Orléans.

Le mardy 21, je partis d'Orléans, fus disner à Thoury et coucher à Estampes.

Le mercredy 22, je partis d'Estampes, fus disner à Chastre et coucher à Paris, en la rue de la Huchette, à *la fleur-de-lis*.

Le jeudy 22, je fus louer une chambre au marché neuf, à *la Petite Corne*, chés un homme de la religion, nommé Onet, devant la boucherye. Je vis M. de la Place et Mademoizelle de la Place, sa sœur et M. de la Noüe-Rocas.

Le vendredy 24, je fus au presche à Charenton, où M. Durant prescha.

Le samedy 25, jour de Saint-Louis, je fus à l'hostel de Longueville et M. de la Noüe avec moy, où je parlay à M. de Beauvois et à l'aumosnier de Madame, qui me promirent de me faire parler à Madame. M^r estoit en Picardye. Je vis le roy fort accompagné de noblesse et de ses guardes, qui alloit à la chapelle Saint-Louis des jézuisttes, en la rue Saint-Anthoine,

où il toucha les malades. Le mesme jour, après souper, M. de la Place et moy, montasmes à cheval et fusmes sur le quay du Louvre, voir les feus d'artiffice qui s'y faizoint sur l'eau, devant le Louvre, qui furent fort beaus. L'on y fit jouer force boite le long de l'eau, du costé de l'hostel de Nevers. Les guardes du roy estoient tous en armes, tant sur l'un que sur l'autre quay, et firent une fort belle escoupéterye. En revenant nous voyons aussi cler par les rues, comme en plain jour, pour la grande cantité de lanternes et chandelles qui esclairoient, car il n'y avoit fenestre ne ouverture aus maizons, où il y en eust une.

Le dimanche 26, M. de la Place, M. de la Noue et moy fusmes au presche à Charenton, où nous ouismes M. Mestrezat. Nous disnasmes aud. Charenton et à l'après disnée, fusmes au second presche, où Monsieur Durand fit le catéchisme sur les sacremans, puis, après le presche, vinsmes coucher à Paris. Je parlay ce soir-là à Madame de Longueville, la douayrière, en son cabinet, comme elle estoit preste à souper, pour la prier de ne prendre les ventes du Bois-Chapelleau que de moy et de m'en faire compozition, pour ce que je le voulois retirer par droit lignager, comme parant de Monsieur de la Roche-du-Maine, qui l'avoit vendu, ce qu'elle me promist de faire.

Le jeudy 30, M. de la Place et moy partismes de Paris, luy en le coche d'Orléans et moy sur ma hacquenée. Nous vinsmes disner à Chastre et coucher à Estampes.

Le vendredy 31 et dernier jour d'aoust mil six cens dishuict, je partis d'Estampes, vins disner à Thoury et coucher à Orléans.

Septembre 1618.

Le samedy, premier jour de septembre mil six cens dishuict, je partis d'Orléans, Monsieur de la Place avec moy, nous vinsmes sur l'eau et envoyasmes nos chevaus par terre et vinsmes coucher à Blois.

Le dimanche 2, nous partismes de Blois dans le mesme bateau et vinsmes disner à Amboize et coucher à Tours.

Le lundy 3, nous partismes de Tours en un bateau, où nous mismes nos chevaus et vinsmes coucher à Monsorreau.

Le mardy 4, nous partismes de Monsorreau et vinsmes coucher à Pas-de-jeu.

Le mercredy 5, nous fusmes de Pas-de-jeu nous pourmener à Terzay (1), où se trouva Mademoizelle de la Noüe et Mademoizelle de Sillé, qui s'en vint avec nous à Pas-de-jeu.

Le mercredy 7, nous partismes de Pas-de-jeu, vinsmes disner à Amaillou et coucher à la Morinyère de la Sye (1).

Le samedy nous partismes de la Morinyère et fusmes à Vendée, d'où M. de la Place partit après disner.

Le dimanche 9, je fus au mattin au presche à la Buardyère.

Le vendredy 14, je fus à la Freslerye et Bonneau avec moy et de là fusmes à Pui-de-Serre, où estans à disner, chés Lepetit sergent, nous mismes d'accort Martin et Gaschignart, mon métayer.

Le samedy 15, je fus à Fontenay, où je vis M. des Mothais. Je parlay aussi à Pager (2), l'eslu, pour Denyau, mon mestayer, qu'il poursuivoit en abus, pour l'assiette de la taille de Pairé. Il me promit de cesser lad. poursuitte.

Le dimanche 16, je fus au presche à la Buardyère.

Le vendredy 21, je resus de François Besly, d'Arty, trente boiceaus de blé, tiers froment et les deus autres tiers baillarge, pour la ferme qu'il a de moy des terrages du fief de Blanchefort.

Le samedy 22, je resus de Monsieur Besly, mon procureur, les trois pistolles qu'il avoit reseu pour moy de Creuzeron et l'escu de despans contre Guérinière.

Le mardy 25, M. du Poiron vint disner à Vendée, puis s'en alla coucher à la Bodinatière ; il me laissa son chien couchant, qu'il avoit avec luy.

Le mercredy 26, je donnay à un homme, que Quinefaut envoya à Vendée, le blé que j'avois receu de Besly, d'Arty, pour les terrages de Blanchefort.

Le dimanche 30, je fus au presche à la Buardyère.

(1) Terzay, village d'Oiron qu'habitait Henry d'Appelvoisin, marié à Isabeau de Vachier, beau-frère de Paul de Vendée.

(2) Prononciation vulgaire de l'Absie. La Morinière est un village fort ancien dont les maisons bordent l'antique voie Romaine de Rom à Nantes.

(3) Son fils Jean Pager, s[r] de la Maison-Vieille, fut annobli par lettres du mois de Juillet 1652. Gouget, *Armorial du Poitou*, p. 182.

Octobre 1618.

Le jeudy 4, je partis de Vendée, et fus coucher à la Couture chés mond. fermier.

Le vendredy 5, je fus dès au mattin à mon fief de vigne, pour empescher que Bouillaud, fermier de la Gerbaudière, ne le levast, où il estoit desja avec des charrettes, que je renvoyay et levay mon complant. Il vint avc moy chés mon fermier, où nous nous accordasmes du rachat des Tousches, à cent livres. Je vis ce jour-là, M. de la Guityère et sa femme, chés Vieilchamp ; il me parla d'acheter ma maizon des Tousches. Je fus ce jour-là coucher à Lusson.

Le samedy 6, je fus voir mon couzin de la Richardyère et luy et moy fusmes desjuner à l'Aumosnerie avec Cailler, puis je partis de Lusson et vins coucher à Vendée.

Le dimanche 7, je partis de Vendée avec Chevallyer, guarde de la forest et Lesec, qui m'y estoint venu trouver et fusmes à la Bodinatière, où estoit M. du Poiron. Après disner nous fusmes à la chasse en le bois du Busseau où nous tuasmes un sanglyer.

Le lundy 8, je partis de la Bodinatière et m'en fus à Bégrolle, (1) où Quinefaut me vint trouver. Nous fusmes aus Places viziter ce qui est en mon fief, puis nous en revinsmes, moy à Vendée et Quinefaut chés luy.

Le mercredy 10, ma femme et moy, partismes de Vendée et fusmes à Fontenay, où par la grâce de Dieu, se célébra le jusne où nous fusmes tout le jour. Ma femme fut coucher à Vendée.

Le jeudy 11, Chevallereau vint disner avec moy.

Le vendredy 12, nous fusmes après disner à la foire. Je vis Mademoizelle de la Rochejacquelin, chés Limonneau, le notaire, où nous ne nous accordasmes point, pour les rachas qu'elle me doit de sa maizon des Places et de quelques fiefs qu'elle a près de Cougon, pour ce que M. de la Grange-Maronnière ne si trouva pas.

Le samedy 13, je fus disner chés des Mothais, où estoit Richardyère.

(1) Aujourd'hui Bigrolle, village de Saint-Laurs.

Le dimanche 14, ma femme et moy fusmes chés Besly, le procureur, où se trouva M. du Tens et son couzin Fransois, de la Rochelle, où nous passasmes aud. Fransois contract de vente de nostre maizon de Biossay, droit de fief, jardin, métayrie et dependances d'icelle, enclos de vigne et prés, que nous avions dans les prayries, pour le pris de seize mille livres, et cent livres d'espingles à ma femme, les d. cent livres payées contant et les ceize mille livres payables à Nouel. M. du Tens, pleige (1). Pineau en passa le contract. Ce mesme jour je partis de Biossay, fus coucher à Lusson et soupay chés Richardyère.

Le lundy 15, je partis de Lusson et fus coucher à Mareuil, où j'us tout le jour avec moy Maizonneufve, Jenneau, mon greffier des Tousches.

Le mardy 16, je partis de Mareuil et fus au Plessis de Rosnay, où je ne trouvay que la demoizelle et en m'en retournant aus Tousches, je trouvay en mon chemin led. sieur du Plessis et nous en fusmes aus Touches ensemble, où mes assizes se tindrent. Je fus disner chés mon fermier à la Gouinière, et tous mes officiers et le sieur de Saint-Germain, de la Ribouleryе. Je retiray, par puissance de fief, de mon fermier, les terres qu'il avoit achetées de Pasquerelle, que deffunct son mary avoit heu de moy en eschange pour d'autres qu'il avoit, qui touchoint à mon bois des Touches.

Ce mesme jour j'amortis aud. Cornuaud, mon fermier, dis boiceaus de fromant de censif, qu'il me devoit sur une piesse de terre et y retins dessus douze deniers de censif pour reconnoisssance de fief. Je luy amortis aussi quatre chappons de censif. Je luy donnay aussi un petit lopin de terre de ma terre de la Follye, qui estoit en jinchère, pour joindre à son pré et il me payra un denier de cens pour cella et de tout en sera faict un article en mon papier censaire.

Le mercredy 17, je fus voir M. de Loudryère. Je disnay avec luy et fus coucher à Lusson.

Le jeudy 18, je partis de Lusson, après avoir veu Richardyère et m'en vins coucher à Vendée.

(1) Caution.

Le vendredy 19, Guillaume, mon cuizinier, vint à mon service, que la Verdure m'adressa avant que s'en aller.

Le jeudy 25, nous avions à Vendée une tenue d'assizes. Braudyère s'y trouva qui disna avec nous (1).

Le vendredy 26, je ne bougeay de Vendée avec M. de la Braudyère et M. Rocas de la Barinière (2).

Le samedy 27, M. de la Braudyère s'en alla chés luy et M. Rocas aussi s'en alla à Escoüé.

Nouembre 1618.

Le jeudy, premier jour de novembre mil six cens dishuict, M. Quinefaut et Bazin vindrent à Vendée, où nous reguardasmes à nos déclarations.

Le samedy 3, je fus à Fontenay. Je fus voir Fombryant, pour luy parler du retraict lignager, que je veus faire du Bois-Chapelleau. Je vis aussi M. des Mothais.

Le dimanche 4, je fus au presche au mattin. Je vis M. de la Place. Je vis aussi M. des Mothais, puis je montay à cheval et m'en vins à Vendée.

Le lundy 5, je fis marché avec Bouron, Lardy et Mathelin des fossés qui sont au bout du vigneau, le long du grand chemin, à quatre solz la brasse, et de ceus qui séparent le vignaut d'avec ma vallée verte, à deus solz. Ce jour-là arriva au logis M. de la Place, qui y coucha et M. Rocas, de la Barinière.

Le mardy 6, M. de la Place partit dès au mattin pour s'en aller à Saint-Maixant. Je parlay ce jour-là à Encrevée, beau-frère de Blanchardyère, de le marier avec la sœur dud. Blanchardière, ce qu'il trouva bon et dès l'heure prismes jour au mardy prochain suivant, pour en passer le contract.

Le mercredy 7, comme mon couzin Rocas et nous estions pretz de nous mettre à table, arriva Mademoizelle de Puiguion

(1) Sur la copie, écrite par le même, on lit Briaudyère. Il semble que Briaudyère et Braudyère soient indistinctement pris l'un pour l'autre par l'auteur et désigne M. Louis Bernardeau, sgr de Puy-de-Serre.

(2) Louis Rocas de la Barinière fut ministre de la Châtaigneraie, puis du Breuil-Barret 1626-1683.

et Mademoizelle de la Michelyère, sœur de M. de Puiguion et M. de Luzarches, cadet de la Michelyère, qui faizoit compagnie à sa belle-sœur. Nous disnasmes ensemble ; elles y restèrent tout le reste du jour.

Le jeudy 8, toute la compagnie demoura tout ce jour là à Vendée. Je fus à Maigre-Sourit (1), où nous accordasmes les conditions du contract de maryage d'entre Blanchardyère et Encrevée. Le contract fut passé ce jour-là, mais je n'y estois pas, pour ce que le notaire n'y arriva que il estoit nuict, et je m'en estois venu pour l'amour de la compagnye que j'avois au logis.

Le vendredy 9, partit toute la compagnie que nous avions à Vendée, fors mon couzin Rocas. Ce jour-là, Blanchardyère et un de ses beaus-frères et Bonneau m'aportèrent le contract de mariage qu'ils avoient passé le jour précédent, lequel je signay.

Le samedy 10, M. de la Barinière partit de Vendée pour aller coucher à Brethète. J'escrivis par luy à M. du Metz et à M. de la Piedmente.

Le vendredy 16, M. de la Fournyère me vint voir et fut quelque deus heures avec moy, puis s'en retourna à la Fournyère.

Le dimanche 18, Pierre Denyau et moy avons conté ensemble; il m'a payé la somme de vingt-sincq livres, restantes d'un autre conte, que nous avions faict par ci-devant, plus dis neuf livres qu'il me devoit pour un veau que j'avois, qu'il me vendit à une foire de Saint-Michel, qu'il m'a aussi payé, partye en argent et l'autre part en une vache qu'il a acheté à Coullonges, qu'il a payé pour moy le pris de vingt et quatre livres, et sur ce qu'il avoit ci-devant vendu à Reverdy deus bœufs, la somme de cent trois livres, et à Jean Bargeau deus veaus, la somme de quatre-vingts livres, et à mon métayer de la Morinière, deus bœufs, la somme de cent quatre livres, le susd. bestail estant de ma métayrie de la Roulyère, en laquelle demeure led. Denyau, qui est moytié à luy et à moy, nous avons

(1) Village de Foussay.

accordé que les cent trois livres deus par Reverdy et les quatre vingts deux livres, deus par Bargeau, luy demourront, moyennant qu'il payera deus bœufs que nous avons acheté de Dieumeguard, métayer de la Morinière, avant ceus que nous luy avons vendu, et à moy me demourront les deus bœufs que nous avons vendu aud. Dieumeguard, desquels nous n'avons encore esté payés; et par ce que les sommes qui demourront aud. Denyau sont plus grandes que celles qui me demourent, led. Denyau me doit rendre la somme de sincq livres.

Le dimanche 25, je donnay à Denyau sincquante solz, pour ma moytié de ce que nous devons aux buailleurs (1).

Le jeudy 29, Mademoizelle de Puiguion et M. de Luzarche, frère de M. de la Michelyère, vindrent coucher à Vendée, revenant du Fraisneau. Quinefaut estoit au logis, nous avions ce jour-là une tenue d'assizes.

Le vendredy trentiesme et dernier jour du mois de novembre mil six cens dis huict, Mademoizelle de Puiguion et M. de Luzarche partirent de Vendée après disner, pour s'en aller coucher à la Bodinatière.

Décembre 1618.

Le lundy 3, M. Fransois m'envoya des tripes de moulues, demy cent de citrons et une douzaine de grenades de Portugal.

Le vendredy 7, M. Diné, de la Chastegneraye, vint à Vendée pour me marchander ma métayrye de Bourneau. Nous ne susmes nous accorder; il ne m'en promit que quatre mil sincq cens livres, et j'en voulois avoir cin mil. Il s'en retourna chés luy sans conclure marché.

Le dimanche 9, je partis de Vendée pour aller à Poictiers et fus coucher à la Bodinatière.

Le lundy 10, je partis de la Bodinatière et fus disner à Par-

(1) Buailleurs, en patois poitevin, signifie ceux que l'on occupe à faucher, après la moisson, la moitié inférieure de la paille de froment ou d'autres céréales. Cette méthode tend à disparaître et les cultivateurs coupent leur paille au ras du sillon, et par suite la *buaille* ou *bueille* devient de plus en plus rare.

tenay-le-Vieil, à *Sainte-Catherine,* puis fus coucher à la Ferryère.

Le mardy 11, je partis de la Ferryère et fus à Poictiers, où je mis pied à terre au *Petit-More*, fus voir M. de Monthelon et luy donnay la lettre de Madame de la Boulaye (1). Je fus voir M. Besly, puis envoyay quérir mes chevos, remontay dessus et m'en vins coucher à Vieille-Fontaine.

Le mercredy 12, je partis de Vieille-Fontaine, vins disner à Rouillé et puis coucher à Saint-Maixant, à *l'Escu de Bretaigne.*

Le jeudy 13, je partis de Saint-Maixant et vins coucher à Vendée.

Le vendredy 14, je partis de Vendée et fus à la Bodinatière, où je trouvay M. de la Roche-du-Maine et M. de Valdan et l'Isle.

Le samedy 15, M. de la Roche-du-Maine s'en alla dès au mattin et je m'en retournay coucher à Vendée.

Le mardy 18, je fus à la Bodinatière porter à mon frère la lettre de M. de la Levrodière et prendre de luy la responce, puis m'en vins à Vendée.

Le mercredy j'escrivis à M. de la Levrodière et lui mandois que je serois samedy matin chez luy.

Le jeudy 20, je resus la response de M. de la Levrodière, par laquelle il me mandoit qu'il feroit trouver ma partye chés luy, pour l'affaire de la Ferryère.

Le vendredy 21, je partis pour aller trouver M. de la Levrodyère à la Barre et fus coucher à Tiré, à *la Crois-Blanche.*

Le samedy 22, je partis de Tiré et fus à la Barre où je trouvay M. et Mademoizelle de la Barre et M. de Levrodyère. J'y disnay et ne fis rien avec ma partye. Je revins coucher à Vendée.

Le mardy 25, nous disnasmes chés Denyau, et au soir soupasmes au logis. Ce jour-là je passay à Simon Aumon contract d'amortissement de vingt livres de rente, des soixante qu'il me

(1) Marie du Fou, veuve de Charles Eschallard de la Boulaye, gouvernante de la ville de Fontenay pour son petit-fils Maximilien. Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, t. vi, p. 74.

devoit sur les moulins Liotz, tellement qu'il ne me restera plus d'ores en avant que quarante livres de rente par chascun an. Led. contract passé par Bonneau, de Saint-Hillaire, nothaire de Vouvent.

Le mercredy 26, Chevallereau vint dès au mattin disner avec nous.

Le jeudy 27, nous fusmes cercher à tirer jusques vers la Grange-Mestivier.

Le vendredy 28, M. Chapon, Malescot et Piaud vindrent à Vendée, disnèrent avec nous, et après disner Chevallereau s'en alla à Fontenay.

Le samedy 29, ma femme et moy fusmes coucher à Biossay.

Le dimanche 30, je fus dès au mattin en ville et fus chés M. Besly, procureur, où Fransois, de la Rochelle, me vint trouver avec Bastard, son beau-frère. Led. Fransois me donna douze mille livres sur seize mille qu'il me doit, il ne me restera plus que quatre mil livres. J'ay laissé les douze mille livres chés led. Besly, en sa chambre haute, en un petit coffre, dont j'ay la clef.

Le lundy et dernier jour de décembre, je fus à Fontenay où je payay Mademoizelle de Moulin-Billaud, de cent livres, que je luy devois par deus cédules, que je n'ay point retirées, pour ce qu'elle dist les avoir perdu. Je n'en ay non plus retiré d'acquit. M. Albert estoit prézent, qui conta l'argent. Au partir de là, je fus disner chez led. Albert.

De l'an mil six cens disneuf.

Januier 1619.

Le mardy, premier jour de janvier de l'année mil six cens dis neuf, je fus au presche au mattin, à la Buardyère. Jenneau, mon greffier des Tousches, vint me voir, auquel j'assençay un petit lopin de terre en jinchère et aguast ou chemin, près son pré Taron, à un denier de cens et le fossé qu'il fera faire le long de ma terre sera sien. Ledit acensement n'est passé que sous mon escrit et seing; il est obligé de l'émologuier à mes assizes ou à mon greffe, pour en estre faict article en mon papier censaire.

Le jeudy 3, j'ay conté avec Dieumeguard, mon métayer de la Morinière, il m'a tout payé le pris de sa ferme, fors six aunes de toille de lin, et ce pour le terme eschu de la Saint-Michel mil six cens dis huict.

Le vendredy 4, Chevallereau partit de Vendée pour s'en retourner à Fontenay et de là à la Barre de Saint-Jusre, pour terminer mon affaire avec ceus des Chapeletz et pour cest effet luy ay donnné cent livres, et soixante livres que je luy ay donné charge de prendre de Besly, qui a cent escus à moy.

Le samedy 5, je fus coucher à la Bodinatière, où je trouvay M. du Coudray, M. de Valdam, M. du Lis (1) et Lisle.

Le dimanche 6, après disner, je vins à Vendée où je trouvay Chevallereau, et luy et moy fusmes coucher à Fontenay ; il soupa avec moy au *Petit-Louvre*. Ce mesme jour je pris le Poitevin, pour me servir de lacquay ; je luy dois donner 18 l. par an et l'entretenir.

Le lundy 7, je partis de Fontenay et fus à Escoüé, où M. du Chastelier vint disner et avec luy MM. de Junzac, d'Artiganaud, le lieutenant criminel de la Fournière, Mesnaudière, Puibernier (2), son filz et les Oullyères. Après disner nous fusmes voir voller les oizeaus de M. du Chastelier, qui s'en alla chés luy; lesd. autres à Fontenay et nous à Escoüé ; j'envoyay à Paris trois cens livres pour payer M. de Riges.

Le mardy 8, je partis d'Escoüé et vins coucher à Vendée, où je trouvay M. du Coudray.

Le mercredy 9, M. du Coudray et moy fusmes disner à la Fogereuse, chés M. de Valdam, où se trouva M. de la Bodinatière et MM. du Plessis ; après disner nous fusmes coucher à la Bodinatière et ceus du Plessis chés eus.

Le jeudy 10, M. de Valdam et ceus du Plessis vindrent disner avec nous à la Bodinatière. Après disner nous fusmes à la chasse. Valdam fut coucher chés luy, ceus du Plessis chés eus et nous à la Bodinatière.

(1) Dominique de Mouillebert, sgr du Lys, paroisse de Chapelle-aux-Lys.
(2) Pierre Robert, sieur de Puibernier, seigneur de Longesve.

Le vendredy 11, nous partismes, M. du Coudray et moy, et vinsmes disner à Vendée.

Le samedy 12, M. du Coudray fut à Escoüé et moy à Fontenay. Ce mesme jour je vendis à Pouponneau mon estal, que j'avois en la halle de Fontenay, au rang de la porcherye, qu'il avoit accoustumé de tenir à louage de moy, pour le pris de six vingts livres. Le contract est passé par Pineau.

Le dimanche 13, ma femme bailla à Marye Guarenne la somme de quatre vingts dix livres, et quarante sincq livres, qu'elle luy avoit donné par cy-devant, font six vingts quinze livres, pour le payement de trois années de service, à raizon de quarante sincq livres par an.

Le mesme jour elle partit de Vendée et fus coucher à Brethète. Ce soir-là M. du Coudray retourna d'Escoüé.

Le lundy 14, M. du Coudray et moy fusmes à la chasse vers la Freslerye. M. Chapon et son gendre vindrent ce soir à Vendée.

Le mardy 15, M. Besly et moy contasmes ensemble. Je suis demeuré quitte envers luy de tout ce qu'il a mis pour moy, et luy envers moy, de tout ce qu'il a receu pour moy. Il doit jouir des moulins de Sauvaget jusques à la Saint-Jean, savoir est, du cartier qui sera deu à la Nostre-Dame de Mars et de celuy qui sera dheu à la feste de Saint-Jean. Il me quitte la ferme et pour la restitution du pot-de-vin, qu'il avoit donné et pour la part qu'il pouvoit prétendre au bois de Sauvaget, je luy demeure redevable de 244 l., dont je luy ay faict ma promesse, payable à la Saint-Michel et il m'a baillé un dézistement de lad. ferme, portant reconnoissance que les mille livres, que je confessois avoir receu d'advence, pour la ferme que je leur avois faicte, ilz ne me l'avoint point baillée et m'en quitte et descharge par iceluy, du remboursement, comme ne l'ayant point receu.

Le mercredy 16, nous partismes de Vendée, Monsieur du Coudray et moy, et fusmes disner à la Bodinatière. Après disner, nous fusmes avec M. de la Bodinatière à la chasse, vers Pellevoizin et fusmes voir M. de la Roche-du-Maine et Madame sa mère (1), qui estoit malade.

(1) Dame Claude de Chastillon, veuve de Charles de la Roche-du-Maine.

Le vendredy 18, nous partismes de la Bodinatière après disner et vinsmes coucher à Vendée.

Le samedy 19, M. du Coudray fut à Fontenay et revint coucher à Vendée. Je donnay à Guillaume, mon cuizinier, la somme de six livres huict solz.

Le lundy 21, je resus du seigneur Bonneau, de Saint-Hillaire, la somme de cent livres et trèze pistolles et un quadruple, pour et à l'acquit de Jean Martin. Après disner, M. du Coudray et moy, sommes partis pour aller à la Bodinatyère.

Le mercredy 23, M. de la Bodinatière, M. du Coudray et M. de Valdan vindrent disner à Vendée et de là nous fusmes à Fontenay descendre au *Petit-Louvre*, où nous laissasmes nos chevaus, fusmes souper chés M. le sénéchal et coucher chés Puibernier.

Le jeudy 24, nous disnasmes, soupasmes et couchasmes chés Puibernier.

Le vendredy 25, nous disnasmes chés M. le sénéchal, puis vinsmes coucher au Poiron.

Le samedy 26, nous disnasmes au Poiron, puis en partismes et vinsmes ensemble jusques auprès de Maigre-Sourit, où nous nous séparasmes ; M. de la Bodinatière et M. du Poiron furent à la Bodinatière, et M. du Coudray et moy vinsmes coucher à Vendée, où nous trouvasmes ma femme de retour de son voyage de Pas-de-jeu.

Le dimanche 27, M. du Coudray fus coucher à la Bodinatière.

Le jeudy 31 et dernier jour de janvier, je fus disner au Plessis, du Busseau, où se trouva M. de la Bodinatière, M. du Coudray et M. de Valdans ; M. du Coudray s'en alla coucher à la Touchotière ; je m'en revins coucher à Vendée.

Feburier 1619.

Le vendredy, premier jour de febvrier, M. de la Bodinatyère vint coucher à Vendée.

Le samedy 2, nous partismes de Vendée et fusmes à Fontenay ; nous disnasmes au *Petit-Louvre*, puis après disner fusmes chés M. le séneschal, où nous trouvasmes Fonbryant, où nous traictasmes de l'affaire du Bois-Chapelleau et ne nous susmes

accorder, pour ce jour-là. Nous soupasmes, MM. de la Bodinatière, de Valdan et moy chés M. le séneschal, puis vinsmes coucher au *Petit-Louvre.*

Le dimanche 3, nous disnasmes chés M. le séneschal et après disner Fonbriant fut mandé, où nous nous accordasmes et fut dit qu'il me rétrocéderoit ce qu'il a eu de M. de la Roche-du-Maine ; fut dit aussi que je prendrois les quinzains qu'il y a, qui sont trois, fors une petite porsion d'un qu'il n'a pas ; fut dit aussi que je prendrois deus métayryes et une borderye qu'il a près le Bois-Chapeleau et que de tout cella ensemble, pour demourer quitte des ventes, frais, loyaus-cous, droit de consination et autres chozes, dont j'eusse peu estre tenu, je luy dois donner quarante huict mille livres, savoir est, sèze contant, et le parsus, il m'en fera crédit, en luy payant la demeure, au denier sèze. Nous partismes ce soir là de Fontenay et m'en vins coucher à Vendée et mon frère à la Bodinatière.

Le lundy 4, je partis de Vendée après disner et fus à la Bodinatière et de là mon frère et moy fusmes chés M. de Valdan, où se rendirent MM. le séneschal, lieutenant criminel, assesseur, Puibernier et Saint-Martin et Albert. Nous y couchasmes.

Le mardy 5, nous partismes de la Fougereuze et fusmes coucher à la Bodinatière, où M. de la Roche-du-Maine vint, qui s'en retourna aussitost.

Le mercredy 6, nous vinsmes disner tous à Vendée et après le disner chascun s'en retourna chés soy.

Le samedy 9, je partis de Vendée, pour aller à Fontenay et m'en revins le mesme jour coucher à Vendée.

Le dimanche 10, je partis de Vendée et fus coucher au Poiron, où je trouvay, avec M. du Poiron, M. de la Touchotière et le chevallier de la Roche-Piché.

Le lundy 11, nous partismes tous ensemble du Poiron et fusmes à Fontenay, où je demeuray ce jour-là chés des Mothais.

Le mercredy 13, je fus tout le jour à Fontenay et vins coucher à Biossay.

Le jeudy 14, je disnay chés M. le séneschal et Messieurs le lieutenant criminel, assesseur, Valdan et Albert.

Le vendredy 15, je disnay chés M. le séneschal et MM. le lieu-

tenant criminel, assesseur, Puibernier, Bourneuf, Fonbriant et Albert. Après disner, nous nous accordasmes, Fonbriant et moy, des clozes de nostre contract de rétrocession.

Le samedy 16, nous disnasmes tous les susnommés chés M. l'assesseur ; après disner nous nous fusmes promener, puis je sortis chés Pibernier avec le lieutenant, l'assesseur, la séneschalle, la lieutenande, l'assesseresse et la sœur de Pibernier, de la Vallée.

Le dimanche 17, je fus au presche au matin et fus coucher à Biossay.

Le lundy 18, nous passasmes, Fonbriant et moy, notre contract de rétrocession et je lui donnay sèze mille livres.

Le mardy 19, je fus coucher à la Bodinatière.

Le mercredy 20, nous fusmes, mon frère et moy, au Bois-Chapeleau, où je promis à Joubert de luy laisser la ferme, jusques à la fin de ses années. Il m'a laissé la pesche de l'estan des Crèches, pour luy en faire récompence, telle que je voudray. Je luy promis mon greffe. Je promis aussi au cadet Charrier, qui vint là, une sergentize de ma terre. Nous revinsmes coucher à la Bodinatière.

Le jeudy 21, je partis de la Bodinatière et vins coucher à Vendée.

Le vendredy 22, M. Chapon et M. Besly y vindrent nous voir.

Le samedy 23, je fus à Fontenay et ma femme avec moy. Nous fismes, Fonbriant et moy, un contract d'eschange, il me donne les quinzains qu'il a au Bois-Chapeleau et les deux métayryes et le bordage qu'il a auprès, et je lui donne Bourneau, Sauvaget et les Tousches.

Le jeudy 28 et dernier jour de febvrier, nous avions une tenue d'assizes, où se trouva Quinefaut et Bonneau et M. Fourneau et son filz et Arnaud, de la Fougereuze.

Mars 1619.

Le lundy 4, je resus une lettre de M. de la Roche-du-Maine et ce jour-là je fus coucher à la Bodinatière, où Touchotière vint aussy.

Le lundy 11, je montay à cheval, pour aller à la pesche de l'estang du Reseaudou (1), ou n'ayant trouvé personne, je m'en revins à Vendée.

Le mardy 12, M. de la Bodinatière m'envoya son homme et me mandoit que j'allasse disner avec luy, où estant je trouvay Messieurs de la Roche-du-Maine, de la Rochejacquelin et du Poiron. Je m'en revins coucher à Vendée et M. du Poiron avec moy.

Le mercredy 13, M. du Poiron partit de Vendée et quelques deus heures après y arriva Monsieur du Tranchart.

Le jeudy 14, M. du Tranchart partit de Vendée pour s'en aller aux Chastellyers. Se jour vint le lacquay de mon frère, pour me dire que son estang estoit en pesche. Le lendemain mattin j'envoyay au Poiron mon lacquay, pour le dire à M. du Poiron.

Le vendredy 15, M. du Poiron vint à Vendée de bon mattin. Nous fusmes disner à la Bodinatière, puis à l'estang où nous peschasmes, et revinsmes coucher à Vendée.

Le dimanche 17, je partis dès au mattin de Vendée et fus aus Boules, de Faimoreau, près le Fougerou, où je trouvay la Rochejacquelin et Messieurs de la Bodinatière, Messieurs du Plessis, Louvrardière, de la Court et des Oulyères et Fortin et Desbroizes et Lisle, où nous chassasmes, tuasmes un loup et au soir m'en revins coucher à Vendée.

Le lundy 18, je ne bougeay de Vendée. Je resus une lettre de Mademoizelle de la Rochejacquelin, à laquelle je fis responce et luy donnois assignation au lendemain mardy à Vendée, pour terminer les affaires que nous avons ensemble.

Le mardy 19, Mademoizelle de la Rochejacquelin vint disner à Vendée, ayant avec elle un homme de conseil et un homme de M. de la Grange-Maronnière, pour terminer nos différens. J'avois avec moy M. Quinefaut et Bonneau. Nous demourasmes d'accord qu'elle me devoit deus rachatz, l'un pour la mort de son père, l'autre par son maryage et elle m'en doit donner

(1) Aujourd'hui on dit *ruisseau doux*. Cet étang est dans la paroisse du Busseau, entre ce bourg et celui de Marillet.

quatre cens livres, à laquelle somme je l'ay quittée pour tout ce que ce fust peu monter lesd. deus rachaps, sans préjudice de plus grandes sommes, ou de lever par mes mains, advenant d'autres muances.

Le samedy 23, j'escrivis à Giraudeau et luy mandois qu'il donnast à Crampon soixante livres, pour mes pistoletz et à Chevallereau trente livres, ce qu'il fit.

Le dimanche 24, Madame Chapon nous vint voir, M. du Poiron, M. du Tranchard et M. de la Touchotière vindrent coucher à Vendée.

Le lundy 25, nous fusmes tous quatre aus Places, pour chasser. Nous y trouvasmes Messieurs de la Bodinatière, de la Roche du Plessis, des Oulyères, de Champolant et autres. Nous revinsmes coucher à Vendée.

Le mardy 26, nous fusmes tous quatre à la Cornulière et dans mes bois de la Freslerye. M. de la Bodinatière s'y trouva. Au soir, ses Messieurs se retirèrent chés eus et moy je m'en vins coucher à Vendée, après avoir tué une biche.

Le mercredy 27, Joubert, mon fermier du Bois-Chapeleau, me vint voir. Je luy donnay l'office de greffier de ma terre du Bois-Chapeleau et luy en signay des lettres.

Le vendredy 29, je fus au Bois-Chapeleau, ayant avec moy le sergent Chevallereau et Denyau.

Le dimanche, trentiesme et dernier jour du mois de mars mil six cens disneuf, nous fismes, par la grâce de Dieu, la cène à la Buardyère.

Auril 1619.

Le lundy, premier jour d'avril mil six cens disneuf, le cadet Charrier, de Beuigné, vint à Vendée, auquel je donnay un office de sergent verdier, en ma terre de Bois-Chapeleau et luy en signay des lettres.

Le mercredy 3, Joubert et son filz vindrent à Vendée.

Le jeudy 4, j'escrivis à M. Daillé (1) à Poictiers. Je partis le

(1) Jean Daillé, précepteur des enfants du fameux Duplessis-Mornay, fut d'abord ministre à la Forêt-sur-Sèvre, 1623, puis à Saumur et enfin en 1626 à Charenton, près Paris.

mesme jour de Vendée, pour aller à la Loutière. Je passay à la Bodinatière et fus coucher à Brethète.

Le vendredy 5, je partis de Brethète, fus disner à la Mocquarière et coucher à Pas-de-jeu.

Le samedy 6, Mademoizelle de la Bodinatière et moy partismes de Pas-de-jeu, fusmes disner à Champigny, de là passer l'eau au port de Sazilli et coucher à la Loutière.

Le dimanche 7, estant à la Loutière, nous ouismes le presche aud. lieu de la Loutière, et après Mademoizelle de la Bodinatière et moy fusmes parrain et marraine de la fille de Mathieu du Coudray, qui eut nom Espérence. Mademoizelle du Coudray y estoit et Monsieur et Mademoizelle de la Brosse.

Le lundy 8, Mademoizelle et moy partismes, vinsmes passer l'eau à Sazilly, disner à Seau (1) et coucher à Pas-de-jeu.

Le mardy 9, Mademoizelle de la Noüe y vint et le bonhomme Lahaye.

Le mercredy 10, je partis dès au mattin de Pas-de-jeu et vins coucher à Brethète.

Le jeudy 11, je partis de Brethète, vins passer au Bois-Chapeleau et coucher à Vendée.

Le samedy 13, M. et Mademoizelle de la Place arrivèrent à Vendée sur le soir.

Le dimanche 14, nous fusmes tous au presche au mattin à la Buardyère ; après disner Monsieur Vatable, revenant de faire le presche à Saint-Hillaire, nous vint voir, soupa avec nous et s'en alla chés luy.

Le lundy 15, M. de la Place s'en alla dès au mattin à la Bodinatière, et moy, après disner, au Bois-Chapeleau. Au soir nous nous rendismes tous deus à Vendée.

Le mardy 16, après disner M. et Mademoizelle de la Place partirent de Vendée.

Le mardy 23, je resus une lettre de Rocheguillaume, par laquelle il me pryait de vouloir entendre à la continuation de l'accort de la Tousche-Mouraud et de moy ; je luy fis responce que je le dézirois et luy baillois assignation à Fontenay, au quatriesme de may, pour cest effect.

(1) Ceaux, canton de Loudun.

Le dimanche 28, je fus au presche à la Buardyère.

Le lundy 29, j'escrivis à Paris à M. du Metz.

May 1619.

Le jeudy 2, je fus au devant de Monsieur de la Cressonnyère, qui, avec sa brigade de la compagnye de gens d'armes de Monsieur de Rohan, venoit de Saint-Pompain et s'en alloit à Foussay et luy fis compagnye jusques aud. Foussay. Je soupay avec luy, puis m'en vins coucher à Vendée.

Le vendredy 3, je retournay aud. Foussay voir led. sieur, où vint aussi M. de la Bodinatière, qui après s'en alla coucher chés luy, et moy après souper m'en retournay coucher à Vendée.

Le samedy 4, je fus dès au mattin à Foussay, où je trouvay M. de la Bodinatière. Nous fusmes à Fontenay avec M. de la Cressonnyère, saluasmes Monsieur de Rohan (1), disnasmes avec luy, puis prinsmes congé de M. de la Cressonnière, puis nous en vinsmes, M. de la Bodinatière chés luy et moy à Vendée. Nous ne fismes rien en l'affaire de la Tousche-Mouraud. Nous la remismes après le départ de Monsieur de Rohan, de Fontenay.

Le dimanche 5, je fus à la Bodinatière disner et après disner mon frère et moy fusmes au Breuil-Barret voir Monsieur de la Cressonnière, nous y soupasmes. Led. sieur me prya de le vouloir assister et estre de la compagnye de Monsieur de Rohan, ce que je luy promis. Nous vinsmes coucher à la Bodinatière, mon frère et moy.

Le mercredy 8, je fus au devant de Monsieur de la Cressonnière, qui venoit d'Antigné et entrasmes en ville et fusmes loger aus Loges. Nous fusmes trouver Monsieur de Rohan, qui nous mena au chasteau, où Madame de la Boulaye et Monsieur son filz estans, Monsieur de Rohan chassa Saint-Fiaut, lieutenant de Monsieur de la Boulaye au chasteau, et mit en sa place M. de Valdan; il en chassa aussi Clivois, enseigne, et y mit en sa place Le Coustau, le plus jeune des enfans du Plessis, du

(1) Benjamin de Rohan, sieur de Soubise, second fils de René de Rohan et de Catherine de Parthenay-Larchevêque; nous le retrouverons bientôt au siège de Saint-Jean-d'Angély.

Buceau ; il en chassa un sergent et pluzieurs soldars et y en mit d'autres. Cella faict nous en sortismes.

Le jeudy 9, nous montasmes à cheval, toute la compagnye de Monsieur de Rohan sans armes, et fusmes jusques en les chans, mond. sieur estant avec nous, où il nous fit faire l'exercice, puis nous en revinsmes.

Le vendredy 10, nous fismes montre en *la prée* tous armés.

Le samedy 11, nous reseumes tous argent, chascun quarante escus, puis montasmes à cheval et fusmes coucher au Boupère, en intention de charger des troupes de cavallerye, que levoit le marquis de la Flosselyère (1) pour mener à la reyne mère à Angoulesme.

Le dimanche 12, nous partismes du Boupère et fusmes coucher à Moncoustan. Ce jour-là ma femme eut Catherine avec elle.

Le lundy 13, nous ne bougeasmes de Moncoustan.

Le mardy 14, nous partismes de Moncoustan, vinsmes passer à la Chapelle-Tireuil et coucher à Ardin, où se rendit ce jour-là Monsieur de Rohan, qui nous dist que la pais estoit faite et nous licentya et remercya tous, où estans, fit une telle pluye que le lendemain, que nous partismes dud. Ardin, les rivières estoient tellement débordées, que nous ne susmes passer la rivière, pour aller chés Malleray, ains fusmes tout droict à Fontenay.

Le mercredy 15, nous partismes avec mond. sieur de Rohan et vinsmes avec luy coucher à Fontenay.

Le jeudy 16, je partis de Fontenay et vins coucher à Vendée.

Le vendredy 17, j'envoyé à Joubert des boutons de roze, pour faire le chapelet que je dois à Vouvant, le jour de la Pentecoste.

Le samedy 18, je partis ce jour-là pour aller à Fontenay, où je fus coucher.

Le dimanche 19, je fus au presche au mattin, où j'ouis prescher Monsieur Mermet. Jour de la Pentecoste, mon fermier paya à Vouvant le chapelet de rozes que j'y dois, à cauze du Bois-Chapeleau.

(1) N. de Maurays, sgr de la Flosselière. Ne pas confondre avec la Fosselière, qu'habitait la famille de Malleray.



Le lundy 20, je ne bougeay de Fontenay d'avec Monsieur de Rohan.

Le mardy 21, je ne bougeay de Fontenay.

Le mercredy 22, je fus au presche ouyr Monsieur de la Valade.

Le jeudy 23, je resus de Monsieur Mairé, la moytié des intéretz et frais que luy et M. Porcher me devoient de la dette de Monsieur de Sainte-Gemme. Led. Porcher me promit de me payer mardy prochain. Je vins ce jour-là coucher à Vendée.

Le vendredy 24, je fus disner à la Bodinatière, où estoint Mesdemoizelles de la Bodinatière, de la Noue et du Pin et mes couzines de Silly et Boinet. Après disner nous vinsmes coucher à Vendée.

Le dimanche 26, nous fusmes tous au presche au mattin à la Buardyère.

Le lundy 27, Monsieur de la Bodinatière vint disner avec nous, et après disner, Mademoizelle du Pin et luy partirent de Vendée et furent coucher à la Bodinatière, et ne demoura à Vendée que Mademoizelle de la Bodinatière, ma tente de la Noue et ma couzine de Silly.

Le mardy 28, nous fusmes tous à Escoüé et ne demoura à Vendée que ma femme.

Le mercredy 29, nous partismes, M. de la Place et moy d'Escoüé, dès au mattin, fusmes à Fontenay, prendre congé de Monsieur de Rohan et de là au presche et après le presche je m'en vins coucher à Vendée.

Le jeudy 30, M. Quinefaut vint à Vendée, disna avec nous et après disner montasmes à cheval et fusmes au Bois-Chapeleau où nous soupasmes, puis nous en vinsmes, luy chés luy et moy à Vendée.

Le vendredy trente-uniesme et dernier jour de may, M. Chapon nous vint voir et un sien neveur.

Juin 1619.

Le samedy, premier jour de juing, je ne bougeay de Vendée; Mesdemoizelles de la Bodinatière, de la Noue et de Silly vindrent d'Escoüé.

Le dimanche 2, sur le midi, ma femme accoucha de mon filz Henry.

Le mardy 4, Monsieur de la Bodinatière et M. de Rou vindrent à Vendée.

Le jeudy 6, je fus à Fontenay, où je vis M. de la Place et peu de tens après, je vis Messieurs du Poiron et de Bougon, avec lesquelz je fus au Poiron.

Le vendredy 7, je partis du Poiron après disner et fus à Bourneau, où je sus chés le mareschal que le baron du Petit-Chasteau (1) n'y estoit pas, feus passer outre et retournay à Fontenay, où je le trouvay à la Paume. Nous fusmes ensemble voir M. de Valdan, au Chasteau ; nous soupasmes avec luy ; après souper nous fusmes chés des Mothais, puis nous retirasmes hors la ville et fusmes coucher à Sainte-Catherine.

Le samedy 8, nous partismes de Fontenay et fusmes à Bourneau.

Le dimanche 9, je vis M. de la Place qui s'en alloit au presche. Je partis de Fontenay et sur le chemin je trouvay ma couzine de la Place et vinsmes ensemble à Vendée.

Le lundy 10, Mademoizelle de Ligny (2) vint à Vendée dès au mattin, y disna, puis s'en alla coucher au Poiron, et le mesme jour, sur le soir, arriva céans M. du Poiron et M. de la Place.

Le mardy 11, M. le baron du Petit-Chasteau vint à Vendée, où le presche se fit et mon filz, Henry de Vendée fut batizé : led. sieur baron fut parrain et Mademoizelle de la Place (3) fut marraine. Messieurs du Plessis y vindrent et M. de la Bodinatière.

Le mercredy 12, Mademoizelle de la Bodinatière et Mademoizelle de la Noue et ma couzine de Silly et moy et ma fille nous fusmes pourmener au Bois-Chapeleau, où nous trouvasmes M. de la Bodinatière et M. de Rou.

(1) C'était le fils du célèbre Cressonnière, lieutenant de M. de Soubise.

(2) Cette dame se convertit au catholicisme et son fils N. Garipault de Ligny était curé de N.-D. de Fontenay en 1683.

(3) Elle était fille de Pierre Rousseau, sgr de la Place.

Le jeudy 13, nous fusmes tous à la Bodinatière, où mon frère nous attendoit.

Le vendredy 14, Mademoizelle et ma tente et ma couzine s'en allèrent coucher à Brethète et moy je m'en vins coucher à Vendée.

Le dimanche 23, Monsieur de Rou vint à Vendée, dès au mattin ; nous fusmes au presche ensemble. Ma femme et moy fismes la cène, par la grâce de Dieu. Après disner M. de Rou s'en alla à la Bodinatière.

Le lundy 24, mon vallet Nicollas vint à mon service et fismes pris ensemble ; il doit gagner 18 l., une paire de souliers, une chemize et un bas de chausse de carizé, par an.

Ce mesme jour je raccueilly la Tourette, mon palfrenier, il doit gagner, par an, 24 l. et une paire de souliers.

Le mardy 25, je fus à Fontenay à la foire, d'où je ne bougeay tout ce jour-là.

Le mercredy 26, je fus tout le jour en la foire ; ma femme y vint aussi.

Le vendredy 28, j'affermay à Charrot et au mareschal de Pairé et à Collinet, de Pairé, ma grande cloistre, pour le pris de soixante livres.

Le samedy 29, Mademoizelle de Puiguion vint à Vendée, qui y coucha.

Le dimanche trentiesme et dernier jour de juin, Mademoizelle de Puiguion s'en alla. Ce mesme jour je donnay au passementier, pour ce qu'il a faict pour ma femme, la somme de 40 l. et je luy reste encor 30 l. 10 s.

Juillet 1619.

Le lundy premier jour de juillet ma femme a accueilly Pierre, le vacher et luy doit donner, jusques à la Saint-Jean, 4 l. en argent, une paire de souliers et une chemize. Le mesme jour on a amené Madelaine à ma femme, pour luy servir de fille de chambre. Le mesme jour j'ay receu de Crampon deus pistolletz, pour M. du Boisron.

Le jeudy 4, Quinefaut vint dès au matin à Vendée et après disner luy et moy fusmes aus Places, où se trouva Mademoizelle

de la Rochejacquelin et son conseil. Fortin y estoit aussi. Nous vismes tout ce qui tient de moy aud. lieux des Places, tant du fief des Tuilleryes, que du principal et grand fief de la maizon; elle me promit d'estre à Vendée le jeudy d'enprès prochain, pour me payer ce qu'elle me doit : Cella faict nous nous en revinsmes à Vendée ; après souper Quinefaut s'en alla.

Le vendredy 5, M. du Coudray, M. de Rou et moy partismes de Vendée, après disner, et fusmes coucher à la Bodinatière.

Le dimanche 7, je fus à la Chapelle-Tireuil, au *prevail* (1) ; je disnay chés le prieur (2), où estoint Chevalier, garde de la forest et sa femme, Bréchaire, Béthuy, son gendre, Charrier, Benjamin, fermier du Breuil, Clavyer de Vouvant, le receveur de la Braudyère et pluzieurs autres ; j'y soupay aussy et y soupa Rambourgère (3). Après souper je m'en revins.

Le lundy 8, Denyau me donna trente livres, faizant la moytié des soixante qu'il avoit receu d'un homme de Nyeuil, à qui il avait vendu deus bœufs de nostre métayrie, le pris de 93 l.

Le mardy 9, je vendis à une femme de Bonneuil une charretée de foing, le pris de 8 l.

Le mercredy 10, Lepuy, de Cougon, me vint voir.

Le jeudy 11, Mademoizelle de la Rochejacquelin vint à Vendée, qui me remit à mardy prochain, pour terminer nostre affaire. M. Quinefaut et Bonneau y estoient.

Le dimanche 14, M. de Rou vint à Vendée.

Le mardy 16, Mademoizelle de la Rochejacquelin vint à Vendée, qui me donna quatre cens livres, je luy en donnay acquit par notaires, qui fut Bonneau, qui a passé led. acquit et qui en a la minute et Anonier y a signé avec led. Bonneau. M. Quinefaut estoit ce jour-là à Vendée.

(1) « Assemblée religieuse occasionnée par des voyages à quelque relique ou à quelque saint et accompagnée d'une foire. » *L'abbé Lalanne, Diction. de patois Poitevin, au mot Prevail.* L'assemblée de la Chapelle-Tireuil était en l'honneur de Sainte-Macrine ; elle se tient encore le 1er dimanche de juillet.

(2) Pierre Bourdault, prieur de la Chapelle-Tireuil, auquel succéda, en 1657, Thomas Drapeau, religieux profès de l'ordre de Saint-Augustin, de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise.

(3) René de la Porte, escuyer, sieur de la Rambourgère.

Le jeudy 18, j'envoyay mon homme à Bois-Grollyer, pour savoir quand il voudroit que nous terminassions l'afaire que nous avions ensemble, pour la terragerye de Blanchefort, il me donna assignation au samedy d'emprais prochain pour cest effect à Fontenay.

Le vendredy 19, je resus de mon métayer de la Morynyère, soixante livres sur cent deus livres qu'il me devoit pour deus bœufs que je luy ay vendu.

Le samedy 20, je fus à Fontenay, où Boisgrôllyer me fit la rétrocession de la terragerye de Blanchefort, en ce qui le conserne et pour les droictz qu'il y a. Pineau a passé lad. rétrocession.

Le dimanche 21, j'achevay de payer e passementier, des trente six livres 10 s., que ma femme luy devoit de reste de son passemant de son petit lit vert-brun, de la chambre.

Le lundy 22, je donnay au sieur Crampon soixante livres pour les deus pistolletz de M. de Boisron, lesquels je luy ay envoyés à Orignac par cy-devant, par Henry.

Le mardy 23, Quinefaut vint icy et Bonneau. Nous fismes Quinefaut et moy un contract d'eschange du fief de Blanchefort, que je luy laisse pour une certaine rente de trente livres, qui luy est dheue. Bonneau en a passé led. contract.

Le mercredy 24, M. Dubois vint à Vendée, pour savoir de moy si j'avois point le testament de Demoizelle Jeanne Voussard et m'en donna une copye.

Le vendredy 26, je fus voir M. de la Bodinatière, pour le pryer de cercher en ses vieus tiltres s'il y trouveroit point le testamant de demoizelle Jeanne Voussard, laquelle fit exécuteur de son testamant, Guillaume d'Appelvoizin, père du grand-père de mond. sieur de la Bodinatière, ce qu'il me promit.

Le samedy 27, je fus à Fontenay, où je vis M. Albert, M. des Mothais et M. de la Richardyère, je fus voir le bonhomme Monsieur Dubois, qui me donna un papier d'assizes et un papier de notifications de Vendée, qu'il avoit retiré d'entre les mains de deffunct Goineau, greffier de Vendée.

Le mardy 30, Chevallereau et moy fusmes après disner à la

chasse ; au retour nous trouvasmes Mademoizelle de Puiguion à Vendée.

Le mercredy, trente et uniesme et dernier jour de juillet, je fus au mattin à la chasse.

Aoust 1619.

Le jeudy premier jour d'aoust mil six cens disneuf, Mademoizelle de Puiguion partit de Vendée, pour s'en aller à Puiguion.

Le vendredy 2, ma femme et moi partismes de Vendée, pour aller à la foire de Fontenay. Ce mesme jour ma femme retourna coucher à Vendée et moy je demouray à souper aus *Trois-Piliers* et couchay chés Chevallereau.

Le samedy 3, je fus tout le jour à Fontenay.

Le dimanche 4, Catherine Denuée vint avec ma femme.

Le mardy 6, M. Albert vint voir nostre filz, qui estoit malade. Chevallereau et y vindrent aussi. Led. me fit des entes d'abricotz et de pommes de Rembourg et de passe-pommes, puis les uns et les autres s'en retournèrent à Fontenay.

Le dimanche 11, je fus au presche à la Buardyère, après disner, où nous eslumes gens, pour aller à l'assemblée provincialle de Chastelleraud (1). Ce soir-là M. de la Place vint coucher à Vendée, qui alloit à lad. assemblée.

Le lundy 12, M. de la Place partit de Vendée.

Le mardy 13, Bouéry et un de mes fermiers de Bois-Chapeleau vint à Vendée.

Le vendredy 16, je fus me pourmener à la Grois, voir les dommaines de la Noue-Audebrand, ce qui est en mon fief et les terres de la Grois, qui sont aussi en mon fief.

Le mercredy 21, Monsieur Chapon, venant de Chastelleraud, passa à Vendée et y disna.

Le jeudy 22, j'envoyay Denyau à Vouvant, pour voir s'il me trouveroit deus coïraus (2).

(1) Cette assemblée de Châtellerault ne semble pas avoir été connue de M. Lièvre, qui n'en fait aucune mention dans la liste des synodes provinciaux.

(2) Veaux de deux ans.

Le vendredy 23, je donnay à Denyau 81 l. 12 s. pour m'avoir deus bœufs, le lendemain, à la foire de Benêt, (qu'il m'acheta).

Le samedy 24, Denyau m'amena deus bœufs, qui coustent soixante-dix livres.

Le dimanche 25, je fus au presche, après disner. Je resus de Jean Martin sincquante livres quatorze solz, sur les six vingts livres qu'il me doit de reste de la ferme que deffunct mon père luy avoit fait de la Fresleryе.

Le samedy trente uniesme jour d'aoust, je fus à Fontenay, où j'achetay une vache, la somme de 29 l., que j'ay donné à Mathelin, à moityé de croist. Led. Mathelin avoit un petit boudet, que j'ay acheté de luy et que je luy ay payé la somme de cent sols, en prézence de Pierre Denyau et de Gachignart, mon métayer de la Fresleryе, lequel aussi je luy ay laissé à moityé de croist, à la charge que je reprendray mon principal de cent solz, lorsque nous vendrons led. boudet et le parsus le partagerons par moityé : Ainsi ne restera que la somme de 29 l. de la vache, qui fera souche et le profit d'icelle, le partagerons tous les ans.

Septembre 1619.

Le vendredy 6, je donnay à la Tourette, mon palfrenier, douze livres, sur son service.

Le samedy 7, je fus à Fontenay.

Le dimanche 8, j'estois à Fontenay, où je fus parrain du filz de M. Besly, procureur. M. et Mademoizelle de la Place disnasmes chés led. Besly.

Le mardy 10, je fus coucher au Poiron.

Le mercredy 11, je partis du Poiron et fus à Bourneau, voir le baron du Petit-Chasteau, qui estoit malade de la picotte. M. de la Cressonnière n'y estoit pas. J'y disnay. MM. de Marsay et Deschans y estoient.

Le vendredy 13, Quinefaut et moy fusmes au Bois-Chapeleau, où nous peschasmes l'escluze de mon moulin. Les Jouberts y estoient et Benjamin ; Chapon estoit avec moy. Nous fusmes manger notre poisson chés Benjamin, au Breuil.

Le samedy 14, je fus à Fontenay.

Le dimanche 15, ma femme partit, pour aller voir sa mère à Pas-de-Jeu.

Le mardy 17, M. Albert vint voir ma fille, qui se trouvoit mal de la petite vérolle.

Le mercredy 18, Quinefau vint au logis, puis fusmes nous pourmener au Bois-Chapeleau.

Le jeudy 19, Jean Martin et Couturier, de Vouvant, vindrent à Vendée : nous terminasmes nos affaires, Jean Martin et moy, par une transaction : il me doit donner dans la feste de Toussains, la somme de six vingts livres, pour tout, tant principal que frais.

Le vendredy 20, je partis de Vendée, fus disner à Saint-Hillaire, chés Brézet, et Bonneau avec moy et le petit Guarnier, puis fus coucher à Fontenay.

Le samedy 21, je partis de Fontenay et vins coucher à Vendée.

Le lundy 23, ma femme arriva à Vendée qui venoit de Pas-de-jeu voir sa mère.

Le jeudy 26, nous partismes, ma femme et moy, de Vendée et fusmes coucher à Escoüé.

Le vendredy 27, à Escoüé, M. de la Vallade y vint, qui y coucha.

Le samedy 28, nous partismes d'Escoüé et vinsmes coucher à Vendée.

Octobre 1619.

Le dimanche 6, je fus à Saint-Hillaire, où je fis la cène par la grâce de Dieu.

Le mardy 8, je resus de Ferchaud, de Fonbouillant, 13 l. pour mes prés Pelaut, qu'il tient à ferme de moy.

Le mercredy 9, je resus de mon métayer de la Fosse, 15 l. pour le profit de bestail de sa métayrie et pour le pourceau qu'il nous doit.

Le dimanche 13, nous fusmes au presche à la Buardyère.

Le lundy 14, nous fusmes à Fontenay à la foire, nous couchasmes chés Chevallereau, au Chail.

Le mardy 15, je resus de la femme de M. de la Tourtelière les

ventes de ce qu'ils tiennent en mon fief à la Vieille-Vergne, et luy en donnay acquit, au dos de son décret.

Le mercredy 16, à Fontenay.

Le samedy 19, je partis de Vendée et fus coucher à Brethète.

Le dimanche 20, je partis de Brethète et fus coucher à Pas-de-Jeu, où je trouvay M. du Coudray.

Le lundy 21, je partis de Pas-de-Jeu et fus coucher à Faye-la-Vineuze.

Le mardy 22, je partis de Faye-la-Vineuze et fus à la Guerche, où estant, je vis Madame de Chapes (1) et Messieurs ses enfants. Je soupay avec eus. Madite dame me promit de me faire donner tous les papiers qu'elle auroit, consernant ma maizon de Vendée.

Le mardy 23, je partis de la Guerche et passay à Chastelleraud, et vins coucher à Mon-sur-Guesne.

Le mercredy 24, je partis de Mon, vins disner à Sillé (2), avec Mademoizelle de la Noüe et coucher à Pas-de-Jeu.

Le jeudy 25, à Pas-de-jeu. Ma femme paya 81 l. pour deus bœufz, savoir l'escorné et son parsonnier.

Le samedy 26, je partis de Pas-de-jeu, fus passer à Touars et coucher à Brethète.

Le dimanche 27, parti de Brethète, vins passer au Bois-Chapeleau et coucher à Vendée.

Nouembre 1619.

Le mercredy 6, je fus au Bois-Chapeleau où je vis Fombryant et Quinefaut et les Joubers, j'y vis aussi Louvrardyère, qui passa par là, puis m'en revins coucher à Vendée.

Le jeudy 7, je partis de Vendée et fus coucher à Escoüé, où arriva M. et Madame de Chandolan (3).

(1) Elle était l'héritière de Georges de Villequier, chevalier, vicomte de la Guierche, qui avait vendu la terre de Vendée en 1581.

(2) Il s'agit ici de Sillé ou Silly, commune de Mouterre, canton de Loudun, et nullement de Scillé, petit bourg voisin de l'Absie et du canton de Coulonges.

(3) François Eschallard, baron de Champdolant, gouverneur de Marans, fils de Charles Eschallard de la Boulaye, gouverneur de Fontenay, et de Marie du Fou. C'est le même sans doute que celui qui est précédemment nommé Monsieur de Champolant.

Le vendredy 8, M. de Chandolan s'en alla d'Escoüé, après disner.

Le samedy 9, je partis d'Escoüé, fus disner à Fontenay et coucher à Lusson.

Le dimanche 10, je vis Richardyère, je disnay avec luy et fus voir Cailler et fus coucher à Marœuil.

Le lundy 11, je disnay à Mareuil et avec moy Janneau, je fus tout seul me promener aus Tousches, puis revins coucher à Marœuil.

Le mardy 12, nous fusmes, mon fermier Jeanneau et moy nous pourmener vers la Couture.

Le mercredy 13, je disnay à Marœuil, puis fus coucher à Lusson.

Le jeudy 14, je disnay avec Richardière, à l'aumosnerye, chés Cailler, où estoit Rabatelyère (1) et son frère, nous y soupasmes encore Richardière et moy.

Le vendredy 15, je desjunay chés Richardière avec Cailler, puis m'en vins coucher à Fontenay.

Le samedy 16, je partis de Fontenay après disner et vins coucher à Vendée.

Le lundy 18, Joubert et son fils vindrent à Vendée.

Le mardy 19, j'ay payé le mareschal de la ferrure de mes chevaus et de ceus de ma femme, d'une pale (2) neufve, des enferges (3), d'une accuze de testrau (4) et deus ferrures de seillau (5), et luy ay donné 26 l. Ce mesme jour, j'ay payé Fourneau de son blé.

Le mercredy 20, Monsieur le Baron de la Cressonnière vint à Vendée et M. de la Vazonnière, du Plessis, avec luy.

Le jeudy 21, M. le Baron partit de Vendée, après disner et s'en alla coucher à Bourneau.

(1) La Rabatelière est un vieux château proche le bourg de Loge-Fougereuse. On dit aujourd'hui la Rabatelerie. Cette propriété sortie de la famille des Roches de Chassay appartient aujourd'hui à M. le comte de Rouhault, par sa femme, Mademoiselle de Pidou.

(2) Pelle.

(3) Entraves pour les chevaux.

(4) Aiguisement de cognée.

(5) Seau en bois cerclé de fer.

Le vendredy 22, je partis de Vendée et fus à Fontenay, je soupay et couchay chés M. des Mothais.

Le samedy 23, je disnay chés des Mothais. Après disner Fonbryant bailla en eschange à Pineau, la métayrye de Bourneau, pour autres dommaines et néantmoins led. Pineau doit faire valoir aud. Fonbriant son eschange 4600 l., qu'il luy fera toucher par gens qui prendront ce qu'il a donné pour led. pris, dans deus mois.

Le dimanche 24, je fus au presche à la Buardyère.

Le mardy 26, ma femme envoya à Pas-de-Jeu, la Tourette, pour quérir une fille de chambre, que Mademoizelle de la Bodinatière luy a trouvée.

Le mercredy 27, ma femme envoya sa fille de chambre et la paya et la fit conduire par Henry, jusques chés son oncle, à Sigournay.

Ce mesme jour j'ay conté avec Dieumeguard, mon métayer de la Morinière ; il m'a payé le pris de sa ferme. Il m'a aussi achevé de payer ce qu'il me devoit des deus bœufs qu'il avoit eu de moy, que je luy vendois 82 l., partye en argent, partye en ferrures de portes pour la métayrie, qu'il a payé pour moy. Ce mesme jour M. du Poiron vint au soir coucher à Vendée et aussy M. de Rou qui venoit d'Escoüé.

Le jeudy 28, M. du Poiron et moy partismes après disner de Vendée et fusmes coucher à la Bodinatière.

Le vendredy 29, je partis de la Bodinatière et vins coucher à Vendée.

Décembre 1619.

Le mercredy 4, je donnay à Denyau un veau que j'avois au logis. Je luy vens la moytié 8 l.

Le jeudy 5, je resus mes sens de Vendée.

Le samedy 7, je fis marché avec la femme de Michel Cornadeau, de la Morinière, de dis brebis qu'elle a et qui me doivent couster dix livres, elle les tiendra d'ores en avant à moytyé de ce qui proviendra et les dis, faizant la souche, sera toute à moy.

Le lundy 9, Monsieur Chapon et M. Besly et Madame Besly nous vindrent voir.

Le mardy 10, M. Rou partit de Vendée, pour s'en aller à Pas-de-Jeu ; ce mesme jour je fus au Bois-Chapeleau.

Le mercredy 11, Benjamin me vint voir au Bois-Chapeleau ; nous fusmes luy et moy à l'estang des Crèches, voir ce qu'il y faut faire pour le mettre en estat de pescher.

Le jeudy 12, je fis marché avec Neau, le botier, de deus milliers de polis de quatre pietz de haut et de deus deniers la piesse.

Le vendredy 13, le prieur de la Chapelle, Joubert et ses deus enfants me vindrent voir au Bois-Chapeleau. Je partis pour m'en venir à Vendée.

Le dimanche 15, je fis marché à Colas Coquilleau, pour me refaire les gouletz de mes clapiers et me les battre tout à lentour. Je luy dois donner 55 sols, je luy en ay donné sincq solz et quatre d'entrée, en faizant marché.

Le lundy 16, nous resusmes des lettres de Pas-de-Jeu et de la Loutière, par La Montagne.

Le vendredy 20, je fis marché à Coquilleau, de me faire un fossé à ma Penoterye et ún fossé trassé en ma garenne, depuis le jardin de Bouron, jusques à mon grand pré. Je leur dois donner sincq solz de la brasse du fossé tracé et deus solz de l'autre.

Le dimanche 22, Monsieur de la Braudière vint à Vendée, qui y coucha.

Le lundy 23, Monsieur de la Braudyère partit de Vendée et moy avec luy et fusmes coucher à la Bodinatière.

Le mardy 24, je partis après disner de la Bodinatière et vins coucher à Vendée, où Chevallereau arriva aussitost après moy. Ma femme renvoya Catherine Denuée chés son père et sa mère et la paya.

Le mercredy 25, je ne bougeay de Vendée et Chevallereau avec moy.

Le samedy 28, ie fus dès au mattin à Fontenay, où je parlay à M. de Tairé (1) à la bouticque de Carrel. De là je m'en retournay à mon logis, où je vis M. de Brebaudet qui s'y vint choffer. Il s'en alloit à Brebaudet et moy je fus coucher à Vendée.

(1) Pierre Dubois, sgr de Tairé.

Januier de l'année mil six cens uingt.

1620

Le mercredy, premier jour de janvier de l'an mil six cens vingt, je partis de Vendée et fus coucher à Brebaudet, où je trouvay M. de Brebaudet tout seul.

Le jeudy 2, je partis de Brebaudet, où comme je partois, arrivèrent Messieurs de la Loge, Deschaumes et Fortin.

Le vendredy 3, je fus disner à la Bodinatière ; mon frère et moy fusmes coucher à la Touchotière, où nous ne trouvasmes que ma couzine. M. de la Touchotière et M. du Poiron estoient allés à Poictiers.

Le samedy 4, nous partismes après desjuner de la Touchotière et fusmes tout d'une traite, sans repaitre, à Pas-de-Jeu, où nous ne trouvasmes que les serviteurs. Mademoizelle estoit allé coucher à Sillé, pour estre le lendemain de meilleur matin au presche.

Le dimanche 5, nous fusmes, mon frère et moy, après disner, voir Mademoizelle de la Rochepot à Oiron, où, après avoir resté quelque tens avec mad. dame et ayant pris congé d'elle, Monsieur de Puzay nous mena voir la galerye haute et la chapelle, puis nous retirasmes à Pas-de-jeu, où quelque tens après être arrivés arrivèrent aussi Mademoizelle, M. de Rou, M. de la Braudière, qui revenoint de Lodun.

Le lundy 6, nous fusmes, mon frère et moy, à Lodun, où nous disnasmes chés la Cailline, avec Monsieur de la Noue, puis fusmes voir M. de la Moussay. Nous vismes M. d'Embezaigue ; mon frère y demoura à coucher et moy je m'en revins coucher à Pas-de-Jeu.

Le mardy 7, nous fusmes tous de Pas-de-Jeu disner à Terzay, où se rendirent Messieurs de la Bodinatière, le lieutenant du juge de Lodun, Renart, procureur, le greffier et le gros La Haye. Nous fismes faire inventaire des meubles qui demoureront en la maizon, quand Mademoizelle entrera, et vizite des réparations qu'il faut faire à la maizon. Après cela nous nous en vinsmes coucher à Pas-de-Jeu et les autres à Lodun.

Le mercredy 8, nous partismes M. de la Braudière et moy, de Pas-de-Jeu, après disner, vinsmes passer à Touars et coucher à Monfermier.

Le jeudy 9, nous partismes, après disner, de Monfermier et vinsmes ensemble jusques à Nerla (ou Verla)? où nous nous séparasmes, M. de la Braudière s'en alla à Puiguion et moy je vins coucher a la Bodinatière: j'y trouvay, au dessous de Bersuire, le sieur de la Renaudière, beau-frère de Croizinière. Ce jour, M. et Mademoizelle de Monfermier me promirent de mander à Robert, leur procureur à Fontenay, qu'il se dézistast pour eus de l'opozition, par eus formée, sur la terre du Bois-Chapeleau, en leur donnant par moy, leur seuretés. Nous prismes aussi ensemble assignation au lundy unziesme jour de may prochain, pour faire les partages de nostre terre du Bois-Chapeleau.

Le vendredy 10, je partis de la Bodinatière et vins disner à Vendée.

Le samedy 11, je fus à Fontenay, où je vis Briaudyère et disnasmes ensemble. Je vis aussi Messieurs de Brebaudet, de la Place, de la Bourrillère, des Coustaus, du Plessis, de la Forge, de Bois-Russeau et autres.

Le dimanche 12, je signay à Brézet et autres une ferme de ma Grande-Cloistre, pour sincq ans, à soixante douze livres par an, la ferme passée par Boutolleau, notaire de Vouvant.

Le lundy 13, Cornuaud, mon fermier des Tousches, vint à Vendée avec Chovin, le métayer; il me donna trois cens dis livres et vingt livres, que je luy rabatis pour le dommage qu'avoit faict le débord de l'eau dans les prés.

Le mardy 14, je signay à Guachignart une ferme de la Freslerye, pour set ans.

Le mercredy 15, M. Chapon nous vint voir, en retournant de la foire de Saint-Hillaire. Ce mesme jour Marquet, métayer de Bourneau, me paya un pourceau d'un an venant à deus.

Le jeudy 16, le métayer de la Poterye et ceus qui ont les deus tiers de la Jordronnière, vindrent parler à moy pour reprandre ferme.

Le vendredy 17, je partis de Vendée et fus coucher à Fontenay, aus *Trois-Pilyers*. M. Pineau et Chevallereau, soupèrent avec moy. Le frère de l'abé de Grandmont y estoit logé.

Le samedy 18, je fus en ville, puis m'en vins disner à mon logis.

Le dimanche 19, je fus au presche à la Buardyère. M. de Rou arriva à Vendée, après disner.

Le mardy 21, je partis de Vendée et fus coucher au Bois-Chapeleau ; j'avois avec moi Villefranche.

Le mercredy 22, je fis amasser une partye des sens du Bois-Chapeleau. Les Joubers et Benjamin y estoint, j'y vis aussi Fonbriant, qui disna avec nous. Je partis du Bois-Chapeleau et vins à Vendée, où je trouvay M. de la Place, M. de la Braudière et son filz et Mademoizelle de la Vergne, du Pin.

Le vendredy 24, M. de la Place et M. de la Braudière s'en allèrent à Escoüé, ma couzine de la Vergne demoura à Vendée et M. de Rou et moy fusmes coucher à Fontenay.

Le samedy 25, je fus disner au chasteau avec M. de Valdan. Après disner Briaudière y vint, puis nous en retournasmes à nostre logis. Je donnay deus acquitz à maistre Jacques Faucillon, pour recevoir 19 l. de Bretaud, procureur, pour Mademoizelle Dreus, qu'elle me doit sur sa maizon devant la halle de Fontenay et quatre livres, aussi à moy dheues, sur le jeu de paume des Loges, qui font vingt trois livres, que led. maistre Jacques a receu sur ce que je luy dois.

Le dimanche 26, je resus d'Escotière, Mestès et Maletz, le pris de leur ferme du Baudrain.

Le lundy 27, je fus à la chasse vers la Freslerye, où je vis ceus qui abatent de mon bois. Je vis aussi Jen Martin, auquel je fis remettre une des cordes des Fenestres et mercredy, il doit retourner mettre les autres.

Le mardy 28, maistre René Amiraud arriva après disner à Vendée.

Le mercredy 29, ma femme vendit deus moutons à Millouet, dont elle doit avoir huict livres.

Le jeudy 30, Sauvaire vint à Vendée, qui me parla des contracts qu'il a consernant mon fief de Vendée, il me promit de revenir et les aporter dans quelques jours. Bazin estoit avec luy et Laronde.

Feburier 1620.

Le samedy, premier jour de febvrier, je partis de Vendée et fus à Fontenay. Je disnay au chasteau, où estoint Beaulieu, Puibernier et Malleray, lequel M. de Valdan me prya de voir et que nous fussions amis, ce que je luy accorday et nous embrassasmes.

Le lundy 3, je fis marché avec les Maupetitz, pour m'acommoder ma maizon de Bois-Chapeleau, suivant le mémoire que je leur ay donné.

Le mardy 4, je partis de Vendée et fus coucher au Bois-Chapeleau. Je menay maistre René avec moy.

Le mercredy 5, je fus voir racommoder l'estang de Quignon, où Benjamin, Joubert, Bouérye, Monsieur le pryeur et Bretineau me vindrent trouver ; nous fusmes desjuner à la Bobinière, chés mon métayer, qui faizoit des noces, puis nous fusmes disner chés Monsieur le pryeur.

Le jeudy 6, nous fusmes dès au mattin pescher l'estang du Quignon, que nous avions laissé courre, pour le racommoder. Nous trouvasmes de poisson dedans que bien peu, nous en fusmes faire acommoder chés Goulart, à la Mesnardière, pour notre disner. Ce mesme jour je payay à la femme de Charles Pommier le veau de laict, que j'avais eu d'eus, je luy en donnay un escu.

Le vendredy 7, je fus coucher à Fontenay, aus *Trois-Piliers*.

Le samedy 8, je fus en ville. Je vendis deus tonneaus de seigle, le pris de 87 l.

Le dimanche 9, je fus à Fontenay. Je vis M. de Valdan, je fus au presche avec luy, de là à la paume, d'où Puibernier et moy fusmes chés des Mothais, où je donnay aud. Puibernier cent quatre vingtz livres, pour payement des armes de jendarme complètes, que j'ay eu de Chamfeu ; led. Puibernier m'en a donné acquit. Valdan nous y vint trouver ; au sortir de là, je leur dis adieu et fus coucher aus *Trois-Piliers*.

Le lundy 10, je partis de Fontenay avec Valdan, Puibernier, Fournière, Pager l'éslu, la Caillère, Dutens et Cailler, procureur du roy en l'élection et fusmes disner à la Focelyère.

Le mardy 11, Valdan, St-Anne, Puibernier, Pager,

Cailler, Maleray, sa femme, sa fille et ma couzine de la Coussaye, Fournière vindrent disner à Vendée et après disner s'en allèrent.

Le jeudy 13, je fis marché avec Coquilleau, pour racommoder l'estang du Quignon. Benjamin et moy luy devons donner 10 l.

Le samedy 15, Fombriant et Pipé passèrent un contract d'eschange ensemble. Fombriant donne à Pipé les moulins de Sauvaget pour autres dommaines. Led. Pipé doit faire valoir led. eschange 4,000 l. et trouver marchand qui luy baille led. pris. J'ay signé au contract, comme ayant déclairé les devoirs dheus sur lesd. moulins. Pineau a passé led. contract.

Le dimanche 16, Brunetière, fis de Beauchans de Lusson, vint à Vendée, de la part de la Rivière, de Mouzeuil, et de Bois-Plaizant. Je luy donnay 740 l. et il me donna un acquit de 840 l. Je luy fis une promesse de cent livres que je luy dois de reste de la transaction, que nous avions fait ensemble, pour le don de ma sœur à Rousselotière et de luy à Claude Maitre, femme dud. Bois-Plaizant. Il faut faire ratifier la transaction à lad. Lemaistre, avant que payer lesd. cent livres.

Le mardy 18, je fus voir Monsieur de la Fournière, le pryer de faire soulager mon mestayer de la Freslerye à la taille, ce qu'il me promit. Je parlay aussi aus asseyeurs qui me le promirent.

Le vendredy 21, je fis ferme à tous les métayers du Bois-Chapeleau, fors de la métayrie de la Vaus. Bouhérye a passé lesd. fermes.

Le samedy 22, je partis du Bois-Chapeleau et fus passer à la Bodinatière, où je pris des greffes et vins coucher à Vendée.

Le dimanche 23, Chevallereau nous vint voir, qui disna avec nous, i soupa et y coucha.

Le lundy 24, j'envoyay à Vouvant, à Couturier l'assination, que Bélesbat m'avoit faict donner, affin de comparoir et y respondre.

Le jeudy 27, je fus me pourmener au Bois-Chapeleau ; je fus à l'estang des Crèches, où l'on faizoit les fossés et la loge pour la pesche. Joubert m'y vint trouver, lequel, de là, s'en

alla chés luy et moy je fus au Bois-Chapeleau, où je trouvay Benjamin, et le pryeur qui m'y attendoint ; je fus quelque tens avec eus.

Le samedy et dernier jour de febvrier, je fus à Fontenay. Je vis M. Bourdau et fus longtens avec luy. Je menay Bonneau et Lavallée boire à mon logis.

Mars 1620.

Le dimanche, premier jour de mars mil six cens vingt, Bonneau vint nous voir dès au matin, pour passer mardy-gras avec nous. Quinefaut y vint aussi, qui disna avec nous.

Le lundy 2, M. Chapon vint nous voir, qui disna avec nous. Paul, retournant de chés Mademoizelle de la Bodinatière, arriva ce jour-là à Vendée. Ce mesme jour je donnay à Isaac, un acquit du pris de la ferme de la métayrie de la Fosse, qu'il tient de moy, pour le terme échu de la Saint-Michel 1619.

En marge : Isaac Valenchère, j'ay donné acquit pour la Fosse, de 1619.

Le mardy 3, je ne bougeay de Vendée, avec Bonneau et Chapon.

Le mercredy 4, je fus à Fontenay, dès au mattin, je vis Chevallereau, je luy donnay assination de Baudouine, pour y faire comparoistre par Renaut, son couzin, je vis aussi M. Bourdaut, avec qui je fus longtens.

Le vendredy 6, M. de Rou arriva à Vendée, dès au matin.

Le lundy 16, je faizois enter. M. de la Place arriva à Vendée, sur le soir ; Chabot n'estoit que party du logis, duquel je pris une paire de souliers à haut quartier, que je donnay à René.

Le mardy 17, Chevallereau arriva sur le soir.

Le mercredy 18, M. de la Place et Chevallereau partirent de Vendée après disner.

Le jeudy 19, ma femme envoya à Bourdeau 70 l. par Pierre Denyau, que je luy devois de reste de 150 l. que nous estions accordé et qu'il avoit fait marché avec Monsieur de 55 x 2. (sic), pour l'avoir traitté et guéry de sa grand maladye.

Le samedy 21, j'envoyay Villeneufve à la Sye, chés Ourgon,

pour avoir une seenne (1) pour pescher à mon estang des Cresches, que je ne sus avoir.

Le dimanche 22, je fus coucher au Bois-Chapeleau. M. Chapon estoit avec moy. M. de la Place vint au matin à Vendée et y disna, puis luy et M. de Rou furent coucher à la Bodinatière.

Le lundy 23, ma femme vint à l'estang du Bois-Chapeleau, puis M. de Rou et M. de la Place ; nous peschames quantité de brochetz, que nous partageasmes moy et Benjamin, fermier de Monfermier, qui en ut son tiers, puis nous vendismes à des marchands de Coulonges le reste, la somme de 150 l. et six carpes ; ils doivent remettre tout le peuple de brochetz et de perchaude et de carpeau, qui se trouvera et une charge de menu.

Le mardy 24, M. de la Place s'en alla après disner et peu après arriva M. de la Bodinatière, qui venoit de Fontenay. Nous promismes de nous trouver le lendemain à l'estang.

Le mercredy 25, nous fusmes dès au matin, M. de Rou et moy, à l'estang, où M. de la Bodinatière nous vint trouver. Nous disnasmes au Bois-Chapeleau, puis vismes pescher. Nous achetasmes du poisson, il s'en alla chés luy, M. de Rou à Vendée et moy je demouray.

Le jeudy 26, je ne bougeay de l'estang, fors que je fus disner chés Joubert, à la Grange, puis revins à l'estang. Je resus par les mains de Benjamin 86 l. de l'argent de nostre poisson et 14 l. des marchans. Ce jour-là Denyau fut à la foire à Vouvant, qui vendit un de nos vieus bœufz, le pris de 52 l. J'en ay reseu ma part.

Le vendredy 27, je partis, dès au mattin, du Bois-Chapeleau et vins coucher à Vendée et M. Chapon aussi, qui n'avoit bougé de l'estang avec moy.

Le dimanche 29, je fus au presche. J'envoyay quérir, à Saint-Hillaire, sis millyers de plante de vigne, chés Laronde, qui me cousta seize solz le millier.

Le lundy 30, j'envoyay au Bois-Chapeleau un preneur de renars, pour en prendre et me faire des trapuzes et engins à

(1) Engin de pêche.

prendre foins. Ce jour-là j'envoyay Le Poitevin, au quel je donnay 14 livres et demye et 6 livres, que je pris à payer pour luy, là où il devoit, pour un an et deus mois, qu'il a esté à mon service. Maistre René partit de Vendée pour s'en aller à Estival. Pierre Denyau fut avec luy jusques à Terzay.

Auril 1620.

Le samedy 4, Denyau revint de Terzay, qui amena le veau de Mademoizelle de la Bodinatière, qui nous couste 45 l. argent contant.

Le dimanche 5, je fus au presche après disner.

Le lundy 6, M. de Beaurepère y vint qui ne descendit point de cheval, il me prya de me trouver le lendemain à Fontenay, pour son affaire, ce que je luy promis.

Le mardy 7, je fus dès au mattin à Fontenay, je disnay à mon logis, je fus voir M. des Mothais, puis le lieutenant criminel, auquel je parlay de M. de Beaurepère, il me promit de le gratiffier ; je vins voir le sieur de Beaurepère, avec lequel ayant esté quelque tens, je pris congé de luy et m'en vins à mon logis, où M. de Valdan me vint voir.

Le jeudy 9, nous avions une tenue d'assizes. Quinefaut vint à Vendée ; nous fusmes luy et moy, au Bois-Chapeleau, où je vis Fombriant.

Le samedy 11, je fus à Fontenay, où Robert, pour M. de Monfermier, se dézista de l'opozition, par luy formée, aus criées du Bois-Chapeleau et pour l'Erodière-Brisson (1). Il fut dit que les deniers consinés, seroint levés, fors la somme de 1200 l. deus aud. Brisson, pour quoy a esté formée son opozition, puis je m'en revins coucher à Vendée.

Le dimanche 12, je ne bougeay de Vendée.

Le lundy 13, je fus à Fontenay, où je vis M. des Mothais et

(1) Michel Brisson, s[r] de l'Eraudière, était frère de François Brisson, s[r] du Palais, sénéchal civil et criminel à Fontenay ; il exerçait la charge de receveur des tailles en l'élection de Montreuil-Bellay. Il se trouvait héritier d'un tiers du Bois-Chapeleau, du chef de la mère de sa femme, Renée Girard, veuve d'Antoine d'Appelvoisin, sgr du Bois-Chapeleau, au même titre que Pierre Rousseau, sgr de la Place.

sa femme et Mademoizelle de la Jarrye (1). En m'en venant, je vis la Pibernière et la lieutenande criminelle au jardin de des Mothais.

Le mardy 14, je fus encor à Fontenay dès au mattin.

Le mercredy 15, je fus coucher à la Freslerye, pour aller au guet dans mes bois.

Le jeudy 16, je fus à la Freslerye toute la matinée, ma femme fit tuer son bœuf.

Le dimanche 19, ma femme et sa couzine de la Vergne furent à Saint-Hillaire faire la cène.

Le lundy 20, Pierre Denyau m'a donné 49 l. d'un bœuf qu'il avoit vendu 57 l., dont pour ma part des 57 l., il m'en apartenoit 28 l. et demye, moyennant quoy led. mareschal demoura quitte envers moy, comme de set livres, qu'il devoit à ma femme, pour sa gorrette, qu'elle luy avoit vendu, somme tout mis ensemble, outre les 20 l. 10 s. qu'il m'a donné, il me demoure redevable de la somme de 26 l. 16 s. et 8 deniers, moyennant quoy je demoure quitte envers luy d'un mouton que j'avois pris en la bergerye, qui estoit sien, pour lequel j'ay déduict 3 l. et par ce, il me reste 26 l. 16 s. 8 d. et nous demourrons quittes ensemble de tout le tens passé.

Le mercredy 22, je fis commencer de planter ma vigne folle de Vendée.

Le jeudy 23, je partis dès au mattin, pour m'en aller au Pin (2) remmener ma couzine de la Vergne (3) ; nous fusmes coucher à Saint-Maixant, au logis de l'*Escu de Bretagne*, chés Bardon.

Le vendredy 24, nous partismes de Saint-Maixant, fusmes passer à Lusignan et disner à Vivonne, au *Doffin*, puis fusmes passer à Chastelacher et coucher au Pin.

Le mardy 28, nous partismes du Pin après disner, ma tente, ma couzine Florence et moy et fusmes coucher à Poictiers. Je

(1) Epouse de Jacques Tiraqueau, s[r] de la Jarrie.

(2) Village de la commune de Marnay, canton de Vivône (Vienne.)

(3) Voir sur cette dame et sa famille ce que nous en avons dit dans *Château-Larcher et ses seigneurs*, p. 426 et 514.

logeay à *Saint-Martin* et ma tente et ma couzine chés M. Besly, procureur; dès le mesme soir nous fusmes voir M. Clémenceau.

Le mercredy 29, je fis signifier à L'Hérodière-Brisson, la sentence que j'avois obtenue à Fontenay, pour la délivrance des deniers consinés, de la vente du Bois-Chapeleau.

Mai 1620.

Le vendredy, premier jour de may, je partis de Poictiers, après desjuner, je vins disner à Luzignan, aux *Trois-Pilliers*, où je vis Chevallier, messager, qui alloit aud. Poictiers et avec luy le filz de M. Besly, advocat du roy à Fontenay et Chauvire. Je vins coucher à Saint-Maixant, à *l'Escu de Bretaigne*.

Le samedy 2, je partis de Saint-Maixant et vins disner à Vendée.

Le lundy 4, M. Chapon partit pour s'en aller en son pais, avec un de ses neveurs.

Le mardy 5, Rousseau, revenant de Coullonges mit piet à terre, au bout de mon allée et vint à moy en ma vigne, que je faizois planter.

Le mercredy 6, Laronde vint au logis, pour me dire qu'il avoit assigné des tenanciers aux assizes.

Le jeudy 7, nous avions une tenue d'assizes, où se trouva Quinefaut, et La Remendye (1) et Charryer; l'homme de Monsieur de Tairé y vint. Ma femme fut à Niort à la foire, qui changea ses boutons d'or pour une sainture d'or de mesme fasson que la chesne. Ce mesme jour je resus une lettre de Montfermier, par laquelle il me mande que, pour la maladye de son conseil, il ne peut se trouver à l'assignation, que nous avions prize à l'unziesme du prézent mois, pour nos partages. Il me prye de le remettre au deuziesme de juin prochain, ce que je luy ay promis.

Le samedy 9, je fus à Fontenay. Je vis M. et Mademoizelle des Mothais chés eus; je vis Fombriant, auquel je donnay la signiffication que j'avois faict faire à L'Erodyère-Brisson, à Poictiers, afin qu'il la donnast à Besly. Ce mesme jour je payay

(1) Louis Dellaremendye, procureur du Bois-Chapeleau.

Genay de 24 l. pour de la tanelle et soye cramoizie, que Béziers avoit pris chés luy pour moy, et outre luy payay 32 l., pour la demeure de ceste année, de l'argent que je luy dois.

Le dimanche 10, Jacquette, la lingère, vint à Vendée et avec elle Cateryne Denuée, que ma femme a loué, pour luy bailler 18 l. par an, pour servir ma fille.

Le lundy 11, ma femme fut voir Mademoizelle de la Rochejacquelin à la Tousche.

Le mardy 12, Monsieur de la Rochejacquelin vint nous voir à Vendée, disna avec nous, puis s'en retourna.

Le mercredy 13, je fus à la Bodinatière, où je vis M. de la Rochejacquelin ; j'y trouvay Lacombe, Desaivre (1) et son filz et le baillif et son fis ; je compozay avec eus, pour la sœur d'Henry à 30 l.

Le samedy 16, je resus une lettre de Fombryant, par laquelle il me mandoit que ceus qui veullent avoir les Tousches, seront à Fontenay le vingt sincquiesme jour de ce mois, affin que je m'y trouve.

Le lundy 18, je payay mes vignerons, pour avoir planté ma vigne et leur ay donné 13 l. 10 s. à tous trois, c'est chascun quatre livres dis solz, pour disset journées.

Le mercredy 20, ma femme partit pour aller à Estival, estre marraine de la fille de M. d'Estival et en s'en allant emmena ma fille avec elle et Cateryne Denuée, lesquelles elle laissera à Terzay, avec Mademoizelle de la Bodinatière. Je les fus conduire jusques au Bois-Chapeleau.

Le jeudy 21, M. du Coudray arriva à Vendée et avec luy un nommé Crossart. Ce jour-là M. de Brebaudet y arriva aussi.

Le vendredy 22, M. de Brebaudet s'en alla chés luy.

Le samedy 23, M. du Coudray et Crossart s'en allèrent après desjuner à la Bodinatière. Ma femme, estant à Terzay, envoya la Roche, sa fille de chambre et la paya.

Le *dimanche* 24, je fus, après disner, aus *nosses* de la fille

(1) Famille originaire du Breuil-Barret. Celui qui est mentionné ici est sans doute Hélie Desaivre, s^r de la Vergne, fils de Pierre Desaivre et petit-fils de Philippe, mort au Breuil-Barret, en 1549. *Généalogie de la famille*, dressée par M. Léo Desaivre.

de Gachignart, je n'y fis que faire la collation, puis m'en revins. J'avois avec moy Paumier l'ainé, et la Fontaine-Gelot.

Le lundy 25, Paumier et La Fontaine s'en allèrent, après desjuner. Paul revint de Terzay, qui m'aporta des lettres de ma femme et de ma fille et m'amena les deus chevaus qui avoint mené ma fille et sa servante, Caterine Denuée.

Le vendredy 29, je resus une paire de bouteilles (1), que je payay à trente un sous et en commanday une autre paire. Je les envoyay ferrer chés le mareschal. Je payay à Vignaut dix sols et deux boiceaus de seigle, pour ma part d'avoir aivé (2) mon grand pré et pris des taupes.

Juing 1620.

Le lundy, premier jour de juing, j'avois à Vendée une tenue d'assizes, où vinrent Fortin, Laplante, Jubien, Bonneau, Quinefaut et la Remandye.

Le mardy 2, ma femme, estant à Estival, resut de Mademoizelle d'Estival les 150 l. que j'avois presté à son mary, comme nous estyons à Lodun, durant la conférence.

Le jeudy 4, M. de Fonbryant vint à Vendée, pour me parler de l'affaire contre L'Eraudière-Brisson.

Le vendredy 5, je partis de Vendée, fus disner au Bois-Chapeleau et y couchay ; le pryeur me vint voir. Je payay les cherpantiers, qui avoint travaillé à refaire les essais et les bondes de mes estangs des Crèches et du Quignon, au Bois-Chapeleau et leur donnay, pour mes deux tiers de vingt journées, la somme de sincq livres et demye.

Le samedy 6, Benjamin me vint voir. Je payay à Henry 12 solz, pour un chevreau, qu'il m'avoit acheté, et pour son voyage de Terzay 12 sols.

Le dimanche 7, jour de la Pentecoste, je fus à Vouvant ou je disnay et soupay avec Roche-Guillaume, sa femme, Auzay et Fief-Milon. Je fis porter le chapeau de rozes, que je dois Vouvant, à cauze du Bois-Chapeleau.

(1) « Espèce de meuble en bois tressé, dans lequel on serre le lait. » *L'abbé Lalanne,* au mot *bouteille.*

(2) Aiver un pré, y conduire l'eau par des rigolles. *Id.*

Le lundy 8, je payay Bouron, Lardy et Mathelin, du premier labourage de ma vigne, et leur ay payé neuf journées à 3 sols. C'est quatre livres un sol. Denyau vendit nos deus grans bœufz, que nous avions eu de Dieumeguard, de ma métayrie de la Morinière à la foire de Saint-Pompain, la somme de 147 l., à Escotyère, de Chandenier, payable à la Saint-Jean.

Le mercredy 10, Lafontaine-Gelot me vint voir.

Le jeudy 11, Denyau acheta deus bœuz de travail, à Saint-Lorans de la Salle, qui coustent 120 l., payables à la Saint-Jean.

Le samedy 13, je fus, dès au mattin, à Fontenay. Je vis M. des Mothais et sa femme et Mademoizelle de la Jarrye; je vis Besly et M. l'avocat du roy, à qui je parlay de l'affaire de Terzay, pour les francs-fiefz.

Le mardy 12, ma femme arriva au Bois-Chapeleau, qui revenoit d'Estival et de Terzay; elle amena avec elle Marguerite Fleury pour luy servir de fille de chambre. M. de Ligne arriva à Vendée.

Le mercredy 17, j'empruntay de Madame de la Viaillère 650 l. pour un an. M. de Ligne s'en alla après disner à Saint-Maixant. Ce mesme jour M. Chapon aporta à Fontenay 510 l. pour payer Baudouine, laquelle il ne trouva pas et me rendit la susd. somme.

Le jeudy 18, ma femme donna à la nourrice de mon filz 37 l. qu'elle luy devoit donner jusques à la Saint-Jean de marché faict. Ce mesme jour elle refit marché pour achever de nourrir mon filz, et ce, jusques au premier jour de l'an, elle luy doit donner 18 l. et deus aunes de carizé blanc, à faire des brassières.

Le lundy 22, je fus dès au mattin à Fontenay, pour l'affaire de la Tousche-Mouraut, où nous ne fismes rien, pour ce qu'elle n'avoit pas son conseil prest. Je vis Roche-Guillaume à la bouticque de Dejan et Puibernier. Je vis M. de la Place devant le chasteau et luy et moy fusmes trouver M. de Valdan, entre ses barrières. Je vis M. et Mademoizelle des Mothais chés eus.

Le mercredy 24, jour de la Saint-Jean j'estois au Bois-Chapeleau.

Le jeudy 25, je fus, dès au mattin, à la foire de Fontenay, où

je vis MM. de Ligne et du Poiron ; je disnay avec eus à la *Crois-Blanche*, puis revinsmes en foire. Ce mesme jour je vis Roche-Guillaume, chés Bretaut, qui s'en alla à Vouvant et moy je payay Beaudouine de huict cens quatre vingtz livres de principal et vingtz deus livres de despans et d'intérêtz.

Le vendredy 26, M. de Rou s'en alla de Vendée coucher à la Bodinatière, pour de là aller à Touars trouver M. d'Estival, son frère. Je fus à la foire dès au mattin, je vis M. des Mothais, du Plomb et mes couzines ; je soupay chés des Mothais.

Le samedy 27, je vis M. de la Cressonnière et M. le Baron, son filz. Je fus tout le jour en ville, puis m'en vins coucher à Vendée.

Le dimanche 28, je fus dès au mattin à Fontenay, où M. de la Rapidye et M. de Fombryant s'acommodèrent ensemble, de la maizon des Touches, que la Rapidye fait valoir à Fombryant set mille livres. Je soupay au *Petit-Louvre* avec eus tous ; Chevallereau estoit avec moy. Robert a passé le contract.

Juillet 1620.

Le mercredy, premier jour de juillet mil six cens vingt, je partis du Bois-Chapeleau et vins à Vendée, où nous avions une tenue d'assizes. La Remendye s'y trouva et Charrier : Quinefaut ne s'y trouva point.

Le jeudy 2, Joubert, Benjamin, le pryeur et Bouhérye vindrent disner avec moy. J'envoyay Villefranche et Henry à Terzay, pour quérir ma pique et mes hallebardes.

Le vendredy 3, j'affermay à Jaudonnet les moulins de Billette pour sincq ans et seize charges de seigle par an, réduites en argent à la somme de 115 l. et sis oizons, ou sis chapons. Nous disnasmes à la Chapelle, chés Peloquin, Joubert, Benjamin, le prieur et moy. J'envoyay quérir le mulet de Nau, que je fis amener au logis.

Le samedy 4, Villefranche et Henry revindrent de Terzay et m'aportèrent ma picque et mes deus hallebardes.

Le lundy 6, je resus du Parc une quesse qu'il m'aporta.

Le mardy 7, M. Besly, procureur à Fontenay, me vint voir, qui disna avec moy, puis s'en alla. Joubert me vint voir. Je

donnay au Parc une pistolle, pour aller à Fontenay et à la Chastegneraye me cercher des soldars.

Le jeudy 9, M. de la Dubrye (1) vint disner avec moy, puis s'en alla après disner, puis vint Aubusson, eslu à Fontenay, pour faire les hommages, pour l'abé de la Scye, de ce qu'il tient de moy ; puis M. de la Vazonnyère, du Plessis, Quinefaut, La Renardière, Joubert et Benjamin i furent.

Le vendredy 10, Chagnon me vint voir, pour avoir ma maizon de Vendée à ferme.

Le dimanche 12, je fus disner à la Chapelle chés Bouhérye, puis je partis et fus passer à Vendée et coucher à Fontenay.

Le lundy 13,
Le mardy 14,
Le mercredy 15, } je fus à Fontenay avec Monsieur de Rohan.
Le jeudy 16,
Le vendredy 17,

Le samedy 18, je party de Fontenay et fus coucher à Vendée.

Le dimanche 19, je fus au Bois-Chapeleau.

Le lundy 20, je partis de Vendée, fus à Fontenay, d'où je partis après disner avec sincquante soldars, fus à Bourneau trouver M. le Baron de la Cressonnière, d'où, avec les soldars, qu'il avoit, nous partismes tous ensemble et fusmes coucher à Cheufois (2).

Le mardy 21,
Le mercredy 22,
Le jeudy 23,
Le vendredy 24, } nous ne bougeasmes de Cheufois.
Le samedy 25,
Le dimanche 26,

Le lundy 27, nous partismes de Cheufois, après disner et fusmes à Saint-Pol (3) loger et le mesme jour je partis de Saint-Pol et fus coucher à Vendée.

(1) René de la Haye, sgr de la Dubrie, paroisse de Beaulieu-sous-Bressuire.

(2) Cheffois, canton de la Châtaigneraie.

(3) Saint-Paul-en-Gâtine, près l'Absie.

Le mardy 28, je partis dès au mattin de Vendée et fus à Fontenay au chasteau, où estant, je trouvay avec M. de Valdan, Messieurs le séneschal de Fontenay, de Vendré, capitaine des guardes de Monsieur le duc de Rohan, de Haute-Fontaine, de Landebaudyère, de la Bretaudyère et de Moulines, qui disnoint. Après disner je fis charger 50 corseletz en une charrette et fus coucher à Vendée.

Le mercredy 29, je partis de Vendée avec mes corseletz et fus coucher à Saint-Pol. M. le Baron n'y estoit pas ; il estoit party, pour aller coucher à Fontenay, avec M. de la Bodinatière.

Le jeudy 30, nous ne bougeasmes de Saint-Pol.

Le vendredy 31 et dernier du mois de juillet mil six cens vingt, nous ne bougeasmes de Saint-Pol. M. le Baron y arriva ce soir-là.

Aoust 1620.

Le samedy, premier jour d'aoust mil six cens vingt, nous partismes de Saint-Pol et fusmes coucher à Pampelye (1).

Le dimanche 2, nous ne bougeasmes de Pampelye.

Le lundy 3, Monsieur des Chans et M. du Vignaut et leurs compagnyes arrivèrent avec nous à Pampelye.

Le mardy 4, ne bougeasmes de Pampelye.

Le mercredy 5, sur le soir M. de la Place arriva à Pampelye.

Le jeudy 6, nous partismes tous ensemble de Pampelye et fusmes coucher à Bécelleu (2).

Le vendredy 7, nous ne bougeasmes de Bécelleu.

Le samedy 8, nous partismes de Bécelleu et fusmes coucher à Chandenyer. Nous nous arrestasmes près du bourg, en un pré, où deus heures après, Monsieur de Rohan, Monsieur de Soubize et pluzieurs autres nous vindrent voir en bataille.

Le dimanche 9, Monsieur Marmet nous fit le presche, où nous estyons.

Le lundy 10, nous ne bougeasmes de Chandenier.

Le mardy 11, nous partismes de Chandenyer et fusmes

(1) Pamplie, canton de Champdeniers.

(2) Béceleuf, canton de Coulonges.

coucher à Benêt, où tout notre régimant se rendit à celuy de M. de Soubize ; et M. de Rohan et sa compagnye furent à Coulonges.

Le mercredy 12, nous ne bougeasmes de Benêt.

Le jeudy 13, nous partismes de Benêt ; nostre régimant fut coucher a Saint-Pompain et celluy de M. de Soubize à Denans (1).

Le vendredy 14, nous partismes de Saint-Pompain ; nostre régiment fut coucher à Fontaine, celluy de M. de Soubize ne bougea de Denans. Monsieur Deschans et moy fusmes coucher à la fuye de Biossay, où M. le Baron nous vint trouver, sur la minuict, ayant le jeune Paumier (2) avec luy.

Le samedy 15, après desjuner, Lagrange, qui est à Monsieur de Rohan, M. Ouimes, qui est à Monsieur le Baron et autres des guardes de M. de Rohan, nous vindrent cercher aud. lyeu, pour nous arrester et empecher de joindre Fillas, Homandye, Chantemerle et le lieutenant de Remegou, contre qui M. Deschans, Monsieur d'Angle, son frère, M. le Baron et moy, nous devions battre. M. le Baron et Deschans furent pris et menés devant M. de Rohan ; nous autres deus et nos quatre adverses partyes mandés, et la querelle fut accordée. Je fus coucher ce soir-là au Langon où nostre régimant fut ce soir-là coucher et celuy de M. de Soubize à Auzay (3).

Le dimanche 16, Monsieur d'Angle et moy partismes dès avant jour du Langon, fusmes à Fontenay, où nous desjunasmes à *la Grue*, puis vinsmes coucher au Langon. M. le Baron se rendit ce jour-là au Langon.

Le lundy 17, nous fusmes licentiés. Nous retirasmes nos armes de nos soldars, les fismes emmener à Bourneau, où M. le Baron s'en alla, et nos soldatz, chascun chés soy, et moy m'en vins coucher à Vendée. Ce jour-là La Jeunesse s'en vint avec moy, que je retins à mon service, je luy dois donner trente l. et l'entretenir de soulyers.

(1) Près le bourg de Nieuil-sur-l'Autise.

(2) N'est-ce point Pierre Paumier qui fut plus tard ministre de Parthenay, et qui, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, se retira chez Pierre de Savignac, sieur de la Brémaudière, et revint à la religion catholique. *Lièvre*, t. III, p. 319.

(3) Petit bourg près de Fontenay.

Le jeudy 20, je partis de Vendée et fus à Maillezay, pour voir M. le Baron, que je n'y trouvay point. Je fus au chasteau, où je vis Vazonnière, puis je fus souper chés M. de la Roche et coucher chés Fourneau.

Le vendredy 21, je desjunay chés La Roche avec Vazonnyère, Oüimes, des Isles, le Baron et Combaut, puis la Roche et moy fusmes disner au chasteau avec Vazonnière et Oüimes, où se trouva Lagrange. Après disner, sur le soir, je partis et m'en vins coucher à Vendée.

Le lundy 24, le pryeur, Joubert, Bouhérye me vindrent voir au Bois-Chapeleau ; nous fusmes disner chés le pryeur.

Le mardy 25, Joubert et Lagrange, son fils, disnèrent et soupèrent avec moy.

Le mercredy 26, je fus dès au mattin, chés Joubert à la Grange.

Le jeudy 27, Joubert, le pryeur et Bouhérye vindrent disner avec moy.

Le vendredy 28, je fis pescher la prize de Lambert et le poisson fut porté chés Benjamin, où nous fusmes disner.

Le lundy 31, je payay à Chalons une paire de coutretz et un seau.

Septembre 1620.

Le jeudy 3, je payay au faizeur de bouteilles 32 sols, pour une paire, que ma femme envoya à la Bodinatière. Ce même jour je payay à Grignon 3 l. 10 sols pour la ferrure de mes panyers de guerre et de ceus que ma femme envoya à son frère, pour les ferrures des deus portes de la grange et la ferrure d'une clice à mettre du pain et la ferrure d'un sillau et un pic à bécher au jardin, et ne luy dois plus rien.

Le vendredy 4, Joubert et Benjamin vindrent me voir et Desrouziers.

Le dimanche 6, j'ay donné à Denyau 72 l. 12 s. pour payer deus coiraus, qu'il m'a achetés. Ce mesme jour j'ai donné à Chabot une pistolle et une autre, que je luy ay donné auparavant, sont deus, qui valent 14 l. 12 s., à déduire sur les partyes que je luy dois.

Le lundy 7, je partis, après disner, de Vendée, fus à Maillezay où je trouvay M. le Baron, j'y soupay et y couchay; durant le souper arriva M. de la Grange, qui s'en alla dès le soir mesme.

Le mardy 8, je disnay à Maillezay et après disner, M. le Baron, M. Ouymes et moy fusmes à Fontenay, où nous trouvasmes, à Sainte-Catheryne, M. de la Cressonnyère, où aussitost arrivèrent Messieurs de Rohan et de Soubize ; nous les saluasmes et fusmes avec eus au *Petit-Louvre*, où ilz se logèrent. Je soupay avec eus, puis fus coucher chés Chevallereau.

Le mercredy 9, je fus au logis de M. de Rohan ; je desjunay avec eus, puis quand ils montèrent à cheval, je pris congé d'eus et de M. de la Cressonnière et de M. le Baron, puis m'en vins avec Bernardeau et Chevallereau, puis montay à cheval et vins coucher à Vendée.

Le vendredy 17, Monsieur de la Place, de Béceleu, me vint vint voir et avec luy le moine de la Scye, qui a blessé le fillastre de Sérafin. Denyau m'amena deus coiraus et une vache pour engresser. La vache est payée. Gachignart, mon métayer, la payé 15 l.

Le samedy 12, je fus coucher au Bois-Chapeleau.

Le dimanche 13, Monsieur de Champolant vint au logis et peu de tens après M. de la Bodinatière et avec luy Tutière et Randyère ; ilz disnèrent avec moy ; après disner ma femme y vint et puis, au soir, s'en alla et Messieurs de la Bodinatière et de Champolant aussy.

Le lundy 14, Monsieur de Beaureguard et Bastard, moine de la Scye, vindrent au logis ; ilz disnèrent avec moy, puis s'en allèrent. J'escrivis à Paris à Jarde, pour Gillet et pour Giraut et leur parsonniers. J'envoyay un escu.

Le mercredy 16, M. du Coudray arriva au logis, qui fut à Coulonges. Ce mesme jour Vignaut, de la Vau, me donna, pour mes deus tiers de sa ferme, douze charges de seigle, faizans le nombre de 96 boissaux.

Le jeudy 17, M. du Coudray s'en alla dès au mattin.

Le dimanche 20, M. Chapon disna avec nous et le tailleur Flamant, auquel ma femme bailla 7 l. 10 s., pour les fassons de robes qu'elle luy devoit.

Le mercredy 23, M. de Beaureguard et le moine Bastard y vindrent, Quinefaut et La Remendye et Joubert, qui tous disnèrent avec moy.

Le vendredy 25, je me fus pourmener vers la Baugizière et vers Fontenay, puis m'en revins à Vendée.

Le samedy 26, idem.

Le dimanche 27, je fus à la Bodinatière, où je couchay.

Le lundy 28, je vins à Vendée. M. de la Bodinatière y vint coucher et M. du Poiron aussy.

Le mardy 29, M. de la Bodinatière fut dès au mattin à la Baugizière, pour parler à Baugizière de ma part, et cependant je l'attendois à cent pas de là ; il ne sut rien faire, pour ce que deus gentilzhommes de M. le duc de Rohan y arrivèrent, qui l'empeschèrent, savoir Brochetière, de Chandevant, et La Noüe, du Plessis du Busseau, qui prirent la parolle de Baugizière et vindrent prendre la mienne, où j'estois, attendant led. Baugizière. Ils nous donnèrent une lettre de la part de M. le duc, qui me prioit d'estre le vendredy suyvant deuziesme d'octobre au Parc (1), avec deus gentilzhommes de mes amis. Nous nous en revinsmes disner à Vendée et après disner, ces deus Messieurs s'en allèrent.

Octobre 1620.

Le jeudy, premier jour d'octobre mil six cens vingt, je fus disner au Poiron et de là mon couzin et moy, fusmes à Ligne, où se trouva M. de la Bodinatière.

Le vendredy 2, nous partismes de Ligne et fusmes au Parc, où M. le duc de Rohan nous accorda, Baugizière et moy et nous fit embrasser et promettre que nous vivrions amis (2).

(1) Château situé dans le voisinage de Fontenay, où vivait Catherine de Parthenay, veuve de René de Rohan, avec ses enfants, Benjamin et Henri.

(2) La provocation en duel, dont il est ici question et qui se dénoua à l'amiable, grâce à l'intervention de M. de Rohan, avait pour origine une ancienne querelle entre M. de la Baugizière et MM. de Vendée, père et fils.

Pendant le siège de Fontenay, par le duc de Joyeuse, en 1594, Mathieu de Vendée, huguenot déclaré, mais pressé par la rigueur des édits, se

Monsieur le Baron de la Cressonnière et M. de Sainte-Gemme furent aussi mis d'accord et faict embrasser.

décida à obéir à l'ordonnance de Henri III, du mois de juillet 1585, et sans faire abjuration, s'engagea à ne pas prendre les armes.

Cette conversion forcée n'inspirait pas de confiance aux catholiques et Mathieu de Vendée se trouva souvent molesté par les gens de M. de Joyeuse, soit à Vendée, soit à Biossay, encore plus rapproché de Fontenay. Dans le but de se soustraire à ces tracasseries, M. de Vendée demanda refuge à un de ses amis, habitant un château fort, dans le voisinage de Fontenay. C'était justement Philippe Bouthon (et non Boutou, comme l'écrit M. Lièvre, T. II, p. 22) sieur de la Baugisière, auquel il vendit toute la récolte de ses métairies.

Ce marché fut cause de la division. Il s'en suivit un procès, dont nous avons parcouru le volumineux dossier et dont le résultat fut de laisser entre les prétendants une telle animosité qu'elle se traduisait à toutes les occasions, et de la façon la plus violente.

On en jugera par l'exposé suivant, que nous trouvons écrit de la main de Paul de Vendée, intitulé : « Griefs hors le procès que mettent et baillent par devant vous Nosseigneurs tenans la cour de parlement, Mathieu de Vendée, escuyer, sieur du dit lieu et de Biossay, et Paul de Vendée, aussy escuyer, sieur de Bourneau, père et fils, appelants d'une sentence définitive, donnée par le gouverneur de la Rochelle, le 13 febvrier 1606, d'un apoinctement du 1er décembre 1604, ensemble d'une ordonnance du sieur mareschal de Bois-Dauphin, du 6 febvrier 1606 (*a*), portant décret de prize de corps contre ledit Paul de Vendée, contre Philippes Bouthon, escuyer, sieur de la Baugisière et Jacques Hélies, escuyer, sieur de Seurin, inthimés, aussi appelants d'une sentence du 13 febvrier 1606. »

Paul de Vendée qui ne mentionne pas ses torts envers ses adversaires, torts toutefois assez considérables pour lui mériter une double condamnation aux praisidiaux de Fontenay et de la Rochelle, énumère avec complaisance les griefs reprochés à MM. de la Baugisière et de Surin. Afin d'obtenir la révision de la sentence du 13 février, il expose que cette sentence est mauvaise par ce qu'elle n'a pas assez sévèrement puni la partie adverse ; il demande en conséquence que les dits Bouthon et Hélies soient, s'il plaît à la cour, condamnés, pour réparation de leurs crimes, à comparaître en jugement, la tête nue, à genoux, ayant le flambeau de cire en la main, et là reconnaître que, malicieusement, témérairement et sans objet ils ont commis des excès en la personne dudit de Vendée avec intention de le tuer,

---

(*a*) C'est le père de Henry-Marie de Laval de Bois-Dauphin, dernier évêque de Maillezais, sous le gouvernement duquel ce siège épiscopal fut transféré à la Rochelle, en 1666.

Le samedy 3, nous prismes congé de M. le duc de Rohan et de M. de Soubize et de toute la compagnye qui estoit avec eus, puis nous en vinsmes coucher à Ligne.

qu'ils en sont déplaisants, en demandent pardon à Dieu, au roy et aux dits Mathieu et Paul de Vendée, et outre qu'ils soient à perpétuité bannis de la sénéchaussée de Poitou et condamnés à 6000 livres de réparation.

« La vérité est. ajoute-t-il, que par cy-devant ledit Bouthon, sieur de la Baugisière, en haine d'un jugement, obtenu par Mathieu de Vendée, contre le prieur de Pairé (*b*), oncle du sieur de la Baugisière, il fit efforce d'assassiner les appelans par pluzieurs fois, mesmement il est advenu qu'un jour de dimanche, 20 d'avril 1603, ledit Paul de Vendée estant dans la prée de Fontenay, avec aulcuns de ses amis et se pourmenant après souper, lesdits Bouthon et Hélies, en ayant eu advis, font complot de l'assassiner, montent à cheval, s'arment d'armes à feu, déffendues par les édits, se couvrent le corps de cuirasse, se déguizent et estans huit ou neuf accompagnés de lacquais, qui avaient des épées, viennent de gaîté de cœur, sans subjet quelconque, voire de guet à pends, attaquer ledit de Vendée, en telle furye qu ils le blessent furieusement, le jettent par terre et font passer et repasser leurs chevaux sur luy et le laissent comme pour mort. Et comme c'estoit un crime capital, commis en grand chemin, le prévost des maréchaux de Fontenay, ou visénéchal de robe courte, en informa et décreta de prise de corps contre tels assassins.»

« Mais quand la cause se plaida, lesdits Bouthon et Hélie s'aidèrent de certaines prétendues informations que le dit Bouthon avait fait faire par le lieutenant criminel de Fontenay, son inthime amy, comme aussy mirent en avant un prétendu procès-verbal de maistre François Dubois, lors maire de Fontenay, aussy l'un de ses amis inthimes, qui mesme est son conseil ordinaire et sénéchal de la Baugisière et outre s'aida encore ledit Bouthon d'un prétendu cartel de défi falsifié. »

« Que les prétendus excès dont ledit Bouthon se plaignait avoir été victime de la part du dit sieur de Bourneau et des sieurs Pierre Maignen, sieur du Metz et Charles-Cézar Pépin, sieur de Fredonville, ne sont que vaines récriminations. »

« Il y a donc, conclut le réquisitoire, trois ou quatre crimes, port d'armes, desguizement et assassignat, qui sont punissables par le dernier supplice, mesmement l'assassinat, comme il est décidé par l'ordonnance du roy Henry deuziesme, de l'an 1547, art. 1er et par celle des Estats de Blois, art. 194 et 195; mais tant s'en faut que cela ait été observé, que tandis que lui dit de Vendée était contraint, en vertu d'une première sentence de se

(*b*) Jean Bouthon, écuyer, religieux de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise, prieur de Pairé.

Le dimanche 4, M. de la Bodinatière et moy partismes de Ligne.

Le lundy 5, je fis vendanger mon fief Voussard.

Le mardy 6, je fus jusques au Bois-Chapeleau, d'où estant de retour, je trouvay mon chien couchant, mon arquebuze et ma tirasse, que M. de Valdan m'avoit envoyé.

Le mercredy 7, j'escrivis à M. de Valdam par deus de ses soldars, qui m'avoint amené mon chien.

Le jeudy 8, je payay 9 l. à Crampon, que je luy devois, je luy ay donné un pistollet à racommoder.

Le lundy 12, ma femme et moy fusmes, dès au mattin, à Fontenay à la foire. Je vis Messieurs de la Bodinatière, de Ligne, du Poiron, de la Touchotière et autres. Je couchay chés des Mothais.

Le mardy 13, Messieurs de la Vazonnière et de Ouymes soupèrent avec moy, chés Chevallereau, et y couchasmes.

Le mercredy 14, Vazonnière, Ouymes et le chevalyer de la Rochejacquelin et moy desjunasmes ensemble chés Cheval-lereau, puis nous en allasmes à la foire.

Le jeudy 15, je retiray de chés Grignon, la commission de M. Gendre, partizan des Francs-fiefs en Poitou, avec deus acquitz de recettes, qu'il a faict des deniers, provenant des taxes, faictes sur les contribuables, et luy en ay payé soixante quatre solz, le tout pour M. de la Bodinatière.

constituer prizonnier, ès prizons du Four-l'Evêque, au contraire le juge, dont est appel, s'est contenté d'adjuger aux appelans pour toute réparacion, une somme de 100 livres, beaucoup trop modique eu esgard aux grands frais qu'il leur a convenu faire, tant pour la cure des blessures griefves, reçues par le dit Paul de Vendée, qui à cauze de ce, a été plus de trois mois au lict, et desquelles il se ressentira toute sa vye ! ».....

Il est regrettable que nous ne sachions ce que décidèrent en dernier ressort les juges du Parlement, mais il est vraisemblable que le sieur de la Baugisière fut puni, car en 1600 il avait été l'objet d'une enquête du même genre, pour excès, jurements, et tentatives d'assassinat contre Louis Maurax, écuyer, sieur de Chassenon-le-Vieux ; reconnu coupable, il n'avait pu échapper à une condamnation sévère. — Archives du Bois-Chapeleau.

Le samedy 17, je payay à Chalon 20 solz pour une paire de basses (1).

Le jeudy 22, je resus de Frelant, de la Mesnardyère 8 charges seigle et 20 ras avoine, pour mes deux tiers de sa ferme.

Le vendredy 23, mon couzin Rocas vint au Bois-Chapeleau.

Le dimanche 25, mon couzin fut à Fontenay, pansant i trouver M. de la Place, lequel il ne trouva.

Le lundy 26, mon couzin fut à la Gibouynière, où est M. de la Place.

Le mardy 27, je resus de la Maryatière la rente de douze b. de seigle, dont Benjamin en a reseu quatre.

Le mercredy 28, Boutet, Paiou, Benjamin et moy fismes arpenter le bois que nous avions vendu aud. Paiou et Boutet, ou nous avons trouvé, en celuy de la Geollyère 1 arpent, 3 cars et 7 chesnées, en celluy de la Grande-Fenestre, un costé tout pur de chastaigner, auquel y a un arpant et 11 chesnées, et en celluy des Caillerotz, y a 2 arpans et un cart et deus chesnées, qui faict en tout 5 arpans et deus chesnées ; à 66 l. l'arpant, c'est en tout 330 l. qu'ilz nous devront à Nouel. Mademoizelle de la Place et M. Rocas nous arrivèrent à Vendée.

Le jeudy 29, je fus coucher à Vendée, où je trouvay Mademoizelle de la Place et M. Rocas.

Le vendredy 30, Mademoizelle de la Place et M. Rocas partirent de Vendée, pour s'en aller coucher à Escoüé.

Le samedy 31, je resus la rente de la Brosse 15 b. un tiers de boiceau, pour mes deus tiers ; c'est au pris de 23 b. le tout.

Nouembre 1620.

Le lundy 2, je resus 24 l. pour la vache que j'ay vendu, que le métayer de la Freslerye m'avoit acheté quinze livres. Ce mesme jour, lundy 2, je resus de Dieumeguard, mon métayer de la Morinière, 23 l. pour la moytyé d'un bœuf, que je luy avois aparyé avec un qu'il avoit, pour estre, tant le sien que le mien, à moytyé à luy et à moy et dont le

(1) Cuve en bois, propre à transporter la vendange ou l'eau. (L'abbé Lalanne.)

sien est mort et dont j'ay aussi reseu trois livres pour ma part de la peau, qu'il avoit vendu six livres. Led. bœuf me coustoit 42 l., s'est disneuf livres que j'y pers. Les deus veaus de 24 escus, que je luy avois vendu cy-devant, seront à moytyé d'ores en avant.

Le mardy 3, je fus me pourmener à l'estang des Crèches et de la Bobinière, où je fis brassayer la muraille que m'y a faict Chatry. J'y en trouvay 14 brasses. M. Rocas partit du Bois-Chapeleau, pour s'en aller à Terzay.

Le mercredy 4, je resus de Vignaut 12 l. pour mes deux tiers du profit du bestail de sa métayrie, qu'il tient de moy et douze solz, pour quatre fromages.

Le jeudy 5, je payay un grand panyer de clisse, à mettre le pain, que ma femme avoit fait faire.

Le vendredy 6, M. des Oulyères (1) me vint voir qui soupa avec moy.

Le samedy 7, je resus de Chauvet, mon métayer de la Mayrière, 13 livres qu'il me doit, pour le profit du bestail, plus set livres et demye, pour une charge de seigle, plus 2 l. pour un pourceau, plus dix sols pour 4 fromages. Ce mesme jour j'ay baillé à Henry, pour les deus hommes, qui mont faict ma grande fenestre de la Vau, 24 s., pour deus journées chascun.

Le dimanche 8, je partis du Bois-Chapeleau, pour aller au presche à Coulonges et de là m'en fus à Vendée.

Le mardy 10, ma femme fut à Brethète, pour de là, aller à Terzay voir Mademoizelle sa mère (2).

(1) Les Houllières, château dans la commune du Busseau, étaient alors habitées par la famille de la Court, dont une branche se fixa vers cette époque au château du Fonteniou, commune de Vernou-en-Gâtine. Une autre vint résider au château de la Forêt-sur-Sèvre, après la mort de Duplessy-Mornay. V. Gouget. *Armorial du Poitou*, p. 104, 119, 179.

(2) Le lecteur doit trouver étrange que Madame de Vendée aille voir « Mademoiselle sa mère ». Ce terme de demoiselle, privilège des femmes nobles, s'appliquant à une dame, mariée et mère de famille, s'est retrouvé un certain nombre de fois déjà dans ce journal, tantôt pour Madame Henry d'Appelvoisin, d'autres fois pour Madame de la Rochejacquelein. En raison du sens équivoque qu'elle nous présente, cette locution dut vieillir très-vite;

Le mercredy 11, je fus coucher à la Bodinatière, dire adyeu à mon frère qui s'en alloit à Paris.

Le vendredy 13, je fus voir M. de la Rochejacquelin.

Le dimanche 15, je fus au presche à Coulonges, d'où estant de retour, je trouvay un homme, de la part de M. de la Place, qui m'escrivoit et me prioit de l'aller trouver jusques à la Gibouynière, où je fus et y couchay.

Le mardy 17, M. de la Place et moy partismes de la Gibouynière, pour aller trouver M. le duc de Rohan. Nous seusmes, estans à Mouchans, qu'il n'y estoit pas, ny M. de Soubize, ny Madame ; nous couchasmes à Mouchans.

Le mercredy 18, nous partismes de Mouchans, je m'en vins à la Gibouynière, d'où je ne bougeay tout le reste du jour et y couchay. M. de la Place fut trouver M. le duc à Belin, en Bretagne (1), où il estoit.

Le jeudy 19, je partis après disner de la Gibouynière et vins coucher à Vendée.

Le samedy 21, ma femme arriva de Terzay au Bois-Chapeleau. M. de la Rochejacquelin me vint voir.

Le dimanche 22, arriva à Vendée les s[rs] Chavanes et Joumier, pour voir mon filz, qui estoit indisposé.

Le lundy 23, les sieurs Chavanes et Joumier partirent de Vendée après disner. Je donnay à Chavanes huict pistolles et à Joumier demye pistolle.

Le mardy 24, M. de la Place arriva à Vendée. Je fus au Retail-en-Guastine (2), pour luy et revins coucher au Bois-Chapeleau. Denyau partit pour aller à Terzay, pour faire venir un tonneau de vin, que ma femme y a acheté.

Le mercredy 25, M. de la Place partit de Vendée, pour s'en aller chés luy.

Le jeudy 26, je fus au Retail, parler au s[r] Dubien, pour l'affaire de M. de la Place.

aussi, à cinquante ans de distance, voyons-nous les personnages de Molière, écho de la génération suivante, adopter un usage opposé et appeler « Madame » les filles qu'ils viennent demander en mariage.

(1) Blain aujourd'hui est un chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure.

(2) Village d'Allone.

Le vendredy 27, ma femme vint se pourmener au Bois-Chapeleau où j'étais. M. des Oulyères y vint aussi, qui passa l'après disnée avec nous. Denyau arriva avec un tonneau de vin, dont Mademoizelle de la Bodinatière ne voulut pas prendre d'argent, ains nous le donna et renvoya l'argent, par led. Denyau.

Le samedy 28, j'ay faict marché à Chassay, de me blanchir et chomantir (1) mes trois chambres hautes avec les autres chambres, ma salle, ma cuizine, ma dépance, mon degré et ce qui est entre le degré et la salle, et me bouziller (2) et carreler la chambre sur la salle, et refaire les fouyers et remplir les crevasses des fenestres, portes et murailles, dont je luy dois donner 18 l. Ce mesme jour j'ay payé Colas, de ce qu'il avoit payé pour moy, savoir des balais, du sel, de la rouzine, de la viande et de la moulue qu'il avoit payé à Robin. Je luy ay de plus achevé de payer son service de l'année passée, savoir 10 l. 15 s. et 7 l. 5 s. que je luy avois donné par cy-devant, font 18 l., qui est ce qu'il devoit gagner. Je ne luy devray rien pour ses services, que à la Saint-Jean, que je luy devray l'année où nous sommes.

Le dimanche 29, je partis de Vendée et fus à Maillezay, où je trouvay que Monsieur le marquis de la Varenne sortoit du chasteau comme j'y entrois.

Décembre 1620.

Le mardy premier jour de décembre, je payay à la Tourette 24 l. pour l'année, qui commensa à la Saint-Jean 1619, et finit à la Saint-Jean dernière passée. Ce mesme jour j'ay resus de Bichon, de la Poterye, 12 l. pour mes deus tiers du profit de bestail de la métayrye, il me doit les chapons et le leufaict. (?)

Le samedy 5, j'ay resus du vitryer 136 piés de vitre, à trois sols le piét; nous avons arresté conte à 19 l. 10 s.

Le mardy 8, M. de la Place arriva à Vendée.

Le mercredy 9, M. de la Place partit de Vendée après disner

(1) Passer à la chaux.

(2) Cloisonner ou même plafonner, avec de la terre.

pour aller à Poictiers. Fortin disna avec nous, qui l'estoit venu trouver.

Le jeudy 10, Pierre Denyau me vendit à Vouvant un de mes petis bœufz, à Orgerit, la somme de 50 l.

Le samedy 12, La Fontaine, de Coulonges, et la Paille vindrent au logis.

Le mercredy 16, La Pomelle et La Violette me vindrent voir.

Le vendredy 18, je donnay à Jacques Léger, l'un de mes blanchisseurs du Bois-Chapeleau 4 l. Le s[r] Chavanes arriva après disner à Vendée.

Ici manquent les feuillets 69, 70, 71, 72, 73, 74, comprenant la fin de décembre 1620 jusqu'au 24 avril 1621.

Le samedy 24, nous partismes, M. du Coudray et moy et fusmes à Maillezay, où nous fusmes bien deus heures avec M. le Baron de la Cressonnière, puis partismes, vinsmes collationner à Vendée et coucher à la Bodinatière.

Le dimanche 25, Monsieur de Nueil et M. du Coudray partirent de la Bodinatière après disner, pour aller coucher à Monfermier (1) et moy je vins coucher à Vendée.

Le lundy 26, ma femme fut à la Bodinatière, où elle fit porter nos papyers en un coffre de bois, en lequel est aussi nostre vaisselle d'argent, puis le baheu que j'ay faict aporter de Paris et un autre baheu (2) et un autre coffre de bois et un lict avec le travers et deus couvertes.

Le mardy 17, je donnay au piccardoize (3) 12 l., sur 18 l. que je leur dois donner, pour m'avoir recouvert la tour de la vis de mes greniers et ma grosse tour du fourny.

Le jeudy 29, je vendis à Jean d'Isle, de Beugné, 8 b. seigle, huict livres, terme à la Saint-Jean. Ce mesme jour je vendis au filz du secretain (4) de la Chapelle 8 b. seigle huict l., terme à la Saint-Jean. Je vendis aussi à Grignon 8 b. seigle dis livres, terme à la Saint-Jean-Batiste.

(1) Château de la Chapelle-Gaudin, habité par M. de la Grange.

(2) Un de ces bahuts, conservé au Bois-Chapeleau, vient d'être réparé par les soins de Madame la comtesse de Touchimbert.

(3) Quel dommage que ce mot ait vieilli!

(4) Sacristain.

May 1621.

Le dimanche 2, je partis de Vendée, dis adyeu à ma femme et à mes enfans et m'en allay à Maillezay.

Le lundy 3, }
Le mardy 4, } à Maillezay.
Le mercredy 5, }

Le jeudy 6, je fus à Fontenay, avec M. le Baron de la Cressonnière, lequel emprunta de la Roche-Picquet trois mille livres, sous la procuration de M. de la Cressonnière. J'entray caution pour eus en lad. obligation, que Robert a passée et en a la minutte ; cella faict nous nous en revinsmes à Maillezay, où ce jour mesme la Porte de l'Isle me fut baillée à guarder, j'y logeay ma compagnye, et les soldars que Puichenin (1) y avoit furent envoyés avec luy à Maillé.

Le mercredy 19, Monsieur de la Cressonnière et nous, avec toute la guarnizon, partismes de Maillezay, sur le commandement que M. de Rohan nous avoit faict, de nous jetter dans Saint-Jean. Le s[r] de la Vazonnière fut laissé dans le chasteau, avec quelque trente hommes, pour le tenir jusques à ce que le roy y envoyast. Ma femme, me pensant venir voir et me trouvant party, me joignit sur le chemin, à laquelle, sans mettre pied à terre, je dis de rechef adyeu, puis m'acheminay, et elle s'en retourna. Nous nous embarquasmes tous à Maillé et fusmes coucher au Grand Tairé. En partant de Maillezay, je payay Biraud, hoste de la *pye*, de la despense que moy et mes soldars avions faict chés luy. Je luy donnay 60 l.

Le jeudy 20, nous partismes du Grand Tairé, fusmes passer à Saint-Jean de Livresay et à Nuaillé et fusmes coucher à Bourneuf, en Aunix.

(1) Pyniot, s[r] de Puy-Chenin. Un Pyniot, parent de celui-ci, faisait partie de la bande qui incendia l'église de l'Absie, le 24 décembre 1576. C'est lui-même qui nous révèle ces détails dans une inscription gravée avec la pointe d'un couteau sur un des murs de la chapelle dite de *la Trémoille*. Cette chapelle fut saccagée et pillée avec un acharnement particulier, comme nous avons pu nous en convaincre en y exécutant des fouilles récentes. Cette famille n'est plus représentée que par Madame Parenteau de la Voûte, née de Pyuyot, habitant la Bréchoire à Saint-Hilaire-du-Bois, près la Caillère. (Puy-Chenin est dans la commune de Fenioux.)

Le vendredy 21, nous partismes de Bourneuf, à la sortye duquel nous trouvasmes M. de Loudryère et ses troupes ; il fut coucher à Saint-Cristoffle et nous à Pédelouart.

Le samedy 22, nous partismes de Pédelouart, sur les dis heures, fusmes passer au Pairay et à Maransaine, où nous repusmes, puis fusmes passer à Paransay et à Lande, puis à Saint-Jean-d'Angély, où nous arrivasmes sur les dix heures de nuict.

Le dimanche 23, M. de Loudryère et ses troupes arrivèrent à Saint-Jean (1).

Le lundy 24, Le mardy 25, Le mercredy 26, Le jeudy 27, Le vendredy 28, Le samedy 29,	ces jours se passèrent en escarmouches, tant à cheval que à pied, par des sortyes, que nous fismes où nos ennemis perdirent force gens, sans que nous perdissions un seul homme. Cependant notre canon tiroit, qui faizoit toujours force brèches dans les troupes ennemies.

Le dimanche 30, dès au mattin le régimant de Champagne, soustenu de force cavallerye, vint attaquer le faubour de Taillebourg et se logèrent en l'églize Saint-Ladre et en le haut dud. faubour.

Le lundy trente uniesme jour de may mil six cens vingt et un, les susd. firent jouer deus pièces de canon dans la barriquade, que nos gens avoint faict, au travers la rue du susd. faubour de Taillebourg, laquelle ilz rompirent et avancèrent à la faveur de leur canon, ce que voyant nos gens, ils mirent le feu dans led. faubourg et se retirèrent dans la ville. Le maistre de camp dud. régimant de Champagne y fut tué et pluzieurs avec luy, nous n'y perdismes que un soldat. En mesme tens, hors la porte de Niort, au travers du grand chemin, on travailloit à faire des tranchées et barriquades, que nous fismes cesser quelque tens, par des soldars que l'on fit sortir escarmoucher sur eus, mais

(1) Le siège de Saint-Jean-d'Angély, par D. Manceau, a été publié déjà dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. Ier, p. 188. Il sera curieux de comparer les deux récits; le premier écrit par une plume catholique, et le nôtre par un capitaine huguenot.

la nuict suivante ilz parachevèrent leur euvre et y logèrent quatre pièces de canon.

Juing 1621.

Le mardy, premier jour de juing mil six cens vingt et un, dès la dyane, on commensa à nous battre furieusement avec lesd. canons, principallement à la tour ronde, à la porte de Niort et au travers la ville, dans les maizons ; ilz tirèrent ce premier jour 377 cous de canon, sans que aucun offansast une seulle créature ; au contraire le nostre en tua pluzieurs des leurs.

Le mercredy 2, sur les huict heures ou environ, un trompette vint, assisté du conte de Pourrons, sommer de rendre la ville au roy, de quoy M. de Soubize estant adverty, il fut sur la muraille à la porte de Nyort et nous avec luy, où led. conte parla en ceste fasson : « — A toi, Benjamin de Rohan, je te fais com-« mandement, de par le roy, ton maistre et le mien, que tu ayes « à luy rendre sa ville de Saint-Jean-d'Angély, en laquelle tu « es, et que tu ayes à te retirer et tous les gens de guerre, qui « sont avec toy, autremant il te déclare et la noblesse, qui est « avec toy, criminelz de lèze-majesté, ignobles et routuriers et « toute vostre postérité, vos biens confisqués, et qu'il vous « fera punir comme rebelles et les autres seront pendus et « estranglés. » —

A quoy mond. sieur de Soubize respondit que « ce que le « roy luy demandoit n'estoit point en son pouvoir et qu'il « avoit esté mis en Saint-Jean par l'assemblée des églizes ré-« formées de France, à qui il se falloit adresser et non à « luy. » —

A quoy le héraut dist : « Vous n'estes donc pas serviteur du « roy ? » — M. de Soubize luy dist : « — Nous sommes très-« humbles, très-fidelles et très-obéissans subjectz et serviteurs « du roy, mais je ne puis faire davantage. » — A quoy led. héraut dist : « Escrivez et signez donc ce que vous dites ! » Ce que M. de Soubize fist aussitost ; led. héraut s'en retourna à leur batterye, où estant rendu et la responce de M. de Soubize veüe, on commansa de rechef à tirer cous de canon contre nos

murailles et nous à leur respondre et ainsi la journée se passa.

Le dimanche 6, je fus au presche d'après disner, j'entray en guarde au soir.

Le lundy 7, l'on fit sortir quelque trente soldars, sous la conduitte de Monsieur du Coudray et de Petit-Bois, son lieutenant, pour aller escarmoucher les ennemis, pour leur faire cesser leur travail, qui faisoint une tranchée, depuis leur batterye de Saint-Eutrope, jusques au grand chemin par lequel on va de la porte de Mata à Saint-Jullyen. Les ennemis quittèrent leurs trenchées et se retirèrent jusques dans Saint-Eutrope, d'où sortit incontinent un bataillon de quelques deus cens hommes sur nos gens, lesquelz aussi furent soustenus par quelque trente ou quarante hommes, sous la conduitte du Brœuil, capitaine, et des Places, enseigne du Baron de la Cressonnière. On repoussa les ennemis jusques à leur canon, où ilz se rengèrent tous. Cependant le canon tiroit d'une part et d'autre et de dessus nos bastions et courtine, nous faizions sans cesse tirer sur nos ennemis et ce fut principallemant ce qui les obligea de fuir et se retirer. Nous leur tuasmes, ou mismes hors de combat, six vings hommes, entre lesquels i eut nombre de gens de marque, entr'autres le sergent-major du régimant, qui estoit lors de guarde et trois capitaines. Nous n'y perdismes que quattre hommes, deus soldars et Faujou, gentilhomme bourguignon, qui estoit au Baron de la Cressonnyère et la Chesnay-Vauvert, qui estoit a M. de Soubize et deus soldars blessés. Je fus blessé par un gros esclat de pierre de taille, que le canon tirant, me fit donner par la teste, qui m'occazionna de quitter, par la grande quantité de sang que je perdois; l'escarmouche dura deus heures, laquelle finye nos gens se retirèrent.

Le mardy 8, les ennemis continuèrent de tirer force cous de canon.

Le mercredy 9, furent tirés aussy force cous de canon.

Le jeudy 10, dans la tranchée d'un de nos bastions de la porte de Matha, Lavois (ou Lanois), beau-père de Remegou, l'un des capitaines de Saint-Jean, eut le bras coupé d'un coup de canon; sur le soir Bois-Russeau fut tué d'un coup de canon en son logis, voullant aller voir le dommage qu'avoit faict un autre coup qui donna dans son logis.

Le vendredy 11, La Vergne, escuyer de M. de Loudryère, fut tué d'un coup de mousquet, estant sur les murailles à la porte d'Aunix et un autre gentilhomme.

Le samedy 12, nous eusmes un allarme de quelque soldars, qui s'estoint jettés dans le fossé, à la tour ronde; chascun s'estant rangé à son cartier, ceus de M. de Boissec à la porte de Niort, où un capitaine de Bregion, nommé Bertramerye et un lieutenant y furent tués.

Le dimanche 13, nous creusmes que l'on donneroit à la Tenaille de Taillebourg, pour ce que l'on vit des gens se prézenter, pour reconnoistre le fossé, mais ilz ne firent autre choze.

Le lundy 14, fut faict une sortye par ceus de la porte de Taillebourg, où y eust une furieuze escarmouche, l'espace de deux heures; l'on fit quitter aux ennemis leurs barriquades, que l'on rompit, et leurs gabions. Un gentilhomme de M. le Baron de la Cressonnière, nommé Grangerye, y fut tué d'un coup de mousquet. La nuict suivante les ennemis creùzèrent une mine sous lad. Tenaille et se logèrent au pied d'icelle et y firent barricades et trenchées et y pozèrent gabions, pour s'y tenir couvert et la mesme nuict, nous mismes sur notre grand espron de Matha une piesse de canon, nommée la *Dame de Chizé* et y fismes une embrazure, affin de battre le long de lad. Tenaille pour la deffendre.

Le mardy 15, dès au mattin, moy estant de guarde, je fis tirer nostre canon deus cous sur ceus qui estoint le long de la Tenaille de Taillebourg, qui rompirent leurs guabions et tuèrent force des ennemis; aussitost ilz mirent le feu à leur mine qu'ilz avoint faict sous lad. Tenaille, le jour et la nuict précédente, qui ne fit pas grande exécution et n'offensa pas un des nostres, ains fit tout son effect sur eus mesmes, renversa et rompit leurs guabions et tua pluzieurs de leurs soldars. Aussitost la mine jouée, je fis derechef tirer deus cous de canon, ainsy qu'ilz vouloint donner, qui tua pluzieurs soldars et gens de marque; ilz furent en outre vivemant repoussés par ceus qui estoint en lad. Tenaille; de dessus la courtine aussi et de dessus nos bastyons on tiroit perpétuellement. Ces escarmouches durèrent environ deus heures, où nos ennemis per-

dirent force gens, nous n'y perdismes que deus hommes, habitans de Saint-Jean (1). Le reste du jour se passa en canonnades et mousquetades de part et d'autre. Je sortis ce soir-là de guarde.

Le mercredy 16, ne se passa rien de digne de remarque, seulement l'on nous tira force cous de canon. J'entray au soir en guarde ; ilz firent la nuict une mine, laquelle faicte ilz en bouchèrent l'entrée, pour la faire jouer à leur commodité.

Le jeudy 17, ils nous batirent tout le jour sans relasche, avec huict pièces de canon, savoir à la tour Canyot et la courtine, qui est entre lad. tour et l'espaule de nostre bastyon avec lad. espaule, pour y faire bresche, où ilz ne firent que ruyner le paremant de la muraille et restoit toujours par derryère une espèce (de) terrasse et outre un bon retranchemant avec une forte et haute terrasse. Au soir je sortis de guarde. Un soldat des ennemis se vint jetter parmi nous, que nos soldars, qui estoint au corridor de la contrescarpe, entre nostre bastyon et la Tenaille, reseurent.

Le vendredy 18, l'on battit aus chans dans le cartier de M. de Diguière et peu après arrivèrent gens frais, dens le cartier de Saint-Eutrope et en leurs trenchées le joignant, ce qui nous obligea de nous tenir prests, croyans qu'ilz s'essayassent à enlever la Tenaille de Taillebourg et faire jouer leur mine ou donner un effort à nostre muraille, où ilz croyoint avoir faict brèche, ce qui ne manqua d'arriver, car sur les neuf heures, ilz firent jouer leur mine, qui, comme l'autre précédente, fit tout son effect sur eus, rompit et renversa tous leurs gabions et leur tua force hommes. Ilz s'essayèrent aussitost de donner et d'abort six hommes armés de toutes pièces montèrent sur lad. Tenaille, lesquels furent tués ; d'autre costé nostre canon tua force peuple de ceus qui s'estoint préparés de nous emporter, suivant les six premiers ; il s'y fit une furyeuse

(1) Ne croirait-on pas lire un de ces télégrammes..... flattés qui, de l'Est, de Metz, des bords de la Loire, des environs de Paris, nous annonçaient, il y a neuf ans, de prétendus avantages après lesquels il fallait cependant reculer toujours et finalement se rendre ?

escoupéterye, qui dura bien deus heures, à la fin de laquelle nous vismes un grand nombre de ceus dehors mors, et de nos gens y furent tués MM. de Haute-Fontaine, de M. de Nieüil, le lieutenant de la Renaudye et le filz du capitaine la Plante et trois soldars et un jeune homme habitant. Après cela je fus tiré de nostre cartier et commandé d'aller à la tour ronde, avec ma compagnye et prandre avec moy Le Coudray, avec sa compagnye, auquel lyeu, cous de canon et mousquetades tiroint perpétuellemant, et fus commandé de guarder tout ce quartier-là, où ilz firent mine de vouloir donner, mais, à nostre arrivée, ilz se retirèrent et se contentèrent de nous canonner sans relasche tout le reste du jour. J'y couchay la nuict suivante et Le Coudray se retira.

Le samedy 19, je fus tout le jour à la tour ronde, où l'on nous tira force cous de canon et force mousquetades, je sortis au soir de guarde de lad. tour ronde.

Le dimanche 20, tout le jour se passa sans choze de remarque, nous croyions que l'on feroit un effort à la Tenaille, qui fut cauze que nous fusmes tout le jour en armes et pour renforser la guarde et lad. tenaille. Nous y envoyasmes, outre les hommes que nous y tenions d'ordinaire, encores sincquante hommes de nostre régimant, commandés par M. de Rou, mon lieutenant, lequel j'en retiray au soir, pour entrer en guarde. La nuict nous eusmes une alarme, qui ne dura guères, que M. de Bois-Ragon, sergent-major dans Saint-Jean, vint dans notre cors de guarde, pour changer l'ordre, à cauze que un caporal de M. de Loudryère, qui avoit l'ordre, s'alla, la nuict, avec trois ou quatre de ses camarades, rendre à l'ennemy, par le moyen duquel l'ennemy eust peu entreprandre quelque choze sur nous.

Le lundy 21, tout le jour se passa avec force canonnades et mousquetades, surtout sur le soir, quand ilz chengèrent leurs guardes. Le mesme jour Pibernier demandé vers le quartier d'Aunis à parler au sieur des Chasteliers-Barlot, lequel luy ayant permis, il luy dist qu'il avoit charge de M. de Soubize de luy parler de compozer, ce que le sieur du Chastelyer ayant faict savoir à Monsieur le Connestable, il fit savoir aud. Pui-

bernier que l'on pouvoit envoyer vers mond. sieur le Connestable, ce qu'estant raporté a M. de Soubize, il se rézollut d'y envoyer le lendemain.

Le mardy 22, l'on envoya à M. le Connestable, dès au mattin, un trompette, qui aporta sauf-conduict à M. de Monmartin (1), pour aller trouver mond. sieur le Connestable, ce qu'il fit dès le jour mesme et s'en retourna, dès le soir mesme, dans Saint-Jean.

Le mercredy 23, led. sieur de Monmartin sortit de rechef, où il fut tout le jour et ne retourna que la nuict suivante.

Le jeudy 24, led. sieur de Monmartin et le sieur de Loudryère, le sieur de la Bégaudière et deus eschevins sortirent avec sauf-conduict de M. le Connestable.

Le vendredy 25, fut achevé le traité de la redition de Saint-Jean, après lequel le sieur de Loudryère et le sieur de la Bégaudyère et un des eschevins rentrèrent dans la ville, et le sieur de Monmartin et un des eschevins demourèrent en ostages, et aussitost fut envoyé un trompette aus batteryes du roy, pour icelles faire cesser, et fut faict trefve, tant d'une part que d'autre.

Le samedy 26, fut envoyé, dès au mattin, en la ville le sieur Des Plan avec le secrétaire des camps et armées du roy, pour faire delivrer passeportz et sauveguardes (2). Aussitost entra

(1) Esaïe du Mats de Montmartin.

(2) Voici la copie du passeport qu'obtint l'auteur, pour se retirer à Vendée :

« Le duc de Luynes, pair et connestable de France.

« A tous gouverneurs de provinces et villes, maires et eschevins d'icelles, « cappites, chefs et conducteurs de gens de guerre, tant de cheval que de « pied, mes des ports, ponts, péages et passaiges, nous vous mandons et « ordonnons laisser seurement et librement passer le sr de Vandée, cappite « d'une compie de gens de pied, son lieutenant, enseigne et autres membres « de la dite compagnie, avec leurs chevaulx, armes et bagaiges, sortant de « St-Jehan-d'Angély, par permission du Roy, pour se retirer à Vandée, « près Coulonges-les-Réaulx, sans leur donner ny souffrir qu'il leur soit « donné aucun trouble ny empeschement, ains tout confort et ayde, attendu « que c'est la volonté de Sa Maté. En tesmoin de quoy nous avons signé « ces préstes et fait apposer le cachet de nos armes et contresigné par le

Monsieur le grand prévost ; sur les unze heures, entrèrent deus compagnyes des guardes du roy et après nous sortismes dud. Saint-Jean et fusmes coucher à la Charryère.

Le dimanche 27, nous fusmes coucher à Nyort.

Le lundy 28, MM. de Rou et Rocas et moy fusmes coucher à Vendée.

Les quatre jours suivants, nous ne bougeasmes de Vendée.

Juillet 1621.

Le samedy 3, je fus voir M. de la Bodinatyère.

Le mardy 6, j'accueillis le fis de Malescot, pour estre mon vallet pour un an, je luy dois donner 16 l., une chemize et une paire de souliers.

Le mercredy 7, M. de Rou vint avec moy au Bois-Chapeleau et ma femme, ayant M. Rocas avec elle, fut à la Bodinatière et puis vint me trouver au Bois-Chapeleau. Je fus coucher à la Bodinatyère, où je trouvay M. de la Roche-du-Maine.

Le jeudy 8, M. de la Roche-du-Maine, M. de la Bodinatière et moy fusmes à Fontenay, où je pensois faire ratiffyer à M. de la Roche la vente du Bois-Chapeleau. Fombryant dressa lad. ratiffication ; je couchay au *Petit-Louvre* et MM. de la Roche et de la Bodinatière à *Sainte-Catherine*.

Le vendredy 9, je baillay lad. ratiffication aud. de la Roche, pour la faire voir à son conseil, lequel y aporta des difficultés ; nous ne fismes ryen.

Le samedy 10, je partis, dès au mattin, de Fontenay.

Le lundy 12, M. du Poiron, Mademoizelle du Trenchart et un gentilhomme avec elle, nommé La Blanchye, vindrent à Vendée et y couchèrent, fors M. du Poiron, qui s'en alla, dès le soir mesme.

Le mardy 13, Mademoizelle du Trenchart partit de Vendée.

Le vendredy 16, nous fusmes, M. Rocas, ma femme et moy, au Bois-Chapeleau.

« secrétaire des camps et armées de sad. Ma^{té}. Au camp devant St-Jehan-
« d'Angély, le 26e jour de juing mvi^{c} vingt-ung »

Le duc de Luynes.

(place du sceau) Monsigot.

Le samedy 17, nous ne bougeasmes du Bois-Chapeleau. Nous fusmes voir M. et Mademoizelle des Oulyères, puis, nous en revenant, trouvasmes M. de Rou, près des Oulyères, qui s'en venoit nous trouver.

Le dimanche 18, M. de Rou s'en alla à la Boustyère.

Le mardy 20, je resus du bonhomme Savineau aussi 8 l., pour une charge de seigle.

Le mercredy 21, M. de Rou revint de la Boustyère.

Le vendredy 23, M. de la Court me vint voir.

Le dimanche 25, ma femme et M. Rocas furent à Fontenay. M. de Rou et moy demourasmes à Vendée.

Le lundy 26, MM. de Rou et Rocas et moy partismes de Vendée et fusmes coucher au Bois-Chapeleau.

Le mardy 27, M. de Rou fut à la Boustière.

Le vendredy 30, M. de Rou revint de la Boustyère.

Le samedy 31, ma femme vint au Bois-Chapeleau ; nous fusmes aus Oulyères voir M. et Mademoizelle de la Court.

Aoust 1621.

Le lundy 2, nous fusmes à la foire à Fontenay ; nous fusmes voir nos couzines de la Jarrye et des Mothais.

Le mardy 3, nous retournasmes encor à Fontenay, M. de Rou et moy, où je fus voir mes couzines.

Le mercredy 4, nous fusmes M. de Rou et moy voir M. de la Cressonnyère, à Bourneau, où nous trouvasmes M. de Saunay et un de ses beaus-frères. Nous fusmes avec M. de la Cressonnyère à Fontenay, où nous saluasmes Monsieur le Conte, qui acorda la querelle d'entre M. de Saunay et M. des Granges.

Le jeudy 5, nous passasmes tout le jour à Fontenay, et sur le soir, M. de la Cressonnyère et toute sa compagnye s'en retournèrent à Bourneau, M. de Rou avec eus et moy à Vendée.

Le dimanche 8, Chevallereau vint à Vendée pour faire un habit à M. de Rou.

Le jeudy 12, M. le Baron de la Cressonnyère vint à Vendée, n'ayant avec luy que la Tousche-Sévaire, un vallet de chambre et un lacquay.

Le vendredy 13, le Baron s'en alla, et comme il estoit prest à partir arriva Ferryère, qui s'en alla avec luy à Pichenin.

Le lundy 16, M. de Rou et moy partismes de Vendée, pour aller à Terzay, et fusmes coucher à Brethète.

Le mardi 17, nous partismes de Brethète, fusmes repaistre à la Mocquaryère et coucher à Terzay.

Le mercredy 18, M. de Rou fut à Sillé (1), d'où, luy et M. Fleury, ma tente, ma couzine et mon couzin Rocas, vindrent disner à Terzay. Ma tente et M. Fleury s'en retournèrent ce jour mesme.

Le samedy 21, nous partismes de Terzay et vinsmes tout d'une traite coucher à Brethète.

Le dimanche 22, nous partismes de Brethète, et vinsmes coucher à Vendée.

Le vendredy 27, nous fusmes, M. de Rou et moy, au Bois-Chapeleau.

Le samedy 28, M. Quinefaut vint au Bois-Chapeleau et peu de tens après M. des Oulyères et Joubert avec luy, auquel il me prya de pardonner, pour l'amour de luy, l'offence qu'il m'avoit faicte, lorsque ma maizon fut vollée (2).

Le mardy 31, Laroche et la Pointe, soldars au régimant de Pallüau, qui aussi ont esté à moy, me vindrent voir.

Septembre 1621.

Le jeudy 2, je fus disner à Vendée, où je trouvay Quinefaut, qui fit la curatelle des enfans du deffunct musnier de Raoust.

Le dimanche 5, Madame Malleray, sa fille et Madame de Larseau, sa sœur, et Bardonnin nous vindrent voir à Vendée.

Le lundy 6, M. Albert vint à Vendée, voir nos enfans, qui estoint mal. Je fus coucher au Bois-Chapeleau et M. Rocas avec moy.

Le mercredy 8, je fus au presche à Coulonges, où M. de la Vallade prescha.

Le mercredy 15, nous fusmes aus Oulyères, où Vazonnière vint.

(1) Ou plutôt Silly, paroisse de Mouterre, canton de Loudun.

(2) Le fait énoncé ici, d'une façon d'ailleurs amphibologique, se réfère sans doute à la fin de l'année 1620, où se trouve une lacune dans le manuscrit.

Le mercredy 22, nous fusmes, M. de Rou, ma femme et moy au Bois-Chapelau.

Octobre 1621.

Le dimanche 3, reseu de mon métayer de la Fosse, pour le nourrin (1) de sa métayrye et un pourceau qu'il me doit, 15 l.

Le mercredy 6, M. de Rou partit du Bois-Chapeleau, pour s'en aller à Estival ; il fut coucher à la Bodinatière.

Le jeudy 7, ma femme vint au Bois-Chapeleau et M. Chapon. Les filles de M. de la Court la vindrent voir. Ma femme s'en alla à Vendée et je fus conduire ces deus filles, jusques aus Oulyères, où je vis leur frère, qui est malade.

Le vendredy 8, M. de la Court me vint voir.

Le mardy 12, je fus à la foire à Fontenay, et ma femme aussi.

Le vendredy 15, je recueillis les dismes de vin du fief de Maussion, que j'ai affermées avec celles de mon fief Voussard, des fermiers de Chapitre le pris de 36 l.

Le dimanche 17, Mademoizelle de la Court, son fils et ses filles vindrent à Vendée nous voir, disnèrent avec nous. J'envoyay ce jour-là à M. de la Vallade un cheval, pour l'amener à Vendée, où il vint ce soir-là coucher.

Le lundy 18, nous fismes la cène, par la grâce de Dieu à la Buardyère, où M. de la Vallade se trouva, pour cest effect, qui y fit le presche ; il s'en retourna ce mesme jour coucher à Fontenay.

Le samedy 30, les guardes de M. le conte de la Rochefoucaut (2) vindrent à Vendée, voir quelles armes j'avois.

Le dimanche 31 et dernier jour d'octobre mil six cens vingt et ung, je fus voir M. le conte de la Rochefoucaut, qui me dist n'avoir point donné charge de venir chés moy. Je voulus acheter, de M. de Fombryant, les arbres de l'allée, qui va au

(1) Pâcage.

(2) Que Louis XIII avait nommé gouverneur de Fontenay, en remplacement de Madame de la Boulaye. Thib. vi, 74.

bourg, le reste de la grande allée, qui est au dessus le fondis et les arbres qui sont entre la guarenne et le marreau du Traquenar, mais nous ne pusmes nous accorder; il en vouloit avoir set cens livres et je n'en voulois donner que six cens livres, si bien que nous ne fismes rien.

Nouembre 1621.

Le lundy premier jour de novembre M. de la Vallade fit le presche à la Buardyère, où nous estyons.

Le mardy 2, je fus voir Malleray, où je trouvay Bryon et son filz. Je fis assigner, sur deffaut, les paroissyens de Fossay, par Chevallereau.

Le jeudy 4, j'envoyay à Vouvant l'assignation que j'ay fait donner à ceus qui ont coupé le bois des Marzelles, pour me payer mes deus tiers. M. de la Vazonnière me vint voir à Vendée et fut une heure avec moy.

Le dimanche 7, je resus, de mon métayer de la Ménardyère, 15 solz pour deus chapons.

Le mercredy 10, Charryer, du Buceau, que j'avois envoyé quérir par la Barre, me vint trouver.

Le jeudy 11, ma femme resut de Grignon 15 l., sur 33 l. qu'il luy doit pour une pipe de vin.

Le vendredy 19, je resus du métayer de la Morinyère 12 l., pour un porc, 6 l., pour sis aunes de toille, 48 s., pour six chapons, 20 s. pour six pouletz et 30 s. pour douze fromages.

Le lundy 22, Malleray me vint voir.

Le mardy 23, Joubert et Pellocquin vindrent, dès au mattin, à Vendée, où ilz me prièrent d'aller parler aus capitaines de M. de Pallüau, qui vouloit aller loger à la Chapelle, ce que je fis et exemptay ma paroisse.

Le mercredy 24, je resus de Frelant, de la Geollyère, 14 l. pour mes deus tiers du nourrin de la métayrye et 32 s. pour quatre chapons.

Le jeudy 25, Genay et Mathieu Bérard vindrent à Vendée. Je donnay à Genay une connoissance de 100 l., savoir est, 32 l. pour la demeure de l'argent, que je luy doi et de 68 l. de partyes de mon manteau et habit d'escarlate, que je perdis à la sortye de Saint-Jean.

Décembre 1621.

Le jeudy 2, Réal vint à Vendée, qui assigna les assoyeurs de Fossay et des témoins, pour véryfier la parenté que j'ay alégué au procès que j'ai contre eus.

Le vendredy 3, Réal s'en alla. M. du Coudray vint à Vendée et s'en retourna ce mesme jour à la Bodinatière. Ma femme fut à la Bodinatière, qui envoya deus charretées de meubles au Bois-Chapeleau.

Le samedy 4, je fus coucher au Bois-Chapeleau et M. Rocas avec moy.

Le dimanche 5, je fus à la Chapelle, où je vis le prieur et Joubert et Bouhérye.

Le lundy 6, nous fusmes disner chés Bouhérye et y estoint avec moy M. Rocas, Chapon, Benjamin, le prieur et Joubert. A l'après disnée, nous fusmes viziter le fief de la Cherpraye, puis vinsmes faire collation chés le prieur, puis revinsmes au Bois-Chapeleau. Ce mesme jour, resu de la Mayryère 2 l. pour un pourceau, 3. l. pour deus moutons et 15 s: pour un chevreau. Ce mesme jour resu de Deschans, de la Vau, 12 l. pour mes deus tiers du nourrin, partye en six moutons que j'ay heu de luy, à vingt solz piesse.

Le mardy 7, je fus au Plessis, voir Mesdemoizelles du Plessis et Vazonnière, qui y estoit.

Le mercredy 8, je fus disner chés le pryeur, où estoint Fombryant, des Granges, Creuzeron, Benjamin, Joubert et son gendre et Bouhérye et avec moy M. Rocas et M. Chapon.

Le samedy 11, j'achevay le marché du bois avec M. de Fombryant, aus set cens livres qu'il vouloit avoir et luy payay contant.

Le lundy 20, revenant du Bois-Chapeleau à Vendée, je trouvay M. de la Vallade.

Le mardy 21, M. de la Vallade fit le presche à la Buardyère, où nous fusmes.

Le jeudy 23, je fus à la Chapelle, où je trouvay le pryeur et Benjamin, Bouhérye et Joubert; on me vint dire que des gendarmes estoint arrivés au Buceau.

Le vendredy 24, je fus dès au mattin au Busseau, ayant

avec moy Benjamin et son filz, Joubert et Bouhérye, ou je fis que lesd. gendarmes ne logeroint point à la Chapelle, moyennant deux pistolles, que je leur donnay. Cela faict, je m'en revins coucher à Vendée, où je trouvay M. de la Vallade. Je fis assigner les habitans de Fossay par Goguyer.

Le samedy 25, qui fut le jour de Nouel, nous fismes la cène à la Buardyère, par la grâce de Dieu, que M. de la Vallade nous administra. Quinefaut vint disner avec nous. M. de la Vallade s'en retourna à Fontenay. M. Chapon le fut conduire à cheval et un homme de pied.

Le vendredy 31, M. de la Verdonnyère me vint voir.

L'an mil six cens vingt et deux.

Januier 1622.

Le dimanche 2, je fus voir M. de la Court, aus Oullyères.

Le lundy 3, je fus à Saint-Lors, d'où le curé et moy, fusmes à Sezay, chés Ferchaut, où nous trouvasmes le curé de Beugné et Charryer, dud. lyeu, où nous fismes l'information de la valleur du pryeuré de la Chapelle-Tireuil.

Le mardy 4, M. de la Court me vint voir.

Le mercredy 5, le curé de Beugné et celluy de Saint-Lors vindrent me voir.

Le dimanche 9, ma femme et M. du Coudray furent au presche à Saint-Hillaire-sur-l'Autize.

Le mardy 11, M. du Coudray et moy fusmes au Poiron.

Le mercredy 12, nous partismes du Poiron et vinsmes à Vendée.

Le jeudy 13, M. du Coudray fut voir Valdam.

Le vendredy 14, M. du Poiron vint coucher à Vendée.

Le samedy 15, M. du Poiron et moy fusmes à la Touchotière, où nous trouvasmes M. de la Bodinatyère.

Le dimanche 16, nous ne bougeasmes de la Touchotyère, fors M. de la Bodinatière et M. du Coudray.

Le lundy 17 M. du Coudray et moy partismes de la Touchotière et fusmes coucher à la Bodinatière.

Le jeudy 20, M. du Coudray vint à Vendée.

Le samedy 22, M. du Coudray s'en retourna à la Bodinatière.

Le samedy 29, les deus la Sillée me vindrent voir, revenant de Bourneau.

Le dimanche 30, M. de Robineau (1), sa femme et sa sœur y arrivèrent.

Feburier 1622.

Le mardy premier jour de de febvryer, M. de Robineau et sa sœur partirent de Vendée.

Le vendredy 11, M. de Robineau et moy partismes, pour aller à la Bodinatière.

Le lundy 14, M. de Robineau, sa femme et sa sœur partirent de Vendée, pour s'en aller chés eux.

Le lundy 21, M. de la Bodinatière et moy montasmes à cheval, il fut trouver M. le conte de la Rochefoucaut, à Fontenay et moi je fus coucher à Vendée.

Le mardy 22, M. d'Estival arriva à Vendée.

Le jeudy 24, des guardes de M. le conte de la Rochefoucaut vindrent à Vendée, voir si j'y estois, puis s'en allèrent.

Le samedy 26, nous fusmes au Bois-Chapeleau où M. de la Frémodyère arriva, comme nous arrivions; puis s'en alla à Fontenay, trouver M. le conte de la Rochefoucaut.

Le dimanche 27, je vis M. Bryon auprès la planche d'Izart; nous fusmes, luy et moy, chés M. Malleray à la Focelyère, où estoit M. de la Vallade, qui fit le presche à la Buardyère; nous y fusmes, M. de la Vallade vint coucher à Vendée. Ce mesme jour je resus de M. Quelqui 200 l., sur ce qu'il me doit de l'achat de mes blés de l'an 1621.

(1) Nous pensons qu'il s'agit de Claude Robineau, chev., sgr de la Cantinière, et d'Esther Bodin, demeurant à Sainte-Cécile, près Palluau. De leurs trois filles, Olive, Suzanne et Gabrielle, l'une, Suzanne épousa Henry de Vendée, et Gabrielle fut mariée à Jacques de Jousserand, chev., sgr de Champron, paroisse de Romagne, canton de Couhé. Assistées de François Savin, sieur de la Chauvynière et sénéchal d'Aizenay, leur curateur, elles soutiennent un procès contre Charles Baudry d'Asson, chev., sgr de la Gouère, et Marie Gourdeau, son épouse, au sujet du paiement d'une somme importante. Les titres de la famille de Jousserand se trouvent aux archives du Bois-Chapeleau.

Le lundy 28, M. d'Estival et de la Vallade partirent de Vendée, pour s'en aller à Touars.

Mars 1622.

Le vendredy 4, je fus voir M. de la Court, aus Oulyères.

Le samedy 5, le bonhomme Paumier me vint voir, M. des Oulyères y vint aussi, qui n'i demoura guères.

Le dimanche 6, je fus voir les demoizelles du Plessis et de là je fus au bourg de la Chapelle, où Benjamin se trouva.

Le mercredy 9, je fus au Busseau, où se trouva M. de la Fournyère, Brichetyère et Chanquarré, pour me parler d'accord entre eus et mon métayer, au procès qu'il a contr'eus.

Le samedy 12, je fus à Saint-Hillaire, où je trouvay un régimant, qui y arrivoit.

Le mercredy 16, le filz de M. de la Braudyère arriva à Vendée.

Le jeudy 17, ma femme vint au Bois-Chapeleau et avec elle le filz de mon couzin de la Braudyère.

Le vendredy 18, M. des Oulyères me vint voir. Nous fusmes à la Bouterye, faire cueillir mes pines (1).

Le samedy 19, je fus à la chasse, où je rencontray Melziart et Dislay et avec eus Bréchaire, Baguo et le Pouzac. M. des Oulyères et le petit la Braudyère estoint avec moy.

Le lundy 21, j'ay affermé ma maison de Vendée, la Morinière, la Freslerye et la Fosse, à Querqui, le pris de 1950 l., par an et sincquante livres d'épingles qu'il a donné à ma femme. Lad. ferme pour sinc ans. La ferme est passée par Hillaire Charryer, demourant avec moy.

Le mercredy 23, je fus à la Fougereuze, voir Valdam, où Chapon vint avec moy. J'y trouvay Bardonnin. Je laissay Chapon chés Brossard et je m'en revins, et comme j'estois à Saint-Hillaire-de-Voust, avec l'Isle, M. de la Bodinatière arriva, qui venoit de l'armée de M. le Conte de la Rochefoucaut, je m'en allay à la Bodinatière avec luy et y couchay.

Le jeudy 24, M. de Valdam vint dès au mattin à la Bodinatière. M. de Ligne y vint et peu de tens après, j'en partis.

(1) Fruits du pin.

Le vendredy 25, je fus à la Chapelle, où l'on m'avoit dist qu'il y avoit des gendarmes, mais n'y trouvant rien, je m'en revins, puis fus voir M. de la Court aus Oulyères.

Le dimanche 27, je fus, après disner à la Bodinatyère. Je trouvay M. de la Bodinatière et M. de Ligne auprès la Tousche-Allery (1), qui estoint venu avec des capitaines, qui s'en alloint, avec leur troupe, loger à Lande. Je m'en allay avec eus à la Bodinatière, où je pris mes papiers censaires de Vendée.

Le lundy 28, je fus à Vendée. La femme de Querqui a ratiffié la ferme que j'ay faict à son mary de ma maizon de Vendée.

Le mardy 29, M. des Oulyères me vint voir.

Auril 1622.

Le vendredy premier jour d'avril, je fus voir M. de la Bodinatière, où je trouvay M. de Ligne et ma tente, sa mère.

Le dimanche 3, je fus au Busseau, voir Fougeray, qui y estoit logé. Chambodyère (2) y estoit. Des Oulyères y vint et luy et moy, nous en revinsmes ensemble. Ma femme arriva au soir, au Bois-Chapeleau, avec sa fille et ses filles de chambre et sa servante, *pour y faire nostre demeure.*

Le lundy 4, je fus voir M. de la Court aus Oullyères.

Le mardy 5, M. des Oullyères me vint voir.

Le mercredy 6, je fus à la Bodinatière, où je trouvay M. de Valdam.

Le jeudy 7, M. de la Court me vint voir.

Le vendredy 8, j'ay payé Morice de 46 s., que je luy devois, pour du plomb et des oranges.

Le dimanche 10, Quinefaut me vint voir, Mademoizelle du Plessis, Mademoizelle de Neufchèze et Mademoizelle du Richard vindrent voir ma femme.

Le lundy 11, Chatry et Chastegneray vindrent commenser à faire les guardes-robes de ma chambre et la muraille de mon jardin, qui prand depuis la grosse tour, jusques à la muraille

(1) Château de la paroisse du Busseau, aujourd'hui habité par M. Auguste Neau.

(2) N. de la Court, s^{r} de Chambaudière.

de devers le parc. Ce mesme jour j'ay achevé de payer au bonhomme Mesnager ce que ie leur devois de reste de leur métayrie et borderye de la Roulyère et ma fuye et la muraille de ma court à Vendée et ce qui estoit chut (1) à la Fosse, tant de la muraille que de la couverture ; je leur ay aussi payé la journée que son filz et Lechat employèrent à recouvrir ma tour au Bois-Chapeleau.

Le mardy 12, je fus voir M. de la Vredonnyère (2).

Le mercredy 13, M. de la Vazonnière et Paumier me vindrent voir.

Le jeudy 14, Jamart vint travailler au logis.

Le vendredy 15, M. de Lespinay me vint voir. Le bonhomme Joubert vint aussi.

Le dimanche 17, Mademoizelle de la Court et ses filles vindrent au logis et M. de la Vazonnière et le petit du Plessis.

Le lundy 18, M. de la Bodinatière vint au logis, sur le soir, puis s'en retourna. Le petit la Braudyère y vint aussi, à mesme heure.

Le mercredy 20, La Brosse, fermier des Places, me vint voir. Je resus de Jaudonnet 6 l. 3 s. 4 d.

Le jeudy 21, M. le curé de Saint-Hillaire-de-Voust me vint voir, avec mon frère.

Le vendredy 22, mon frère et le petit la Braudyère furent à la Bodinatière.

Le samedy 23, mon frère et le petit Braudière vindrent au Bois-Chapeleau et s'en retournèrent le mesme jour à la Bodinatière.

Le dimanche 24, M. du Coudray et le petit couzin de la Braudyère vindrent au logis, puis s'en retournèrent à la Bodinatière. J'escrivis à Mademoizelle de la Bodinatière par un honneste homme de Lodun.

(1) Tombé.

(2) La Vredonnière, vieux château entre la Chapelle-Tireuil et Scillé, sur le territoire de cette dernière commune. Un membre de cette famille était gouverneur du fils aîné de M. de la Trémoïlle, pendant un voyage que celui-ci fit en Hollande, en 1613. Chartrier de Thouars, p. 124.

Le lundy 25, M. du Coudray partit de la Bodinatière et fut à Monfermier. M. de la Braudyère vint au logis.

Le mercredy 27, M. de la Rochejacquelin, M. de la Court, M. de la Chambodyère et M. du Vergier (1) me vindrent voir au Bois-Chapeleau.

May 1622.

Le mercredy 4, ma femme et moy fusmes à Vendée, mon couzin du Vivier et le s[r] Mars vindrent avec nous. Je resus de Pierre Denyau, 52 l. et demye, pour ma moytyé de deus de nos bœufs, qu'il a vendus.

Le vendredy 6, M. Fortin me vint voir au Bois-Chapeleau.

Le samedy 7, j'escrivis à Charron et luy ay envoyé les acquitz des témoins, qui furent ouys au procès d'abus de mes métayers de la Freslerye. Je luy envoyé aussi le raport de Goguyer, sergent des témoins assignés, pour ouir au procès de Hurtaus. Je luy ay renvoyé de plus les premiers exploicts de Raireau et Boutet, donnés à la requeste de mesd. métayers aus asseyeurs et habitans de Fossay, qu'il m'avoit envoyé, il y a quelque tens.

Le lundy 9, je fus coucher à Niort, à la *Couronne*, au Port; j'achetay de quoy me faire deus habitz.

Le mardy 10, je fus toute la matinée à Niort, puis j'en partis et vins coucher au logis.

Le mercredy 11, je fus au Brœuil (2), voir Mademoizelle de Monfermier, la douayryère; je soupay avec elle ; j'y trouvay le prieur de Coullonges, frère du Porre.

Le jeudy 12, ma femme fut voir Mademoizelle de Monfermier, au Brœuil.

Le vendredy 13, Vredonnière vint de grand mattin au logis,

(1) Sans doute Christophe du Vergier de la Rochejacquelein, frère aîné de Louis, et qui mourut sans postérité. Ils étaient fils de François du Vergier, sgr de Ridejeu, de Boisinard et par sa mère, sgr de la Rochejacquelein ; né en 1554, il avait épousé Renée de la Forest, fille du seigneur de Beaurepaire et de Renée Bodin; Renée de la Forest avait eu pour premier mari François de Vignerot, sgr du Pont de Courlay, tige des ducs de Richelieu. *Note fournie par Monsieur le marquis de la Rochejacquelein. Thib.* VI. 128.

(2) Au Breuil-Barret.

prier d'aller chés luy, où le prévost de Touars estoit qui y avoit couché, où je fus et y fis que le prévost me promit de le tirer de l'affaire, en laquelle il estoit. Mademoizelle de Monfermier vint au logis nous voir.

Le dimanche 15 Charryer fut à Vouvant porter le chapeau de rozes, que j'y dois et m'en aporta acquit dud. jour.

Le mardy 17, M. de la Bodinatière vint disner avec nous.

Le mercredy 18, M. de la Bodinatière m'envoya une lettre, pour la faire tenir à M. du Coudray, à Touars.

Le jeudy 19, j'envoyay à Touars. J'escrivis à M. du Coudray et à Mademoizelle de Monfermier, la douayryère ; le messager avoit charge d'aller à Terzay. J'escrivis à Mademoizelle de la Bodinatière.

Le dimanche 22, Mademoizelle de la Court et ses filles vindrent au logis.

Le lundy 23 La Ronde vint au logis. Je luy donnay un journau de vigne, en mon fief Voussard, que je complante au cart, qui a esté laissé en friche et qui a couru de serpe. Je luy en ay signé lettres de baillette.

Le mardy 24, M. de la Place nous vint voir.

Le mercredy 25, M. de la Place partit du logis.

Le jeudy 26, j'ay esté achevé de payer, de Robin, de 9 l. 6 s., qu'il me devoit, de l'année dernière, savoir : en un millyer de briques, une pipe de chaus, une douzenne d'aiguillettes de soye, une livre d'huisle et la bouteille à la mettre et demye brasse d'aisses sèches et quatre orenges et douze solz en argent.

Le samedy 28, M. de la Barrynière et moy fusmes à la Bodinatière.

Le mardy 31 et dernier jour de may mil six cens vingt et deus, je fus à Coulonges, pour m'opozer à la saizye, que le prieur de Saint-Lors a faict faire sur de mes terres de Luguetière. J'y vis Fortin, Desbroizes, Clavier, Guasconnyère, La Brosse, Paumier et Puichenin.

Juing 1622.

Le jeudy 2, Quinefaut vint nous voir, il remmena son cheval.

Le dimanche 5, M. de la Barrinière partit du Bois-Chape-

leau, pour aller à la Bodinatière, je luy prestay mon hongre gris.

Le mardy 7, M. du Vivier s'en alla chés luy ; je luy donnay le Breton, pour le conduire jusques à la Braudyère.

Le vendredy 10, j'envoyay Charryer à Fontenay trouver Giraudeau, le procureur, auquel j'envoyois la saysie qui a esté faicte, sur les terres de Lughetière, à la requeste du pryeur de Saint-Lors et le registre faict en suite à Coulonges et mon acte d'opozition à Fontenay et l'assignation que j'ay faict donner aud. pryeur à Fontenay et signification dud. acte.

Le mercredy 15, M. Ogier vint me voir au Bois-Chapeleau.

Le jeudy 16, M. de la Barrinière et M. de Saint-Chœur vindrent au logis et Mathelin, de Brethète, avec eux.

Le samedy 18, M. de la Barrinière et M. de Saint-Cœurs s'en allèrent se pourmener.

Le lundi 20, je fus à la Bodinatière, où je trouvay M. de la Barrinière et M. de Saint-Cœurs, avec M. de la Bodinatière.

Le mardi 21, M. de la Barrinière et M. de Saint-Cœurs furent de rechef se pourmener ; je leur prestay 9 pistolles à 7 l. 6 s. la piesse, savoir à M. de la Barrinière quatre, et à M. de Saint-Cœurs sinc.

Le vendredy 24, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, ma femme envoya Catherine à Benèt pour luy avoir une servante et amena Marye, qui est de Coulonges ; elle doit gaigner pour un an, la somme de unze livres en argent, une chemize et une paire de soullyers. Le Goffve vint au logis, qui venait de Puichenin. Ce mesme jour elle raccueillit Marye, sa servante, pour un an, elle luy doit donner 15 l., une paire de soullyers et trois aunes de toille. Ce mesme jour j'accueillis Le Breton, pour un an, je luy dois donner 18 l., un de mes vieux habitz, d'entrée de service et entretenu de soullyers. Ce mesme jour je racueillis Joachim, pour un an ; je luy dois donner 18 l. et deus paires de soullyers.

Le samedy 25, j'envoyay Charryer à Fontenay chés M. l'advocat du roy, chés Charron et chés Giraudeau. La Goffve s'en alla à Fontenay.

Le dimanche 26, ma femme paya Fleury et Caterine Denuée de ce qu'elle devoit de leur service, dont le terme eschéoit

ce jourd'hui ; elle ne devra rien à aucun de ses serviteurs ne servantes, que d'icy à un an.

Le lundy 27, ma femme fut à la foire à Fontenay et je demouray à Vendée.

Le mardy 28, Denyau m'accœuillit mon vallet Gabryel, pour un an ; il doit gagner vingt et une livres en argent et

Le mercredy 29, M. de la Vazonnière me vint voir.

Le jeudy 30, M. de la Barrinière et M. de Saint-Cœurs vindrent au Bois-Chapeleau.

Juillet 1622.

Le vendredy premier jour de juillet ma femme partit du Bois-Chapeleau, pour aller voir Mademoizelle de la Bodinatière, sa mère, à Terzay.

Le dimanche 3, je fus au bourg, dès au mattin, où je vis Bethuy, Joubert, Bouhérye, Verger, Benjamin et le prieur.

Le lundy 4, Quinefaut, la Remendye et Joubert vindrent au logis.

Le mardy 5, M. de Saint-Cœurs et moy fusmes à Coullonges ; je fus chés Ogier, où je vis le prieur de Coulonges et le Pairé et Rembourgère. Nous mismes, le Pairé et moy, à nous revoir le mercredy prochainement suivant, sur mes dommaines, qu'il prétent estre au fief de Saint-Lors.

Le mercredy 6, M. de la Barrinière, M. de Saint-Cœurs et moy fusmes au Plessis, où nous fusmes mis d'accord, les Oulyères et moy.

Le vendredy 8, Le Pairé et moy nous trouvasmes dans les landes, où il remit l'affaire à ma vollonté.

Le mardy 12, M. de Saint-Cœurs s'en alla avec Jean Mignault, vers Lodun ; j'envoyay Le Breton avec eux pour quérir mes chevaus.

Le samedy 16, M. du Richard me vint voir.

Le dimanche 17, Fortin vint, qui m'aporta une lettre de Mademoizelle de la Place. J'y fis responce.

Le mardy 19, je fus voir M. de la Bodinatière, pour l'affaire de M. de la Place. M. Rocas m'y vint trouver. J'y trouvay Tutière, Rendière, son frère Lancotte et le vicquaire de Voust. Nous vinsmes souper au Bois-Chapeleau.

Le dimanche 24, nous fusmes à la Buardyère, où M. de Cougnac, pasteur en l'églize de Niort, vint faire le presche et nous administra, par la grâce de Dieu, le saint sacrement de la sainte cène de Nostre-Seigneur. M. de la Barrinière et moy fusmes à la Fosselyère, chés M. Malleray, où nous trouvasmes M. de Thouars et deus de ses frères et son beau-frère; après disner nous fusmes de rechef au presche, où led. s[r] de Touars et la fille de Malleray espouzèrent (1).

Le mercredy 27, M. de la Barrinière partit du Bois-Chapeleau et Le Gravier avec luy, pour s'en aller en l'armée de M. le Comte en Onis.

Aoust 1622.

Le mardy 2, ma femme envoya Fleury à la foire, qui paya à Mallet, pour MM. de la Barrinière et de Saint-Cœurs, neuf livres.

Le mercredy 3, je fus voir M. de la Bodinatière. Nous fusmes à la chasse; je revins souper et coucher au Bois-Chapeleau.

Le jeudy 4, La Vregnay, de Lignelière, me vint voir, il fut une heure avec moy, puis s'en alla. M. de Sézay, M. de Pouzay et avec eus Bastard et Thibaudeau, l'archer, me vindrent voir, ils furent une heure avec moy, puis s'en allèrent.

Le dimanche 7, je fus à la Chapelle; M. Malleray, M. de Touars et son frère, M. d'Aillères et Bardonnin vindrent au logis, où je les trouvay.

Le lundy 8, La Remendye et Joubert vindrent au logis.

Le mardy 9, j'envoyay à Coullonges quérir la chienne couchante de M. de la Givrelyère, qu'il m'envoya.

(1) Nos plus actives recherches ne nous ont pas permis d'établir l'identité de ce personnage, gendre de M. de Malleray. La pensée nous était d'abord venue qu'il s'agissait d'un cadet de la famille de la Trémoïlle, mais M. le duc de la Trémoïlle affirme que jamais aucun membre de sa famille n'a porté le nom de Thouars sans y joindre le titre de vicomte ou de duc. Peut-être s'agit-il, d'après le savant M. Marchegay, d'un prévôt des maréchaux de Thouars, ou encore du fils d'un certain Thouars, mentionné au registre des Grands-Jours de Poitiers. *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 2e série, t. XVI, 1878, p. 168.

Le mercredy 10, je fus aus Crèches.

Le samedy 13, je fus au Plessis.

Le dimanche 14, je fus voir M. de la Bodinatière et de là coucher à Vendée.

Le lundy 15, il y eust presche à Saint-Hillaire-sur-l'Autize; ma femme y fut et je fus jusques à la Morinière et Chapon avec moy.

Le mardy 16, je fus voir M. de Bryon, à Saint-Hillaire et de là je fus à la Fosselyère, où je trouvay M. et Madame de Touars et Madame Malleray.

Le mercredy 17, j'achettay de Botton, de Pairé, deus coiraus, la somme de 81 l., payables à la Saint-Michel.

Le dimanche 21, ma femme fut au Plessis.

Le mardy 23, je fus au Brœuil, voir la femme de M. de Monfermier.

Le mercredy 24. Mademoizelle de Monfermier vint au Bois-Chapeleau voir ma femme; je la fus conduire jusqu'à moityé chemin du Brœuil.

Le jeudy 25, ma femme fut à Brœuil, voir Mademoizelle de Monfermier.

Le vendredy 26, je fus au Brœuil dire adyeu à Mademoizelle de Monfermier.

Le dimanche 28, je partis du Bois-Chapeleau et fus à Vendée. Brossart, métayer du pryeuré pour moy, et Denys métayer de Desroziers, qui s'en va à la Saint-Michel à la Morinière, pour Querqui, aprétièrent mon bestail, que j'ay à Vendée chés Denyau, tant le gros que le menu, tout sella faizant la somme de 600 l., qui sont 300 l. pour moy et outre 46 brebis et six moutons, pour ma part aprétiés à 60 l., qui est 25 solz l'un portant l'autre, et ainsi mon fermier me doit pour ce reguard, 360 l.

Le mercredy 31 et dernier jour d'aoust, je fus au bourg, pour essayer d'empescher de loger des gens de guerre, qui y estoint, ce que je ne sus faire.

Septembre 1622.

Le dimanche 4, je fus coucher à Vendée. Mademoizelle de

Ligne, ma tente, y vint, qui ne trouva que ma femme.

Le mardy 6, je fus à Coullonges où je vis Bryon, Ogier et Quinefaut.

Le jeudy 8, je fus pour voir M. des Guas, que je ne trouvay pas chés luy; je vins de là au Plessis.

Le vendredy 9, je fus à Vendée, pour faire faire information contre le pryeur de Vendée, j'avois avec moy Charryer et Goguyer.

Le samedy 10, Mademoizelle de Puichenin m'envoya un homme pour me pryer de monter à cheval, pour aller trouver M. de Beauchans et à l'assister à empescher que les gens de M. des Roches (1) ne levassent leur bien, qu'ils ont en ce pays-là, duquel ils dizent avoir la confiscation, ce que je fis et le trouvay près la Fogereuze; nous étions, Beauchans, Martinière, Rochebrochard (2), Le Brœuil, La Barre de Fourbau (2), Les Oullyères, Saint-Bardou (3) et moy et trois ou quatre jeunes hommes de la Chastaigneraye; nous soupasmes et couchasmes chés Beauchans, près la Fogereuze.

Le dimanche 11, M. de Valdam nous vint voir chés Beauchans, comme nous estions à desjuner; après nous montasmes à cheval et nous en vinsmes disner au Bois-Chapeleau; nous passasmes trois ou quatre chés Chambaudyère et prismes de son vin; après disner ils s'en allèrent tous.

Le lundy 12, je fus voir M. de la Bodinatière, où je trouvay M. des Oullyères.

Le dimanche 18, Joubert me vint voir et Goulard, le pierrayeur (4).

Le mardy 20, je fus à Coullonges, parler au Bois, pour les pionniers, que la Chapelle doit fournir, pour envoyer à la

(1) Daniel des Roches, sr de Chassay, à Loge-Fougereuse.

(2) Octavien de la Rochebrochard avait épousé Elisabeth des Oullières. Ils eurent deux enfants, Jacques et Maurice. Jacques, sr de la Cossonnière, paroisse de Neuvy-Boin, ne fut pas marié. Maurice épousa, le 1er mai 1611, Jeanne Simonneau, fille de Lancelot, chevalier, sgr de la Barre-Fourbeau, et de Olive Barillon, des Barillon de Somploire.

Note fournie par M. Louis de la Rochebrochard.

(3) Pour Saint-Pardoux, dont les Montsorbier étaient alors seigneurs.

(4) Pierrayeux, charretier qui conduit des pierres. (L'abbé Lalanne).

Rochelle. Il quitta les habitans de lad. Chapelle, pour deus pionniers, que l'on luy doit mener vendredy mattin. Je vis Fortin, Bryon, Bryaudière, la Brosse, Querqui, Ogier, Bretineau, et M. le pryeur de Coullonges; je m'en revins coucher au Bois-Chapeleau.

Le jeudy 22, M. de la Vazonnière me vint voir.

Le samedy 24, je fus à la Chapelle, où estoit logé le capitaine la Saulay et sa compagnye.

Le dimanche 25, je fus à la Chapelle, d'où les gendarmes deslogèrent. M. de la Rambaudyère y vint et le petit fils de M. de la Roche Jacquelin (1).

Octobre 1622.

Le mardy 4, je fus à Coullonges, où je disnay et Desbroizes avec moy; je vis Fortin, Quinefaut, Bryon, Ogier et la Brosse.

Le mercredy 5, je fus voir le capitaine, qui estoit logé à la Chapelle; des Oulyères arriva.

Le samedy 8, je fus coucher à Niort, à la *Lemproye,* où je trouvay MM. de la Vregnaye et Fortin et son filz.

Le dimanche 9, je fus au presche, où nous fismes la cène, par la grâce de Dieu, puis nous partismes de Niort et je m'en vins coucher au logis.

Le mercredy 12, nous fusmes à la foire à Fontenay, où nous rencontrasmes M. de la Cressonnière, en la Prée, et Vazonnière et des Places avec luy.

Le jeudy 13, je partis de Vendée et fus à Fontenay, où je couchay au *Trois-Pilyers.*

Le samedy 15, premier que partir de Fontenay, je laissay à guarder à M. Carrel, set cens livres en un sac, partye en or et partye en argent. Ce mesme jour je donnay à la dame des *Trois-Pyliers*, à Fontenay, deus acquitz, l'un de 4 l., pour recevevoir lesd. 4 l. de Doucet, qu'il me doit de rente, par chascune feste de Saint-Michel, sur le jeu de paume des Loges.

Le dimanche 16, Mademoizelle du Plessis et sa fille et ses

(1) Armand-François du Vergier, sgr de la Rochejacquelein, qui mourut dans les premières années du XVIII[e] siècle.

petites-filles et Mademoizelle de la Court et ses filles vindrent voir ma femme.

Le lundy 17, j'envoyay à M. de Sézay set cens livres.

Le mercredy 19, Huet s'en retourna à Terzay.

Le jeudy 20, M. de Chavanes s'en retourna à Poictiers.

Le vendredy 21, Mathieu, de Brethète, vint au Bois-Chapeleau.

Le samedy 22, le métayer de Brethète s'en retourna.

Le lundy 24, je fus à la Freslerye, où je parlay à Devost, pour l'accorder avec mes mestayers dud. lyeu.

Le mercredy 26, le fis de Devost vint icy. J'escrivis à Pager, l'eslu de Fontenay et y envoyay Charryer.

Le jeudy 27, j'envoyay Jouachin à Fontenay, pour l'affaire de Guachignard ; j'en escrivois à Pager, l'eslu.

Le samedy 29, je fus à l'estang des Broizes (1), pour y faire mettre mon batteau et y mettre un cadenac. M. de Valdam arriva, ce soir mesme, au Bois-Chapeleau.

Le dimanche 30, M. de Valdam et moy desjunasmes dès au mattin, puis il s'en alla.

Le lundy 31 et dernier d'octobre, je fus à Coulonges, où M. Ogier me donna les minutes des marchés des marreaus de bois, qui ont esté vendus en le parc du Bois-Chapeleau, la dernière vente.

Nouembre 1622.

Le mercredy 2, Crampon vint au logis, qui m'aporta mon escoupette, que je luy avois commandé de faire; je luy payay à 30 l. et outre luy donnay 32 sols, pour des rabillages et fourbissures, qu'il m'avoit faict.

Le vendredy 4, je fus à Fontenay loger à *la Grue*, où je disnay, et Pétrault, le procureur, avec moy. Je vis M. Pager, l'eslu et Pager, le procureur. Ce mesme jour je fus coucher au Poiron, où je ne trouvay que ma tante; mes couzins n'y estoint pas.

Le samedy 5, je disnay au Poiron, puis m'en vins coucher au Bois-Chapeleau.

(1) Commune du Busseau.

Le mardy 8, La Goffve vint au logis, qui aporta un manteau à ma femme. M. de Valdan y vint aussi, qui y coucha.

Le mercredy 9, je resus une lettre de Mademoizelle de Neufchèse, qui me pryait d'aller à l'enterrement de M. de la Vazonnière, qui estoit décédé ce mattin-là. Nous y fusmes M. de Valdam et moy.

Le jeudy 10, je fus à Bourneau, voir M. de la Cressonnière, où je trouvay le bonhomme Paumier.

Le samedy 12, M. des Places vint à Bourneau, j'en partis après disner.

Le lundy 14, je fus voir Mademoizelle du Plessis et ses filles; M. et Madame Chapon et leur fis vindrent au Bois-Chapeleau.

Le mardy 22, je fus à Coulonges, où je vendis au bonhomme Jean Bouhier et autres, ses parsonniers, le marreau de bois de l'Uguetière, la somme de 540 l. et deus liars, pour livre, pour les sergens, et le marreau de la Fontaine-Imbaut, aus mesmes, le pris de 85 l. chascun arpant et 6 d. pour livre pour lesd. sergents. Ce mesme jour vendu le marreau de la Glandée à Bichon et autres, ses parsonniers, 155 l., et pour les sergens, nous les payerons.

Le jeudy 24, je fis marché à trois bretons pour me refaire le fossé autour mon bas jardin, à 3 s. la brasse.

Le dimanche 27, M. du Cousteau, du Plessis, et M. du Richard vindrent me voir.

Le mardy 29, je fus à Coullonges, où je disnay chés , je vendis au bonhomme Bouhier et Mestès et autres, leurs parsonniers, le marreau de la Fenestre-au-Vicquaire, le pris de 83 l. l'arpant et 6 deniers pour livre, pour les sergens; ilz le feront herpenter; s'il y en a plus d'un arpant, payeront à la raizon du susd. pris; s'il y en a moins, nous leur déduirons, à mesme raizon. Ce mesme jour vendu le marreau de la petite et basse Minée à et leurs parsonniers, le pris de 85 l. l'arpant, feront arpenter et payeront l'herpenteur et outre nous donneront trois boiceaux de jarosse et 6 d. pour livres.

Le mercredy 30, je fus disner à la Chapelle, chés Pellocquin; le pryeur et Benjamin et Joubert disnèrent avec moy.

Décembre 1622.

Le lundy 5, je vendis à et autres, ses parsonniers, dedans le marreau du Traquenard un arpant, le pris de 90 l. l'arpent et 6 d. pour livres et payer l'arpenteur. Ce mesme jour je vendis à et autres, ses parsonniers, demy arpant de bois en la grand Minée, pour en payer 45 l. et six deniers pour livre et payer l'arpenteur.

Le samedy 10, M. de Lespinay me vint voir. M. du Plessis y vint aussi, après disner.

Le mardy 13, je fus à Coullonges, où je disnay. Je vis Quinefaut, auquel je parlay de mes assizes de la Fresleryе et mismes à les faire tenir, au lundy 19e de ce mois.

Le samedy 17, nous fusmes coucher au Bois-Chapeleau, où nous trouvasmes M. de la Barrinière. Ce mesme jour led. sieur de la Barinière me donna une lettre de M. de Saint-Cœurs et sinc pistolles faizans la somme de 36 l. 16 s. à déduire sur ce qu'il me doit.

Le lundy 19, M. de la Barinière et moy fusmes à la Fresleryе, où nous trouvasmes MM. Besly et Chapon ; nous y avions une tenue d'assizes. Le Portau disna avec nous. Nous fusmes coucher à la Bodinatière. Lad. assize fut remise au neufiesme jour de janvier de l'an prochain 1623.

Le mardy 20, j'envoyay à Vendée quérir le furet de mon fermier, puis fusmes chasser aus lapereaus.

Le mercredy 21, nous fusmes de rechef à la chasse.

Le jeudy 22, nous fusmes de rechef chasser ; j'envoyay au Bois-Chapeleau huict connilles (1) et deus masles.

Lan mil six cens vingt et trois.

Janvier 1623.

Le dimanche premier jour de janvier mil six cens vingt et trois, ma femme et moy fusmes au presche à Saint-Hillaire-sur-l'Autize, où, par la grâce de Dieu, nous fismes la cène, que M. Vatable, ministre de l'église de Coullonges, nous administra ; nous disnasmes à Saint-Hillaire chés Brézet et après disner fusmes au presche.

(1) Femelles du lapin.

Le vendredy 6, je fus au Plessis voir M. du Coustaut.

Le dimanche 8, M. de la Bodinatière, M. du Poiron et M. le chevallyer de Ligne vindrent au Bois-Chapeleau et y couchèrent.

Le lundy 9, ilz s'en allèrent après disner à la Touchotière.

Le jeudy 12, je fus au Plessis, où je trouvay M. du Coutaud guéry.

Le dimanche 15, ma femme partit pour aller à Terzay voir Mademoizelle de la Bodinatière, sa mère.

Le dimanche 22, j'envoyay Le Gravier à Vendée, pour me faire amener mon vin, que j'ai acheté de mon fermier.

Le lundy 23, ma femme arriva de Terzay. M. Chapon arriva dès au mattin au logis.

Le mercredy 25, j'envoyay M. Chapon à Fontenay, pour une lettre que j'avois resu d'un M. de la Lardyère, lequel ne connoissant, j'envoyay savoir quelle affaire il avoit à moy. Led. Chapon revint le mesme jour, qui me dist que c'estoit Bois-Plaizant.

Le mardy 31 et dernier jour de janvier mil six cens vingt et trois j'envoyay par Joubert 425 l. à M. de Sazay, sur la rente que je luy dois, dont le terme eschait le deuziesme jour de febvrier prochain. Je luy resteray encor de lad. rente quelque six cens soixante dix livres ou environ.

Feburier 1623.

Le mercredy premier jour de febvrier mil six cens vingt et trois M. de Touars et M. d'Aillères et Bardonnin vindrent au logis me voir et bien une heure après, M. de la Place et M. de la Barinière y arrivèrent et led. sieur de Touars s'en alla aussitost.

Le jeudy 2, M. de la Place ne bougea du logis.

Le vendredy 3, M. de Sazay vint au Bois-Chapeleau et le sieur de Pouzay, son oncle, avec luy. M. de la Place et M. de la Barinière s'en allèrent après disner à Escoué.

Le samedy 4, je fus à Coullonges, où je fis faire une information contre La Fontaine-Gelot, qui a vollé un de mes chevaus et un de mes valletz, que j'avois envoyé à Coullonges. M. de la Barinière revint ce soir-là de la Bodinatière.

Le dimanche 5, Mesdemoizelles du Plessis, de Neufchèze, du

Richard, de la Court et sa fille aynée vindrent au Bois-Chapeleau.

Le mardy 7, ma femme fut à la foire à Niort et y coucha.

Le mercredy 8, ma femme revint de la foire de Niort.

Mars 1623.

Le jeudy 2, je fus voir M. de la Bodinatière.

Le vendredy 3, je fus à l'estang du Reseaudou, qui couroit. M. de la Bodinatière s'y trouva. Je m'en revins au logis, où je trouvay Mademoizelle de la Tour.

Le samedy 4, Mademoizelle de la Tour partit dès au mattin du Bois-Chapeleau, pour s'en aller à Poictiers. Je luy donnay Henry, pour la conduire jusques à Partenay. Je fus à l'estan du Reseaudou, où je trouvay MM. de la Bodinatière et de la Popillère ; les Oulyères et le petit du Plessis y vindrent.

Le lundy 6, je fus à l'estang après disner, où je trouvay M. le chevallyer de Ligne et M. du Poiron. M. de la Touchotyère y arriva, nous fusmes coucher à la Bodinatière.

Le mardy 7, nous fusmes tous à l'estang, où nous disnasmes et M. de la Court, des Oullières et le moine de la Court (1) et MM. du Plessis et de Lucques.

Le lundy 13, je fus au Petit-Chasteau, aus assizes, où se trouva Madame de la Cressonnière. J'y vis Grignonnière, qui y estoit.

Le vendredy 17, je fus à Niort, où je couchay à la *Lemproy*.

Le samedy 18, je m'achetay des estoffes, pour me faire un habit.

Le lundy 20, je fus à la Freslerye, où nous avions une tenue d'assizes. Je fus à la Bodinatière, pour y voir Mademoizelle, laquelle estoit partie, pour venir au Bois-Chapelleau.

Le jeudy 23, Mademoizelle de la Court nous vint voir et sa fille aynée.

(1) Le religieux, si dédaigneusement désigné ici, est celui dont la tombe se trouve à l'entrée du transept de l'église de l'Absie. On y lit : « Ici gist le corps de F. F. de la Court, prêtre sacristain de labsye, aagé de 82 ans, décédé le 20 mars 1664. P. Priez Dieu pour son âme. » Voir la note concernant la famille de la Court, p. 296.

Le dimanche 26, Mademoizelle et M. de la Barinière furent au presche à Saint-Hillaire.

Le lundy 27, Mademoizelle fut aus Oulyères, je fus avec elle. Mademoizelle d'Estival arriva au Bois-Chapeleau ; elle avait avec elle maistre René.

Le mardy 28, je fus à l'estang des Broizes, où je trouvay le Cousteau et le petit des Oullyères. Mademoizelle et M. de la Barinière furent à Escoüé.

Le jeudy 30, Mademoizelle et M. de la Barinière arrivèrent d'Escoüé comme nous disnyons.

Auril 1623.

Le samedy premier jour d'avril, je fus à la Bodinatière, où Mademoizelle et ma couzine d'Estival estoint. Nous vinsmes coucher au Bois-Chapeleau.

Le dimanche 2, Mademoizelle et moy fusmes au presche à Saint-Hillaire.

Le mercredy 5, ma femme accoucha ce jour-là, sur la minuict, de ma fille Renée.

Le jeudy 6, je fus à la Tousche voir Mademoizelle de la Rochejacquelin.

Le samedy 8, ma couzine d'Estival et moy fusmes à Escoüé voir M. de la Place.

Le lundy 10, nous partismes d'Escoüé et vinsmes coucher au Bois-Chapelleau.

Le mardy 11, M. et Mademoizelle de la Place et M. de la Barinière arrivèrent au Bois-Chapelleau.

Le mercredy 12, M. Vatable fit le presche au Bois-Chapelleau et à la fin, battiza ma fille Renée. M. de la Place fut parrain et Mademoizelle d'Estival fut marraine ; la maizonnée du Plessis et celle des Oullyères et celle de la Rochejacquelin y estoint et MM. Ogier, Gasconnière, Quinefaut, les deus jeunes Blarus, Chapon et pluzieurs autres y estoint. Le nom de ma fille fut mis au papier batistère de Coullonges.

Le jeudy 13, M. et Mademoizelle de la Place et M. de la Barinière partirent du Bois-Chapelleau et furent à la Gibouynière.

Le dimanche 16, Mademoizelle de la Bodinatière, ma couzine d'Estival et moy fusmes au presche à Saint-Hillaire-sur-l'Autize, où nous fismes la cène, par la grâce de Dieu. Nous disnasmes chés Brézet et fusmes au presche après disner, puis nous en vinsmes avec ceus du Plessis, des Oullyères et de la Rochejacquelin.

Le lundy 17, Madame de Touars et sa belle-sœur vindrent au Bois-Chapelleau, voir ma femme.

Le mardy 18, Mademoizelle de la Bodinatière partit du logis, pour aller au Poiron.

Le jeudy 20, Mademoizelle arriva au Bois-Chapeleau et M. de la Barinière avec elle.

Le samedy 22, Mademoizelle de la Bodinatière, Mademoizelle d'Estival et M. de la Barinière partirent du Bois-Chapelleau et furent coucher à Brethète. M. de la Bodinatière vint au logis.

Le dimanche 23, M. de la Court vint au logis.

Le lundy 24, je fus à la Freslerye, où nous avions une tenue d'assizes. Quinefaut, Besly, Chapon et Charrier y estoint.

Le mardy 25, maistre René s'en alla à Brethète.

Le samedy 29, je fus voir M. de la Rochejacquelin à la Tousche et y soupay.

May 1623.

Le vendredy 5, l'homme de Mademoizelle de Saint-Gouar (1) vint au logis. Je fis partager le reste des fagots et des bougres de la Grand-Minée.

Le dimanche 14, M. de la Court nous vint voir.

Le lundy 15, je resus de Bonin 5000 de carreaux, un tonneau de chaus et un millyer de thuisle, avec la fourniture.

Le mardy 16, M. Albert vint au logis.

Le mercredy 17, je pris une purgation, que me donna M. Albert.

Le jeudy 18, La Rivière vint au logis, qui me saigna. Benjamin vint au logis, nous fusmes avec luy au bourg, nous pourmener, M. Albert et moy; nous fismes la collation chés le pryeur.

(1) Saint-Gouar, près d'Ardin.

Le vendredy 19, je pris de rechef une purgation. M. Albert s'en alla.

Le dimanche 21, je fus voir M. de la Court aus Oullyères, et de là fus à la Vergne voir ma fille, où je trouvay ma femme.

Le lundy 22, je fus à la Freslerye, aus assizes, où vindrent Lanfraire et Desroziers. MM. Quinefaut, Besly et Chapon et Querqui y estoint. Je revins coucher au Bois-Chapelleau, où je trouvay Jean Mignaut, qui nous aporta des lettres de Mademoizelle de la Bodinatière.

Le mardy 23, Jen Mignaut s'en retourna ; j'escrivis à Mademoizelle; j'escrivois aussi à M. de la Place à Paris, par la voye de Lodun.

Le jeudy 25, nous fusmes tout le jour à Saint-Hillaire-sur-l'Autize, où par la grâce de Dieu, nous célébrasmes le jusne.

Le vendredy 26, je fus à Vouvant, où je disnay chés Puibernier; je vis MM. de Rocheguillaume, de la Bodinatière et Tibaut.

Le dimanche 28, je fus au Plessis.

Le mardy 30, M. des Oullyères et M. du Richard vindrent me voir.

Le mercredy 31 de may, Cérafin et le petit Chapon commansèrent à aller à l'escolle au Brœuil-Charlet.

Juing 1623.

Le jeudy premier jour de juing mil six cens vingt et trois, je fus à Vouvant au parquet; j'i vis chés Desouches, M. de la Roullyère ; le Portau disna avec moy.

Le samedy 3, j'escrivis à Charron à Fontenay.

Le dimanche 4, nous fusmes au presche au mattin.

Le lundy 5, je fus aus Oullyères, où je ne trouvay que M. de la Court.

Le mercredy 7, j'escrivis à M. de la Bodinatière et le priois de se trouver le lendemain au logis, où je l'attendrois.

Le jeudy 8, M. de la Bodinatière vint disner au logis. Après disner nous fusmes au Brœuil, voir Monfermier et sa femme. J'envoyay Henry à Terzay et à Touars, à Mademoizelle de Monfermier, la vefve.

Le mercredy 14, M. de la Bodinatière disna au logis. M. de

Monfermier et son advocat y vindrent. L'on commansa à faire arpenter nostre parc, par Poupardyère et Bonnet. M. de Rou arriva au Bois-Chapelleau.

Le jeudy 15, MM. de Rou, Quinefaut et moy fusmes à la Bodinatyère.

Le vendredy 16, M. du Coudray arriva au logis ; l'on travailla à l'arpentement du parc.

Le samedy 17, l'on travailla de rechef à l'arpentement du parc ; M. du Coudray fut au Breuil.

Le samedy 24, nous ne bougeasmes du logis, mon couzin, M. de Rou et moy.

Le dimanche 25, ma femme et moy partismes du logis, pour aller à Fontenay à la foire et fusmes coucher à Vendée après souper, nous laissasmes au logis M. de Rou et M. de la Braudière. Je prestay à M. de Rou 300 l.

Le lundy 26, nous fusmes à la foire. J'y vis M. de la Bodinatière et M. du Coudray. M. de Rou et M. de la Braudière partirent. J'ai accueilly Jean, mon vallet, pour un an ; je luy dois donner 21 l. et une chemize et une paire de souliers et un chapeau.

Le mercredy 28, nous fusmes à la foire. A la boutique de Carrel, je vis la Jarrye, des Mothais et la lieutenande criminelle.

Le jeudy 29, je fus à la Focellyère, où je ne vis que Madame Malleray, Madame de Touars et Mademoizelle d'Aillères.

Le vendredy 30 et dernier jour de juin M. du Coustau, du Plessis, me vint voir.

Juillet 1623.

Le samedy premier jour de juillet la nourrice de ma fille Renée l'aporta au logis, à cauze qu'elle se trouvoit mal.

Le dimanche 2, ma femme et moy fusmes au presche à Saint-Hillaire-sur-l'Autize, où nous fismes la cène, par la grâce de Dieu. Nous disnasmes aud. Saint-Hillaire, chés Brézet.

Le mardy 4, je fus à Vendée et de là à la Focellyère, où je vis le pryeur de Fossay ; le prieur de Pairé soupa avec moy.

Le mercredy 5, je fus voir M. de la Fournière.

Le jeudy 6, je fus à Fontenay, pour parler à M. de Tairé, de

l'affaire du gendre de la Ronde ; il me promit de le tirer de lad. affaire, moyennant vingt escus. Je disnay à la *Grüe.*

Le vendredy 7, je fis marché avec Goulard, pour me faire mon portal, je leur dois donner 22 l.

Le samedy 8, je fus jusques au bourg, où je vis le pryeur et Bouhérye, je desjunay chés Pellocquin et Tapin avec moy.

Le dimanche 9, je fus au prevail à la Chapelle, où je fis amasser sur les vendeurs le droit qu'ilz me doivent et le mis en guarde, entre les mains de Pellocquin. Je dinay chés le prieur avec Messieurs de Sasay, de Puissec (1) et le prieur de Coullonges.

Le lundy 10, ma femme fut aus Oullyères. M. de la Court et M. des Oullyères, son fis, vindrent me voir.

Le mercredy 12, je fus au bourg chés le prieur, où je trouvay Mademoizelle de la Court et ses filles et son filz et la nosse de ses métayers.

Le samedy 15, je fis offre à Goullard de retirer, par puissance de fief, le tiers de ce qu'il a acquis de Bague et Ogier, au Perron, estant en fief du Bois-Chapelleau, estant led. tiers à Mademoizelle de Monfermier, la douayrière, et ce, en vertu du transport qu'elle m'a faict de ses droicts. Ce jour-là, dès au mattin, M. de la Court me vint trouver, de la part de Goullard, pour accorder luy et Tapin et qu'il s'en soumettoit à ma vollonté. M. du Richard me vint voir.

Le lundy 17, M. de la Court vint au logis.

Le mardy 18, je fus à Coullonges, où je vis Lessart, Guasconnyère, la Rivière, Fortin et Quinefaut. Je fis faire le bail du moullin du Chairé, adjugé à la Ronde.

Le vendredy 21, M. de Robineau vint au logis, nous fusmes aus Oullyères.

Le samedy 22, M. de Robineau s'en alla.

Le dimanche 23, ma femme fut au presche. J'accueillis André, mon vallet, pour d'icy à la Saint-Michel, je luy dois donner 10 b. seille et une paire de carrellures.

Le mardy 25, je baillay à mes massons, pour avoir faict mon

(1) Jacques Malleray, s^r de Puysec, à Thouarcé.

portal et la petite porte, la somme de 27 l. Madame de la Guédaizière et ses filles vindrent voir ma femme.

Le mercredy 26, Quinefaut vint au logis ; nous fusmes à la Chapelle, où Goullard rétrocéda à Tapin, la mestayrie de Bague, au Peiron. M. Besly estoit avec nous.

Le jeudy 27, je fus à la Bodinatière, où je trouvay M. de la Drouillardyère, qui s'en alla ce jour-là.

Le vendredy 28, M. du Plessis me vint voir, pour me dire adyeu : il s'en va trouver son oncle de la Noue, qui est avec M. de Rohan (1).

Le lundy 31 et dernier de juillet, je fus à Coulonges.

Aoust 1623.

Le lundy 7, Mademoizelle de la Court et ses filles vindrent au logis. Genay, le marchand vint au logis. Je resus de Asnonnier 52 l. qui fut employé au payement d'une vache grasse.

Le mardy 8, Genay s'en retourna à Fontenay.

Le mercredy 9, M. Chapon fut à Fontenay, pour l'assination que j'y avois faict bailler au pryeur de Fossay.

Le vendredy 11, M. du Coustaud, du Plessis, me vint voir.

Le samedy 12, ma couzine de la Coussay et le cadet du Fontenyou (2) vindrent nous voir, qui disnèrent avec nous, puis s'en allèrent. M. de la Popillière y vint aussi, qui me paya les arrérages de la rente de la Brosse, pour les années 1621 et 1622.

Le dimanche 13, nous fusmes au presche à Saint-Hillaire et revinsmes disner au Bois-Chapelleau.

Le mardy 15, je fus coucher à la Gibouynière, où je vis Mesdemoizelles de Brebaudet, de la Loge et de la Place et MM. de la Loge et Peugné.

(1) Ils étaient dans la Rochelle, dont le comte de Soissons faisait le blocus. Thib., t. vi. p. 99.

(2) René de la Court, fils de Toussaint de la Court et de Jeanne de la Coussaye, sgr du Fonteniou. Ce château, de la paroisse de Vernou-en-Gâtine, était l'habitation de Madame veuve de Savignac, née de la Rochebrochard, récemment décédée. Son grand-père y avait succédé aux de la Court.

Le mercredy 16, je partis après disner de la Gibouynière et fus coucher au Poiron, où ma tente estoit et le chevallyer et M. du Poiron et un gentilhomme, nommé M. de Puitesson.

Le jeudy 17, je partis du Poiron et vins coucher au Bois-Chapelleau.

Le dimanche 20, je fus au presche à Saint-Hillaire-sur-l'Autize, où M. de la Vallade fit le presche.

Le lundy 21, je fus à la Scye, où je pris le guariment, pour les habitans de la Chapelle-Tireil, en la poursuitte que faict l'abé de la Scye contre eus et m'opozay à ce qu'ilz n'eussent à bailler aucune déclaration routuryère à M. l'abé, fors de ce qu'ilz tiendront en franc-fief, appelé les Marzelles, qui leur apartient. Je m'en revins au logis, où je trouvay mon couzin de la Braudyère.

Le mardy 22, M. de la Braudyère et moy, fusmes à Coullonges, où je vis Quinefaut. Je passay en revenant chés Gajonnière, où je ne vis que Fontenete, son filz.

Le mercredy 23, Gajonnière vint au logis. M. de la Vallade y arriva. M. de la Braudière fut à la Bodinatière.

Le jeudy 24, M. de la Vallade partit, pour s'en aller à Lodun. Je luy donnay Henry pour le conduire. M. Chapon s'en alla à Vendée.

Le vendredy 25, M. de la Braudière revint de la Bodinatière.

Le lundy 28, je fus voir M. de la Bodinatière, qui estoit mallade, où estoit M. de Valdam et M. du Coustaud, du Plessis. M. Carrel y estoit pour traicter mon frère. M. de Touars y avoit esté voir mon frère.

Le mardy 29, ma femme et moy et le petit la Braudière fusmes coucher à Vendée.

Le mercredy 30, Goudeau et Le Bois s'accommodèrent ensemble, pour les guéretz qu'il n'avoit pas laissé, comme il devoit, savoir est, que Querqui prendra ceste année la moytyé aus fromans et aus seigles, que le Bois fera ; et ce qu'il s'en faudra que lad. moytyé ne vaille ce que Le Bois en doit donner, par sa ferme à Querqui, led. Goudeau le parfournira, et moyennant ce, led. Bois doit laisser à la fin de ses années six boicellées de bon guéret en bonne terre, sans comprandre en ce, les

vesserious, les febverious, les millaus et autres terres à légumes. Je ne bougeay ce soir-là de Vendée, pour ce que la fiebvre me prit.

Septembre 1623.

Le vendredy premier jour de septembre, je ne bougeay du logis, avec la fiebvre.

Du mercredy 6 au jeudy 14 septembre, mallade de fiebvre.

Le vendredy 15, j'estois au lit avec la fiebvre.

Le lundy 18, MM. de la Noue et de la Barinière arrivèrent au logis, qui venoint de la Bodinatière.

Le mardy 19, lesd. sieurs partirent pour s'en aller à la Rochelle.

Le mardy 26, resu de Gille, mon métayer à la Bouterye, set charges seigles, qui font 56 b.

Le mercredy 27, M. de la Noue et de la Barinière arrivèrent au Bois-Chapeleau, qui revenoint de la Rochelle (1).

Le jeudy 28, M. de la Noüe et M. de la Barinière partirent du Bois-Chapelleau, pour aller à la Bodinatière.

Octobre 1623.

Le dimanche premier jour d'octobre, ma femme fut au presche à Saint-Hillaire, où elle partissipa au saint sacremant de la sainte cène.

Le dimanche 8, je fus au presche à la Buardyère, où M. Vatable nous administra le saint sacremant de la sainte cène, par la grâce de Dieu.

Le mercredy 11, je fus coucher à Fontenay chés Besly, procurreur.

Le vendredy 13, je fus disner chés Mademoizelle de la Jarrye, où je vis la lieutenande criminelle, puis m'en revins en foire. Ma femme s'en retourna au Bois-Chapelleau.

Le dimanche 15, je fus au presche à Fontenay. M. Charron disna avec moy et Chevallereau. Je fus couché à Boisse chés led. Chevallereau.

(1) Ils n'avaient pu sans doute y pénétrer. Cette ville allait bientôt être débloquée, par suite de la paix signée par Louis XIII devant Montpellier.

Le mardy 17, je partis de Boisse, vins à Fontenay, chés Besly.

Le jeudy 19, Bonnet, l'arpenteur vint au logis et ceus qui ont acheté la petite et basse Minée, laquelle nous fismes arpenter et s'y trouva deus arpans et demy et soixante quinze gaulées, qui font les 3|4 d'un cart d'arpant et par ce, ilz doivent 228 l. 8 s. 9 d. Ce mesme jour fut arpanté le marreau de la Fenestre-au-vicquaire, qui contient trois carts d'arpant et le cart d'un cart d'arpant et par ce, est dû 68 l. 9 s. 1 d.

Le mardy 24, M. de la Vallade et M. Albert vindrent au Bois-Chapelleau.

Le mercredy 25, Lesd. sieurs de la Vallade et Albert partirent du logis et s'en allèrent à Fontenay.

Le samedy 28, reseu de Henry Nau 32 l. 10 s., pour le cart d'un des marreaus de la Pellotonnière, savoir 22 l. et 4 s. en argent et un pourceau gras, que ma femme a heu de luy.

Le dimanche 29, je resus de Goguiet, pour demy arpant, moins 18 gaulées, en le marreau de la Grande Minée, la somme de 27 l. et 5 s. 9 d., pour l'arpentement.

Nouembre 1623.

Le vendredy 3, Chevallereau partit, pour s'en aller chés luy. M. Albert vint au logis, pour voir les arbres, que je leur voulois donner, pour la couverture du temple à Fontenay et me pryer de les faire charroyer prontemant.

Le samedy 4, M. Chappon s'en alla chés luy, pour estre le dimanche à la Buardyère et faire la lecture et les pryères.

Le lundy 6, je payay au cellyer de Coullonges 18 l. 12 solz. J'envoyay quérir les aisses, que j'avois veu chés Gajonnière, pour faire mon portal et trois selleaus.

Le mardy 7, je fis charroyer quatre charrettées du bois que j'ay donné pour la couverture du temple à Fontenay (1).

Le mercredy 8, les susd. charretiers partirent et menèrent le bois à Vendée.

(1) Ce détail confirme ce que M. A. Lièvre, dans son *Histoire des Protestants* dit du temple de Fontenay. T. 1er p. 300 et 306.

Le jeudy 9, Ballcréau vint commanser à faire la porte de mon portal. La Rivière vint aussi au logis et Chabot.

Le vendredy 10, ma femme envoya Henry à Terzay. Je escrivis à Paris, par la voye de Lodun.

Le dimanche 12, Mademoizelle de la Court et ses filles vindrent au logis.

Le lundy 13, je fus à la Scye, où j'avois été appellé aus assizes. Je n' ytrouvay aucuns des officiers ; je pris acte de ma prézentation. Je fus disner à la Morinière.

Le mardy 14, resu de Morin, du Coullombier, 30 l. 10 s. 6 d., pour mes deus tiers d'un demy arpant de bois, que je leur ay vendu en la Grand-Minée.

Le mercredy 22, Querqui vint au logis, à qui je vendis dix tonneaus de seigle, le pris de soixante livres le tonneau ; je fus disner chés le pryeur de la Chapelle, où estoit Le Coustau, ses deus beaus-frères, les Oulyères et pluzieurs autres.

Le dimanche 26, j'estois au presche à Saint-Hillaire.

Le mardy 28, je fis marché avec Claude, mon cuizinier, à quatre livres et demye par mois.

Le mercredy 29, je fus à Saint-Hillaire-de-Voust. Je payay à Madame de la Guédaizière 500 l., que je luy devois et retiray mon obligation, que je rompis.

Décembre 1623.

Le vendredy premier jour de décembre mil six cens vingt et trois, je partis de la Bodinatière et vins disner au logis.

Le mardy 5, Gajonnière et le maistre d'hostel de Madame de Vignolles vindrent au logis, pour acheter mes fagotz et mon avoine, mais nous ne pusmes nous accorder de pris.

Le mercredy 6, j'envoyay à Boisse set charges de seigle de chacune quarante boiceaus.

Le jeudy 7, je fus disner à la Chapelle, où se trouva Benjamin, le pryeur, Goullard, Henry, Pestreau, Tapin et Charryer. Nous passasmes aus susd. et à Pellocquin, chés qui nous disnasmes, le marché du marreau de bois de la Clye de la Vau, dans mon parc.

Le dimanche 10, reseu de la Geollyère 12 livres pour le

nourrin ; le parsus montant à 40 solz, je luy ay rabatu pour mes deus tiers de la thuisle et chaus, qu'il a fallu pour recouvrir sa métayrye.

Ici s'arrête le journal de M. Paul de Vendée. Les dernières pages ont été arrachées.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 1.

XIII *juillet* 1419.

Jehan Larcevesque, seigneur de Partenay, de Mathefelon de Voulvent et Mairevent, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme nostre procureur dudit lieu de Voulvent pourseust, par devant nostre séneschal du dit lieu ou autrement, nostre chier et bien amé messire Guischart d'Appelevoisin, chev[r], disant que combien nostre dit cousin n'eust aucunement haulte justice ou jurisdicion en sa terre du Bois-Chappelea, estant en nostre baronnie et chastellenie du dit lieu de Voulvent, néantmoins il avoit fait ou fait faire en la dite terre de Bois-Chappelea plusieurs exploiz de haulte justice, en cognoissant de causes de asseurtéz, en prenant et emprisonnant gens et autrement, et requeist nostre dit procureur que les dis exploiz fussent effacés et que nostre dit cousin en cessast d'ores en avant. Et aussi deist nostre dit procureur contre nostre dit cousin que le dit lieu et terre du Bois-Chappelea estoit et devoit estre tenu de nous, à cause de nostre dite baronnie, chastel et chastellenie de Voulvent, à foy et hommage lige et au devoir de rachapt, selon la coustume, quand les cas y advenoient, et en outre à un chapeau de roses, chascune feste de Penthecouste, et que nostre dit cousin avoit contredit et empesché que nous ne joissons du dit rachapt, à nous obvenu par la mort ou mutacion de feu messire Guillaume d'Appelevoisin, chev[r], son père; et requeroit semblablement nostre dit procureur que les dis exploiz fussent effacés, et fust déclairé le dit rachapt à nous appartenir et condempné à nous rendre ce qu'il en avoit pris et levé. Contre lesquelles choses nostre dit cousin deist et proposast plusieurs choses au contraire, et

mesmement, que lui et ses prédécesseurs, seigneurs du dit lieu du Bois-Chappelea, tenoient et avoient acoustumé tenir ledit lieu, terres, appartenances et appendances du Bois-Chappelea, de nous et de noz prédécesseurs , à cause de nostre dite baronnie, chastel et chastellenie de Voulvent, ô tout droit de justice et jurisdicion, haulte, moienne et basse et ce qui s'en deppend, à foy et hommage lige, abonny au dit chappea de roses, chascun an, chascune feste de Penthecouste, sanz aucun rachapt ny autre devoir. Sur lesquelles choses et autres par lui proposées, nostre dit cousin, de nostre consentement, eust fait faire certaine informacion admiable, laquelle nous eussons fait veoir et visiter, par laquelle apparoissoit qu'il avoit droit ès dites justices et d'en avoir fait les exploiz.

Savoir faisons que, considéré la dicte informacion admiable et aussi que nostre dit cousin a voulu et veult que d'ores en avant nous et noz successeurs, seigneurs dudit lieu de Voulvent joyons paisiblement dudit droit de rachapt, toutes foiz que les cas adviendront de la mort ou mutacion du seigneur du Bois-Chappelea, nonobstant le dit chappea de roses à paier chascun an, et considéré les bons et agréables services que nostre dit cousin nous a fait en noz guerres et autrement, desquels nous nous tenons pour contens et l'en quittons, et que aussi nous a pleu et plaist, avons voulu et octroié, voulons et octroions par ces présentes, pour nous et noz successeurs, que nostre dit cousin et ses successeurs, seigneurs du dit lieu du Bois-Chappelea, tiennent, exercent et exploictent et puissent tenir, exercer et exploicter par eulx et leurs officiers, sur et audit lieu, appartenances et appendances du Bois-Chappelea, et par raison d'iceulx, d'ores en avant, perpétuellement, justice et jurisdicion haulte, moienne et basse et tous droiz, noblesses et prérogatives, qui de haulte justice et jurisdicion moienne et basse se deppendent ou peuvent deppendre. Et si lui ou ses prédécesseurs en temps passé n'avoient droit, d'exercer en tout ou en aucunes parties lesdites justices et jurisdicions en la dite terre appartenances et appendances du Bois-Chappelea ou en aucune partie d'icelle, nous, par les causes dessus dites, la lui

avons donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes, sans ce que d'ores en avant aucun débat ou empeschement y puisse estre mis par nous, nos successeurs ou officiers; et si aucun exploiz ou empeschemens y avoient été mis ou faiz au contraire par nous ou nos officiers, nous les avons osté et effacé, ostons et effacons par ces présentes, en imposant sur ce silence à nostre procureur du dit lieu, et de ce mettons nostre dit cousin hors de court, plet et proucès, si aucunement y estoit aux demandes de nostre dit procureur, et sans ce que plus puisse estre convenu ne pourceu des rachaps et mutacions, qui seroient advenues du temps passé, et l'en avons quitté, sauve et réserve à nous et à noz successeurs, sus et pour raison des dites choses du Bois-Chappelea, tous noz autres droiz, prérogatives et noblesses de baronnie, chastel, souveraineté, ressort, rachaps, quant les cas y adviendront de mort ou mutacion d'homme, et ledit chapea de roses, chascune feste de Penthecouste et autres droiz et noblesses et sans préjudice d'iceulx; et promettons en bonne foy et en l'obligacion de noz biens, non faire ne venir encontre. En tesmongn desquelles choses nous avons fait mettre et apposer à ces présentes nostre propre scel et à plus grant confirmacion les avons signé de nostre main. Donné et faict en nostre chastel de Partenay le XIII jour de juillet l'an mil CCCC et dix neuf.

JOHAN.

Par mon dit seigneur et de son commandement

GOYBAUT.

Les fragments du sceau, malheureusement brisé, sont de cire rouge et contiennent une partie des armes des Parthenay, *burrelé d'argent et d'azur, à la bande ou cotice de gueules, brochant sur le tout.*

Sur le dos de la pièce est écrit :

La lettre de messire Jehan Larcevesque, sgr de Partenay, Vouvant et Mairevant, à cause du Bois-Chappelleau, pour le droit de haulte justice.

Et d'une écriture plus récente :

Contrac de la hoste justice du Bois-Chappelleau.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 2.

Lettre de Charles VII, permettant à Guichard d'Appelvoisin, seigneur du Bois-Chapeleau, de fortifier la Chapelle-Thireuil. Donnée à Poitiers le 29 *décembre* 1434.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et advenir, nous avoir receus humble supplicacion de nostre amé et féal chevalier et chambellan, Guischart d'Appellevoisin, contenant que en sa terre et seigneurie ha plusieurs forteresses et églises fortes et mesmement ha une seigneurie, nommée la Chapelle-Tireuil, en laquelle a bon peuple et grant subgiect audit suppliant en toute justice et jurisdicion, haulte, moïenne et basse; Et lesquels habitans d'icelluy lieu de la Chapelle-Tireuil pour les guerres, logeis des gens d'armes et logeis qui y ont esté faics, ont esté moult dommagés et encores eussent plus esté le temps advenir, si le dit suppliant auquel appartient de garder ses subgiects d'oppressions, n'y eust remédié. Lequel pour obvier aux inconvénients qui à ses dits subgiects pourroient advenir à fortifié et emparé de murs, fossés, esclusses, ponts levis et autres choses nécessaires à forteresse, la dite église, tellement que les dits habitans et subgiects d'icelluy suppliant se y peuvent bien retraire à seurté, mes encores y sont nécessaires à faire autres réparacions et emparements, lesquels, icelluy suppliant, pour doubte de mesprandre, n'a ozé ne ozeroit faire sans avoir sur ce de nous congié et licence.

Pourquoy, Nous, ce considéré et que aussi que on dit la dite fortificacion estre prouffitable pour les habitans d'icelluy lieu et non dommageable à nous ne à la chouze publique du pays, avons agréable ce que en ceste partie a esté faict par ledit suppliant. A icelluy suppliant, on cas dessus dit, avons donné et donnons de grâce espéciale, par ses présentes, congié, licence et auctorité de parfaire ladite fortificacion ainsi que emprise l'a,

tellement que par icelle les dits habitans et subgiects d'icelluy lieu puissent obvier à l'entreprinse de noz ennemys et qu'ils y puissent retraire eulx et leurs biens à seurté, en temps de guerre et de dangier, pourveu toutefvois que ce ne tourne à préjudice à Nous ne à la chose publicque et que les subgiects d'icelle terre facent le gué et garde ès lieus ou d'ancienneté l'ont acoustumé de faire. Si donnons en mandement par ces memes présentes à nos amés et féaulx gens de nos comptes, au sénéchal de Poitou et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que de nos présentes grâce, congé, licence et octroy, facent, souffrent et laissent icelluy suppliant joir, user plainement et paisiblement, sans le mectre, ne donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire; mais s'aucun luy estoit sur ce fait ou donné le ostent et réparent ou facent oster et réparer tantost et sans deslay, nonobstant quelxconques ordenances, mandemens, deffences à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousiours mais, nous avons fait mectre à ses présentes nostre scel ordenaire en l'absence du grant, sauf en autres choses notre droit et l'autruy en toutes. Donné à Poictiers le xxixe jour de décembre l'an de grâce mil cccc trente quatre, et de nostre règne le treiziesme.

Charles.

PIÈCE JUSTIFICATIVE N° 3.

—

mars 1553.

Sachent tous que ès courts du Buceau et de Mouchamps, par devant nous, notaires soubscripts et jurés d'icelles, ont été présents et personnellement establys en droict, pour les seigneurs desd. lieux noble homme André Grayme en nom et comme

aïant charge et procuracion spéciale en ceste partie de révérend père en Dieu, Monseigneur David Panter, Evesque de Rossester et abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Labsye-en-Gastine et frères Jacques Arnault, soubprieur, Claude de Longinquant, secrétain, Richard de la Primaudaye (1), chantre, Charles Raoul soubchantre, Nicollas Blais, Guillaume Trippe, Emmanuel de Moernac (2), Pierre Beau, René de Chairgé, Mathurin Gaultier, tons religieux de la dite abbaye, d'une part,

Et noble et puissant Anthoine d'Appellevoisin, seig^r du Boys-Chappeleau, d'aultre part, lesquels de Grayme et religieux, faisans la plus grande et saine partie de la dite abbaye, tous assemblés au son de la cloche, pour traicter des affaires d'icelle, après avoir veu et entendu la requeste à eulx présentée par led. d'Appellevoysin, pour lui bailler à rente certains lieux cy-après, au long déclarez et ouy le raport de frère Pierre de Pugny, prieur claustral, Gabriel Moreau, aulmosnier, aussi religieux de lad. abbaye et oy F. Adrien Gaultier, tous ensemble députés par les dits religieux abbé et et convent, veu.................... que ce seroit leur profit et utilité de les arrenter, suyvant lad. inquisition sur ce faicte et leue, en date du premier jour de ce prézent moys, ont baillé et arrenté, baillent et arrentent aud. d'Appellevoysin, stipulant et acceptant pour luy, les siens ou qui de luy auront cause, à la somme de quarante six sols tournois de rente noble et foncière, paiable par chascun an, en chascune feste de Noel et rendable en l'hostel de Saulmore, membre deppendant de la dite abbaye, les lieux qui s'ensuyvent:

Premièrement, une pièce de terre, contenant troys boycellées ou environ, dont il y en a partye plantée en bois taillis, appelée le querrouer de la Vieille-Grange, tenant de troys parts au boys taillis du dist sieur du Boys-Chapelleau et d'aultre aux terres qui sont à Pierre Mauricet; lesquelles trois boycellées led. Mauricet exploicte depuys quelque temps. Plus une aultre pièce

(1) Fils de Daniel de la Primaudaye, s^r de la Barre. — Gouget, *Armorial du Poitou*, p. 172.

(2) Sans doute Mornac. Jean de Chargé, s^r de Mornac, était frère de Geoffroy de Chargé. Id. p. 167.

de terre, plantée en bois taillis, contenant trois boycellées ou environ, tenant des troys parts, aux arbrières dudit s[r] du Boys-Chapeleau et d'aultre aux terres de la mestairie de Luguetière, appartenant audit s[r]. Plus deux boycellées de terres labourables, sises au meilleu (sic) des terres de la dite mestairie de Luguetière. Plus une aultre boycellée de terre en boys taillis, size aux Marzelles, tenans de toutes parts au boys du dit s[r] du Bois-Chappelleau. Plus une auttre boycellée de terre ou environ, où autrefois fut un petit estang ou gardouer à poissons, tenant de deux parts aux prés du dit s[r], et d'aultres aux terres de la mestairie de la Vaux, membre deppendant de la dite abbaye.

Plus les dits Grayme et religieux ont céddé et transporté, ceddent et transportent aud. s[r] d'Appellevoisin, stipulant et acceptant, comme dessus, sept sols six deniers tournoys et deux boyceaux fromant, mezure de la dite abbaye, que doyb le dit Pierre Mauricet par chascun an, au terme de Noel, de rente noble rendable ond. hostel de Saulmore, sur son herbergement où de présent il se tient et aultres appartenances quelconques; et aussi tous aultres debvoirs esquelz............................ est tenu le dit Mauricet envers lesdits religieux, abbé ou convent, pour raison de toutes et chascunes les choses qu'il tient de la dite abbaye, en la paroisse de la Chapelle-Tireuil seulement. Consentant pareillement que ledit d'Appellevoysin, le temps advenir, s'en face paier par le dit Mauricet, tout ainsi que ont accoustumé par cy-devant d'en estre paiés les dits religieux, abbé et convent. Et ensemble ont céddé et transporté audit d'Appellevoysin toutes actions directes et utiles, pour les proucès, par luy intentées contre ledit Mauricet et toutes aultres personnes quelconques; au cas de dény de paiement ou aultrement, s'en pourveoir comme eussent faict ou peu faire lesdits abbé, religieux et convent de ladite abbaye. Promettans lesdits Grayme et religieux, soubs l'obligation et hipothèque de tout le temporel de la dite abbaye, garantir les dites choses audit d'Appellevoysin, de tous troubles et empeschemens envers et contre toutes personnes quelconques, et aussi ledit d'Appellevoysin a promis et promet paier ausdits religieux abbé et convent de an en an et à commancer le premier paiement à Noel

prochainement venant et à continuer de terme en terme par luy, les siens, ou qui de luy auront cause. De toutes lesquelles choses susdites les dites parties spectivement, de leurs consentemens, voluntés et à leurs requestes, elles ont été jugées et condampnées par jugement et condemnation des dites cours, aux quelles elles se sont supposées et submises, quant à ce. Fait et passé audit lieu de Labsye, le troysiesme jour de mars l'an mil cinq cens cinquante et troys. Et en approbation de plus grande vérité lesdits Grayme ont fait apposer à ces présentes le scel, dont ils ont accoustumés user en telles choses.

Archives du Bois-Chapeleau.
Original en parchemin. Sur le dos est écrit :

Aliénation de 3 pièces de terre, plantées en bois dedans le parc du Bois-Chapeleau, fait par les religieux et convent de l'Abhcye à Anthoine d'Appelvoizin, s[r] du Bois-Chapeleau, le 3[e] jour de mars 1553.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms de lieux et de personnes

mentionnés dans le journal et la notice.

A

(1) *S'appelait aussi* Azay-Poupelinière.

C

D.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

S

T

U

V

LAUS DEO.

L'Absie, 15 *juillet* 1880.

B. Drochon.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé,